This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

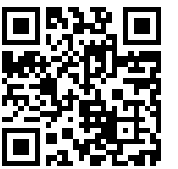

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

de la

Société d'Émulation

DU JURA

Digitized by Google

Digitized by Google

462841

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

HUITIÈME SÉRIE

QUATRIÈME VOLUME.

1910

LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME

1910

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'EMULATION DU JURA.

Procès-verbaux des Séances.

Séance du 8 juillet 1909.

Présents : MM. PERROD, *Président*; GUICHARD, *Vice-Président* ; DE CHIVRÉ, CLÉMENÇOT, GIRARDOT, LACHICHE, LOMBARD, MIAS, MONOT, SIROT et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. le Président donne lecture de la correspondance, puis il adresse aux membres de la Société un chaleureux appel en faveur du Congrès de Pontarlier qui doit se tenir le 3 août prochain sous la présidence de M. le Docteur ROLLIER, professeur au Polytechnicum de Zurich.

Il est donné communication des ouvrages reçus depuis la séance de juin.

M. DE CHIVRÉ demande à la Société de vouloir bien lui céder, aux conditions ordinaires, quelques volumes des « Mémoires », à l'effet de compléter sa collection. — Adopté.

MM. PERROD et MONOT présentent M. JEANPERRIN, Inspecteur d'Académie, au titre de membre résidant au chef-lieu.

MM. MONOT et GIRARDOT font ensuite plusieurs communications intéressantes ; puis M. le Président donne lecture d'une poésie dont l'auteur désire garder l'anonyme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google

Séance du 14 octobre 1909.

Présents : MM. PERROD, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; Mlle TAVIOT ; MM. DECLUME, GIRARDOT, LACHICHE, LEBRUN, LOMBARD, MONOT, SIROT et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. JEANPERRIN, inspecteur d'Académie, présenté par MM. PERROD et MONOT, est admis à l'unanimité, au titre de membre résidant au chef-lieu.

M. le Président donne le compte-rendu des ouvrages reçus depuis la dernière réunion, et il communique à l'Assemblée le programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1910.

Il informe ses collègues qu'il a appelé l'attention de M. le Président de la Société des sites et paysages de France sur la situation actuelle de la tour de Montmorot, menacée de disparaître par suite d'éboulements, et sur la nécessité de conserver ces ruines pittoresques qui manqueraient à la région lédonienne.

Il soumet ensuite à l'Assemblée une motion faite au dernier congrès, tenu à Pontarlier : *Toutes les Sociétés faisant partie de l'Association franc-comtoise contribueront désormais à l'organisation des divers Congrès par une subvention dont le montant sera fixé ultérieurement.* — Adopté.

M. LOMBARD ayant établi la liste complète des Sociétés savantes correspondant avec la Société d'Emulation du Jura et auxquelles il est adressé annuellement un exemplaire des *Mémoires*, il en est donné lecture.

Une courte discussion s'engage au sujet du maintien sur cette liste d'un certain nombre de Sociétés correspondantes ne nous faisant parvenir que des publications ou des Mémoires intéressant notre région d'une façon

Digitized by Google

très indirecte. Une commission est nommée pour étudier cette question. Elle soumettra son rapport à l'Assemblée lors de la prochaine réunion.

M. le Président informe ses Collègues qu'il a entre les mains une rare et curieuse collection d'environ cinq à six cents lettres qui lui ont été remises par une parente de Dumas, président du tribunal révolutionnaire sous la Terreur ; ces documents permettent d'établir une biographie moins connue mais plus complète de notre trop célèbre compatriote.

Pour terminer, M. MONOT nous donne la très intéressante lecture d'un article destiné au « Vieux Lons » ; puis il présente avec M. CARREZ, au titre de membre correspondant, M. Joseph MOURAUX, professeur au Collège de Dunkerque, un jurassien d'origine, qui s'intéresse particulièrement à tout ce qui touche à l'histoire de la Franche-Comté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 11 novembre 1909.

Présents : MM. PERROD, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; Mlle TAVIOT ; MM. CLÉMENÇOT, JEANPERRIN, MONOT, SIROT et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adoptée.

M. Joseph MOURAUX, professeur au Collège de Dunkerque, présenté par MM. MONOT et CARREZ, est admis au titre de membre correspondant.

MM. PERROD et LOMBARD présentent, au même titre, MM. LABLOTIER et PERRENOT, professeurs au Lycée de Marseille.

Il est donné lecture de la correspondance.

La Société belfortaine d'Emulation demande à la

Digitized by Google

Société d'Émulation du Jura un certain nombre d'exemplaires des « Mémoires » manquant à sa collection. Il est décidé que les volumes des années 1900, 1903, 1904 et 1906 lui seront envoyés à titre gracieux, mais que le Cartulaire sera payé au prix ordinaire, avec remise de 25 %.

A ce sujet, M. le Président fait remarquer qu'il y aurait peut être lieu, vu le nombre assez considérable de volumes non utilisés chaque année, de s'entendre avec l'imprimeur sur la réduction du tirage annuel.

En l'absence de M. Declume, il est décidé que cette question recevra ultérieurement une solution définitive.

En souvenir de M. Girard, ancien professeur au Lycée de Lons-le-Saunier, la Société d'Emulation décide de souscrire, pour un exemplaire, aux « Contes Arboisiens », publiés par le fils du regretté professeur.

Enfin, M. Monot annonce qu'il a reçu de M. Longin un mémoire intitulé : *Essai bibliographique sur Caroline d'Autriche et Béatrix de Cusance*, et il en donne une analyse succinte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 16 décembre 1909.

Présents : MM. Guichard, *Vice-Président* ; de Chivré, Clémençot, Feuvrier, Girardot, Lachiche, Lombard, Mias, Michel, Millot, Sirot et Carrez, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

MM. Lablotier et Perrenot, présentés dans la dernière réunion par MM. Perrod et Lombard, sont admis au titre de membres correspondants.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Feuvrier informe ses collègues qu'il se propose

Digitized by Google

d'assister au prochain Congrès des Sociétés savantes, à Paris. Une lettre spéciale d'invitation lui sera remise, conformément aux instructions ministérielles.

Sur sa demande, il est décidé que les bibliothèques de Dole et de Salins recevront régulièrement les « Mémoires », et seront inscrites sur la liste des Sociétés correspondantes pour éviter désormais toute omission.

Puis, dans une intéressante communication, notre savant collègue fait connaître ses impressions sur les fouilles d'Alaise auxquelles il a collaboré tout récemment.

L'envoi des volumes aux Sociétés correspondantes ayant été retardé par suite du projet de modification de la liste des dites Sociétés, et cette question n'ayant pas encore reçus une solution définitive, il est décidé que l'envoi se fera, pour 1909, dans les conditions ordinaires.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection du président et du vice-président pour l'année 1910, conformément à l'article 8 des statuts.

M. Monot est élu président et M. Guichard vice-président. Ce dernier adresse ses remerciements à l'Assemblée, puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 13 janvier 1910.

Présents : MM. Monot, *Président* ; Girardot, Lachiche, Lebrun, Lombard, Sirod et Carrez, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre est adopté.

Digitized by Google

M. Monot, absent lors de la dernière séance, remercie ses collègues de l'honneur qu'ils ont bien voulu lui faire en l'appelant de nouveau à la présidence de la Société.

Il exprime le désir qu'à l'avenir le règlement soit appliqué dans son esprit comme dans sa lettre, et que la fonction de président qui lui incombe pour la présente année soit désormais occupée à tour de rôle par chacun des membres de la Société.

Une courte discussion s'engage au sujet d'un manuscrit adressé au Secrétariat en vue du Concours. L'ouvrage est actuellement en souscription, et les titres des divers chapitres ainsi que le nom de l'auteur, ont été publiés. Dans ces conditions, cette œuvre si intéressante qu'elle puisse être, ne paraît pas rentrer dans la catégorie de celles que se propose de récompenser la Société, lesquelles doivent être entièrement inédites. Toutefois, la Société souscrira pour un exemplaire lorsque l'ouvrage aura été imprimé.

Elle souscrit également aux « Echos des Monts-Jura » d'un de nos compatriotes, Alphonse Gaillard, des Bouchoux.

La Société d'Agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône, conformément à la décision prise au dernier Congrès tenu à Pontarlier, demande quelle somme la Société d'Emulation du Jura se propose de voter pour subvenir aux frais d'organisation du prochain Congrès de Luxeuil. Il est décidé qu'une somme de 40 francs sera allouée à cet effet.

M. Lerrun fait ensuite deux intéressantes communications, puis il demande à l'assemblée de vouloir bien reporter, sur l'Ex. 1910 la subvention accordée à M. Grosjean en 1909 et non employée. — Adopté.

M. Girardot signale l'importance de la découverte

Digitized by Google

d'un silex taillé, dans les environs de Conliège, par M. LEBRUN qui en a donné connaissance à la Société d'Emulation, et dont les ouvrages scientifiques les plus estimés font aujourd'hui mention.

Les membres présents sont heureux de féliciter leur jeune et actif collègue de ce succès et ils l'engagent à poursuivre des recherches qui ne peuvent manquer d'être fructueuses.

Enfin, M. le Président annonce qu'un travail inédit de M. LAUTREY, sur Lacuzon, paraîtra dans les *Mémoires* de 1910.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Communication de M. LEBRUN.— M. LEBRUN montre un scorpion flavicaule trouvé par M. SIROT au mois de juillet 1909 sur la route de Conliège. Cet animal, inconnu dans nos régions, mesure une longueur totale de 32 mm. Le dernier anneau de l'abdomen avec l'aiguillon est cassé, et en lui supposant une longueur de 3 mm., on aurait une longueur totale de 35 mm. environ. L'espèce vit dans la vallée du Rhône, sans monter plus loin que Grenoble. Sa présence aux environs de Lons-le-Saunier est curieuse et semble due, soit à un transport par le vent, soit à un transport par voie ferrée sur des marchandises venant du Midi.

M. LEBRUN fait ensuite passer une photographie d'un instrument trouvé au lac de Chalain : un joug de bovidé ou de cervidé. M. GIRARDOT doit du reste en parler dans son ouvrage sur les palafittes du lac de Chalain.

M. MONOT lit un travail de M. l'abbé BOURGEAT sur les deux rivières maîtresses du Jura, l'Ain et le Doubs, travail qui paraîtra dans les prochains Mémoires de la Société.

Digitized by Google

Séance du 10 février 1910.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; Mlle TAVIOT ; MM. CLÉMENÇOT, LEBRUN, MICHEL, SIROT et CARREZ, *Secrétaires*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. le Président donne lecture de la correspondance et fait le compte-rendu des ouvrages reçus.

A la demande de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône, il est accordé une subvention de quarante francs en faveur de l'organisation du prochain Congrès de Luxeuil.

La Société impériale des Naturalistes de Moscou devant publier un catalogue général de sa Bibliothèque, demande à compléter sa collection des *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*. Le volume III de la série VII lui sera adressé.

La Bibliothèque de Munich demande l'échange de ses publications avec celles de la Société d'Emulation. Un volume des « Mémoires » lui sera envoyé.

La librairie Delagrave se propose d'adresser à chacun des Membres de notre Société un spécimen d'un ouvrage qu'elle vient d'éditer : *Les Poètes du Terroir*, par Van Bever. Un volume des « Mémoires » lui sera communiqué à titre de renseignements.

M. le Président informe ses collègues que le château de Montmorot vient d'être vendu et qu'il y aurait peut être lieu de se préoccuper de la conservation de la tour par une entente avec le nouveau propriétaire. Le Touring-Club, ainsi que la Société pour la protection des sites et paysages de France seraient informés de la situation actuelle, et peut-être pourrions-nous espérer que

Digitized by Google

cette ruine si pittoresque serait conservée à notre région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 17 mars 1910.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; BAILLE, CLÉMENÇOT, DECLUME, GIRARDOT, LOMBARD, MICHEL, SIROT et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président donne le compte-rendu des ouvrages reçus.

M. LOMBARD demande s'il n'y aurait pas lieu de disjoindre la Bibliothèque de la Société d'Emulation de celle de la Ville, car il lui est impossible de continuer à insérer au catalogue de cette dernière les nombreuses publications envoyées chaque année par les Sociétés correspondantes. Un catalogue spécial serait établi à partir de 1910, et toutes les publications nouvelles y figureraient année par année.

Quelques membres font observer que la bibliothèque de la Ville comprend beaucoup de volumes catalogués provenant de la Société d'Emulation et ils demandent si ces ouvrages figureront au nouveau catalogue.

En présence des difficultés que peut présenter cette situation nouvelle, une Commission sera nommée pour étudier la question.

M. le Président informe l'Assemblée que des démarches ont été faites par M. le Dr CHAPUIS, député, pour obtenir le classement de la tour de Montmorot au titre de monument historique. La Société d'Emulation remercie vivement notre sympathique collègue de son intervention dans une question qui intéresse tout particu-

Digitized by Google

lièrement la région lédonienne. De son côté, la Société est décidée à faire tout ce qui sera utile pour la conservation de cette ruine pittoresque, dès que les démarches commencées auront abouti.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen du compte-rendu financier de l'exercice 1909 et M. le Trésorier en donne lecture.

Recettes de l'année 1909	2.036 20
Dépenses de l'année 1909.....	1.509 25
Excédent de recettes..... .	526 95
Report des Exercices précédents	8.183 20
Avoir de la Société	8 710 15

Cet avoir est représenté par le solde à la banque Prost, arrêté le 31 décembre 1909 à la somme de 8.569 fr. 15 et le reste en espèces chez le Trésorier.

La situation financière de la Société est donc excellente, et elle permet d'envisager l'avenir sans crainte. Toutefois il faut prévoir, pour l'an prochain, une augmentation de dépenses, par suite des prix à décerner à la suite du Concours ouvert par la Société.

Conformément au règlement, une Commission est nommée pour l'apurement du compte présenté ci-dessus. Elle comprend MM. Maurice Prost, Sirot et Lebrun.

M. Girardot demande une subvention pour continuer les fouilles qu'il a entreprises à Montmorot et à Montciel. Une somme de cent francs lui est allouée à cet effet.

Enfin, la question d'achat d'un microscope est reportée à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google

Séance du 21 avril 1910.

Présents: MM. MONOT, *Président ;* GUICHARD, *Vice-Président* ; Mlle TAVIOT ; MM. CLÉMENÇOT, DE CHIVRÉ, FEUVRIER, GIRARDOT, LACHICHE, Dr LÉGEROT et Maurice PROST.

Absent excusé : M. CARREZ, *Secrétaire-Trésorier*, retenu loin de Lons par un deuil de famille.

M. MONOT adresse à Mme et M. CARREZ, au nom de la Société, de sincères sentiments de condoléances à l'occasion du deuil qui vient de les frapper.

Il présente ensuite à M. FEUVRIER, professeur au Collège de l'Arc, ses compliments de bienvenue ; il le loue d'être venu de Dole assister à la séance de la Société et exprime le vœu de voir souvent cet érudit apporter aux réunions le précieux concours de son savoir. M. FEUVRIER remercie par quelques mots aimables.

M. le président fait connaître ensuite qu'il a reçu une lettre de M. LONGIN lui demandant les deux derniers cahiers du travail qu'il avait envoyé à la Société sur Caroline d'Autriche et Béatrix de Cusance. Il désire y ajouter quelques notes pour y relever certaines erreurs d'un livre que le Dr Maréchal vient de publier sur le même sujet. M. MONOT les lui a adressés.

M. FEUVRIER demande, pour la bibliothèque de Dole, un exemplaire du volume de 1866. Ce volume lui sera envoyé.

M. MONOT entretient la Société de diverses publications reçues récemment.

La Société passe ensuite à l'examen de la circulaire envoyée aux sociétés composant l'Association franc-comtoise par M. Roger ROUX, président du Congrès de Luxeuil. Cette circulaire comprend quatre questions :

Digitized by Google

1° *Demande de subvention.* — La Société décide de s'en tenir à la somme de cinquante francs qu'elle a déjà votée.

2° *Convient-il d'augmenter le nombre des Sociétés faisant partie de l'Association franc-comtoise, et quelles sociétés proposeriez-vous d'y ajouter ?* — La Société propose : l'Association mycologique, la Société de Photographie de Lons-le-Saunier et celle de Saint-Claude.

3° *Faut-il créer, pour le prochain congrès une section économique et juridique indépendantes des sections habituelles ?* — La Société n'est pas d'avis de créer cette section.

4° *Ou devra se réunir le congrès de 1911 ? Accepte-t-on la ville de Dole, qui a été proposée par quelques personnes ?* — La Société se prononce pour Dole. M. Feuvrier fait du reste remarquer que le congrès, à cette date, coïnciderait avec l'inauguration du musée.

M. Monot donne quelques indications sur le sommaire du prochain volume des *Mémoires de la Société*,

M. Girardot entretien la Société de son étude sur les palafittes du Jura et en demande l'insertion dans le Recueil de cette année, ou la publication en volume séparé. Il prévoit d'assez nombreuses illustrations et en informe la Société. La Société accepte avec plaisir la proposition de M. Girardot et lui laisse le soin de diriger l'illustration de son travail, de telle sorte qu'elle fasse connaître les objets les plus intéressants et les plus caractéristiques tout en restant conforme aux ressources un peu limitées dont elle peut disposer.

M. Guichard lit le premier poème de son recueil : « Encore des vers », poème intitulé « Hymne au Jura »; M. Monot lit ensuite la fin d'un autre poème du même auteur et faisant partie du même recueil « Sur la Comète». Ces deux lectures sont vivement applaudies.

Digitized by Google

M. FEUVRIER parle du congrès des Sociétés savantes de Paris, auquel il a assisté comme délégué de la Société d'Émulation du Jura.

Il montre ensuite à la Société de curieuses cartes postales reproduisant de nouvelles fouilles d'Alise-Ste-Reine, parmi lesquelles une carte représentant un petit sanctuaire avec piscine et d'autres sur lesquelles sont reproduits des ex-voto formés d'yeux.

Puis il présente à la société une hache à douille de l'époque larnandienne et une pointe de lance, trouvées à Dole. Il annonce enfin qu'on a trouvé à Fraisans, à 50 mètres en aval du pont, une pirogue que l'affouillement produit par les dernières inondations a fait sortir. Elle est monoxyle et a 7 m. 20 de longueur; elle est de la même époque que la pirogue conservée au musée de Lons-le-Saunier.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 12 mat 1910.

Présents : MM. MONOT, *Président ;* GUICHARD, *Vice-Président*; BAILLE, DECLUME, GIRARDOT, LACHICHE, LEBRUN, LOMBART, MILLOT, M. PROST, PERROD et SIROT.

M. LACHICHE remplit les fonctions de secrétaire.

M. MONOT lit une lettre de M. CARREZ s'excusant de ne pouvoir venir à la séance et remerciant la Société des sentiments de condoléances qu'elle lui a adressés à l'occasion d'un deuil récent.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 17 mars qui n'avait pas été lu à la séance du 21 avril.

A ce propos, M. LOMBARD, bibliothécaire de la ville,

Digitized by Google

demande la parole pour en rectifier la rédaction, au sujet de la place à donner dans la bibliothèque de la ville aux publications reçues par la Société. Il rappelle que le 18 mars, il a présenté à M. le Président une note dans laquelle il disait qu'il serait plus commode de faire ranger à l'avenir ces publications par M. Carrez, en tant que secrétaire de la Société. M. Carrez les classerait comme il l'entendrait et dans le temps qu'il voudrait, le bibliothécaire offrant la place nécessaire. Quant aux ouvrages envoyés jusqu'à maintenant à la Société d'Emulation, déposés à la bibliothèque de la ville et classés avec soin par le bibliothécaire, ils doivent être considérés comme un don ; aussi bien portent-ils le cachet « Don de la Société d'Émulation ».

Après avoir entendu les explications de M. Lombard, la Société est appelée par le président à prendre une résolution, sur l'emploi qu'elle veut faire des publications qu'elle reçoit : Veut-elle les donner au fur et à mesure à la bibliothèque de la ville, ou les y placer seulement à titre de dépôt et pour une durée soit déterminée, soit illimitée ? Il est décidé que ces publications seront seulement déposées à la bibliothèque pour une période de temps qui sera fixée ultérieurement et que le secrétaire fera le classement chaque année.

Lecture est donnée ensuite du procès-verbal de la séance du 21 avril.

M. Perrod demande la parole pour faire remarquer que la Société de photographie de Lons-le-Saunier, que la Société d'Émulation, dans la séance du 21 avril avait proposé de mettre en rapport avec l'Association franc-comtoise, n'existe plus. Il dit que cette société de photographie, qui s'est dissoute dernièrement, possédait certains fonds ; ses membres demandent à entrer dans la Société d'Émulation du Jura en lui apportant ces fonds et en s'engageant à verser la cotisation annuelle ; ils formeraient une section à part.

Digitized by Google

La Société répond favorablement à cette demande.

M. MONOT lit ensuite une lettre où M. Roger ROÜX, président de l'Association franc-comtoise pour 1910, remercie la Société d'Émulation pour la subvention de cinquante francs qu'elle a votée pour le congrès de Luxeuil. Sur une remarque que lui a faite la veille le trésorier, le Président informe la Société que, en votant 50 francs dans la séance de mars, elle avait dépassé de 10 francs le montant de la subvention qu'elle avait allouée déjà en principe, dans une séance antérieure. M. MONOT invite alors ses collègues à confirmer par une nouvelle décision leur 2e vote et à annuler le 1er. L'erreur a été commise parce que le secrétaire étant absent à la séance de mars, il a été impossible de se reporter au registre des procès-verbaux pour connaître le montant de la subvention votée en principe. Mais il ne convient pas, pour des raisons de courtoisie, de rectifier cette erreur. L'assemblée se range entièrement à l'avis de son président.

M. MONOT, abordant la question des ruines de Montmorot dit à la Société que M. Henri PROST a adressé une lettre au Touring-Club de France, renfermant des renseignements au sujet de ces ruines ; le Touring-Club a demandé qu'on lui envoyât des photographies capables de bien montrer quel intérêt il y a à conserver ces ruines. M. MONOT a rédigé le brouillon d'une lettre qu'il veut adresser à ce sujet au Touring-Club au nom de la Société d'Emulation et il en donne lecture.

Après avoir entendu MM. GIRARDOT et Maurice PROST, la Société décide de solliciter l'intervention du Touring-Club en faveur du classement de ces ruines comme monument historique et prie son Président d'écrire dans ce sens au président de cette puissante association.

M. MONOT a reçu de M. GAZIER, président de la So-

Digitized by Google

ciété d'Émulation du Doubs, une lettre dans laquelle il demande plusieurs volumes des *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*. La Société décide qu'on enverra à la Société d'Émulation du Doubs les volumes dont il reste encore des exemplaires.

M. le Président entretient la Société des dernières publications reçues. Il accuse réception des volumes intitulés : *Recensement agricole national, l'Elevage et l'Agriculture en 1908, dans la République Argentine.* Il demande à ce propos s'il ne conviendrait pas que la liste des volumes reçus dans l'année par la Société d'Émulation, fût insérée au volume des *Mémoires*. Il est décidé qu'il en sera ainsi à partir du volume de 1910.

M. Monot expose ensuite que l'Académie de Mâcon organise un congrès, à l'occasion du millénaire de l'abbaye de Cluny ; elle a envoyé des programmes de ce congrès avec prière de les faire paraître dans les journaux locaux. M. Monot s'est hâté d'en envoyer des exemplaires à M. l'abbé Brune, curé doyen de Montsous-Vaudrey en exprimant l'espoir que ce savant archéologue y voudra bien faire entendre sa voix autorisée.

L'Académie de Mâcon demande que la Société d'Émulation du Jura se fasse représenter à ce congrès par un délégué. La Société délègue M. Monot, M. l'abbé Perrod y prendra part aussi.

Sur la proposition renouvelée de son Président la Société décide de solliciter l'échange avec la Société éduenne d'Autun.

M. Girardot exprime le désir que la Société demande l'échange avec la Société de Semur qui s'occupe des fouilles d'Alise-Ste-Reine. M. Monot fera la lettre.

MM. Perrod et Monot proposent à la Société d'admettre comme nouveau membre M. Laurent-Vibert,

Digitized by Google

ancien membre de l'Ecole française de Rome, professeur au Lycée Rouget de Lisle.

MM. PERROD et LACHICHE proposent également M. VICTOR, professeur à l'Ecole normale d'instituteurs de Lons-le-Saunier.

Assemblée générale du 9 juin 1910.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GIRARDOT, LOMBARD, PERROD, PIDOUX, SIROT et CARREZ, *Secrétaire*.

Absents excusés : Mlle TARIOT, MM. FEUVRIER et MIODON.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

MM. LAURENT-VIBERT, professeur au Lycée et VICTOR, professeur à l'Ecole normale d'instituteurs, sont admis au titre de membres résidant au chef-lieu.

M. le Président fait connaître les ouvrages reçus, puis il donne lecture de la correspondance et notamment d'une lettre du Président du Touring-Club de France, accusant réception et remerciant vivement M. MONOT des renseignements complémentaires adressés à cette Société au sujet des ruines de Montmorot, renseignements qui seront communiqués au Comité des Sites et Monuments pittoresques dans sa plus prochaine séance.

La Société d'Emulation de Montbéliard informe la Société d'Emulation du Jura qu'elle célébrera le 23 juin prochain le 60e anniversaire de sa fondation et qu'à cette occasion aura lieu une séance générale annuelle, suivie d'un banquet. Elle invite M. le Président ou un délégué à assister à cette réunion.

M. MONOT fera une réponse.

Digitized by Google

M. Feuvrier s'excuse par une lettre adressée à M. le Président de ne pouvoir assister à la séance. Il exprime le désir que la Société veuille bien lui accorder une subvention pour diverses recherches archéologiques.

A l'unanimité, la subvention demandée par notre savant et sympathique collègue est votée en principe. Il restera à en fixer le chiffre dès que M. Feuvrier aura fait connaître la somme qui lui est indispensable pour mener à bien les études qu'il a entreprises.

Au sujet des subventions accordées chaque année par la Société d'Emulation, M. Monot exprime le vœu que les objets découverts et classés par M. Girardot pour être déposés au Musée de la Ville, portent, outre l'indication du lieu où ils ont été trouvés, une mention indiquant que notre Société a collaboré aux recherches sous la forme de subventions.

M. Girardot est heureux d'informer la Société que déjà plusieurs séries d'objets provenant de fouilles antérieures portent cette mention et qu'à l'avenir le vœu émis par M. Monot sera toujours scrupuleusement respecté. Notre distingué collègue, de son côté, exprime le désir de voir les membres de la Société d'Emulation venir visiter les fouilles qu'il a entreprises, avec le concours financier de la Société, à Montmorot et à Montciel.

M. le Président entretient ensuite l'Assemblée de la question du local donné par la ville pour la tenue des séances de la Société d'Emulation. La salle du Tribunal de Commerce ayant été désignée comme lieu de réunion, des difficultés peuvent s'élever à ce sujet, notamment au renouvellement du Président du Tribunal de Commerce, en ce qui concerne la libre disposition de cette salle en faveur des membres de notre Société. Une démarche, parfois nécessaire, auprès du Président du Tribunal peut laisser croire que la Société sollicite

Digitized by Google

comme une faveur ce qui est son droit strict, et cette démarche, M. MONOT ne croit pas devoir la faire. Il se propose d'écrire à M. le Maire et de le prier d'accorder à la Société, d'une manière définitive et sans qu'une démarche nouvelle auprès du Président du Tribunal soit obligatoire, la libre disposition de cette salle pour la tenue des séances. Plusieurs membres demandent de ne pas accepter comme local la Bibliothèque ou la salle des répétitions.

Au sujet de l'insertion dans les « Mémoires » du catalogue des ouvrages reçus des diverses Sociétés correspondantes, insertion demandée par plusieurs membres, M. CARREZ fait remarquer que la publication de ce catalogue à la suite de la liste des Sociétés ci-dessus visées, donnerait lieu à un double emploi, puisque chaque Société envoie chaque année un volume de ses Mémoires ou Annales. Il serait suffisant d'inscrire dans les « Mémoires » le catalogue des ouvrages reçus en dehors des publications des Sociétés savantes.

M. PERROD donne ensuite quelques renseignements sur un livre ignoré de Jean de la Baume-Perrain, ouvrage très rare qu'il a découvert dans la bibliothèque de l'ancien château de la Chaux-des-Crotenay. Après lecture de quelques passages, il informe ses collègues qu'il se propose de faire à ce sujet une étude spéciale qui sera insérée dans le prochain volume des « Mémoires ».

L'ordre du jour appelle la discussion sur une proposition faite antérieurement par deux membres de la Société et ayant trait à l'achat d'un microscope.

M. GIRARDOT fait observer qu'il serait assez difficile de loger un appareil aussi délicat, la Société n'ayant pas de local disponible. Il propose d'ajourner cette proposition jusqu'au moment où la question d'un local affecté spécialement à la tenue des séances aura reçu une solution favorable. — Adopté.

Digitized by Google

M. Girardot fait une communication sur deux silex taillés que M. Hugon a découverts dans une station néolithique entre Savigna et Fétigny. Cette communication sera mise à la suite du procès-verbal.

M. Hugon demande une subvention pour la continuation de ses recherches. Cette subvention est adoptée en principe, et le montant en sera fixé ultérieurement.

Au sujet des subventions accordées chaque année, et afin de ne pas engager les finances de la Société dans une voie trop large, M. Perrod propose, à chaque nouvelle demande, de faire connaître le montant des sommes déjà allouées dans le courant de l'année, afin de voir s'il est possible d'accorder la subvention ou s'il y a lieu d'en réduire le chiffre. — Adopté.

Enfin, MM. Monot et Girardot présentent comme membre correspondant, M. Edmond Hue, Vice-Président de la Société préhistorique de France (Rue de la Pompe, 60, Paris).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Communication de M. Hugon. — Au nom de M. Edouard Hugon, instituteur à Savigna, M. Girardot signale la découverte d'une station préhistorique avec silex taillés, située à quelques centaines de mètres à l'est de cette localité.

Parmi les silex recueillis sur ce point par M. Hugon, qui vient de les lui communiquer, M. Girardot en signale deux en particulier dont la taille par éclats est parfaitement caractérisée, et qu'il met sous les yeux de la Société. Le premier, seul complet, est un *grattoir* de moyenne dimension (45 millimètres de long sur 28 de large), un peu massif en tête, avec une portion du *cortex*, animée du côté opposé pour être tenu commodément. Le second, de forme générale trapézoïdale, est la partie moyenne (44 millimètres de long) d'une forte pointe peu régulière, retouchée à grands éclats ; la

Digitized by Google

retouche a eu lieu des deux côtés sur l'une des faces, et d'un côté seulement sur la face opposée, ainsi qu'il arrive dans certaines pointes moustériennes formant transition à la technique solutréenne.

Les autres silex, sans retouche, sont au nombre de 15 ; un certain nombre portent quelques traces d'utilisation; les uns sont des éclats tranchants ou pointus, des lames irrégulières et grossières, d'autres ont servi quelque peu comme percuteurs ; plusieurs seraient des nucléus.

Aucune trace de céramique ni d'ossements ne s'est montrée en compagnie de ces divers silex.

Bien que le grattoir ait de l'analogie avec les formes néolithiques, ce qui oblige à certaines réserves sur l'époque à laquelle remonte cette station, elle paraît appartenir au Paléolithique et pourrait être antérieure au Magdalénien.

Les recherches que M. HUGON va continuer permettront probablement des indications plus complètes sur cette intéressante station de Savigna, la première bien constatée dans le bassin de la Valouse. La Société d'Emulation les favoriserait fort utilement en mettant à la disposition de notre actif et dévoué collègue une subvention pour les fouilles archéologiques qui pourront être nécessaires sur ce point ou sur d'autres de cette région.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire,

H. CARREZ.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉMILE LONGIN.

UN ABBÉ D'ACEY

A LA

BATAILLE DE LA MARFÉE

(6 juillet 1641)

RELATION INÉDITE

DE LA

LA MORT DU COMTE DE SOISSONS

Digitized by Google

Digitized by Google

UN ABBÉ D'ACEY

A LA

BATAILLE DE LA MARFÉE

(6 juillet 1641).

Jamais, quoi qu'on ait pu dire, le cardinal de Richelieu ne fut plus près de tomber du faîte de la puissance et des honneurs que dans l'année qui précéda celle de sa mort (1). C'est que sa tyrannie, pour parler la langue du temps, pesait lourdement sur tout le pays ; son nom était universellement haï ; ses « grands desseins » ne pouvaient entrer en parallèle avec le prix dont on les payait (2). Depuis que la France avait jeté le gant à la maison d'Autriche, les impôts avaient suivi une progression constante ; le commerce des villes languissait ; les habitants des campagnes succombaient sous le fardeau de charges de toute sorte (3) ; les cours sou-

(1) L'histoire et le roman ont popularisé à l'envi la conjuration de Cinq-Mars : il s'en faut de beaucoup que ce dessein, mal concerté et reposant en grande partie sur la faveur incertaine du roi et le concours douteux du duc d'Orléans, ait fait courir autant de risques à Richelieu que la levée de boucliers de Sedan.

(2) Le cardinal avait pour maxime que « les extorsions même qui seroient intolérables de leur nature sont rendues excusables par les nécessités de la guerre. » RICHELIEU, *Mémoires*, t. II, p. 514. Cf. Vicomte D'AVENEL, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. II, p. 533.

(3) Pour ne citer qu'un exemple, la taille, qui était, à la mort de Henri IV, de 11.400.000 livres, atteignait, en 1641, près de 44 millions, auxquels il fallait ajouter une somme presque égale, soit pour les étapes et subsistances de l'armée, soit pour ses

Digitized by Google

veraines avaient vu bon nombre de leurs membres emprisonnés ou exilés ; l'Église elle-même était en butte aux impérieuses sollicitations du premier ministre ; il n'y avait que les gens de guerre pour trouver leur compte à une lutte qui se poursuivait avec des alternances de succès et de revers, sans que rien permît d'en entrevoir le terme. Les manifestations de l'opinion publique étaient néanmoins plus rares qu'au début : on se taisait, car c'était l'époque où, suivant l'énergique remarque d'un magistrat franc-comtois, « toute parole libre donnoit soubçon et tout soubçon estoit mortel (1). » Qui d'ailleurs eût pu tenir tête à l'homme d'État dont Louis XIII subissait l'ascendant, le jugeant sans égal au timon des affaires (2) ? Marie de Médicis ? Elle errait sur les chemins de l'exil, importune à tous ceux qui lui accordaient une hospitalité précaire. Monsieur, frère du roi ? Mais depuis le lâche abandon du maréchal de Montmorency (3) il était tombé dans le discrédit le plus complet : bien imprudent aurait été celui qui se serait

quartiers d'hiver. Il avait fallu entrer dans la voie des emprunts, et la France, qui ne payait que deux millions de rentes, quand Richelieu devint ministre, en payait, à sa mort, 21 millions.

(1) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 83. Cf. Nani, *Historia della republica veneta*, t. I, p. 203.

(2) Louis XIII ne fut pas le monarque effacé, « obombré » qu'on s'imagine : il eut sa politique à lui, faite surtout d'aversion pour l'Espagne, et si, malgré la lassitude qu'il ressentait parfois de l'humeur altière du cardinal de Richelieu, il maintint toujours celui-ci contre ses ennemis, c'est qu'il voyait en lui l'homme le plus propre à affermir son pouvoir au dedans comme au dehors. Cf. Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 153 ; M. Topin, *Louis XIII et Richelieu*, p. 44 ; L. Batiffol, *Au temps de Louis XIII*, p. 63.

(3) Henri II de Montmorency, duc de Montmorency, pair et maréchal de France, gouverneur de Languedoc et amiral de Guyenne, fils de Henri Ier, duc de Montmorency, et de Louise de Budos, sa seconde femme (30 avril 1595-30 octobre 1632).

Digitized by Google

fié à un prince aussi faible et aussi irrésolu. Le prince de Condé (1) ne songeait qu'à faire oublier par une soumission presque servile ses turbulentes prises d'armes de la régence ; le duc de Vendôme (2) avait dû se réfugier en Angleterre et le duc de Guise (3) venait de mourir en Italie, laissant son titre et ses biens à un jeune écervelé qui, tout archevêque de Reims qu'il était, avait clandestinement engagé sa foi à une princesse de la maison de Gonzague (4).

Si nul, dans le royaume, ne paraissait de taille à se mesurer avec Richelieu, il y avait, aux portes mêmes de la France, un prince du sang vers qui se tournaient involontairement les regards : c'était le comte de Soissons (5), à qui, cinq ans auparavant, Louis XIII avait donné le commandement de ses troupes, quand l'invasion espagnole avait jeté la terreur dans la vallée de l'Oise. Retiré à Sedan, Louis de Bourbon demeurait l'espoir secret de tous les mécontents ; on était attentif à ses moindres démarches, et, lorsqu'il fut avéré que,

(1) Henri II de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Berry, de Bourgogne et de Bresse, fils de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte de la Trémouille (1er septembre 1588-26 décembre 1646).

(2) César, duc de Vendôme, légitimé de France, fils de Henri IV, roi de France, et de Gabrielle d'Estrées, marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort (juin 1594-22 octobre 1665).

(3) Charles de Lorraine, duc de Guise, pair de France, gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant, fils de Henri de Lorraine, duc de Guise, et de Catherine de Clèves, comtesse d'Eu (20 août 1571-30 septembre 1640).

(4) Anne de Gonzague-Clèves, fille de Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers, de Rhetel et de Mantoue, et de Catherine de Lorraine (mars 1616-6 juillet 1684).

(5) Louis de Bourbon, comte de Soissons, de Clermont et de Dreux, pair de France, gouverneur de Champagne et de Dauphiné, fils de Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux, et d'Anne de Montafier (11 mai 1604-6 juillet 1641).

Digitized by Google

d'accord avec le duc de Bouillon (1) et le nouveau duc de Guise (2), il avait résolu de ne pas reparaître à la cour avant d'avoir fait chasser le cardinal des conseils du roi, une conspiration se forma, autrement spontanée, autrement redoutable que celle que le grand écuyer (3) devait tenter l'année suivante. M. le Comte était aimé (4): il avait de nombreux partisans dans les provinces ; les huguenots n'oubliaient pas qu'il était petit-fils de ce valeureux prince de Condé mort « pour Christ et pour la patrie » à la bataille de Jarnac ; à l'étranger, les exilés se tenaient prêts à le seconder ; il n'était pas jusqu'aux prisonniers de la Bastille qui ne se fissent forts de provoquer un soulèvement à Paris (5).

Rendons justice à la clairvoyance de Richelieu : il ne se dissimula pas un instant l'étendue des dangers qu'il

(1) Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon et prince souverain de Sedan, lieutenant général des armées du roi, fils de Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon et prince souverain de Sedan, et d'Élisabeth de Nassau, sa seconde femme (22 octobre 1605-9 août 1652).

(2) Henri de Lorraine, duc de Guise, pair de France, archevêque de Reims, fils de Charles de Lorraine, duc de Guise, et de Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier (4 avril 1614-2 juin 1664).

(3) Henri Coeffier, dit Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, fils d'Antoine Coeffier, dit Ruzé, marquis d'Effiat, maréchal de France, et de Marie de Fourcy (1620-12 septembre 1642).

(4) Un ambassadeur étranger écrivait, deux mois avant la mort de Louis de Bourbon : « Comes Suessionensis ita amatur, ut plurimis dolori futurum sit, si quid ipsi eveniat adversi, aut propter ipsum aliis. » Grotius à Camerarius, Paris, 11 mai 1641. — *Epistolæ*, p. 675.

(5) « Si M. le Comte n'eust esté tué, mandait un des espions du cardinal après la bataille de la Marfée, il eust esté bien receu de la moitié de Paris : c'est le sentiment commun de tout le monde, et que toute la France se fust joincte à luy. » Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 830. Cf. Retz, *Mémoires*, t. I, p. 40.

Digitized by Google

courait ; sa seule faute fut peut-être d'avoir compté sur le duc de Lorraine (1), qui venait de rentrer dans ses États après avoir prêté entre les mains du roi un de ces serments qui lui pesaient peu, en politique comme en amour ; encore l'illusion ne se prolongea-t-elle pas longtemps (2). Lorsque le cardinal apprit que les princes mécontents s'étaient assurés du concours de l'Espagne et de l'Empire, qu'on fortifiait Sedan et que 7.000 hommes, commandés par le baron de Lamboy (3), étaient en marche pour se joindre aux forces du duc de Bouillon, il jugea la voie des négociations inutile, et, confiant le commandement des troupes au maréchal de Châtillon (4), se rendit à Abbeville, puis à Péronne pour

(1) Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, fils de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (6 avril 1604-17 septembre 1675).

(2) Cf. F. des Robert, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine et en Flandre (1638-1643)*, p. 236.

(3) Guillaume, baron, puis comte de Lamboy, seigneur de Dessener, Wintershofen, Cordeshem, etc., maréchal de camp des armées impériales, était un gentilhomme du pays de Liège qui avait fait ses premières armes en France comme capitaine, puis comme lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie avant d'entrer au service de l'empereur. En 1636, il avait contribué avec le duc de Lorraine à faire lever au prince de Condé le siège de Dole. « Ce n'étoit pas, dit un contemporain, un homme d'un fort grand esprit, mais d'assez bon sens et résolution, fort bon homme de cavalerie. » On peut voir son portrait dans *Celeberrimi ad pacificandum christiani nominis orbem legati Monasterium et Osnabrugas ex omni gentium nationumque genere missi, ad vivum Anselmi Van Hulle penicillo expressi, ejusque cura et ære per insigniores hujus ævi sculptores cœlo repræsentati* (Anvers, 1648, in fol.), pl. LXVII.

(4) Gaspard III de Coligny, seigneur de Châtillon, maréchal de France, fils de François de Coligny, seigneur de Châtillon, amiral de Guyenne et colonel général de l'infanterie française, et de Marguerite d'Ailly (26 juillet 1584-4 janvier 1646).

Digitized by Google

être plus près des événements. Grande dut être son anxiété pendant les préliminaires de l'action décisive : si ceux qui déclaraient ne prendre les armes que pour le renverser l'emportaient, la route de Paris s'ouvrait devant eux, et quels mouvements ne pouvaient pas, au bruit de leur approche, éclater dans la capitale !

Une fois de plus cependant la fortune se prononça en faveur du premier ministre, et cela d'une façon inattendue. Il fallait une victoire : ce fut une défaite qu'on éprouva ; mal engagés par Gaspard de Coligny, les royaux furent mis en déroute à peu de distance de Sedan, dans la plaine que borde le bois de la Marfée (1), et la face des choses allait changer, quand Louis de

(3) Le 6 juillet 1641. Cf. Grotius à Camerarius, Paris, 13 juillet 1641. — *Epistolæ*, p. 683 ; *Gazette de France* du 13 juillet 1641 ; *Mercure françois*, t. XXIV, p. 192 ; *Véritable inventaire de l'histoire de France*, t. II, p. 575 ; *Theatrum Europæum*, t. IV, p. 521; Bernard, *Histoire du roy Louis XIII*, t. II, p. 456 ; Aubery, *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, p. 479 ; Id., *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. II, p. 702 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 257 ; Sirot, *Mémoires*, t. II, p. 2 ; Langlade, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, p. 68 ; Montrésor, *Mémoires*, t. II, p. 1 et 342 ; Nani, *Historia della republica veneta*, t. I, p. 553 ; Chastenet-Puységur, *Mémoires*, t. I, p, 259 ; Lenet, *Mémoires* (collect. Michaud et Poujoulat), p. 455 ; Goulas, *Mémoires*, t. I, p. 364 ; Siri, *Il Mercurio, overo historia de'tempi correnti*, t. I, p. 418 ; Montglat, *Mémoires*, t. I, p. 392 ; Lotichius, *Rerum Germanicarum et externarum nostri temporis historia universalis*, t. II, p. 741 ; Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 319 ; Le Clerc, *Vie du cardinal duc de Richelieu*, t. III, p. 303 ; le P. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 361 ; le P. Barre, *Vie de M. le marquis de Fabert, maréchal de France*, t. I, p. 359 ; Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 829 et 831 ; A. Jay, *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 147; F. Bourelly, *Le maréchal de Fabert*, part. I, p. 160.

Digitized by Google

Bourbon tomba sans vie au sein d'un triomphe désormais frappé d'impuissance et de stérilité (1).

Les circonstances dans lesquelles ce prince trouva la mort sont jusqu'ici restées mystérieuses. A quel moment de l'action fut-il tué, et par qui ? Périt-il dans la mêlée, comme l'écrivit un futur maréchal de France, alors simple capitaine aux gardes (2), ou reçut-il le coup mortel, comme le dit Monglat, pendant qu'il « regardoit de loin la déroute des François, marchant au petit pas au milieu des siens et entouré de ses domestiques ? (3) » Différentes versions ont été émises : je vais les exposer impartialement.

Dans le rapport qu'il adressa au roi pour expliquer sa défaite, le maréchal de Châtillon dit : « La victoire étoit comme en nos mains, Mr le Comte, leur principal chef, tué sur le champ leur ayant causé grande déroute et ébranlement entier de leur aisle gauche par la charge vigoureuse qu'avoient faite les gendarmes, dont l'un

(1) On se rend compte des conséquences que, sans la mort du comte de Soissons, la défaite des troupes royales aurait eu pour Richelieu en voyant de quelle manière celui-ci en parle dans la « Succinte narration de toutes les grandes actions du roi. » Le P. Griffet, *op. cit.*, t. III, p. 632.

(2) « Monsieur le Comte, qui avoit un escadron devant luy, se trouva en un moment envelopé dans lesdits gendarmes, dont il fut tué d'un coup de pistolet au-dessous de l'œil droit. » Extrait d'une lettre de monsieur de Fabert.— Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. II, p. 708 ; Montrésor, *op. cit.*, t. II, p. 21.

(3) Il « tomba de son cheval roide-mort, ajoute Montglat, sans que jamais on ait pu sçavoir d'où cela étoit venu, car aucun de ceux qui étoient auprès de lui n'en ont pu dire de nouvelles. Ils dirent seulement qu'ils ouïrent un coup et qu'ils virent un cavalier passer et leur maître en même-tems tomber la tête en bas et le pied dans l'étrier ; qu'ils lui trouvèrent le coup dans le front avec la bourre dans la tête, le visage brûlé de la poudre, pour marque qu'il avoit été tiré à brûle-pourpoint. » *Mémoires*, t. I, p. 393.

Digitized by Google

d'iceux alla choisir ledit seigneur comte, qui estoi armé, luy apuya le pistolet sur la visière et luy donna du coup dans la cervelle, dont il tomba mort. Ses gentilshommes asseurent que celuy qui le tua receut plusieurs coups à l'instant dont il tomba mort. Estant à ce point-là, une terreur panique prit nos gens tout à un instant (1). »

Ce rapport n'était évidemment pas encore parvenu à Louis XIII, quand le secrétaire d'État à la guerre (2) écrivit à Gaspard de Coligny : « Le Roy a résolu de donner un gouvernement et une pension pour sa vie durant au gendarme qui a tué le général des ennemis. Monsieur le mareschal l'envoyera à Reims trouver sa Majesté aussitost qu'il y sera arrivé (3). » On connaissait à la cour la perte de la bataille dès le 7 juillet, mais ce ne fut que le 8, entre une heure et deux heures après minuit (4), que le capitaine des gardes du maréchal de Châtillon dut pour ainsi dire forcer la porte de Sublet de Noyers, afin de s'acquitter du message que son maître lui avait confié (5) : « Que me venez-vous annon-

(1) Relation de la journée du sixiesme juillet M.DC.XLI, par le mareschal de Châtillon. — Aubery, *op. cit.*, t. II, p. 705 ; Montrésor, *op. cit.*, t. II, p. 14.

(2) François Sublet, seigneur de Noyers, baron de Dangu, secrétaire d'Etat au département de la guerre, capitaine du château de Fontainebleau et surintendant des bâtiments de France, fils de Jean Sublet, seigneur de Noyers, maître des comptes, et de Magdeleine Bochart (1588-20 octobre 1645).

(3) Sublet de Noyers au maréchal de Châtillon, Péronne, 9 juillet 1641.— Aubery, *op. cit.*, t. II, p. 911.

(4) Mlle de Montpensier, *Mémoires*, t. I, p. 40.

(5) « Je vous dépesche le sieur de Boccasse pour le sujet qu'il vous dira. » Le maréchal de Châtillon à Sublet de Noyers, Rhetel, 7 juillet 1641. – Aubery, *op. cit.*, t. II, p. 709. Cf. Richelieu à Séguier, Péronne, 8 juillet 1641 ; le même à Bouthillier, Péronne, 9 juillet 1641.— Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 827 et 829.

Digitized by Google

cer ? dit brusquement le secrétaire d'État à la guerre. Que la bataille est perdue ? Nous le savons bien. — Il est vrai, Monsieur, mais vous ne savez peut-être pas que M. le Comte est mort. — Je n'en crois rien », repart Sublet de Noyers toujours en colère. Ce fut seulement après que l'officier lui eut montré le billet des gentilshommes du comte de Soissons demandant ce qu'il fallait faire de son corps, qu'il courut en hâte éveiller Richelieu pour l'instruire de la nouvelle (1). D'autres lettres arrivèrent bientôt qui ne permirent plus l'ombre d'un doute (2).

Cette mort était trop opportune, elle consolidait trop le crédit du cardinal pour qu'on ne soupçonnât pas celui-ci de l'avoir tramée. Maint récit contemporain insinue que Louis de Bourbon fut tué par un émissaire de Richelieu, et, dans les entours du duc d'Orléans, Goulas se fit l'écho de cette accusation en écrivant : « M. le Comte, voyant le désordre des siens et y accourant armé de toutes pièces, le pistolet à la main, un

(1) Chastenet-Puységur, *Mémoires*, t. I, p. 263.

(2) On lit dans une de ces lettres : « Un trompette de Monsieur le Comte est arrivé, qui est venu demander permission de porter en France le corps de son maître, qui fut tué par un des gendarmes de Monsieur, auquel il demanda quartier et promit vingt mille escus de rançon, mais luy, ne le connoissant pas et estant pressé par les siens, luy donna un coup de pistolet par la teste, dont il tomba tout roide mort. » Extrait d'une lettre escrite de Retel par le comte de Roussillon, le 7 juillet 1641. — Aubery, *op. cit.*, t. II, p. 707 ; Montrésor, *Mémoires*, t. II, p. 17.

Le 20 juillet, des lettres patentes furent adressées au parlement de Paris pour faire le procès à la mémoire du comte de Soissons ; Louis XIII voulait que le cadavre fût traîné sur la claie, mais, après que le duc de Bouillon eut fait sa soumission, les poursuites furent abandonnées ; le corps du malheureux prince resta à Sedan, d'où, le 16 mai 1642, il fut transporté à la chartreuse de Gaillon. V. Gallois, *Lettres inédites des Feuquières*, t. I, p. 314.

Digitized by Google

gendarme de Monseigneur l'aborda, le tira de fort près et le tua ; d'autres soutenoient qu'il s'étoit tué luy même ; d'autres qu'un de ses gardes, gagné par M. le Cardinal, le voyant seul au milieu de ses ennemis et en beau, fit le coup (1). »

Ce fut cette dernière version qui eut cours parmi les sujets du roi catholique : connaissant l'absence de scrupules de Richelieu, il leur parut impossible qu'il n'eût pas fait plus que souhaiter la mort de Louis de Bourbon. « En ce combat, dit un membre du parlement de Dole, fut tué le prince de Soissons par un François aposté qui alloit suivant et remarquant ce prince armé de toutes pièces, visière abaissée, lequel en cette forme allant de bataillon à autre pour encourager ses gens haussa sa visière par malheur et fut au même instant tué d'un coup de pistolet qu'il receut du traistre qui le chevaloit (2). » De Haerlebeke (3), le sieur de Saint-Germain (4) propagea cette accusation avec acharne-

(1) *Mémoires*, t. I, p. 364. Un familier du duc d'Enghien dit aussi que la fin entourée de mystère du comte de Soissons « a laissé de grands soupçons dans la créance publique qu'il avoit esté tué trestreusement par un de ses domestiques, qui estoient près de sa personne pendant le combat. » LENET, *Mémoires*, p. 455.

(2) GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 257.

(3) Haerlebeke, bourg de la Flandre occidentale, dans le royaume actuel de Belgique, sur la rive droite de la Lys.

(4) Mathieu de Morgues, seigneur de Saint-Germain, premier aumônier de Marie de Médicis et prévôt de Haerlebeke, n'avait pas suivi la reine Mère, quand celle-ci était sortie des Pays-Bas ; il revint en France après la mort du cardinal de Richelieu et mit sa plume au service du cardinal Mazarin. Cf., sur cet infatigable pamphlétaire, CHAPELAIN, *Lettres*, t. I, p. 97 ; BAYLE, *Dictionnaire historique et critique* t. III, p. 2.010 ; MORÉRI, *Dictionnaire historique*, t. VII, p. 782 ; PERROUD, *Essai sur la vie et les œuvres de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain (1582-1670)*, dans les *Annales* de la Société d'agriculture, sciences, arts et

Digitized by Google

ment. Chargé par le cardinal infant (1) de la rédaction du manifeste qui parut plus tard sous le nom du comte de Soissons, il écrivait à un de ses amis de Bruxelles : « Je vous supplie de ne point oublier à la fin du manifeste *Louys de Bourbon* : c'est la plus grande gloire que ce nom aye jamais eu d'estre mis à la fin de cette pièce, qui doibt servir aux siècles suivants de tesmoignage que ce généreux prince est mort en s'opposant à la tyrannie du cardinal de Richelieu. Vous pourrez aussi, s'il vous plaict, là où je dicts à la fin : *Que sçait-on si le card. de Rich. ne l'a point faict remarquer et choisir dans la meslée pour le faire massacrer* ? mettre qu'il y a non seulement des conjectures, mais des preuves que ce prince a esté tué de la façon que vous avez desjà escrit (2). » L'ami en question, Philippe Chifflet (3), n'eut garde d'oublier cette

commerce du Puy, année 1863, p. 205 ; A. Castan et P. Henrard, *Mathieu de Morgues et Philippe Chifflet*, dans le *Bulletin* de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. X, p. 329.

(1) Ferdinand d'Autriche, infant d'Espagne, cardinal archevêque de Tolède, gouverneur des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche (17 mai 1609-9 novembre 1641).

(2) Mathieu de Morgues à l'abbé de Balerne, Haerlebeke, 1er août 1641. — *Mss. Chifflet*, t. CXIII, fol. 271.

(3) Philippe Chifflet, chapelain de l'oratoire du cardinal infant, abbé de Balerne, chanoine de l'église métropolitaine et vicaire général du diocèse de Besançon, fils de Jean Chifflet, docteur en médecine, et de Marguerite Poutier (10 mai 1597-11 janvier 1657). Cf., sur les ouvrages de l'abbé de Balerne, Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, t. XXV, p. 274 ; Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 1027 ; Girod de Novillars, *Essai sur quelques gens de lettres nés dans le comté de Bourgogne*, p. 67 ; Labbey de Billy, *Histoire de l'université du comté de Bourgogne*, t. I, p. 246 ; C. Weiss, art. *Chifflet*, dans la *Biographie générale*, t. X, p. 302 ; A. Castan, art. *Chifflet*, dans la *Grande Encyclopédie du XIXe siècle*, t. XI, p. 24 ; vicomte A. de Truchis de Varennes, *Les Chifflet à l'imprimerie Plantinienne*, p. 108.

Digitized by Google

recommandation, et on put lire à la suite du manifeste d'âpres invectives contre le « fol autorisé de qui la rage s'est abandonnée à un tel débordement que d'aposter cinq meurtriers de la bande de ses coupe-jarrets pour assassiner un prince du sang (ainsi que deux prisonniers complices du parricide l'ont révélé), parce que la vie et la résolution de ce prince magnanime traversoient son grand dessein (1). » Il n'y avait d'ailleurs rien de vrai dans cette prétendue confession, pas plus que dans la reconnaissance dont parle un autre écrit imputant au cardinal de Richelieu d'avoir fait « choisir ce prince par un de ses gardes, qui s'estoit mis avec ce dessein exécrable et par son commandement parmi les gens-d'armes du prince, ayant été reconnu après qu'il fut tué sur la place par Riquemont, écuyer du prince deffunt (2). » Ces allégations ne laissèrent pas que de faire leur chemin, même en France, et, en mentionnant la remise par un commis de la guerre d'une assez forte somme en or et en lettres de change à un cavalier sorti de Sedan, deux ou trois mois après la bataille de la Marfée, l'abbé de Chaumes (3) écrira : « Cette aventure, à mon avis, peut faire penser et deviner bien des choses et une si grande récompense ne pouvoit être que pour un service important (4). »

Une autre supposition s'était néanmoins fait jour, les mémoires de Goulas le prouvent, qui lavait le cardinal

(1) Manifeste pour la justice des armes des princes de la paix. — Montrésor, *Mémoires*, t. I, p. 399.

(2) Liste des chefs, officiers et soldats de l'armée françoise, commandée par le maréchal de Châtillon, qui ont été tuez ou faits prisonniers en cette bataille, avec un dénombrement de la même armée avant la bataille. — Id., *op. cit.*, t. II, p. 356.

(3) Antoine Arnauld, abbé de Chaumes, fils d'Antoine Arnauld, avocat au parlement de Paris, et de Catherine Marion (1616-1698).

(4) Arnauld, *Mémoires* (collect. Michaud et Poujoulat), p. 506.

Digitized by Google

de Richelieu du soupçon d'avoir fait tuer le comte de Soissons : c'est que le prince aurait été victime de sa propre imprudence, qu'il se serait involontairement donné la mort.

Voici ce que rapporte à cet égard le secrétaire du duc de Bouillon : « La destinée de ce prince, dit-il, fut d'autant plus étrange et plus malheureuse qu'il perdit la vie sans avoir combattu et qu'il la perdit même après la victoire, environné de ses gardes et de plusieurs gentilshommes, sans que néantmoins on ait jamais pu sçavoir par qui, ni comment il fut tué. Pour moi, après avoir recueilli tout ce qu'en ont dit ceux qui se trouvèrent auprès de lui, je suis persuadé qu'il se tua lui-même. C'étoit aussi l'opinion du duc de Bouillon. Car il est constant qu'il leva deux fois la visière de son casque avec le bout d'un de ses pistolets et même que Riquemont, son écuyer, l'avertit du malheur qui lui en pourroit arriver. Il est constant aussi que son coup étoit dans le milieu du front et qu'il avoit été tiré de si près que le papier lui en étoit entré dans la tête. Cependant, parce que dans le moment qu'il se le donna le hazard voulut que personne n'avoit les yeux sur lui, la honte et le désespoir de ceux qui étoient auprès de sa personne, et surtout leur grande préoccupation contre le cardinal, leur fit dire que c'étoit lui qui l'avoit fait assassiner par un traître qui s'étoit glissé parmi ses gardes (1). »

C'est la conclusion à laquelle se sont rangés bon nombre d'historiens. Il peut sembler étrange qu'aucun des gentilshommes qui accompagnaient Louis de Bourbon ne se soit aperçu de l'accident qui lui coûta la vie, mais ce fait est attesté par tous les contemporains. Quelques écrivains tiennent cependant encore pour le meurtre concerté, perpétuant ainsi la controverse his-

(1) Langlade, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon,* p. 71.

Digitized by Google

torique à laquelle Monglat faisait allusion, lorsqu'il écrivait : « Cette mort n'a jamais pu être éclaircie et à donné sujet de gloser à bien du monde (1). »

Sans me flatter de faire entièrement la lumière sur ce point, je crois utile de joindre aux pièces du procès un document qui me paraît établir le bien fondé de la version de Langlade. Dans un manuscrit de la bibliothèque Mazarine intitulé : « *Histoire des principales actions de quelques grands hommes qui ont fleuris* (sic) *dans l'Europe au dernier siècle* (2) », se trouve (p. 23 à 32) un récit ignoré jusqu'ici de la bataille de la Marfée : son importance en ce qui concerne la mort du comte de Soissons n'échappera à personne, quand on verra qu'il émane du personnage qui accourut le premier auprès du prince étendu sur le sol.

L'auteur de ce récit est bien connu de ceux qui ont étudié de près les intrigues diplomatiques dont Bruxelles était alors le centre. Issu d'une ancienne maison d'Allemagne établie sur les confins de la Lorraine et du Luxembourg, Pierre-Ernest de Mercy s'était d'abord senti attiré vers la carrière des armes : il avait pris part avec deux de ses frères à la désastreuse expédition de Gallas (3) en Bourgogne (4), et, témoin de son

(1) *Mémoires*, t. I, p. 393.

(2) Ms. 1849, n° 2960 de l'ancien classement. Les « grands hommes» auxquels ce manuscrit consacre des notices plus ou moins détaillées sont Tilly (p. 1), Gallas (p. 3), Piccolomini (p. 11), Lamboy (p. 19), Beck (p. 33), Wert (p. 41), Pappenheim (p. 46), Aldringer (p. 48), Gild'has (p. 50), Enkenvort (p. 53), Hatzfeld (p. 55), Souches (p. 57), Mercy (p. 59) et Mazarin (p. 99).

(3) Mathias, comte Gallas, feld-maréchal général des armées impériales, fils de Pancrazio Gallazzo, mestre de camp d'un régiment d'infanterie pour S. M. Catholique, et d'Annunziata Mercati. Né à Maëstricht en 1589, ce général, plus habile à lever des armées qu'à les conduire, mourut à Vienne le 26 avril 1647.

(4) « Je demeurai tout ce temps-là à l'arrière garde de Mercy, qui étoit en perpétuelle action, et puis dire n'avoir jamais autant

Digitized by Google

courage pendant la retraite, le général impérial lui avait offert le commandement d'un régiment de cavalerie (1). Sa famille le destinant à l'Église, il quitta l'armée et repassa aux Pays-Bas. Prévôt de Saint-Pierre de Lille, il obtint en commende l'abbaye cistercienne d'Acey au comté de Bourgogne, vacante par le décès de l'archevêque de Besançon François de Rye (2): on ne voit pas qu'il en ait pris grand soin (3); il dut, au surplus, résigner ce bénéfice, après être tombé « dans les causes fiscales pour des raisons honteuses à sa personne et à sa maison illustre dans les États de Lorraine (4). » Il fut ensuite nommé « sommelier de

pâti, car, en trois jours que cela dura, nous n'eûmes, lui et moi qu'un pain de munition et des noix pour notre manger. On peut juger par là en quel état étoit le reste. » *Histoire des principales actions de quelques grands hommes*, p. 9.

Le souvenir de l'invasion à laquelle Pierre-Ernest de Mercy participa s'est conservé en Bourgogne dans le dicton : *malheureux comme Gallas.*

(1) François de Rye de la Palud, archevêque de Césarée, abbé d'Acey et de Persine, premier aumônier du cardinal infant, fils de Philibert de Rye de la Palud, général d'artillerie pour S. M. Catholique aux Pays-Bas, et de Claude de Tournon, était devenu archevêque de Besançon à la mort de son oncle Ferdinand de Rye, dont il était coadjuteur ; il mourut à Bruxelles le 17 avril 1637.

(2) Où M. A. Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. VI, p. 296, a-t-il pris que Pierre-Ernest de Mercy résida à Acey avec sa sœur de 1639 à 1649 ? L'annotateur des mémoires de Jules Chifflet aurait dû y regarder à deux fois avant de faire sienne cette erreur.

(3) Le successeur de Pierre-Ernest de Mercy comme abbé d'Acey fut Laurent Outhenin, protonotaire apostolique et chanoine de l'église métropolitaine de Besançon. Cf. L'abbé Blanchod, *Histoire de Notre-Dame d'Acey*, p. 178.

(4) J. Chifflet, *Mémoires*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, p. 406.

Digitized by Google

courtine » de l'archiduc Léopold-Guillaume (1), et son activité un peu brouillonne le conduisit tour à tour en Allemagne, en Hollande et en Angleterre ; intimement lié avec la duchesse de Chevreuse (2), il forma avec elle le projet d'attirer le vainqueur de Rocroi au parti de Philippe IV (3). Par un singulier retour, ce fut cette intimité qui le perdit : lorsque le prince de Condé (4) eut passé dans les rangs des Espagnols, il dénonça notre abbé comme coupable de n'avoir pas révélé les desseins des Français sur les places frontières de l'Artois ; puisque Madame de Chevreuse trempait dans ces menées, il fallait nécessairement qu'il en sût quelque chose. Le 10 janvier 1654, cinq archers de la garde bourguignonne vinrent s'assurer de la personne de Pierre-Ernest de Mercy, et, quoi qu'il pût alléguer,

(1) Léopold-Guillaume d'Autriche, grand-maître de l'Ordre teutonique, évêque de Strasbourg, de Passau, d'Halberstadt, d'Olmutz et de Breslau, abbé de Murbach et de Lure, gouverneur des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Ferdinand II, empereur, et de Marie-Anne de Bavière, sa première femme (1613-19 novembre 1662).

(2) Marie de Rohan, épouse de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, pair de France et grand chambellan, fille de Hercule de Rohan, duc de Montbazon, pair de France, grand veneur et gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, et de Magdeleine de Lénoncourt, sa première femme (décembre 1600-13 août 1679). On sait qu'en premières noces Marie de Rohan avait épousé le connétable de Luynes.

(3) « Mémoire de ce qui s'est négotié et traité au voyage de l'abbé de Mercy en Hollande entre lui, le comte de Saint-Ibal et Mme la duchesse de Chevreuse », 27 septembre 1647. — V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, p. 526. Cf. H. Lonchay, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635-1700)*, dans les *Mémoires* de l'Académie royale de Belgique, t. LIV, p. 145.

(4) Louis II de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France, fils de Henri II de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency (8 septembre 1621-11 décembre 1686).

Digitized by Google

des poursuites criminelles furent entamées contre lui (1). Rendu à la liberté, il fit paraître une apologie de sa conduite, mais ne voulut pas rester davantage au service de la maison d'Autriche, et, moins heureux que ses frères, tous morts au champ d'honneur (2), termina son existence agitée comme conseiller d'État et grand chambellan du duc de Brunswick (3) : triste fin pour qui avait un instant entrevu dans ses rêves ambitieux la pourpre romaine (4).

(5) « Quand à l'abbé de Mercy, il dit qu'il a rendu un grand service au Roy et qu'il est très fidèle ; on le charge d'avoir tardé à révéler ce qu'il en sçavoit et il peut dire : *Væ mihi quia tacui*. Il estoit encore gardé le 24 du mois de janvier et ses affaires n'alloient pas bien pardevant le grand conseil de Malines. » Relation de l'emprisonnement du comte de Baussegnies et abbé de Mercy arrivé à Bruxelles le 10e jour de janvier de l'an 1654. — *Mss. Chifflet*, t. LXXVIII, fol. 387.

(2) Tout le monde sait comment François de Mercy, le grand Mercy, succomba à Allerheim, le 3 août 1645, au moment où, malgré les efforts du duc d'Enghien et du maréchal de Turenne, la victoire allait se décider en faveur des troupes qu'il commandait. L'aîné des Mercy, Henri, périt dans les guerres de Bohême ; à peine âgé de dix-neuf ans, Louis mourut en 1633, dans un des assauts donnés par les Suédois à la ville de Constance ; Antoine fut tué à la bataille de Breitenfeld, le 2 novembre 1642, et Gaspard à la défense des lignes de Fribourg, le 3 août 1644 ; un de leurs frères, chevalier de Malte, avait trouvé la mort dans un combat naval contre les pirates barbaresques. L'abbé était le plus jeune de tous.

(3) Auguste, duc de Brunswick-Wolfembuttel, fils de Henri, duc de Brunswick, comte de Dannenberg, et d'Ursule de Saxe-Lauembourg (10 avril 1579-27 septembre 1666).

(4) Pierre-Ernest de Mercy ne se flatte-t-il pas, lorsqu'il rapporte que, s'il n'avait pas péri à Allerheim, son frère François était « asseuré de le faire cardinal, ensuite de la parole que l'empereur lui en avoit donnée de le nommer et proposer au Pape à cet effet dans la première création des cardinaux ? ». *Histoire des principales actions de quelques grands hommes*, p. 98. C'est le cas de rappeler ce que Mathieu de Morgues écrivait à Philippe Chifflet, le 28 août 1639 . « Il ne fault rien croire de ce que dict

Digitized by Google

Quand, dépité de n'avoir pu obtenir le consentement du roi de France à son mariage avec Anne de Gonzague, le duc de Guise prit le parti de demeurer à Sedan (1), il y avait déjà plusieurs mois que l'abbé de Mercy se trouvait auprès du duc de Bouillon et du comte de Soissons, s'efforçant de décider ces princes à prendre les armes contre le cardinal de Richelieu. Nul n'eut plus de part que lui à la conclusion de leur traité avec l'empereur et le cardinal infant : il fit pour cela plusieurs voyages à Ratisbonne (2) et à Bruxelles, et Louis XIII ne manqua pas de signaler ces « allées et venues » dans la déclaration qu'il publia le 8 juin 1641 contre les mécontents (3).

Une lettre interceptée nous le montre plein de confiance dans le concours du contingent commandé par le baron de Lamboy : « Qu'on se hâte, écrit-il, et qu'on ne retarde plus. » On ne doit pas être surpris de le retrouver aux côtés de Louis de Bourbon, lorsque, contrairement à l'avis du duc de Bouillon (4), ce prince sort de Sedan pour prendre le commandement des troupes opposées au maréchal de Châtillon : c'est comme té-

l'abbé de Mercy, qui est un *chacharon*, comme sont la plupart des Lorrains. » *Mss. Chifflet*, t. CXII, fol. 274.

(1) J'ai raconté cet épisode de la vie aventureuse de Henri de Guise dans mon étude sur *Anne de Gonzague en Franche-Comté* (*1641*), p. 17.

(2) Une diète impériale se tenait alors dans cette ville.

(3) Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 809.

(4) Le duc de Bouillon aurait voulu que M. le Comte n'exposât pas sa personne aux hasards d'un combat, déclarant que, s'il venait pour sa part à être tué, « ce lui seroit une grande consolation de le savoir en seureté et en estat d'empêcher que sa femme et ses enfans demeurassent sans appui, exposez à la vengeance de leurs ennemis. » Langlade, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, p. 66.

Digitized by Google

moin oculaire de la bataille de la Marfée qu'il parle dans le récit qu'on va lire.

« Cette bataille se donna contre M. de Châtillon à forces presqu'égales (1), et, pour en rapporter tout le détail, je dirai qu'elle arriva ensuite du traité de feu M. le comte de Soissons et des ducs de Guise et de Bouillon avec la maison d'Autriche par la seule négociation de l'abbé de Mercy, qui fut vingt-deux mois à Sedan avant que d'en venir à bout et où il paroissoit comme réfugié, étant mal content des Espagnols ; ce qui étant cru du cardinal de Richelieu et que led. abbé étant encore fort jeune ne paroissoit pas homme à de pareilles négociations, cela rassura Son Éminence et fit qu'il n'eut nulles précautions pour l'empêcher.

« L'abbé sceut tellement se faire aimer de ce comte et gagner sa confiance et créance qu'avec beaucoup d'adresse et de patience, ce prince étant fort irrésolu et d'une humeur assez mal aisée à gouverner, il l'obligea enfin de conclure et signer le traité dont les conditions se voyent ailleurs (2).

« M. de Châtillon ayant eu ordre de donner la bataille se résolut à passer la rivière, et croyant le pouvoir faire avant l'arrivée des princes, ne leur croyant que le seul pont de pierre de Sedan et n'ayant pas été

(1) « Les ennemis avoient sept mile hommes de pied au plus, et deux mile à deux mile cinq cens chevaux ; Mr de Chastillon avoit trois mile chevaux effectifs, et si vous voulés juger son infanterie par le pain, il donnoit dix-huit mile rations à son armée, qui cependant ne faisoit de soldats effectifs que neuf mile hommes. Ainsy nous avions douze mile hommes effectifs contre neuf ou neuf mile cinq cens. » Richelieu à Bouthillier, Péronne, 9 juillet 1641. — Avenel, *op. cit.*, t. VI, p. 831.

(2) Par ce traité, Ferdinand III et Philippe IV s'engageaient à mettre sur pied 7.000 hommes chacun ; le cardinal infant promettait en outre de délivrer deux cent mille écus au duc de Bouillon pour ses levées. Langlade, *op. cit.*, p. 53.

Digitized by Google

averti qu'ils en avoient fait d'autres de bateaux à côté, crut qu'on ne pouvoit défiler sur un seul pont pour venir assez à temps à sa rencontre et gagner des hauteurs qui vont à Chemeri (1) avant lui. Mais les deux avant-gardes s'y étant rencontrées presqu'en même temps, y ayant pourtant plus d'infanterie de M. de Châtillon que des autres, mille dragons allemands y arrivèrent à temps et avec ce qui y étoit déjà y gagnèrent le poste et s'y maintinrent au moins dans la partie qui est garnie de bois et de brossailles la plus avantageuse du côté de Sedan, d'où venoit l'armée des princes.

« Quelques pièces de canon y arrivant de part et d'autre à mesure que les armées avançoient et se rangeoient en bataille, qui commença fort peu après, le corps de bataille de l'aile gauche des princes et la droite des François demeurèrent dans la plaine des hauteurs (2) ; celle des princes à la gauche et celle des autres étoient dans un vallon, séparées de la montagne assez escarpée.

« M. le comte de Soissons étoit encore au lit que cette hauteur étoit déjà gagnée et les escarmouches fort commencées.

« L'abbé de Mercy, qui avoit de grandes raisons que l'occasion se passât sans M. le Comte, fit tout ce qu'il put pour empêcher qu'il ne fût averti de ce qui se passoit, mais enfin le prince, ayant sceu par hasard la chose comme elle étoit, s'habilla en diligence et fut aussitôt à cheval.

« Il en monta un fort beau et bon, blanc et de guerre, qui étoit borgne, mais qu'il connoissoit, dans lequel il se fioit beaucoup.

(1) Chemery, commune du département des Ardennes, canton de Raucourt, arrondissement de Sedan.

(2) Un ou deux mots ont vraisemblablement été omis et il faut lire. *au pied des hauteurs.*

Digitized by Google

« Sortant de la ville avec environ deux cent vingt chevaux, tant gentilshommes, domestiques que gardes, l'abbé fit tout ce qu'il put en chemin pour tâcher de l'amuser et retarder.

« Entendant tirer à force, M. le Comte pressoit l'abbé d'aller plus vite ; néanmoins en chemin il s'avisa d'appeler son confesseur, qui étoit un Père jésuite, qui l'occupa un demy quart d'heure ; après il demanda un biscuit et de l'eau et s'arma d'armes à l'épreuve et fort légères, avec les tassettes et demi brassards, le casque en tête et la barre avalée (1), mais avec cela seulement.

« Approchant de l'armée depuis être armé, il appela encore son confesseur, étant à cheval, qui l'entretint encore un moment (2), se mit au galop pour arriver au lieu de la bataille, et à cent pas de là il arriva un cavalier que M. de Lambois lui envoyoit pour lui donner avis comme déjà l'infanterie ennemie étoit toute rompue et que l'aile gauche des princes étoit aux prises avec l'aile droite des ennemis, qui commençoient à branler. En mesme temps M. le Comte arriva à la hauteur un peu à droite et où avoit combattu son infanterie, qui étoit encore sur le champ de bataille et commençoit à poursuivre ses ennemis en queue.

(1) Baissée. En donnant au verbe *avaler* la signification d'*abaisser*, M. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. I, p. 254, le dit vieux dans ce sens. « Avaler, ajoute-t-il, veut proprement dire faire descendre, mettre en bas, et il n'a eu longtemps que ce sens-là, puis, comme faire arriver les aliments dans l'estomac est aussi les faire descendre, il a pris peu à peu ce sens et le primitif est tombé en désuétude, ne restant plus que dans quelques locutions techniques et dans certains patois. » Cf. Furetière, *Dictionnaire universel*, t. I, p. 150.

(2) Est-ce à ce moment que le duc de Bouillon l'aperçut « qui se confessoit derrière un buisson pour la troisième fois de ce même jour ? » Langlade, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, p. 69.

Digitized by Google

« Tout étoit si plein de poussière et de fumée que l'on ne pouvoit rien reconnoître ni discerner, mais par les cris des poursuivants on jugeoit seulement de la victoire.

« M. le Comte s'arrêtant à ce poste à la tête de ceux qui étoient sortis de Sedan avec lui et ayant près de soi l'abbé de Mercy et un peu derrière son capitaine des gardes, nommé Naussay, et du Plessis, son écuyer, le prince, ayant toujours l'œil dans le vallon où étoit son aile droite et l'aile gauche des ennemis, vit la première se remuer pour changer de terrain et s'étendre davantage ; il crut que cette aile se mouvoit pour lascher le pied, étant commandée par un Allemand, nommé Hennin (1), qu'il ne connoissoit point.

« Il dit : « Voilà un homme qui fait ce qui sera capable de nous faire perdre l'avantage que nous avons gagné », et, Praslin (2) étant à l'aile gauche ennemie, M. le Comte dit : « Je connois Praslin, qui va pousser cet homme d'importance. »

« Comme M. le Comte avoit six cent chevaux sur les hauteurs, environ mille pas derrière lui, qui étoient commandés par un nommé Mézières : « Je voudrois bien, dit-il, qu'il fût là pour soutenir ces gens et les rasseurer », quoiqu'ils ne fissent point comme il croyoit, mais Hennin élargissoit seulement les esca-

(1) Cet Allemand, ou plutôt ce Flamand ne serait-il pas Eugène de Hennin, comte de Bossu, baron de Liederkerque, grand bailli du comté d'Alost, fils de Maximilien de Hennin, comte de Bossu, et d'Alexandrine-Françoise de Gavre ? Une relation de la bataille de la Marfée dit que le régiment de Hennin fit fort bien.

(2) Roger de Choiseul, marquis de Praslin, maréchal de camp des armées du roi et mestre de camp de la cavalerie légère de France, lieutenant de roi en Champagne, fils de Charles de Choiseul, marquis de Praslin, maréchal de France, et de Claude de Cazillac.

Digitized by Google

drons et il chargea peu après Praslin, le battit et le tua (1).

« Dans le moment, M. le Comte, achevant ces mots : « Que tout le monde ait l'œil à cette vallée ! » sans rien proférer davantage, poussa son cheval, qui ne fut pas parti de la main que chacun s'en apercevant se mit à le suivre, et il n'eut pas galoppé vingt pas que l'abbé de Mercy, qui étoit le plus proche de lui, s'aperceut d'une flamme dans l'épaisseur de la poussière et de la fumée, sans néanmoins s'être aperceu de personne.

« C'étoit le coup qui tua M. le Comte qui, tombant à l'instant, l'abbé crut que son cheval l'avoit jeté par terre et, se jetant aussitôt à bas sur le genouil droit auprès de M. le Comte, il vit son visage tout bleu et une fumée lui sortant entre les barres du casque : c'étoit la bourre du mousqueton qui l'avoit tué qui fumoit encore. Cet abbé lui voulant crier quelque chose et l'embrasser, il lui donna un coup du bras droit en expirant avec tant de force et violence qu'il est demeuré trois semaines incommodé. En ce moment du dernier soupir, les courroies de la cuirasse se rompirent, de telle sorte que le plastron s'éleva jusque contre le visage de l'abbé, qui, le voyant mort et tout le monde pleurant et au désespoir pour l'amour de lui, les pria tous de ne faire semblant de rien et environner le corps,

(1) « Brave, bien fait, agréable, avec infiniment de l'esprit et déjà vieil officier », le marquis de Praslin ne voulut jamais de quartier, « refusant d'être prisonnier de Monsieur le Comte, dit un contemporain, pour des raisons que je ne dis pas. » Ces raisons, un autre contemporain nous les fait connaître : « On disoit qu'il avoit donné parole de se tourner du côté du comte de Soissons, dès qu'il se déclareroit, comme fit Chambor, capitaine de cavalerie, et ne l'aiant pas fait, la crainte qu'il eut de tomber en ses mains lui fit préférer la mort à une prison où il eût reçu mille reproches et fort mauvais traitement. » Goulas, *Mémoires*, t. I, p. 365 ; Chastenet-Puységur, *Mémoires*, t. I, p. 263 ; Montglat, *Mémoires*, t. I, p. 392.

Digitized by Google

que l'on couvrit d'un manteau, et faire en sorte que cette mort ne fut point connue que le plus tard que l'on pourroit (1).

« Cependant l'abbé, laissant le corps à la garde des domestiques du deffunt et de tous ceux qui l'environnoient, alla chercher M. de Bouillon pour lui donner avis de ce malheur. Il le trouva à un grand quart de lieue de là dans un défilé, poursuivant sa victoire et arrêtant autant d'infanterie qu'il pouvoit, empêchant le pillage du bagage et faisant poursuivre la déroute par la cavalerie.

« En même temps qu'il eut dit cette nouvelle, ce duc prit un sérieux extraordinaire, devint pâle et, enfonçant son chapeau jusqu'aux yeux, dit à l'abbé qu'il falloit mettre ordre que cette nouvelle ne fût sçue que le plus tard que l'on pourroit, et l'abbé, le priant de poursuivre sa pointe et de continuer ce qu'il avoit si heureusement commencé, alla chercher Lambois, qu'il trouva à une lieue de là, si échauffé et altéré, et si hors d'haleine pour le travail qu'il avoit fait, qu'il pensa mourir à cette nouvelle, dont il témoigna une douleur extraordinaire. Et comme le canon, tant celui qu'il avoit gagné sur l'ennemi (2) que celui des princes, étoit demeuré sur le champ de bataille sans gardes et abandonné, il pria l'abbé de retourner de ce côté-là et de ramasser sur son chemin ce qu'il pourroit de monde et les laisser à la garde de ce canon, ce qu'il fit, ayant trouvé en son chemin près de cent hommes, tant officiers que cavaliers et fantassins. De là, il revint auprès du corps du feu comte, qu'il fit mettre sur son cheval et rapporter

(1) Tous les historiens ont ignoré ces détails, qui, à eux seuls, rachètent l'incorrection du style de l'abbé de Mercy.

(2) Les troupes royales perdirent à la Marfée « sept pièces d'artillerie, à sçavoir quatre demi canons et trois quarts de canon, qui étoit tout ce que le maréchal de Châtillon en avoit. » Montréson, *Mémoires*, t. II, p. 353.

Digitized by Google

à Sedan où, étant près d'entrer, l'abbé rencontra près du pont Mademoiselle de Bouillon (1) en carrosse, et, luy ayant dit cette méchante nouvelle, elle dissimula la sçavoir quoiqu'elle en eût déjà été avertie, et dit seulement : « Hélas ! » en joignant les mains, abaissa sa coëffe et s'en retourna sans voir le corps qui, entrant à Sedan, le peuple se mit dans des cris et des pleurs effroyables.

« Le soir, il y eut plusieurs conseils et choses proposées entre le duc de Bouillon et Lambois et l'abbé de Mercy, ces deux derniers voulant que l'armée victorieuse poussa sa pointe jusqu'à Rhetel où l'ennemi se rallioit, pour empêcher le ralliement et, de là, passer droit à Aire (2), où les seules forces de la France restoient, commandées par le maréchal de la Meilleraye (3), et se joindre au cardinal infant qui étoit près de là avec une grande armée, et venir pousser et perdre cette armée de la Meilleraye ou faire la paix, ruinant le cardinal de Richelieu.

« C'étoient les deux buts principaux de la déclaration de l'armement des princes, et même M. l'abbé vouloit qu'embaumant le corps on le portât à la tête de l'armée et qu'on agit toujours au nom de M. le Comte, comme s'il avoit toujours vécu (4).

(1) Charlotte de la Tour d'Auvergne, sœur du duc de Bouillon et du vicomte de Turenne, mourut en 1662 sans avoir été mariée.

(2) La tranchée avait été ouverte par les Français devant Aire dans la nuit du 8 au 9 juin. Montglat, *Mémoires*, t. I, p. 380.

(3) Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraie, maréchal de France et grand-maître de l'artillerie de France, gouverneur de Nantes et de Fort-Louis, fils de Charles de la Porte, seigneur de la Lunardière et de la Meilleraie, et de Claude de Champlais (1602-8 février 1664).

(4) Il semble qu'on ait songé pendant quelques jours à procéder de la sorte, car, lorsqu'un officier du maréchal de Châtil-

Digitized by Google

« Mais M. de Bouillon, ayant alors d'autres pensées dans la tête, pour des raisons qu'il n'est pas besoin de dire icy, voulut tenter d'autres choses et qu'on fît le siège de Donchery (1), ce qui, tirant en longueur, rasseura le cardinal,qui, joyeux de la mort de M. le Comte, fit approcher le Roy à Mézières, envoya force députés à Sedan, mit les affaires en négociation, à quoy M. de Bouillon entendit d'abord, et l'abbé de Mercy, ayant fait de différens efforts pour l'en divertir et empêcher (2), voyant qu'il étoit inutile et que le traité étoit déjà résolu, Lambois et luy tombèrent d'accord que le premier passeroit avec l'armée allemande aux Pays-Bas et que l'abbé demeureroit encore pour faire ce qu'il pourroit pour divertir le duc de Bouillon de ce traité avec le cardinal, qui envoya aussitôt vers cet abbé le s^r^ de Beaumont, son cousin, évêque de Nantes (3), lui faire de grandes offres s'il vouloit se donner au Roy de

lon fut à Sedan sous prétexte de traiter du rachat des prisonniers, le duc de Guise lui dit : « Dans cinq ou six jours d'ici nous marcherons et entrerons dans la Champagne ; nous irons dans toutes les grandes villes, où nous sommes assurez qu'on nous recevra et qu'on fera porter le corps de Monsieur le Comte. » Je lui fis response, dit Puységur, que je croyois que si Monsieur le Comte étoit en vie, qu'après le gain d'une bataille les villes lui pourroient ouvrir leurs portes, mais qu'on ne faisoit pas grand cas d'un corps mort. » CHASTENET-PUYSÉGUR, *Mémoires*, t. I, p. 269.

(1) Investi par l'armée des princes après la défaite du maréchal de Châtillon, Donchery se rendit le 14 juillet.

(2) Dans ses efforts pour détourner Frédéric-Maurice de la Tour de faire sa soumission, l'abbé d'Acey avait été secondé par Lisola. E. LONGIN, *Un diplomate franc-comtois : François de Lisola, sa vie, ses écrits, son testament (1613-1674)*, p. 17.

(3) Celui que Pierre-Ernest de Mercy appelle, par distraction, l'abbé de Beaumont, est Gabriel de Beauvau, évêque de Nantes, fils de Louis de Beauvau, seigneur des Aulnais, et de Charlotte de Brillouet. La mère des Mercy était de la maison de Beauvau,

Digitized by Google

France avec les cinq mille hommes qu'il avoit ralliés de nouvelles troupes, lequel évêque ayant été mal reçu et mal traité de l'abbé pour s'être chargé d'une telle commission, lui fit encore renvoyer le marquis de Wardes (1) avec de nouvelles offres et propositions que l'abbé renvoya, ne pouvant avec honneur les accepter, et se résolut enfin de se retirer avec les cinq mille hommes et deux petites pièces de canon, de celles gagnées à la bataille, et par le pays de Luxembourg et de Chimay s'en vint à Aire trouver le cardinal infant.

« Il est asseuré que si M. de Bouillon eût eu des raisons pareilles à celles que je sais bien et qu'il n'est pas besoin de rapporter icy, qui le [déterminèrent] à l'accommodement qu'il fit avec M. le cardinal de Richelieu (2) et qu'il eût soutenu le parti des mécontens en demeurant dans celui de la maison d'Autriche, il se fût rendu le prince le plus considérable de l'Europe, et, outre le gouvernement du Luxembourg, qui lui étoit asseuré, et la généralité (3) de toutes les armées, c'est

(1) René du Bec-Crespin, marquis de Vardes, fils de René du Bec-Crespin, marquis de Vardes, gouverneur de la Capelle, et d'Hélène d'O, avait été condamné à mort pour avoir précipitamment rendu la Capelle en 1636. Excepté avec le duc de Guise de l'amnistie accordée aux adhérents du feu comte de Soissons, il alla servir dans l'armée du comte de Guébriant, son beau-frère, mais n'obtint des lettres d'abolition que le 14 juillet 1643. C'est le père du marquis de Vardes qui encourut une longue disgrâce sous Louis XIV.

(2) L'accommodement du duc de Bouillon avec Louis XIII fut conclu le 5 août. *Gazette de France* du 10 août 1641 ; *Ibid.*, extraordinaire du 11 septembre 1641 : *Déclaration du Roy en faveur du duc de Bouillon et de ceux qui se sont retirez à Sedan, publiée en parlement le 2 septembre 1641* ; *Mercure françois*, t. XXIV, p. 137 ; Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. II, p. 736 ; Montrésor, *Mémoires*, t. II, p. 406; Langlade, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, p. 85.

(3) Je ne connais pas d'autre exemple de l'emploi de ce mot dans le sens de commandement en chef.

Digitized by Google

que l'infant venant à mourir, comme il fit la même année (1), il est asseuré que ce duc eût été gouverneur des Pays-Bas, n'y ayant alors dans tout le parti d'Autriche d'autre personne plus capable que lui, outre les raisons d'État qui se rencontroient et la considération de sa place, sans contredit étant un des plus grands sujets qui fût tant pour la guerre que pour la politique, un homme qui avoit infiniment de l'esprit et agréable ; mais il avoit un peu trop de confiance en sa femme (2) ; c'étoit son mal et le seul qu'on lui pût reprocher. Elle étoit au reste une femme très vertueuse, mais plus propre à gâter et embrouiller les affaires qu'à en mener jamais une à bonne fin.

« Il est à remarquer qu'en ce rencontre (3) de la mort de M. de Soissons, M. le duc de Guise ne se trouva point à la bataille, étant allé quelque peu auparavant

(1) Le 9 novembre 1641.

(2) Éléonore-Catherine-Fébronie de Bergh, épouse de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, fille de Frédéric, comte de Bergh, et de Françoise Ravenel. Ancienne fille d'honneur de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, la duchesse de Bouillon exerçait, en effet, une grande influence sur son époux. C'est le cas de rappeler le piquant incident de l'entrevue secrète de Puységura vec le duc. Au moment où celui-ci se vante de ne pas se laisser gouverner par sa femme, les rideaux du lit s'entr'ouvrent et la duchesse dit à l'officier français, qui ne la savait pas là : « M. de Puységur, je passe donc pour bien Espagnole ? — Oui, madame, répond Puységur, on croit à la cour que vous l'êtes autant que Madame de Bouillon, votre belle-mère, est Française.— Détrompez-vous, repart vivement la duchesse, je ne souhaite rien tant que de voir mon mari dans les bonnes grâces du Roi. » CHASTENET-PUYSÉGUR, *Mémoires*, t. I, p. 273.

(3) *Rencontre* a longtemps été fait indifféremment du masculin ou du féminin, Toutefois, contrairement à l'avis de Patru, Vaugelas le voulait toujours du féminin. V. *Remarques sur la langue françoise* (édit. Chassang), t. I, p. 74.

Digitized by Google

pour quelques affaires concernant le parti de Bruxelles et à la prière de deffunt M. le Comte (1).

« Je pourrois dire plus de particularités de la mort de ce prince, ce qui l'a causée, les intrigues qui se sont faites pour cela, même nommer celui qui a fait le coup, mais c'est ce que je n'ai garde de faire et que je ne ferai jamais, étant un mal sans remède et qu'il seroit à présent inutile d'en dire davantage. »

L'assertion sur laquelle se clôt cet extrait du manuscrit de la bibliothèque Mazarine semble, au premier abord, contredire ce que j'ai avancé plus haut. L'abbé d'Acey parle, en effet, d'intrigues ourdies contre le comte de Soissons ; il se dit en mesure de nommer le meurtrier de celui-ci, mais il ne le fait pas, et, pour peu qu'on se reporte à son récit, on demeure convaincu qu'il se vante de garder un secret qu'il ne détient pas. Qui donc lui a livré le nom de l'assassin ? Vingt pas à peine le séparaient de Louis de Bourbon au moment où ce dernier tomba de cheval ; il aperçut la lueur d'un coup de feu, mais, de son propre aveu, ne vit passer personne, et, en quelques foulées, se trouva auprès du

(1) Henri de Guise était allé faire des levées dans l'évêché de Liège. S'étant rendu à la diète de Ratisbonne, Pierre-Ernest de Mercy obtint pour ce prince le commandement d'une armée de vingt-cinq mille hommes destinée à envahir la France, mais, de retour à Bruxelles, il apprit le mariage extravagant de l'infidèle époux d'Anne de Gonzague avec la veuve du comte de Bossu ; cette équipée le décida à retenir les provisions et les patentes dont il était porteur, et la cour de Vienne approuva sa conduite, « le prince demeurant par après sans emploi ni considération, et si méprisé en Flandres et partout qu'il fut contraint de se retirer au pays de Liége. Et pour en avoir les moyens et payer quelques dettes qu'il avoit à Bruxelles, l'abbé de Mercy lui prêta quarante mille livres, par la compassion qu'il avoit de son désordre, et dont il n'a jamais reçu que quinze mille livres. » *Histoire des principales actions de quelques grands hommes*, p. 21.

Digitized by Google

prince expirant. Ce n'est donc pas à cet instant qu'il put découvrir celui qui, suivant son expression, fit le coup ; celui-ci, par conséquent, ne fut pas tué sur l'heure et reconnu pour être des ennemis, comme le portent plusieurs relations.

Bien plus vraisemblable est, selon moi, la supposition de Langlade, qui, ne l'oublions pas, ne l'émit qu'après avoir entendu tous les gentilshommes, tous les domestiques du comte de Soissons. Qu'au milieu de la poussière soulevée par le galop de sa monture le prince ait voulu hausser la visière de son casque pour mieux voir les ennemis, qu'il ait essayé de le faire du bout de son pistolet et que l'arme soit partie par malheur, il n'y a là rien qui doive surprendre et pas n'est besoin de recourir à l'hypothèse d'un traître soudoyé par Richelieu. On s'explique difficilement la consternation du cardinal en apprenant la perte de la bataille (1), si on le juge capable de corriger le sort des armes au moyen d'un assassinat. L'incrédulité que Sublet de Noyers montra, d'autre part, à la nouvelle de la mort du chef des mécontents prouve, à mon sens, que celle-ci n'était pas attendue dans l'entourage du premier ministre et le billet qu'il écrivit quelques heures plus tard n'autorise pas d'autre déduction que celle que le P. Griffet formule ainsi : « On étoit donc persuadé à la cour, le 9 juillet, c'est-à-dire trois jours après la bataille, que ce prince avoit été tué par un homme connu, que l'on vouloit récompenser (2). » Si Louis de Bourbon avait

(1) « M. le cardinal de Richelieu, à la nouvelle de cette défaite, fut infiniment consterné et eut ensuite cinq ou six des plus mauvaises heures de sa vie. Il se crut perdu, l'apprenant sans la circonstance de la mort de M. le Comte, son capital ennemy, tellement qu'il dépescha au maréchal de la Meilleraye à Aire, luy manda de lever son siège et de ramener l'armée en France promptement. » Goulas, *Mémoires*, t. I, p. 366.

(2) *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 363.

Digitized by Google

péri de la main d'un gendarme de Monsieur, il y aurait lieu en outre de s'étonner de ce que celui-ci ne se soit pas empressé de venir recevoir la récompense promise : insinuer avec un historien (1) qu'il craignit de s'exposer dans la suite au ressentiment de la comtesse douairière de Soissons (2) est, en effet, inadmissible ; tout ce que nous savons de cette princesse fait voir qu'elle ne songea qu'à apaiser le courroux de Louis XIII (3).

Au lecteur cependant de dire ce qui lui en semble : rien ne lui a été dissimulé. Nous n'avions pas de récit détaillé des derniers instants du prince qui tenta de soulever le royaume contre le cardinal avec l'appui de l'étranger : la relation de Pierre-Ernest de Mercy complète à cet égard les autres relations de la bataille de la Marfée, et je serais heureux de faire partager la conviction qu'elle a portée dans mon esprit. Ce qu'on a dit de Louis de Bourbon, on l'avait aussi dit de Gustave-Adolphe, et personne ne doute plus aujourd'hui que le duc de Lauembourg (4) ne soit innocent de la mort du roi de Suède à Lutzen. N'imputons donc pas à Richelieu de n'avoir pas reculé devant l'assassinat d'un prince du sang pour se maintenir au pouvoir : assez d'exécutions sanglantes et d'emprisonnements arbitraires demeurent

(1) Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, t. XI, p. 324.

(2) Anne de Montafier, veuve de Charles de Bourbon, comte de Soissons, fille de Louis, comte de Montafier, et de Jeanne de Coëme, dame de Bonnétable et de Lucé (1578-17 juin 1644.)

(3) Cf. Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. II, p. 714 ; Montrésor, *Mémoires*, t. II, p. 358 ; Mlle de Monpensier, *Mémoires*, t. I, p. 40.

(4) François-Albert de Saxe-Lauembourg, fils de François II, duc de Saxe-Lauembourg, et de Marie de Brunswick, sa seconde femme. On accusa ce prince d'avoir assassiné Gustave-Adolphe dans la mêlée, mais cette accusation ne tarda pas à être reconnue fausse. Cf. A. Gfrörer, *Gustav Adolph, Konig von Schweden*, p. 795.

Digitized by Google

attachés à sa mémoire (1), sans qu'il faille le charger d'un crime que sa robe rouge ne parviendrait pas à couvrir.

E. Longin.

(1) V. Liste, ou extrait des noms de ceux qui ont été éloignés, emprisonnés, condamnés et suppliciés durant le ministère du feu cardinal de Richelieu. Le Clerc, *Vie du cardinal duc de Richelieu*, t. IV, p. 436.

Digitized by Google

UN HUMANISTE COMTOIS

GILBERT COUSIN

Chanoine de Nozeroy

SECRÉTAIRE D'ÉRASME

(1506-1572)

Etude sur sa vie, ses œuvres et ses doctrines religieuses

PAR

Pierre-André PIDOUX

Archiviste Paléographe Docteur ès-Droit
Camérier de SS. le Pape Pie X.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Si nous avions à porter une brève appréciation sur Gilbert Cousin, nous ne croirions mieux pouvoir le qualifier que par ce titre que Paradin se donne lui-même dans son « De antiquo statu Burgundiae » (1) : « Vir eruditionis multae et judicii non vulgaris. » C'est, en effet, un esprit très cultivé, un fin lettré, et dans ce temps d'humanistes un des plus brillants.

Mais, son nom est presque tombé dans l'oubli, et, s'il n'avait été secrétaire d'Erasme, on ne le mentionnerait plus guère que dans les bibliographies franc-comtoises, en raison de sa « Burgundiae superioris descriptio. »

Cousin, cependant, méritait mieux ; son érudition était profonde ; ses travaux prouvent un savoir très étendu et très varié, et dénotent un esprit curieux et à la fois judicieux, en même temps qu'un écrivain de valeur. Ils renferment aussi bien des renseignements intéressants sur ce XVI^e^ siècle, si mal connu encore malgré l'abondance des documents qui le concernent.

Nous nous sommes efforcé de mettre en lumière cette curieuse figure. Les nombreux documents que nous avons découverts nous ont permis de détruire les légendes que nos devanciers, trop incomplètement renseignés, avaient accréditées. Pour les idées de notre auteur, également, nous avons tenu, rompant avec les traditions, à les juger sans tenir compte des opinions et à les faire ressortir d'après ses propres ouvrages. Sauf quelques rares points où les documents ont échappé

(1) Lyon, Etienne Dolet, 1542.

Digitized by Google

aux plus diligentes recherches, nous espérons avoir réussi à faire pleinement connaître ce curieux esprit. Ainsi, nous aurons apporté notre humble contribution à l'histoire franc-comtoise, et à l'étude de la Renaissance, que l'on connaît encore si peu malgré les lumineux travaux contemporains.

Nous ne terminerons pas cette introduction sans remercier tout particulièrement M. Octave Broch d'Hotelans, un des bibliophiles les plus distingués de Franche-Comté et les plus aimables en même temps, qui nous a communiqué les précieux papiers de M. Hugon. Le R^me^ P. Cormier, maître général des frères prêcheurs, consulteur de la S.C. du Saint-Office; le R^me^ P. Esser, secrétaire de la S. C. de l'Index ; le R^me^ P. Pie de Langogne, consulteur de la S. C. du Saint-Office; M. le chanoine Simonot, supérieur de l'Ecole de théologie de Montciel ; M. le chanoine Grévy, ancien supérieur du Petit-Séminaire de Nozeroy, et M. le chanoine Piard, ancien professeur de rhétorique au même Petit-Séminaire ; M. Jules Roy, professeur à l'Ecole des Chartes; le commandeur Malagola, directeur des archives de l'Etat de Venise ; le comte Pasini Frassoni, président, et le chevalier Bertini, secrétaire du Collège Pontifical héraldique ; M. Gazier, bibliothécaire de la ville de Besançon ; M. Boussey, ancien président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon ; M. Libois, archiviste du Jura ; M. Alfred de Burgh, bibliothécaire du collège de la Trinité, à Dublin ; et les très regrettés P. Denifle, sous-archiviste des Palais apostoliques, et chanoine Chère, professeur de théologie au Grand-Séminaire de Lons-le-Saunier, qui nous ont aidé et guidé avec la plus grande bienveillance.

Dole, le 10 octobre 1909.

PIDOUX.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

La famille, la naissance et l'enfance de Gilbert Cousin.

La ville de Nozeroy située sur un petit mamelon, au centre du gracieux val de Mièges,n'est aujourd'hui qu'un modeste chef-lieu de canton. Mais, les ruines de son château, ses murailles, ses tours, ses vieilles maisons, son antique collégiale, lui conservent encore un aspect imposant. Au XVI^e^ siècle, Nozeroy était une importante cité : « à l'extrémité de la ville, vers le midi, c'est-à-dire dans le point principal, s'élève le château du prince, grand et superbe édifice de forme carrée, construit en pierres ajustées avec un art infini, entouré d'un mur qui le ceint lui et la ville » (1). Les travaux de M. Ulysse Robert sur Philibert de Chalon donnent au lecteur de précieux renseignements ; il y trouvera une description du château de Nozeroy, le récit des fêtes qui eurent lieu en 1519, les détails du grand tournoi dont le jeune Cousin dût être un des spectateurs émerveillés et dont l'éclat, peut-être, guida ses frères vers la carrière des armes.

Le château de Nozeroy est aujourd'hui à l'état de ruines, mais par les débris qui en subsistent soit en

(1) Cousin.— Description de la Franche-Comté. Trad. Chereau, p. 19.

Digitized by Google

place, soit dans les constructions du château moderne d'Arlay ou de l'hôpital de Nozeroy, on peut se rendre compte de la magnificence de cette princière demeure.

L'église collégiale de Saint-Antoine, dont Gilbert Cousin a été chanoine n'est pas moins intéressante ; nous lui avons, en 1901, consacré une étude archéologique ; c'est un édifice de la deuxième moitié du xv^e^ siècle, où une ancienne chapelle romane a été conservée comme nef, mais dont la façade et la dernière travée de la nef ont été transformées dans un goût détestable, à la suite du sac de 1639 et de l'incendie de 1815. Mais le chœur est resté intact, sauf que le vandalisme de l'époque a brisé les meneaux des fenêtres pour établir des verrières du style d'Epinal.

Le mobilier remonte en grande partie au XVII^e^ siècle ou à la fin du XVI^e^ siècle ; cependant on peut signaler comme antérieurs les tableaux de la nef, une croix processionnelle en vermeil, les miséricordes des stalles avec de curieuses sculptures, quelques statues, et un beau bénitier en marbre rouge de Sampans. A côté de cet édifice, l'oratoire seigneurial construit à la fin du xv^e^ siècle, le cloître, aujourd'hui réduit à un enclos, dont les constructions latérales sont démolies et une belle salle capitulaire du début du XVI^e^ siècle.

L'église des Cordeliers n'a laissé que quelques traces, à peine reconnaissables aujourd'hui dans les constructions qui en ont pris la place, cette église qui, ainsi que la collégiale, était au dire de Gilbert Cousin « toute resplendissante de marbres, de statues, de tableaux, de peintures » (1).

On entrait à Nozeroy par deux belles portes défendues par de fortes tours. Enfin on y voyait un couvent

(1) Cousin.— Description de la Franche-Comté. Trad. Chereau, p. 19.

Digitized by Google

d'Annonciades et un d'Ursulines, et un hôpital richement doté.

J'ajouterai pour terminer ce rapide tableau que Nozeroy était la résidence ordinaire de l'antique maison de Chalon, à qui la bienheureuse Louise de Savoie (1) venait d'apporter l'éclat de la vertu et de la sainteté, pendant que de son côté Philibert augmentait encore sa célébrité militaire.

C'est dans ce cadre si brillant que naquit le 21 janvier 1507 (nouveau style), à six heures du matin, Gilbert, fils aîné de Claude Cousin et de Jeanne Dagay.

La famille Cousin est peu connu avant Gilbert. Une étude assez bonne a cependant été publiée sur elle dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, en 1899. Puisons dans cet ouvrage quelques renseignements que nous compléterons à l'occasion.

On n'a pas pu dans la généalogie remonter au-delà du grand-père de Gilbert Cousin, qui s'appelait Guillaume et qui mourut au mois d'avril 1519.

Il était bourgeois de la ville de Nozeroy, et « chambrier de Messire Hugues de Chalon, seigneur de Chastelguyon et de Madame Louise » (la bienheureuse Louise de Savoie). Ce n'était pas un mince emploi que celui de chambrier dans une maison aussi considérable ; les recherches de M. Ulysse Robert ont fait connaître la magnificence toute royale des princes de Chalon. C'est évidemment par chambellan qu'il faut traduire ce titre de chambrier, bien qu'à cette époque la famille Cousin n'ait point encore été annoblie.

Guillaume Cousin avait épousé non pas, comme on l'écrit d'ordinaire, Jehanne Roline, issue des seigneurs de Vauferans, mais bien Marie de Vers, puis Françoise Colin ; sa sœur, Marie Cousin, morte avant 1513,

(1) Dame de Nozeroy, femme de Huges de Chalon, morte clariste à Orbe et béatifiée en 1839.

Digitized by Google

avait épousé Aymé Marchand, bourgeois de la ville de Salins.

Ce point est fixé par l'épitaphe de Guillaume Cousin dont une ancienne copie est conservée dans un dossier non classé, à la bibliothèque de Besauçon. On y lit :

« Cy git noble homme-Guillaume Cousin, de Nozeroy, a son vivant chambrier de messire Hugues de Chalon, seigneur de Chastelguyon, qui trépassa le 20 avril 1519, depuis de luy gisant dame Marie de Vers et Françoise Colin, ses femmes ». Cette inscription encadre la dalle, aux quatre coins de laquelle sont les armesdes Cousins ; puis un écusson chargé d'une fasce, accompagné en chef d'une rose entre deux lys de jardin et en pointe d'un lys entre deux roses, de Vers, un écusson en losange, portant un chevron, chargé d'une coquille et enfin d'un autre écusson en losange chargé d'un trident dont le manche est garni de clous.

Guillaume Cousin eut deux fils, Claude, l'ainé, et N, qui eut une fille, Barbe Cousin, mariée à N. Mourot.

Claude Cousin nous est assez connu par la « *Comitatus Burgundiæ descriptio* » de son fils Gilbert. Il était « *præfectus* », c'est-à-dire magistrat civil de la ville de Nozeroy.

Il mourut le 14 mars 1548 et fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Antoine. Gilbert lui consacra de somptueuses épitaphes et fonda son anniversaire ; comme d'ailleurs celui de sa mère, Jeanne Daguet, Dagay ou d'Agay ; celle-ci appartenait à une famille franc-comtoise qui occupa des charges importantes et s'éteignit dans la famille de Javel (1).

Voici une épitaphe inédite du père et de la mère de

(1) Un d'Agay fut au XVIII[e] siècle intendant de Picardie, et un autre, évêque d'Autun.

Digitized by Google

Gilbert Cousin, tirée d'un dossier non classé de la bibliothèque de Besançon :

MORT A CONDVIT EN CESTE SEPVLTVRE
QVI A PAYÉ LE TRIBVT DE NATVRE
NOBLE CLAVDE COVSIN DV LIEV
POVR ALLER RENDRE COMPTE DEVANT DIEV
SON ADVOCAT QV'A SALVT LE CONDVIS
LE 23 DE MARS 1540 ET HVIT
AVPRÈS DE LVY REPOSE SOVBZ CESTE TOMBE
QV'A TAILLÉ LES PIERRES DE MONDE
DAMOISELLE JEANNE DAGUET SA FEMME
POVR MARCHER A LA GLOIRE SVSPRESME
LE 23 DE MAY 1560 ET DIX
DIEV LES CONDVISE TOVS EN SON PARADIS
AMEN.

Claude Cousin eut dix enfants :

1° Gilbert, dont nous parlons ;

2° Etienne, qui fut maréchal de camp au service de l'empereur, et fut tué en défendant la ville de Conroy, en aout 1542, contre les troupes françaises ;

3° Louis, qui fut tué dans les troupes espagnoles auxiliaires d'Henri VIII, à la prise de Boulogne en 1544 ;

4° Hugues le Vieux, qui prit une part glorieuse à la défense du Roussillon contre François Ier, en 1542, et aux expéditions de Charles-Quint contre le Turc.

Il fut quatre ans prisonnier des Infidèles, devint maréchal de camp et se retira à Nozeroy après l'abdication de Charles-Quint.

Il est certain que les succès que remportèrent dans la carrière des armes les quatre frères Cousin, sont dûs en bonne part à leur valeur, mais aussi à la protection de leur seigneur immédiat, Philibert de Chalon, tout puissant alors dans les armées impériales, et sous les ordres duquel ils paraissent avoir fait leurs premières armes.

Digitized by Google

Hugues épousa Barbe Gonrelaire. Il était encore vivant en 1574 et sa femme en 1605 (1).

5° Hugues, le Jeune, Cousin; suivit aussi la carrière des armes. Il se retira à Salins et épousa Anne Volant, dont il eut vingt-deux enfants : trois furent moines, et un abbé de Faverney; parmi les autres,

Anne, mariée à N. Laborey, citoyen de Besançon. Une autre fille mariée à N. Grand, dont la fille épousa un Béreur, conseiller au nouveau Parlement de Dole dont descendit la vénérable Mère Jeanne Béreur, fondatrice des Carmel réformée en Franche-Comté. Henriette, qui épousa Berrigne Sambin, peintre du roi Henry III, et une fille qui fut religieuse à l'abbaye de Château-Chalon.

6° Antoine Cousin, tué en guerre;

7° Jean Cousin, tué en guerre ;

8° Jeanne Cousin, mariée à Jean Caffoz, capitaine du château de Jougne ;

9° Marguerite Cousin, mariée à Etienne Grasset, scribe de la seigneurie de Jougne ;

10° Arthaude Cousin, mariée à Girard Mathieu, bourgeois de Nozeroy; veuve de bonne heure ; elle était la préférée de Gilbert, habitait avec lui et tenait sa maison.

L'empereur Charles-Quint voulant récompenser le talent littéraire de Gilbert Cousin et les services militaires de ses frères, leur accorda par patentes du 25 octobre 1555, pour eux et leur descendance, le privilège de la noblesse. Cette faveur n'infirmait en rien la qualité de sujets directs des seigneurs de Nozeroy, princes d'Orange, qu'avaient les frères Cousin, mais il est de jurisprudence nobilaire constante, surtout à cette époque, que l'empereur peut non seulement annoblir des

(1) Pour sa descendance voir le tableau généalogique.

Digitized by Google

JEAN COUSIN
né en juillet 1572
mort
sans postérité

HENRY-SIMON COUSIN
que son oncle le chanoine affectionnait particulièrement. C'est lui qui en 1572 alla à Bâle recueillir une une partie de sa succession.

GILBERT COUSIN
né le 27 mai 1850
fut le filleul de son oncle le chanoine.
Il fut roy de l'Arquebuse á Nozeroy
et épousa Charlotte de Hénault.

ADRIENNE COUSIN
mariée à Philibert ROUSSILLON
puis à François SOMBARDÉ

N. mariée à N.
fils du « fameux arboriste
TOUSSAINT Charles

JEANNE COUSIN

AYMAR COUSIN
mariée
à N. CHAPPUIS
escuyer

J.-B. CHAPPUIS
escuyer,
mort en 1637,
capitaine gouverneur du
Château de Granges

BARBE COUSIN
marié le 4 mars 1632
à noble homme Anthoine PIDOUX
escuyer,
seigneur de Madouère (1)
dont descendance existe encore aujourd'hui.

HUGUES COUSIN
né le 15 septembre 1591, reçu en 1616 dans la familiarité de Mièges, et en 1640 au Chapitre de Nozeroy,
mort en 1645.

FRANÇOIS COUSIN,
docteur en médecine, marié à Demoiselle Claude BERTHIN,
mort en 1648

DENISE COUSIN
morte
sans postérité

JULIENNE COUSIN
mariée à Pierre GUYON-VUILLET.

ADRIENNE COUSIN
mariée à Pierre GUYCHARD
bourgeois de Chastelblanc.

BARBE COUSIN
mariée
à Jacques BLONDEAU
de Chastelblanc
dont la descendance subsiste encore aujourd'hui.

(1) Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay.

Digitized by Google

sujets de ses vassaux, mais ceux de souverains indépendants, car dit un ancien arrêt du parlement de Dole : « Il est le maistre du monde ».

Par une inconcevable sottise, ce titre authentique a été partagé entre quatre enfants, et nous n'en possédons que le quart supérieur de droite. La bibliothèque de Besançon en possède un autre original qui est entier, avec le blason peint.

Ces lettres furent contresignées par le chancelier Nicolas Perrenot.

Nous jugeons inutile de reproduire ici la traduction ancienne qu'on en a publiée dans les mémoires de la Société d'Emulation du Jura en 1899, car elle est pleine d'incorrectipns; les renseignements que ce titre contient sur les services rendus par les frères Cousin ont été donnés par nous en étudiant leur généalogie.

Le blason concédé à la famille Cousin par les patentes impériales est d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un serpent étendu de sinople, et accompagnée en chef d'une colombe essorante d'argent, becquée et membrée de gueules.

Il serait plus exact de dire que ce blason fut confirmé et non concédé, car nous avons vu qu'il figure déjà en 1519 sur la tombe de Guillaume Cousin.

Il aurait aussi été intéressant de retrouver à Nozeroy la maison natale de Cousin, ou au moins son emplacement, car le sac de 1639 et l'incendie de 1815 ont détruit bon nombre des anciennes maisons. Mais nous n'avons aucune donnée sur ce point. Gilbert Cousin, dans sa description de la Franche-Comté, inséra une vue de la ville de Nozeroy, où sa maison est représentée sous le nom de « Bibliotheca Gilberti Cognati » ; mais il s'agit ici de sa maison canoniale et non de sa maison familiale.

C'est évidemment dans l'église collégiale de St-An-

Digitized by Google

toine qu'il reçut le saint baptême ; bien qu'en effet, cette église ne fût pas paroisse, et que la ville de Nozeroy relevât toujours de la mère église de St-Germain de Mièges, il avait été convenu par accord du 20 février 1450 (1) que les habitants de Nozeroy, moyennant quelques charges qu'ils contractaient pour l'achèvement et l'entretien de l'église pourraient y recevoir les sacrements comme dans l'église paroissiale.

Cette faveur étant désirée surtout à cause de l'éloignement de la paroissiale, celle-ci fut bientôt abandonnée des gens de Nozeroy pour toutes les cérémonies et ne resta qu'honorifiquement la paroisse.

Des documents manuscrits non classés conservés à la bibliothèque de Besançon, nous apprennent que le parrain de Gilbert Cousin fut Gilbert Garnier, attaché à la cour du prince d'Orange.

Sur l'enfance de Cousin, les documents sont rares. Chereau (2), avec sa féconde imagination, nous affirme « qu'il ne manqua pas de précepteurs habiles, zélés, et d'autant plus précieux qu'il put les choisir dans sa famille même, tel que Louis de Vers, abbé du Mont-Sainte-Marie, Guy de Vers, magistrat, seigneur de Tez, Henry Colin, membre du Parlement de Dole, Didier Morel, official de l'archidiacre de Besançon, tous oncles maternels de notre Gilbert ». On pourrait tout d'abord objecter que la mère de Cousin était une d'Agay et que par conséquent ces personnages ne sauraient être, en dehors des alliances, des oncles maternels. Mais, ce serait chicaner sur les mots, car si ces personnages n'étaient pas les oncles de Gilbert, ils étaient au moins ses parents. Pour le seul Henry Colin, on peut affirmer

(1) Archives du Jure. — Chapitre de Nozeroy. Cartulaire, f° 12.

(2) Introduction à la description de la Franche-Comté. *Loc. cit.*

Digitized by Google

le degré de parenté, puisque lors du procès du chanoine, il fut excusé de siéger comme parent du 3e au 4e degré. Pour Louis de Vers et Didier Morel on sait par des lettres d'Erasme qu'ils étaient apparentés à Gilbert, mais les termes même des lettres montrent qu'ils n'étaient pas ses oncles.

Nous avons vu que la grand-mère de Gilbert Cousin était une de Vers et que la deuxième femme de son grand-père était une Colin. C'est donc de ce côté qu'il faut chercher la parenté. Henry Colin, seigneur de Valoreille, avait épousé Nicole de Vers ; il y avait donc une alliance entre les familles des deux femmes du grand-père de Cousin. Nicole de Vers n'était point comme on l'a cru la tante de Cousin ; comme dans le procès, on voit qu'Henry Colin est parent du 3e au 4e degré avec notre chanoine, il s'ensuit que Nicole était la cousine germaine du père de Gilbert, étant la fille d'un frère de sa mère, et la sœur de Louis de Vers, lequel est donc aussi cousin du 3e au 4e degré, de Gilbert. Quant à Didier Morel, je n'ai pu établir le lien.

En second lieu, si Chereau fait de Morel un official de l'archidiacre, c'est évidemment un lapsus, et c'est, de l'archevêque qu'il faut lire. Mais, ce qui est le plus grave, c'est qu'il ne cite aucun document à l'appui de cette opinion. Il est certain que tous ces personnages se sont intéressés au jeune Gilbert, surtout Morel, Colin et Louis de Vers ; mais de là à dire que ces parents l'instruisirent, il y a tout un champ ouvert aux conjectures. En l'absence de renseignements, je crois plutôt que Cousin fut instruit à Nozeroy par quelque religieux, ou plutôt encore parmi les enfants de chœur ou « choriaux » du chapitre. Ces choriaux fondés par les princes de Chalon, étaient tenus en pension et instruits par un des chanoiees de Saint-Antoine. Ils ser-

Digitized by Google

vaient aux cérémonies et portaient une robe noire-fourrée de menu vair (1).

C'était du reste dans cette maitrise que se formaient la plupart des futurs clercs de Nozeroy. Les écoles capitulaires avaient encore gardé leur grande importance que ne devaient faire disparaître que un siècle plus tard les collèges de Jésuites et d'Oratoriens. Erasme lui-même avait aussi passé son enfance dans l'école d'un chapitre, et rien ne permet de penser qu'il en fut autrement pour le jeune Gilbert, auquel les fonctions de son père, et l'amitié de celui-ci avec plusieurs personnages importants de la cour de Philiberte de Luxembourg alors dame régente de Nozeroy, puis de son fils Philibert de Chalon, devaient facilement ouvrir l'accès d'une place à la nomination des princes de Chalon.

Si nous examinons maintenant Gilbert, dans sa famille, il nous parait avoir été un fils très respectueux, un excellent frère et un oncle affectueux.

Voici ce qu'il dit de son père dans l'épitaphe qu'il lui fit graver dans la collégiale de Saint-Antoine et qu'il reproduisit dans sa description de la Franche-Comté :

« Tous ceux qui l'ont connu attesteront qu'il fut hospitalier envers les étrangers, et que personne ne fit jamais en vain appel à son humanité. Telle fut la fidélité qu'il montra envers ses princes, que ceux-ci le nommèrent magistrat dans sa patrie, fonction qu'il remplit avec tant de louanges, qu'il mérita le nom de bon citoyen et d'ami de son pays. On ne parle pas de sa piété, de l'intégrité de ses mœurs, et de sa frugalité, qui sont connues de tout le monde ».

Et dans la même épitaphe, il dit que sa mère fut « une épouse d'une rare fécondité et d'une insigne vertu. »

Dans toutes ses lettres, à l'époque où il quitte Eras-

(1) Archives du Jura. G. Chapitre de Nozeroy. Comptes.

Digitized by Google

me, nous le verrons plein de déférence à l'égard de ses parents; soucieux de répondre à leurs désirs, il rentre à Nozeroy pour prendre possession du modeste canonicat qu'ils lui ont obtenu, malgré les séduisantes promesses du philosophe hollandais, qui cherche à le retenir auprès de lui.

Il s'occupera avec zèle de ses neveux, et en particulier d'Henry Simon, fils de son frère Hugues le Vieux. Il sera parain de nombre de ses neveux et nièces et vieillira entouré de la plus profonde affection. Mais sa sœur préféré sera cette Arthaude, mariée à Girard Mathieu, bourgeois de Nozeroy, qui, de bonne heure veuve, habitait avec lui. Esprit cultivé, Arthaude partageait les goûts et les occupations intellectuelles de Gilbert.

Sur la santé et les dispositions de Cousin enfant, on est peu renseigné ; de complexion assez délicate, il eut à souffrir beaucoup des yeux ; à l'âge de 26 ans, il aura la vue si fatiguée qu'il devra interrompre son service de secrétaire chez Erasme.

Mais ce corps maladif enfermait une âme vive et passionnée pour les nobles études. Je pencherais assez à croire que, comme beaucoup d'écoliers brillants, il était, quoique studieux, léger, moqueur et peu respectueux à l'égard de ses maîtres.

Plus tard, revêtu de la dignité canoniale, il adressera à ses confrères des plaisanteries d'un goût plus que douteux, telles que celle de les représenter en peinture sur un mur de sa maison, sous la forme d'une truie et de six porcelets (1).

Cela en dit bien long sur les tours d'écoliers qu'on dût avoir à lui reprocher.

Cousin était arrivé à l'âge de choisir une carrière. Il avait vu l'éclat du tournois de 1519 comme aussi des

(1) Le P. Romain Joly. — Lettre à Mlle d'Udressier, sur la Franche-Comté. Besançon, 1779, un vol., in-12.

Digitized by Google

premières victoires de son seigneur Philibert de Chalon ; mais il avait été aussi témoin des tristesses de la longue captivité de laquelle le roy de France avait injustement détenu le prince. Sa santé ne semble d'ailleurs pas lui avoir permis de suivre la carrière des armes qui, dans ces circonstances favorables, pour lui comme pour ses frères, semblait ouverte à ses ambitions. Seule, l'étude avait de l'attrait pour lui ; mais ce n'était pas un de ces penchants bien déterminés à une branche d'études qui se manifestent chez les jeunes gens distingués et en font des jurisconsultes, des savants, des littérateurs ou des théologiens. C'était un insatiable besoin de savoir ; aussi, quittant Nozeroy pour venir étudier à l'Université de Dole, il n'a point de but arrêté, tout l'attire, mais le droit, déjà alors comme maintenant, utile dans toute carrière, a ses premières faveurs, comme, plus tard, les aura la médecine et comme enfin la théologie.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Gilbert Cousin, étudiant à l'Université de Dole (1526-1530).

J'aurais voulu pouvoir suivre Cousin dans ses études à l'Université de Dole, mais les documents font en partie défaut. La date même de l'immatriculation de Cousin à l'Université ne nous est pas exactement connue, car, dans les registres (1), il y a une lacune des années 1526 à 1540. Le nom de Cousin ne figurant pas aux années antérieures, et comme d'autre part il est certain qu'il quitta l'Université en 1530, le séjour qu'il y fit dura donc au plus quatre ans. Ce fut d'abord au droit qu'il s'adonna. A cette époque, à l'Université de Dole, chaque écolier était attaché à un professeur; il le suivait au logis et lui demandait des conseils non seulement pour la doctrine, mais même pour la vie privée (2). Souvent même, ces élèves, qui choisissaient librement le maître auquel ils s'attachaient, étaient par lui pris en pension pour le vivre et le couvert. Luck Geizkoffr (3), dans ses curieux Mémoires, nous en donne la preuve. Il est vraisemblable, d'après divers passages des œuvres de Cousin, que le maître choisi par lui, fut Pierre

(1) *Annales Rectorum Universitatis Dolanæ*. Bibl. de la ville de Besançon. m. nº 982.

(2) Beaune et d'Arbaumont. — Histoire des Universités de Franche-Comté. Dijon, 1870, in-8º.

(3) Genève. Fick, 1895, in-8º.

Digitized by Google

Phœnix (1). Il nous parle en effet « du temps où il jetait les fondements de ses études, à Dole, sous la direction de Pierre Phœnix et de Jacques Lestré (Lestracus).

Il y avait eu aussi comme professeur Ulric Zaze, ce qui fixe bien son entrée à l'Université en 1526, puisque ce professeur n'exerce plus après 1527 (2).

Les études juridiques de Cousin furent courtes. Il se dégouta bientôt de cette science qu'il trouvait trop aride, et se tourna avec ardeur vers la médecine ; mais si courtes qu'aient été les études juridiques du nouveau disciple d'Hippocrate, elles n'avaient pas été sans laisser dans son esprit une certaine formation.

Jusqu'en 1560, Cousin continua à s'occuper de droit. Nous le voyons, en effet, donner des consultations, au dire de Marc Hopper (3), dans les affaires de tiers, et même remplir des fonctions qui sont d'ordinaire réservés aux gens de loi (4). Ce n'est qu'à partir de 1561 qu'il renonça complètement au droit (5).

Gilbert Cousin n'a point écrit d'ouvrage sur le droit canon, mais nombre de passages de ses œuvres ou de ses lettres s'y rapportent et nous montre qu'il n'avait point négligée cette étude. Il demandait la suppression des commendes, l'interdiction du cumul des bénéfices,

(1) Pierre Phœnix, né à Lure suivant Labbey de Billy, à Dole suivant Dunod, professeur de droit civil à Dole depuis 1525 environ. Il devint conseiller au Parlement de Dole et mourut avant 1553. Il fonda son aniversaire dans la chapelle des onze mille vierges de la collégiole de Dole. (L'original de ce titre est dans la collection de l'auteur). Nobiliaire de Franche-Comté par Dunod (1730), et Histoire de l'Université de Franche-Comté par Labbey de Billy (1814).

(2) Ms. bibl. publ. de Besançon, dossier non classé.

(3) Dans l'édition des « Opera Luciani ». Bâle, 1563.

(4) Acte du 9 septembre 1549 dans notre collection. Il y apparaît comme chargé d'affaire des enfants de Philippe de Baden, escuyer, et de Philiberte de Chalon, sa femme.

(5) Lettre à Pierre Loriot. Ms. bibl. de Bâle.

Digitized by Google

l'obligation à la résidence, sauf pour ceux des dignitaires que des fonctions retenaient à Rome, la défense d'élever aux ordres sacrés et de pourvoir aux bénéfices avant un âge convenable, toutes réformes que le Saint Concile de Trente a accomplies en faisant cesser ces abus devenus des fléaux depuis plusieurs siècles. On y trouve point un seul passage contre l'autorité du Pape ou des évêques que Cousin accepte telle qu'elle existe. Il ne songe même pas à réclamer l'élection des titulaires des bénéfices. On dirait, en voyant ses ouvrages, un canoniste Romain ; il n'a rien de Gallican ou de ceux qui réclament une certaine indépendance vis-à-vis de Rome. D'ailleurs, n'est-ce pas à Rome, et non a l'archevêque, que nous le verrons adresser en 1572 sa profession de Foi, au moment de son procès. Sur les règles de la diecipline, même, on ne peut rien trouver de contraire aux règles de l'Eglise. On a voulu relever un passage relatif au mariage des prêtres ; or, le texte n'enferme rien qui soit contraire à une discipline, contredite par les seuls pertubateurs de l'Eglise, préoccupés de s'attirer les brebis galeuses du clergé. Le prêtre, pour Cousin, comme pour tous les docteurs et tous les Pères de l'Eglise, doit vivre uniquement pour les âmes ; et suivant St-Paul, celui qui est engagé dans les liens du monde, cherche à plaire à son épouse ; il a mille soucis que n'a point celui qui, dégagé de ces liens terrestres, ne vit que pour Dieu. « Le mariage des prêtres n'est point à désirer », conclut Cousin écrivant à R. Gualtherius, le 13 juin 1554 (1). Mais comme, hélas, « il y a des prêtres qui vivent si mal », puisque le célibat ecclésiastique n'est point d'institution primitive, mais seulement une règle dont on a de très bonne heure reconnu la nécessité, « il serait à désirer » que les évêques puissent régulariser la situation de ces prêtres

(1) Bibl. de Zurich. Epist. I, 404.

Digitized by Google

indignes, faire cesser le péché dans lequel ils vivent et le scandale qu'ils causent en leur accordant une dispense qui leur permette de se marier. Il n'y a donc rien dans l'idée de Cousin qui soit contraire à la règle du célibat ecclésiastique ; mais seulement une idée qu'étant donné l'état des mœurs alors, quelques dispenses pourraient apporter remède à de grands maux. Ce n'est point d'ailleurs une opinion qu'il professe publiquement. On ne la trouve dans aucun de ses ouvrages imprimés ; seule une phrase incidente dans une lettre si privée que Cousin ne l'a même pas insérée dans les recueils de correspondances qu'il a publiés.

Les quelques opuscules que Cousin nous a laissés en droit civil sont peu importants. Ils nous montrent bien que le chanoine n'a pas étudié le droit à fond. Ce ne sont point de ces commentaires érudits sur les coutumes ou sur le droit Romain, comme les jurisconsultes de son siècle en ont écrit bon nombre. Mais si peu importants qu'ils soient, ces travaux montrent que leur auteur savait du droit ce que quiconque s'adonne à l'étude des lettres ou des sciences doit savoir, qu'il comprenait le droit ; en un mot, qu'il avait l'esprit juridique. Sa haine des procès et des discordes lui fit abandonner une étude qui mêle de près, celui qui s'y adonne, à toutes les querelles. On peut cependant constater que Cousin, dans ses travaux, ignore presque les coutumes, ou du moins qu'il ne s'en soucie pas ; le droit Romain existe seul pour lui ; cela ne saurait nous étonner de la part d'un humaniste de cette époque si étrangement éprise d'antiquité qui s'est appelée elle-même la Renaissance, comme si l'époque précédente, dont la vie nous est attestée encore aujourd'hui par de si sublimes chefs-d'œuvre, eût été une mort.

Sur Cousin, étudiant en médecine, nous sommes encore moins bien renseignés que sur Cousin, étudiant en

Digitized by Google

droit. Il y avait alors, à l'Université de Dole, deux professeurs de médecine : François de Mongenet (1), et Jean Bernardini (2). Les études médicales de Cousin furent encore plus courtes que celles du droit. Nous le verrons cependant plus tard, au dire de plusieurs contemporains, « habile en médecine » ; ce qui est sûr c'est qu'en 1554 il publia, à Lyon, un petit traité cité par Simler, aujourd'hui perdu, et intitulé : « Qualem oporteat esse medicum, insignium medicinae sententiarum colectanea. Item alia pleraque in re medica. »

Et, en outre que Marc Hopper, dans l'édition des « Opera Luciani » (3) nous apprend « qu'il donnait, s'il en était besoin, de bons conseils aux malades », et le dit « habile » dans les trois facultés de théologie, de droit et de médecine.

Après un court passage à la faculté de médecine, Cousin songe à la théologie. Il avait alors à l'université de Dole deux chaires de théologie, l'une qu'occupait dom Adrien Charrien (4), et l'autre, le P. Etienne Marion (5).

Cette faculté gardait l'orthoxie avec un soin jaloux, le magistrat de Dole, les Etats, le parlement, l'empereur même, l'y aidaient de tout leur pouvoir. Les noms des maîtres de Cousin, si les faits ne venaient à l'appui, suffiraient à prouver la franche orthodoxie de son instruction théologique. C'est à cette fermeté qu'il dût de pouvoir frayer toute sa vie avec les hérétiques

(1) D'une vieille famille de robe qui a longtemps occupé des charges de judicature au baillage d'Amont.

(2) Piémontais, installé comme professeur à Dole en 1523.

(3) Bâle, 1563.

(4) Bénédictin, prieur de la Charité-sur-Loire et principal du collège St-Jérôme de Dole, vice-chancelier de l'université.

(5) Prieur des Dominicains de Poligny, depuis 1510, inquisiteur général au comté de Bourgogne et confesseur de l'archiduchesse d'Autriche.

Digitized by Google

qu'il connût en Allemagne et en Suisse, sans verser dans leurs erreurs, et en ne recevant d'eux qu'une tendance à critiquer des abus scandaleux qui désolèrent alors l'Eglise ; cet esprit, qui se manifeste si vivement dans toutes ses œuvres, ne pouvait que le mettre en suspicion dans son pays, vu surtout ses relations constantes avec ses anciens amis passés à l'hérésie , ses livres causaient un véritable danger pour le public en général ; leur condamnation s'explique donc sans qu'il soit besoin d'y chercher des propositions hérétiques.

Entre temps, Cousin s'exerçait à la rhétorique, à la composition des vers, et jetait dans son esprit les fondements de toutes ces études dans lesquelles nous le verrons bientôt devenir un maître.

Le séjour de Cousin à Dole cessa en 1530. C'est à cette époque en effet que son cousin Louis de Vers (1), le fit entrer comme secrétaire auprès d'Erasme où nous allons le retrouver.

C'est pendant ses études qu'il se lia avec Guillaume de Poupet auquel il fut présenté par son parent Jean Daguet. Nous verrons combien la protection de ce savant évêque lui fut utile dans la suite. Il connut aussi à Dole, le langrois Laurent Privey, principal du collège de Dole, auquel il dédia en 1549 ses institutions *in Grammaticam Latinam*.

(1) Abbé du Mont-Sainte-Marie dès 1509 et abbé de la Charité en 1525, mort en 1553 (5 décembre). Sa tombe existe encore à Grange-Sainte-Marie (v. Jules Gauthier et Suchet, *L'Abbaye du Mont-SainteMarie*).

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Cousin secrétaire d'Erasme.

Nous avons vu que c'est en 1530, que Cousin entra au service d'Erasme. Quelles fonctions au juste remplissait-t-il auprès du maître ? Je serais assez tenté de le considérer comme un secrétaire jouant en même temps le rôle d'intendant. On a voulu prétendre que Cousin avait été le valet de chambre d'Erasme, cela est faux ; il faut être bien peu versé dans l'histoire pour interpréter ainsi le mot « domestique » dont Erasme se sert pour le désigner.

Chereau (1), dans un roman fait à plaisir, raconte qu'Erasme remarquant l'intelligence de son valet en fit un secrétaire. Un pareil récit ne concorde en rien avec la vérité historique.

D'ailleurs, c'est Erasme qui va nous apprendre lui-même la vérité, dans une lettre écrite le 15 octobre 1533 à Louis de Vers, abbé du Mont-Sainte-Marie et de la Charité (2).

« Depuis plus de trois ans, Gilbert Cousin est à mon service, et je n'ai qu'à me louer de son obligeance et de sa fidélité. Eu égard à ses mœurs libérales, je l'ai considéré moins comme un serviteur ordinaire, que comme mon *commens* et l'associé de mes travaux. Je félicite votre Révérence d'avoir un tel *Cousin* et lui plus encore d'avoir en vous un patron si dévoué et si

(1) Préface de la Réédition de la description de Franche-Comté, *loc. cit.*

(2) Louis de Vers mourut le 5 décembre 1553.

Digitized by Google

bienveillant. En proportion des bienfaits dont il vous est redevable, vous avez droit aussi à ma reconnaissance ; car pour moi je suis plus en état de le faire prospérer sous le rapport littéraire que de lui conférer des richesses ou des bénéfices ecclésiastiques. J'espère néanmoins qu'il ne regrettera pas le temps qu'il aura passé auprès de moi. En effet, sans parler des avantages intellectuels qu'il a retirés de ma société, ce qui pourtant à bien son prix, votre sagesse n'ignore pas de combien de séductions la jeunesse est environnée, et comment elle court facilement à sa perte, dès lors qu'elle manque de conseils et de direction. Il eut pû, d'ailleurs, se laisser corrompre par la fréquentation des sectaires, chez moi, au contraire, se guérir de la contagion dans le cas où il en eût été atteint. Notre temps est si bien employé que celui-là même qui aimerait la dissipation n'aurait le loisir de s'y abandonner. Je pense qu'il faut estimer ces avantages au moins à l'égal d'un salaire en argent. Je suis du reste si satisfait de ses services qu'il a désormais le droit de partager mes biens modiques, sans compter que je suis prêt dans l'occasion à lui témoigner ma reconnaissance par des actes. En ce moment, son absence me pèse ; il me manque tout-à-fait, et rien ne peut m'être plus agréable que son prompt retour. Je vous prie en grâce de lui continuer vos faveurs. Croyez-moi, vous ne sauriez les mieux placer, lors même qu'il ne vous serait point uni par les liens du sang ; et si vous daignez admettre Erasme au nombre de vos amis, au lieu d'un client, vous en auriez deux. »

Mais, en même temps, Cousin est une sorte de majordome : ainsi, en 1533, Erasme l'envoie de Fribourg en Brisgau à Besançon pour acheter du vin. Il l'écrit à Didier Morel, le 12 octobre, en lui disant : « Ce jeune homme m'est cher à plus d'un titre, et tout spéciale-

Digitized by Google

ment parce qu'il est votre proche parent » et en le priant de l'aider dans ses achats « afin qu'il place bien son argent et me revienne bientôt. » Cousin dépassa les espérances d'Erasme dans cette négociation. Simon Leignier, citoyen de Besançon, lui céda, à titre de cadeau, le vin désiré. Le 19 novembre Erasme lui écrivit pour le remercier. Et la quantité de vin ainsi obtenue fut telle que le même jour, il écrivait à Pierre Richardot: « Du vin vieux, Gilbert Cousin m'en a amené plus que je ne voulais. »

De même, en 1535, Erasme envoie Cousin à Fribourg, vendre son mobilier et payer et congédier sa servante.

Qu'il serait intéressant de pouvoir pénétrer plus au vif par des documents dans le logis qui abritait ainsi nos deux savants ; mais, hélas, il est bien difficile d'établir une peinture complète de leur vie ; quelques traits cependant pourront en être recueillis avec fruit. Tout d'abord, d'après la gravure des « Effigies Erasmi » (1) nous savons que Erasme et Cousin travaillaient dans la même salle ; nous les voyons, l'un vieilli, usé par la maladie, chaudement enveloppé de fourrures, et confortablement installé dans un vaste fauteuil garni de coussins, commenter avec des gestes expressifs, le livre qu'il a sous les yeux ; l'autre, assis sur un fauteuil de bois, plus conforme à la commodité des travailleurs, recueille précieusement sur un registre les enseignements du maître. Tout est soigneusement organisé pour la facilité de l'étude ; les instruments nécessaires aux écrivains sont alignés sur la table ; le sablier dans un coin marque les heures, et un vase de fleurs égaye par ses riches couleurs et ses senteurs l'esprit de nos deux travailleurs.

Comme il convient, derrière le fauteuil de Cousin est une bibliothèque où sont rangés de nombreux volumes,

(1) Voir la deuxième partie.

Digitized by Google

facilement accessibles aux recherches. La fenêtre quadruple à petits carreaux ornée de boiseries sculptées verse sur le côté gauche de l'écrivain une lumière agréable, et derrière le vieux savant maladif, un de ces énormes poëles de fayence émaillée comme l'Allemagne et la Suisse en ont encore gardé le modèle, maintient dans la pièce une douce chaleur.

C'est là évidemment que se passe la plus grande partie de la vie d'Erasme et de Cousin. Les gens d'études sortent en effet peu de leur cabinet de travail, et même de leur maison. Peu d'étrangers y ont accès ; on le voit bien par la gravure des « Effigies Erasmi ». La salle n'est pas aménagée pour recevoir des visiteurs.

Tout au plus y trouverait-on un siège pour les visiteurs attendus, comme l'imprimeur qui viendra souvent rendre compte de l'état de ses travaux ou s'entretenir avec les auteurs de la vente des volumes.

Il est une pièce qui chez Erasme devait être aussi particulièrement bien agencée, c'est la salle à manger. On dit en effet qu'Erasme était sombre et ennemi du luxe, à table comme ailleurs ; mais cela n'indique pas qu'il n'ait eut le goût très développé et très fin ; la maladie de la gravelle, dont il fut atteint serait peut-être une preuve, si ses soins à avoir du bon vin de Besançon ne le montraient par ailleurs ; le pauvre Erasme avait du reste la main bien malheureuse dans son choix car la médecine, a démontré hélas que les vins de France-Comté étaient les plus nuisibles aux malades atteints de cette affection.

Avec le secrétaire, une servante occupait la maison, et devait y entretenir un ordre et une propreté scrupuleuse. La gravure des « Effigies » nous montre, en effet, par le bon agencement de tous les petits objets installés sur la table de travail qu'Erasme ne devait pas aimer le désordre.

Digitized by Google

Je ne sais si dans la maison il y avait aussi un oratoire ; il est bien certain que, relevé par le Pape de ses vœux de chanoine régulier Erasme était resté prêtre, et qu'il devait donc réciter chaque jour le bréviaire et célébrer le Saint-Sacrifice d'une manière régulière. Je suppose que dans ces deux fonctions, son secrétaire devait lui prêter son concours ; peut-être même suivant un usage assez courant encore à cette époque récitait-il l'office avec lui.

Il n'était point encore, en effet, entré dans les habitudes, sauf en cas de nécessité de réciter l'office en particulier ; c'est seulement après la publication, en 1535, de ce bréviaire très écourté connu sous le titre de Bréviaire de Sainte-Croix, du nom de son auteur le cardinal de Quinônes, du titre de Sainte-Croix en Hierusalem, que l'usage vient d'adopter la récitation privée par préfence pour ce nouveau bréviaire que les prêtres s'occupant d'études furent autorisés, par Paul III, à dire *privatim* mais non *in choro*. A ce propos il nous paraît intéressant de placer Cousin dans le cadre des opinions lithurgiques de son temps. En général, il convient de l'opposer aux protestants qui abolissent les cérémonies et aux négligents qui les accomplissent par devoir sans y attacher grande importance ; ne le verrons nous pas proclamer la nécessité de l'instruction liturgique du peuple et désirer que les prédicateurs instruisent les fidèles sur le sens et de la pratique des cérémonies. C'est dans le même sentiment que nous le trouvons à l'égard du bréviaire. Il y avait alors un immense besoin de réforme dans l'office Divin, besoin si considérable que des tentatives furent faites près d'un siècle durant sur l'ordre des Papes et du Saint Concile de Trente, jusqu'à la publication du bréviaire rétabli par le Pape Saint Pie V ; mais si tous étaient d'accord sur le besoin de réformes, ou se séparait en

Digitized by Google

quatre groupes dès qu'il fallait les établir. Les humanistes voulaient rendre le bréviaire plus littéraire, remplacer les hymnes par des poésies à style payen ; Bembo eût même voulu y insérer des leçons des auteurs classiques ; certains en récitaient des parties en Grec ou même en Hébreu. Rien dans les écrits de Cousin ne permet de le placer parmi ces novateurs qui eurent leur période desuccès sous Léon X ; d'autres, traditionnistes à l'excès, ne voulaient admettre qu'une correction des légendes apocryphes et des fêtes d'origine douteuse. Mais ils voulaient aussi maintenir l'accumulation de plusieurs offices au même jour et d'autres usages que les changements de la vie rendaient presque inapplicables. Or si Cousin soutient bien la première de ces demandes, il ne parle jamais de la seconde.

Un troisième groupe, dont l'œuvre fut le bréviaire de Sainte-Croix, prétendait revenir au principe de la récitation intégrale et hebdomadaire du psautier, et sacrifiait tout pour cela, en même temps qu'il amputait le bréviaire de ses hymnes, repons, antiennes et capitules. Jamais on a vu Cousin soutenir le bréviaire de Sainte-Croix dans ses écrits et je n'ai pas trouvé trace que, personnellement, il ait demandé l'autorisation d'en user, non pas à Nozeroy, où il était tenu à l'office de chœur, mais même en voyage.

Le quatrième groupe enfin, qui devait l'emporter dans la réforme de Saint Pie V, « doit sa formation aux éclairs et sourds grondements de tonnerre qui, partis de l'Allemagne, annoncèrent au-delà des Alpes l'imminente approche d'une désolation sans pareille » (1). Cette école, à la tête de laquelle parut Sadolet, demandait seulement la correction du texte des Ecritures et des Vies de Saints, et acceptait l'établissement des

(1) Dom Baümer. — Histoire du bréviaire Romain. Paris, 1905, 2 vol. in-8.

Digitized by Google

usages qui peu à peu avaient modifié nécessairement l'ancienne discipline. Sadolet fut un des premiers défenseurs de cette doctrine ; Paul IV, Saint François Xavier, Saint Gaëtan de Thienn, en furent les codificateurs et les soutiens ; c'est dans ce groupe éclairé et traditioniste à la fois que que les écrits de Cousin permettent de le placer. Il ne demandera en effet que la correction du calendrier, par la suppression des fêtes à l'origine légendaire et des leçons historiques apocryphes. C'est absolument ce que sera l'œuvre du Saint Concile de Trente qui, gardant les principes, réduisant parfois, corrigeant les textes, nous donnera ce qui devait rester le Bréviaire Romain et devenir la prière de tout l'univers catholique.

Les opinions de Cousin sur la réforme du bréviaire sont d'ailleurs un peu éclectiques. Nous les trouvons dans une lettre du 13 juin 1554 à Curion, dont l'original est à la bibliothèque de Bâle, et une copie manuscrite, à celle de Besançon.

Cousin y expose ses désirs ; il voudrait que le Psautier fût distribué de manière à être lu intégralement tous les trois mois et que dans les leçons, les légendes fabuleuses soient remplacées par des commentaires autorisés sur l'Ecriture. Il désire aussi qu'aux temps de Pâques et de la Pentecôte, à cause des baptêmes qui se font la veille de ces deux fêtes, on insère au bréviaire des homélies sur le symbole des Apôtres. On voit que ces demandes sont bien moins révolutionnaires que certaines théories ; il ne touche pas à l'hymnaire, il ne fait qu'amender les leçons historiques, et sa seule grosse réforme est de distribuer le psautier de manière à rendre l'office beaucoup moins long, puisque le psautier, au lieu de se dire intégralement en une semaine se dirait seulement en trois mois.

L'influence d'Erasme sur l'esprit de son disciple fut

Digitized by Google

considérable ; l'admiration sans borne que Cousin lui témoignera plus tard dans tous ses écrits, le soin pieux qu'il mettra à éditer certaines de ses œuvres, à défaut d'autres preuves suffiraient à l'établir. Mais quelle ressemblance entre ces deux intelligences. Dans sa sphère secondaire, Gilbert suit fidèlement le maître qui plane cependant si au-dessus de lui.

Cet Erasme, modèle des sceptiques de la Renaissance éclectique, mais non novateur, accusé d'hérésie, et encouragé par l'archevêque de Besançon, qui enrichit d'indulgences l'office qu'il a composé en l'honneur de N. D. de Lorette (1), condamné par la Faculté de théologie de Paris, approuvé par Léon X, critiquant sans cesse les abus qui désolent l'Eglise, mais en même temps, jetant cette accusation cinglante à la face des soi disant réformateurs (2) :

« Quant à Luther, la femme ne paraît pas avoir adouci ses mœurs ».

Il déteste assez les luthériens pour quitter son installation et ses amis de Bâle, ainsi que la commandite de son imprimerie Froben pour éviter leur contact et se retirer à Fribourg ; mais il ne les craint pas assez pour ne pas retourner à Bâle et à abandonner Fribourg lorsqu'il en sent le besoin.

Cet Erasme, dis-je, ne le retrouvons-nous pas dans son secrétaire, que Philibert Poissenot nous représentera « exubérant de foi et de zèle », qui sera un pélerin fervent de Notre-Dame de Château-sur-Salins, mais qui sera sans cesse en relations avec les novateurs. tout comme avec des prélats distingués, qui sera suspect aux uns comme aux autres et finira victime de persécution

(1) Le 15 avril 1524, Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, accorda 40 jours d'indulgences à cet office. Œuvres d'Erasme, édition de 1540.

(2) Bapmaba haramen dom Ubendeher, à Varsovie, copie Hugon.

Digitized by Google

dans lesquelles on voudra atteindre au moins autant le maître que le disciple.

Si nous voulons poursuivre le parallèle, nous verrons Cousin refuser le vicariat général de Tournay, comme Erasme préférer son studieux repos à la pourpre cardinalice que veut lui octroyer Paul III, rester ferme dans l'orthodoxie, comme son maître, et s'écrier avec orgueil que jamais les sectaires « n'ont pû l'entraîner dans aucune fraction séparée de l'Eglise », tout comme Erasme déclarant que rien ne pourrait le séparer de la communion de l'Eglise romaine.

La complexion physique même et la santé du maître et du disciple prêteraient à de curieux rapprochements.

Le culte d'Erasme pour Cicéron, nous le retrouvons dans la satire de Cousin contre le latin de la Sorbonne.

Les sentiments religieux d'Erasme se voient bien nettement en ceux de son secrétaire; Cousin, comme lui sera porté à soutenir le clergé séculier contre les réguliers; il critiquera le relâchement des mœurs chez les ecclésiastiques, réclamera contre les abus, et le fera avec tant d'ardeur qu'il soulèvera contre lui des tempêtes.

De plus, ce séjour en Allemagne et en Suisse, avait apporté à Cousin des relations amicales avec nombre de savants et de lettrés, encore oscillants entre l'Eglise et l'hérésie, mais qui bientôt après donnaient le triste spectacle de bruyantes apostasies. Les relations d'amitié subsistèrent, et les correspondances continuèrent. Ce n'était pas que dans ses lettres Cousin adhérât à leurs erreurs, mais des relations suivies avec le pays de Bâle, pouvaient rendre suspect un homme qui avait déjà contre lui d'avoir été l'ami et le disciple d'Erasme, et d'exciter la jalousie par sa valeur intellectuelle et sa science.

Le séjour de Cousin auprès d'Erasme ne devait être

Digitized by Google

que provisoire. Dès 1532, on songeait à lui obtenir un bénéfice ecclésiastique qui lui permît d'étudier en paix selon ses goûts.

Louis de Vers lui fait bientôt donner une « fonction ecclésiastique », c'est du moins ainsi que s'exprime Erasme dans une lettre écrite le 11 décembre 1533, à François Bonvalot (1), pour le prier de donner à Cousin l'appui de son crédit (2).

Les parents de Cousin le rappelaient avec insistance à Nozeroy ; pour quelles raisons, nous l'ignorons ; mais ce qui est sûr, c'est que les instances des parents furent longues et opiniâtres, et que Erasme écrira bientôt à Louis de Vers, « ils craignent je ne scais quoy ». Ce « je ne scais quoy » n'est-il pas l'influence des luthériens, que l'on redoutait plus menaçante, non pas d'Erasme lui-même, mais de son entourage. Remarquons en effet que le désir des parents de Cousin de le voir rentrer à Nozeroy, coïncide avec le retour d'Erasme à Bâle ; le séjour de Bâle, déjà tout gagné aux novateurs, était, en effet, bien plus dangereux que celui de Fribourg, où s'étaient passées les quatre années précédentes.

Cousin venait d'être gravement malade ; il avait même dû interrompre pendant quinze jours son service de secrétaire (3). Dans le mois de février 1535, les instances redoublent ; mais l'élève aime mieux rester auprès du maître, que d'obtenir le bénéfice que ses parents font miroiter à ses yeux ; il l'écrit à Ammer-

(1) Archevêque élu par le chapitre de Besançon à la mort de Antoine de Vergy, il dut céder la place à l'élu du Pape, Claude de la Baume, âgé de 7 ans, dont il fut le vicaire général pendant sa minorité.

(2) Scriverius. [Pierre Schryver] (1576-1660) Vita Erasmi. *Loc. cit.*

(3) Lettre de Cousin à Ammerbach, 14 janvier 1535. Ms. à la bibl. de la cathédrale de Bâle.

Digitized by Google

bach (1). « Mais j'ai décidé de ne pas abandonner mon maître, autant qu'il aura besoin de moi, car je fais plus de cas de lui que de quelque riche bénéfice que ce soit, même du souverain Pontificat ». Le 22 février 1535, Cousin est encore près d'Erasme à Fribourg en Brisgau (2). Mais dès ce moment sa décision si ferme d'abord, s'ébranle. Ses parents lui ont obtenu un canonicat au chapitre collégial de Saint-Antoine de Nozeroy; et ce petit bénéfice l'emporte enfin, malgré ses protestations antérieures. Dès le mois d'août, sa résolution est prise et Erasme cherche un autre secrétaire. Nous le voyons le 1er septembre remercier Conrad Gochlenius (3) du secrétaire qu'il lui a envoyé ; il en a déjà un qui est Anversois, il en aura donc trois en attendant le départ de Cousin « qui a déjà sa nomination à un canonicat » (4).

C'est en effet le 4 janvier 1535 que, usant pour la première fois de son droit de nomination, Guillame de Nassau, prince d'Orange, qui venait de succéder comme seigneur de Nozeroy à Philibert de Chalon, appelait Gilbert Cousin à remplacer au chapitre collégial de Saint-Antoine de Nozeroy, « defunt messire Quattier » (5).

Cependant cette séparation n'était pas acceptée par Erasme sans difficulté. Il essayait des aternoiements ; il demandait d'attendre jusqu'au printemps, proposant de partir alors « tous deux avec les hirondelles pour la Bourgogne ». Il n'est pas probable, quoiqu'en dise Chéreau, qu'Erasme ait réalisé ce projet ; nous le ver-

(1) *Ibid.* Lettres du 8 et du 22 février 1525. *Ibid.*

(2) 1485-1589, chanoine d'Anvers et professeur à Louvain, intime ami d'Erasme.

(3) Scriverius. Vita Erasmi, *loc. cit.*

(4) Bibl. de Besançon, dossier non coté. — Ce personnage dans les œuvres de Gilbert Cousin est appelé Erasme Gauthier (Gualterius).

Digitized by Google

rons bientôt, et il est vraisemblable que la gravure sur bois des « *Effigies Erasmi* », publiée en 1553 par Oporin à Bâle, représente Erasme travaillant avec son secrétaire, non à Nozeroy, mais à Fribourg ou à Bâle.

Mais à l'influence d'Erasme, s'oppose celle des parents de Cousin qui insistent.

Enfin, dans les premiers jours d'octobre il quitte son maître. Le 7, il était déjà parti, lorsque Erasme écrit à Louis de Vers : « Mais la volonté de ses parents qui désirent ou craignent je ne sais quoi l'a rappelé à Nozeroy (1) ». C'est d'ailleurs en bons termes que se séparent le disciple et le maître. « De mes biens modiques, dit Erasme (2), je lui ai fait une part telle que je ne pense pas qu'il puisse m'accuser d'avarice ».

Ce n'est qu'après son départ que Cousin fut ordonné prêtre. Le 15 décembre Erasme écrit en effet à Damien de Goès, noble portugais (3), « Gilbert m'a quitté, déjà chanoine. Il chantera la messe (4) ». A peine parti de Bâle. Cousin s'installe à Nozeroy ; son établissement est déjà achevé le 14 février 1536, lorsqu'il écrit à Ammerbach, pour lui raconter les dévastations que les Bernois commettent en Savoie : « In Sabaudia a Bernensibus turbata sunt omnia; arces demolitæ, ejectæ missæ cum missatoribus (5) ».

Erasme cependant ne se consolait point du départ de son secrétaire ; il le réclamait ; Cousin gagnait du temps, promettait d'aller à Pâques, et, connaissant le faible d'Erasme, de lui apporter du bon vin de

(1) Scriverius. Vita Erasmi, *loc. cit.*

(2) *Ibid.*

(3) Damien de Goès, historiographe du roy de Portugal, 1501-1560.

(4) *Ibid.*

(5) Lettre de Cousin à Ammerbach, Ms. à la Bibl. de la cathédrale de Bâle.

Digitized by Google

Comté (1); Erasme insistait et cherchait à tenter Cousin en lui promettant s'il revenait près de lui, une part de son héritage. Sa famille, lui disait-il, le pousse dans la cléricature par orgueil ou par intérêt. Il trouverait bien à céder sa prébende moyennant une pension annuelle de soixante couronnes, payable pendant six ans; cette pension lui permettrait d'achever ses études et d'attendre une place. « Vous avez des parents et des intérêts à ménager, réfléchissez » (2). Mais Cousin, qui commençait à goûter le charme de sa paisible vie canoniale, ne se laissait point tenter. Il se bornait à faire à son maître de grandes protestations de reconnaissance et d'amitié ; il le remerciait de ses bons conseils, et promettait de faire fructifier de tout son pouvoir la bonne semence qu'Erasme avait jetée dans son esprit ; puis, comme les petits cadeaux entretiennent l'amitié, il lui envoyait du citron confit, rapporté d'Italie par un apothicaire de Besançon, et semblable à celui qu'Erasme aimait et faisait venir de ce même pays (3).

Cependant la résolution de notre chanoine semble faiblir ; il cherche un prétexte, un procès engagé le retient en Comté. Vaine excuse : Erasme le presse toujours et cherche à hâter la solution du procès qui le prive de son cher Cousin : « J'ai un grand besoin de Gilbert Cousin, écrit-il à François Bonvalot' qui par son commerce avec moi pendant plusieurs années connaît tous mes besoins. Mais j'apprends qu'il est embarrassé dans je ne sais quel procès, dont il pourra avec votre aide se tirer aisément. Il se soumettra à telles conditions que ce soit, pourvu qu'elles frôlent un peu l'équité. Monseigneur Pierre Richardot lui viendrait ici

(1) Lettre d'Erasme, 12 février 1536. Bibl. d'Orléans, Ms. lib. épist., XXVII, 50.

(2) Bibl. d'Orléans, ms ; Lib. Epist., XXVII, 51.

(3) Gilb. Cognati opera, in-f°, I, 298 (édit. de 1562).

Digitized by Google

en aide si vous lui en touchiez quelques mots, surtout si vous lui prestiez vostre concours auprès du parlement de Dole » (1).

Enfin désespérant d'attirer Cousin près de lui à Bâle, Erasme songe à faire lui-même la moitié du chemin. Il viendra s'établir à Besançon. Cousin sait alors combien il sera indispensable à son maître, surtout que le secrétaire de celui-ci est en ce moment un Allemand qui ignore complètement le français (2). Erasme prépare son installation à Besançon, et comme il ne veut pas y arriver avec la réputation d'hérétique, il proteste contre la condamnation que les franciscains viennent de faire porter contre ses colloques par le parlement de Dole. Ce chagrin assombrit ses derniers jours, et la maladie dont il souffrait depuis longtemps s'aggravant, ne lui permit pas de nouvelles instances et ne laissa point à son élève le temps d'y céder. Le 12 juillet 1536, Erasme mourait à Bâle sans l'avoir revu.

Chereau (3) s'est étonné que le nom de Cousin ne figurât en aucune façon sur le testament d'Erasme. La chose est cependant bien naturelle. Sans parler du mécontentement causé au maître par le départ de l'élève, celui-ci avait reçu en le quittant « un riche cadeau » ; il ne lui avait jamais promis davantage, si ce n'est sous la condition de son retour. Cousin, d'ailleurs, s'il s'attendait à mieux, conserva cependant un souvenir reconnaissant d'Erasme dont il tint toujours à honneur de se montrer le fidèle disciple.

L'influence d'Erasme sur l'esprit de Cousin est manifeste au point de vue philosophique ; elle l'est peut-être encore davantage si nous considérons le chanoine de Nozeroy comme moraliste, ou comme collecteur de

(1) Scriverius, Vita Erasmi, *loc. cit.*
(2) Scriverius, Vita Erasmi.
(3) Introd. à la descript. de la Franche-Comté, *loc. cit.*

Digitized by Google

proverbes. C'est en effet, chez Erasme même, et par un ouvrage de morale qu'il ouvrit en 1535 la série si variée de ses productions littéraires.

Ce petit volume du « Bon serviteur » est presque un chef-d'œuvre dans son genre. Il est précieux pour l'histoire des mœurs du XVI^e^ siècle, charmant dans son style naïf et honnête. Plein de juste appréciations, comme celle que le bonheur dépend en grande partie des serviteurs que l'on a, empreint de prudence dans ses conseils sur le choix des domestiques, et de charité dans ses recommandations aux maîtres d'être bienveillants pour leurs serviteurs, et aux serviteurs d'être mus de bonne volonté à l'égard de leurs maîtres, le petit livre montre cependant un peu de méfiance en recommandant de bien fermer ses coffres, même si les serviteurs sont fidèles, car ils peuvent être distraits ou trompés par d'autres. Mais la bonté fait cependant le fond de la morale de Cousin. Il faut pardonner les petites choses ; quant aux grandes fautes, telles que le vol, l'adultère, la calomnie, il faut se contenter de chasser le mauvais serviteur le plus tôt possible. Il ne faut pas non plus tolérer l'ivrognerie, mais souvent les domestiques s'y adonnent par le mauvais exemple des maîtres. Ceux-ci doivent aussi éviter la colère envers leurs serviteurs. Les maîtres doivent éviter l'orgueil et les serviteurs doivent savoir se tenir humblement dans leur condition. Les serviteurs doivent gagner leur salaire et les maîtres le leur payer exactement. Le maître doit leur fournir non seulement la vie physique, mais aussi la vie morale et intellectuelle. Un serviteur doit être propre, sobre et discret. La morale de Cousin repose toute sur l'union, sur la paix, sur les devoirs réciproques. Il n'y est point question d'intérêt. On ne doit point laisser les clefs des coffres aux serviteurs, c'est vrai, mais comme cette marque de méfiance légère

Digitized by Google

est adoucie ! ce n'est pas par crainte d'infidélité de leur part ; c'est seulement par crainte qu'ils se trompent ou qu'on les trompe.

Ces sentiments pacifiques, nous les retrouvons au plus haut point dans la « louange de concorde et détestation de discorde. » L'homme est né pour l'amour et non pour la haine. Ce sont nos défauts, la soif de l'or, la concupiscence, l'ambition, qui le transforment. Les animaux les plus féroces comme l'ours, le loup, le lion, gardent entre eux une perpétuelle concorde. Que les hommes sont aveugles, au lieu de vivre sous la bonté de Dieu et dans la riche fécondité de la nature, de préférer par suite de leur ambition tant de maux à ce bonheur. Ce cri nous le retrouvons dans son horreur des troubles et des guerres et le peu de goût qu'il a donné à l'étude du droit, à cause de sa fille la chicane. Il pousse si haut l'amour de la paix qu'il la croit essentielle au développement de toutes les vertus, et qu'il croit impossible à ceux qui ne la servent pas, d'être vertueux. Les vers latins que Cousin publia plus tard sur l'éloge de la vie tranquille et paisible, par leur titre même, tout ce qui nous en reste aujourd'hui, sont une nouvelle manifestation de cet amour de la paix, de cette fraternité universelle qui forme tout le fond de la morale de Cousin. Dans les fables qu'il a réunies sous le nom de *Narrationum sylva*, on voit souvent apparaître cette même morale. Cependant, je dois avouer qu'elle n'est pas seule, et que parfois la morale de l'égoïsme et de l'intérêt y trouve bien aussi sa place, comme dans la fable du bœuf et du chameau.

« Un bœuf chargé, tombant en chemin, supplie son compagnon de route, un chameau, de prendre part de son fardeau, pour lui permettre d'arriver sain et sauf au terme du voyage. Le chameau refuse : « Eh bien, lui dit le bœuf, bientôt tu porteras toute ma charge, et en-

Digitized by Google

core moi en plus. Et ainsi arriva. Le bœuf étant mort sous le faix, le maître fit porter au chameau toute la charge du bœuf et encore sa peau. Ecrasé sous le poids: Malheureux que je suis, dit le chameau, j'ai refusé d'aider mon compagnon mourant à porter sa charge et je dois maintenant la porter et le porter lui-même ». Mais ce n'est point là la morale que Cousin a prétendu tirer de cet apologue. La morale, la voici : « De même arrive à l'esprit qui refuse d'écouter le corps harassé de fatigue et de lui donner un peu de repos, la maladie survenant, il doit abandonner tous ses travaux. »

Si nous voulons résumer brièvement cet aperçu sur la morale de Cousin, nous dirons qu'il est partisan de la théorie de « l'homme né bon » et que pour lui ce n'est point l'intérêt qui doit guider les actions, mais bien le cœur.

Il semble intéressant de comparer la vie d'un moraliste avec ses écrits. Si, pour Cousin, nous recherchons ce rapport, nous le voyons dans sa vie ce qu'il est dans ses livres, laborieux, dénué de toute ambition, préférant sa tranquille prébende de Nozeroy aux honneurs de la Cour où le mande le grand empereur Charles-Quint, ou de Tournay où l'appelle Guillaume de Poupet, comme vingt ans avant il l'avait préférée aux offres tentantes de son cher maître Erasme. Vivre libre et ignoré, entre ses manuscrits, ses livres et son imprimeur ; étudier et enseigner, non pour gloire, mais pour répandre ce qu'il croit le vrai, voilà tout ce que Cousin rechercha. Mais la renommée qui lui vint contraria ses plans en le désignant aux attaques les plus injustes comme aux poursuites les plus légitimes.

Pour quiconque connaît un peu Erasme, la similitude des idées est saisissante.

Comme collecteur de proverbes, Cousin apparait encore davantage, peut-être disciple du philosophe hollandais.

Digitized by Google

La mode de recueillir des proverbes ou même d'en fabriquer a sévi au XVI[e] siècle, et surtout dans l'entourage d'Erasme, d'nne manière vraiement tyrannique. A l'exemple d'Erasme, chaque humaniste voulut publier son recueil de proverbes ; Cousin n'échappa point à la contagion. Ayant travaillé avec Erasme au recueil publié par celui-ci, le secrétaire entreprit de le compléter. Il publia dans son Multifarii, en 1562, un copieux recueil de proverbes qui eut, dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle, un véritable succès et fut plusieurs fois édité, mais avec des variantes.

Il valut même à Cousin l'honneur d'être démarqué par un plagiaire éhonté. Ces recueils n'ont point, hélas, une valeur en rapport avec le travail qu'ils ont coûté à leur auteur et ils ne suffiraient point aujourd'hui à mériter à un homme les honneurs de la postérité. Ils contiennent cependant parfois quelques pensées curieuses pour connaître l'histoire des idées au XVI[e] siècle. A ce point de vue, ceux de Cousin peuvent être dépouillés avec intérêt.

Les deux recueils de proverbes dont il est l'auteur doivent d'ailleurs compter parmi les plus considérables du temps. Ils comprennent en effet, dans l'édition de 1574, qui est la plus parfaite, 2.410 adages. Les éditions postérieures ont été interpolées et augmentées de proverbes qui ne sont point l'œuvre de Cousin, et ont donné à son ouvrage une allure protestante qu'il n'avait point dans les premières éditions. Ces interpolations ont beaucoup contribué à tromper les biographes qui n'ont pas eu le soin de vérifier les éditions publiées du vivant de l'auteur, sur ses véritables opinions religieuses. M. Chereau a donné étrangement dans cette erreur courante qu'il convient de rectifier.

Il y a, dans les proverbes réunis par Cousin, quelques idées assez acerbes contre les abus qu'on le voit

Digitized by Google

critiquer dans ses autres ouvrages, mais on n'y voit point d'attaques directes contre les vérités enseignées par l'Eglise comme en contiennent les adages interpolés dans les éditions postérieures à celle de 1574.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Gilbert Cousin, chanoine de Nozeroy, de 1535 à 1558.

Nous avons vu que Cousin avait reçu sa nomination à un canonicat de la collégiale Saint-Antoine de Nozeroy. Ce chapitre était à la nomination des princes de la maison de Chalon qui l'avaient fondé en 1412.

Dans le dernier quart de l'année 1535, Cousin rentre à Nozeroy et s'installe dans sa maison canoniale. Cette maison était contigüe au cloître, ou plus exactement à la salle capitulaire construite peu auparavant sur un des côtés du cloître ; c'est ce qui ressort d'une vue cavalière de Nozeroy, publiée par Cousin dans sa description de la Franche-Comté, et où l'on voit sous le titre de « Bibliotheca Gilberti Cognati », une petite maison flanquée d'une tourelle ronde à toit conique. Cette maison était encore conservée en 1779, lorsque le P. Romain Joly (1) la visita : il y remarqua en particulier deux peintures à fresque ; sur l'une, on voyait Erasme et Cousin, travaillant à la même table, vêtus de vêtements blancs et noirs, dans une composition analogue à celle de l' « effigies Desiderii Eoasmi » ; l'autre, représentait l'église de Nozeroy, et son chapitre sous la forme d'une grosse truie et six porcelets. Cette maison servait au logement du vicaire perpétuel. En arrière, un jardin dominait sur le rempart ; la base d'une tour subsiste encore en cet endroit. Il est proba-

(1) Lettres à Mlle d'Udressier, *loc. cit.*

Digitized by Google

ble que c'est le grand incendie qui, le 15 juillet 1815, dévora une partie importante de Nozeroy, qui a anéanti ce respectable édifice, ou au moins qui l'a tellement mutilé qu'il est méconnaissable aujourd'hui, sous l'aspect d'une maison sans caractère, appartenant à M. Petetin et habitée par M. le notaire Fournier.

C'est là que Cousin avait réuni cette riche bibliothèque qui fut, lors de son procès, transportée à Dole, examinée avec soin, puis hélas dispersée, à tel point que je ne crois pas qu'aucune bibliothèque puisse se vanter de posséder un ouvrage ayant appartenu à Cousin ou portant une marque de son propriétaire.

Cousin vivait dans cette maison avec sa plus jeune sœur Arthaude, qui tout en s'occupant de la direction du ménage, prenait goût aux belles-lettres et à la théologie. Esprit cultivé, Arthaude se complaisait surtout à lire les commentaires sur la Sainte Ecriture.

Leur mère était encore vivante, mais Gilbert parle peu d'elle dans sa correspondance ; la seule mention que nous en trouvions est dans une lettre à Ammerbach ; cette pièce est du 2 décembre 1554. et Cousin qui est en pleine période de combat, écrit à son ami que ce n'est que grâce au secours de sa mère et de sa sœur « sororcula », qui évidemment est Arthaude, qu'il peut supporter ses ennuis. Elle mourut en 1570.

Son père, était mort à 70 ans, en 1548, et le bon chanoine éprouva une vive douleur de cette perte. En fils pieux il fonda des anniversaires pour le repos de l'âme de ses parents; le registre de l'Ordinaire de la collégiale de Nozeroy, en fait foi (1). Les frères et sœurs de Cousin, mariés au dehors, ou vivant aux armées avaient quitté Nozeroy ; Hugues le Vieux et Hugues le le Jeune qui, seuls des frères de Gilbert, devaient fonder une famille, n'étaient pas encore revenus en Comté.

(1) Archives du Jura. G. Chapitre de Nozeroy (non classé).

Digitized by Google

Gilbert et Arthaude restaient donc seuls avec leur mère à Nozeroy. Pour tromper leur solitude, ils emplissaient la maison d'animaux apprivoisés, d'abord une souris blanche qui venait à table manger dans la main du maître du logis, et qui mourut en 1563; Cousin la fit empailler et l'envoya le 21 octobre à son ami Zwinger (1). Il lui apprenait en même temps que la souris blanche avait été remplacée par deux sangliers apprivoisés qui suivaient leur maître comme de petits chiens.

Cousin aurait pu vivre heureux si sa santé eut été moins chancelante; ses yeux qu'il ne ménageait pas assez le firent cruellement souffrir, surtout dans l'été de 1554 (2). Mais Cousin prenait ses maux en patience et pourvu qu'il pût travailler, il était satisfait.

Dans cette maison, si pleine de paix et de science, vivaient aussi les élèves de Cousin; plusieurs eurent dans la suite de brillantes destinées. Aussi le Gantois Cottmann s'écrie-t-il en parlant d'elle : « O Augusta domus (3) ».

Cousin qui excellait dans toutes les études auxquelles il s'adonnait devint bientôt un maître réputé. C'est à lui qu'en 1558, J.-B. Hérold (4) dédie ses deux dialogues intitulés : « Scipio, seu de discipulorum erga præceptores grati animi memoria » et « Nero, vel de discipulorum erga pracceptores horrendo ingrati animi crimine (5) ». Son fils Emmanuel avait d'ailleurs été l'élève de Cousin. Il y avait eu pour condisciple Pierre d'Au-

(1) Lettre du 21 octobre 1563, ms. à la Bibl. de Bâle.

(2) Lettre à R. Gualthérius du 13 juin 1554. Ms. Bibl. de Zurich, Epistolæ, I, 404. Rodolphe Gualtérius (1519–56) disciple de Zwingle, qui succéda a Büllinger comme professeur à Zurich.

(3) Pœmatia aliquot insignia recentium poëtarum. Bâle, 1557, in-8°, Bibl. de Munich.

(4) Hérold (Jean-Basile), historien, né en 1511, mort à Bâle en 1566.

(5) Bâle 1558, in-8° de 219 pages.

Digitized by Google

gea (1) de Poligny, en 1545. Mais le plus illustre des élèves de Cousin fut Claude de la Baume, qui devint plus tard archevêque de Besançon. En lui dédiant, en 1559, son « Pantheon sive universitatis libri qui chronici appellantur libri XX (2) », J.-B. Hérold faisait à Claude un brillant éloge de Cousin, éloge que treize ans plus tard, l'archevêque devait avoir encore devant les yeux, lorsque, probablement par un souvenir reconnaissant envers son maître et pour lui donner toutes les garanties de la justice, il tenait à diriger lui-même les débats de son procès. La même année 1545, Cousin prit pour élève le fils de son ami Conrad Ammerbach. Il s'engagea à l'instruire et à le nourrir, moyennant une pension annuelle de vingt couronnes (3). En 1547, il fut remplacé par les deux fils d'Henry Colin, conseiller au parlement de Dole (4) ; vers le même temps, le 17 juin 1546, un élève de Cousin qui donnait de brillantes espérances, Guillaume de la Baume, mourut à l'âge de douze ans, à Syrod, d'une chute sur la tête. Jean de la Baume, qui fut un des plus remarquables parmi les élèves de Cousin, composa sous la direction de son maître : « Aulcunes œuvres Gallicaines du noble adolescent Jehan de la Baume-Perain ; tribulations et patience de noble homme maistre Philippe Vaulchier en son vivant seigneur du Deschault, secrétaire de l'Empereur et greffier en sa court souveraine de parlement à Dole ». Schwartz signale ce volume comme contenant de nombreuses pièces à la louange de Cousin qui ajoute t-il, ne fut pas étanger à la composition du livre.

M. Hugon ne put trouver ce livre dans aucune bibliothèque d'Allemagne, de Suisse ou de France ; M. le

(1) Cousin. Aliquot Italiarum civitatum topographia, *loc. cit.*

(2) Bâle, 1559.

(3) Lettre du 23 juillet 1545. Ms. à la Bibl. de Bâle.

(4) Lettre de Jean Gast à Cousin, Bibl. de Zurich, épist. XXII, 53.

Digitized by Google

marquis de Vaulchier du Deschaux qui s'intéresse directement à ce livre comme chef de la famille a dû nous faire le même aveu ; et nous n'avons personnellement pas pû être plus heureux qu'eux.

Parmi les élèves de Cousin, il faut encore citer, des enfants de bonnes familles comtoises, Vernod, Morel, Pourtier, Mareschal, ses neveux Caffoz (1), les enfants d'Henry Pierre et de Sigismond Gelenius, de Bâle.

Cousin ne se contentait pas d'instruire ses élèves, il les moralisait et les élevait, ce que négligent peut-être trop bien des pédagogues d'aujourd'hui.

A ce propos je ne puis résister au désir de conter cette anecdote, rapportée par Zwinger dans son « Theatrum vitæ humanæ » (2) : un élève de Cousin, allant faire une promenade à un village voisin de Nozeroy, entra dans un cabaret, et lia conversation avec un jeune homme qu'il y trouva. Celui-ci lui offrit le secret de fabriquer de l'or, et lui donna une enveloppe de laquelle on tirait à volonté de brillants ducats, et qu'il lui recommanda tout spécialement de ne pas ouvrir. A peine seul, la curiosité le poussant, le jeune homme ouvrit l'enveloppe. Il n'y trouva qu'une tête de diable qui lui faisait la grimace et lui tirait la langue. Troublé, il courut se jeter aux pieds de son maître, lui confesser sa faute et lui conter son aventure. Cousin jeta l'enveloppe au feu, où elle demeura une heure sans se brûler ; ainsi finit cette comédie.

Nous verrons en étudiant les ouvrages de Cousin quelle somme immense de travail ces écrits représentent ; outre ce labeur incessant, il donnait des consultations de médecine et de droit, dirigeait les consciences, prêchait, remplissait les obligations de son canonicat et s'occupait de numismatique.

(1) V. Multifarii, I, 41, Xenia ad discipulos convictores D. Gilberti Cognati.

(2) Edition de 1604. Tome V, p. 1528.

Digitized by Google

Marc Hopper (1) nous dit de lui : « Cet homme illustre a touché à presque toutes les parties ds l'encyclopédie. Il donne, s'il est besoin, de bons conseils aux malades; il aide de ses avis prudents ceux qui ont des procès sur les bras ; il console pieusement les consciences affligées; il explique les mystères de l'Ecriture Sainte. Il est enfin habile dans les trois facultés : médecine, jurisprudence, théologie ».

Cousin cherche à former une collection de médailles romaines ; nous le voyons, par exemple, le 8 septembre 1544, remercier Conrad Ammerbach des renseignements que celui-ci lui donne sur une monnaie de Vespasien (2). Quant à l'exercice de la médecine, si le passage de Hopper pouvait laisser des doutes, Hérold, dans la dédicace de ses Dialogues dont nous avons déjà parlé, suffirait à les lever (3). Une telle érudition mit Cousin en relations avec les principaux personnages du monde des lettres et des sciences ; citons le cosmographe Sébastien Münster (4), Théodore Zwinger (5), Claude de la Baume, archevêque de Besançon (6),

(1) Dans l'édition des « Opera Luciani », Bêle 1563. in-8°, Marc Hopper, jurisconsulte suisse mourut en 1565 à Bâle où il enseignait.

(2) Ms. Bibl. de Bâle.

(3) Dialogue sur la reconnaissance des élèves. *Vide supra* dans ce même chapitre.

(4) Münster, Sébastien, 1489-1552, célèbre cosmographe, d'abord cordelier, puis sectateur de Lüther.

(5) Zwinger, 1453-1553. Polygraphe distingué ; il professa à Bâle.

(6) Claude de la Baume, élu archevêque de Besançon à l'âge de 7 ans. Après de longues compétitions avec François Richardot, élu du chapitre, il obtint paisible possession de son siège ; il fut étudiant à Dole, puis à Lyon, et après avoir eu une jeunesse assez turbulente, il fut intronisé à Besançon où sa conduite lui valut l'admiration générale. Il se montra sévère pour lès hérétiques et introduisit en Comté les décrets du Concile de Trente.

Digitized by Google

les imprimeurs Bâlois, Henry Pierre (1), Parcus (2), Oporin (3), et les imprimeurs lyonnais Gryphius (4) et Quadier (5), Henry Colin (6), conseiller au parlement de Dole, Pierre Richardot (7), le cardinal de Grandvelle, le prieur de Bellefontaine, Jacques de Saint-Mauris (8); Philibert de Rye, évêque de Genève (9), Philibert Poissenot (10), principal du collège de Saint Jérôme de Dole et premier éditeur de Guillaume de Tyr, Guillaume de Poupet (11), évêque de Tournay, Marc de Rye (12), administrateur de l'abbaye de Saint-Claude, Cœlius Secun-

(1) Henry Pierre, imprimeur Bâlois.

(2) Parcus, J., imprimeur Bâlois.

(3) Oporin, Jean, de son vrai nom Jean Herbst, fameux imprimeur Bâlois, né en 1507, mort en 1568.

(4) Gryphius, imprimeur né en Souabe en 1493, mort à Lyon, où il exerçait, en 1556.

(5) Quadier, Zachée, imprimeur lyonnais.

(6) Colin, Henry, sieur de Valoreille, né à Pontarlier, conseiller au parlement de Dole en 1556, devint vice-président après 1569. Il était cousin de Gilbert Cousin.

(7) Richardot, Pierre. Ce personnage est frère de François Richardot, évêque d'Arras, et intime ami du cardinal de Grandvelle et l'oncle du président Jean Richardot-Grusset.

(8) Doyen du chapitre de Dole et grand archidiacre de Besançon, ami de Grandvelle.

(9) Philibert de Rye, évêque de Genève, abbé de St-Claude, mort au château de la Tour-du-Meix et inhumé dans l'église de Saint-Christophe (Jura).

(10) Philibert Poissenot, né à Jouhe (Jura), principal du collège de Saint-Jérôme de Dole, où il réunit une importante bibliothèque. Il est le premier éditeur du Belli Sacri de Guillaume de Tyr, publié à Bâle en 1549 ; mort à Dole le 12 août 1556.

(11) Guillaume de Poupet, abbé de Baume, de Goailles et de Balerne, fils aîné de Charles de Poupet, chambellan de l'empereur Charles-Quint, et ambassadeur pour l'empereur de Rome, et de Philiberte de la Baume-Saint-Amour.

(12) Marc de Rye, seigneur de Dicey, chevalier de la Toison d'or, troisième fils de Simon de Rye, chevalier d'honneur au parlement de Dole, et de Antoinette de la Baume-Montrevel.

Digitized by Google

dus Curion (1), Ammerbach (2), Büllinger (3), Paul Manuce (4), le trop fameux Marc-Antoine Muret (5), J.-B. Rasarius (6), Denys Làmbin (7), Achille Stace (8), secrétaire du Saint pape Pie V, Antoine Hermann Gogava (9), Paulus Œmilius (10), qui soumit à Cousin avant de les livrer à l'impression ses poêmes hébreux et son histoire politique du royaume des francs (11), Conrad Gessner (12),qui offrit à Cousin son portrait en 1559 (13), etc.

Nous avons pû, soit dans les recueils manuscrits des bibliothèques Suisses, soit dans les recueils de lettres

(1) Cœlius Secundus Curion, 1509-1569, principal du collège de Lausanne, puis professeur d'éloquence à Bâle.

(2) Ammerbach, Jean, imprimeur Bâlois, mort en 1528, son fils Boniface, né en 1495, professa le droit civil à Bâle et fut le légataire universel d'Erasme.

(3) Büllinger, 1504-1575, religieux-chartreux, puis disciple de Zwingle, professa et mourut à Zurich.

(4) Paul Manuce, né à Venise en 1512. mort à Rome en 1574, célèbre imprimeur, fils du fameux Alde.

(5) Marc-Antoine Muret, 1526-1585, né près de Limoges, mort à Rome, professa les belles-lettres et le droit, il souilla ses belles facultés par des vices immondes qu'il sut plus tard racheter par une sincère pénitence.

(6) J.-B. Rasarius, 1517-1578, médecin, professa à Venise la rhétorique et la langue grecque.

(7) Denys Lambin, né à Montreuil-sur-Mer en 1516, mort en 1572, professeur de langue grecque à Paris.

(8) Achille Stace, 1524-1581, né en Portugal, secrétaire du pape Saint Pie V et bibliothécaire du Vatican.

(9) Gogava, Antoine-Hermann.

(10) Paul Œmili, célèbre historien, né à Vérone, mort à Paris où il était chanoine de N.-D.

(11) Lettre du 14 septembre 1558 dans les *Clarorum virorum ad cognatnm epistolae, loc. cit.*

(12) Gessner,Conrad, naturaliste, 1516-1565, surnommé de son temps le Pline de la Suisse.

(13) *Topographia G. Cognati aliquot Italicarum civitatum, loc. cit.*

Digitized by Google

publiés par Cousin, trouver des correspondances de ces divers personnages ; nous leur avons d'ailleurs fait de nombreux emprunts.

Les lettres de Cousin qui sont parvenues jusqu'à nous sont assez nombreuses pour mériter une étude. Sans parler des collectiens qu'il a lui-même publiées et dans lesquelles les siennes tiennent une assez large place, on en trouve de manuscrites dans plusieurs bibliothèques d'Allemagne et de Suisse. En particulier, la bibliothèque de la ville de Zurich en possède 22 et celle de la cathédrale de Bâle 28.

Ces lettres sont non seulement intéressantes pour connaître leur auteur, mais aussi pour l'étude des correspondants de Cousin, au nombre desquels se trouvait toute l'élite intellectuelle d'alors. Cousin raconte en outre à ses amis ce qu'il apprend autour de lui. A côté de faits de la plus haute importance, comme les préliminaires de la paix de Cateau-Cambrésis sur lesquels il apprit à Rome des détails intéressants, ou le projet d'abdication de Charles-Quint dès 1549 ; nous voyons passer dans ses lettres de précieux renseignements d'histoire locale, ainsi les incendies de Besançon et de La Rivière en 1557, ou la frappe de monnaies d'or à Dole en 1563, ou les dévastations des Bernois en Savoie, les craintes de famine en 1557 en Comté, des nouvelles de guerre que ses frères lui envoient du camp impérial. Il ne néglige pas les plus petits renseignements, les faits-divers comme on dirait aujourd'hui : ainsi ne le voyons-nous pas annoncer gravement à Zwinger, à côté de faits d'une importance capitale « qu'une femme de Nozeroy vient d'accoucher de trois enfants très bien portants » (1).

Malheureusement pour tous ces faits, Cousin est sobre de détails. Il annonce, par exemple, l'incendie

(1) Lettre, 31 octobre 1563, à la bibl. de Bâle.

Digitized by Google

complet du bourg de La Rivière, ou en grande partie de la cité de Besançon, sans y ajouter rien. Cependant, il reproduit assez volontiers les nouvelles de la guerre qu'il reçoit de ses frères, ou les bruits d'intérêt général ; mais même en ce cas, les détails n'abondent pas. Deux lignes lui suffisent pour la victoire de son Roy à Saint-Quentin, et cinq ou six pour les préliminaires de la paix de Cateau-Cambrésis. Ses lettres sont toutefois intéressantes pour connaître le courant d'opinion et les idées des gens éclairés d'alors sur la politique.

Le style de ces lettres n'est point non plus à dédaigner : il est clair ; les faits sont bien exposés, quoique un peu sans suite. La langue est très pure. Presque toutes ces lettres sont écrites en latin. Mais lorsqu'il écrit en français, sa phrase n'est pas moins correcte. Voici, par exemple, un passage d'une lettre à Gualthérias du 1er août 1547 : « Je sais bien que Dieu se sert de ses saints pour accomplir des prodiges, et je consens que l'on m'appelle schismatique si je prétends discréditer leur pouvoir. » Cousin apporte dans ces lettres moins que dans ses autres écrits ce défaut qui lui reprochait Denys Lambin, d'être verbeux. Généralement il ne dit que ce qu'il a à dire, sobrement, en quelques mots, et les phrases inutiles n'encombrent pas sa correspondance. Si ses lettres étaient plus connues, on le placerait, nous semble-t-il, en bon rang parmi les épistoliers du XVIe siècle, et nous ne croyons pas trop nous avancer en disant qu'elles pourraient passer pour des modèles de ce genre à cette époque.

Mais à côté de ces si précieuses et si honorables amitiés, le talent de Cousin, ses attaques contre des abus qui existaient bien réellement puisque le Conseil de Trente devait peu après les condamner et y porter remède, mais du prétexte desquels les protestants couvraient leur hérésie, devaient lui susciter de nombreux

Digitized by Google

et passionnés ennemis. Les hostilités éclatèrent en l'année 1554. Les cordeliers et les chanoines de Saint-Anathoile de Salins l'accusent d'hérésie parce qu'il demande la suppression dans les leçons du bréviaire des passages où la tradition a cédé la place à des légendes « fabulosæ ».

On proposait en ce moment à Cousin de se rendre à la Cour, et Charles-Quint l'y manda même par lettres autographes ; mais il préférait, à l'éclat d'un palais, sa chère retraite de Nozeroy (1). D'ailleurs Cousin avait alors de puissants protecteurs : l'archevêque de Besançon, l'évêque de Genève, l'évêque de Tournay et plusieurs conseillers du parlement de Dole.

Et malgré les tentatives de Zingle et de Hérold il n'avait point versé dans le protestantisme ; il continuait à exercer ses fonctions de chanoine et son ministère de prêtre catholique. En vain Hérold lui écrivait de Bâle le 1er mars 1543 : « Tu enim quod Sadoletus Italis, quod Calvinus Gallis, quod doctissimus quivis aut Hispaniae, aut Britanniae, aut Germaniae, quod denique ubivis gentium bonus vir patriae præstare potest, Burgundis tuis es (2). Malgré les tentations d'orgueil qui pouvaient l'assaillir à de pareilles propositions, Cousin ne passe pas au protestantisme ; voyons, en effet, ce qu'il écrit en 1554, lors de ses démêlés avec les chanoines de Salins, à son protecteur Guillaume de Poupet, évêque de Tournay (3) « Nimirum hoc ipsum dolet istis me nullis artibus posse protundi in ullam factionem ab Ecclesia Catholica diversam. »

Et cependant, ajoute-t-il, on épluche ses livres depuis les premiers qu'il a publiés pour y trouver quelque

(1) Lettre de Curion, 13 juin 1554. Ms. bibl. de Bâle et bibl. de Hambourg.

(2) Clar. viror. quor. epist. ad Cognatum. loc. cit.

(3) Lettres de Cousin à M. Borratrus, E. Colomb, G. de Poupet et J. Parcus, imprimées à Bâle en 1546.

Digitized by Google

passage condamnable ; il a assisté, pour s'instruire, à des leçons de maîtres hérétiques, mais il a suivi le précepte de Saint-Paul qui dit de tout entendre, mais de ne rien retenir que ce qui est bon. Saint-Jérôme suivit bien les leçons d'Origène, de Didyme et d'un juif. « Versatus sum interdum cum his qui Romano pontifici capitaliter insensi sunt. Et vitare non poterit quisquis in Germania vixerit, ubi illis plena sunt omnia. » Mais s'il a eu des relations avec les hérétiques, voici quelles elles furent : « Ipse si quos impotenter addictos atheismo aut anabaptismo aut factioni alicui damnatæ sentiebam, hos seu deploratos a consuetudine submovebam, quod mihi perfacile fuit, quum ipsi ultro meam consuetudinem sedulo vitarent. Ceterum leviter afflatos his fatalibus contagiis non avertebam, si sese offerrent, atque comitatu me et colloquiis multos sanavi homines, nec sortis nec eruditionis infimae ». Il en a même tant ramené à la Foi qu'il court une sorte de proverbe : Lorsque les hérétiques voient quelqu'un qui penchait vers eux s'en éloigner brusquement, ils disent : « Celuy-là a esté avec Cousin. » Il admet même les moyens extrêmes contre les novateurs à condition qu'on en fasse un sage emploi, afin de ne pas arracher l'ivraie avec le bon grain ; les bons médecins emploient le scalpel et le fer rouge, mais seulement lorsque tous les autres remèdes sont reconnus inutiles ; il vaut mieux en effet guérir que punir.

Les ennemis n'ont rien pu trouver dans ses livres : « Ils soupçonnent, inventent, calomnient. » Ils n'ont pu en aucune manière attaquer ses mœurs, et sa conscience le tranquillise sur ce point.

Dans une autre lettre adressée aussi à Guillaume de Poupet, le 13 juin 1554, Cousin écrit : « Je me sais entouré d'ennemis, lesquels n'attendent qu'une occasion pour perpétrer quelque scélératesse. » On a reporté sur

Digitized by Google

lui toute la haine qu'on avait pour Erasme. « On veut faire croire qu'Erasme se survit en moi. » Il veut bien qu'on le traite de Bâlois ou d'Erasmique, mais il est indigné « quand on ose prétendre que j'ai infecté mes compatriotes du virus germanique », ce qui est, ajoute-t-il, « un mensonge inique ». Heureusement, l'archevêque, l'évêque de Genève, l'abbé de Baume, le prieur de Mouthe, le théologien Antoine Lulle (1), Richardot, et « son vieil ami » Philibert Poissenot, principal du collège Saint-Jérôme de Dole, le défendent chaudement.

Guillaume de Poupet accueillit favorablement la demande de protection que lui adressait Cousin; il lui fit des offres, probablement pour l'attirer à Tournay ; mais nous ignorons quelles elles étaient ; Cousin était alors accusé à la demande des chanoines de Salins ; il se propose d'aller consulter, à Zurich, Büllinger, sur l'offre de G. de Poupet, aussitôt qu'on lui aura rendu justice (2).

Voyons, d'ailleurs, qu'elles étaient les accusations portées contre lui devant le parlement par les chanoines de Salins : ce sont six passages tirés de ses œuvres.

I. — « Lorsqu'on se croit en état de péché mortel, on doit aller trouver le prêtre dès qu'on en a le loisir, mais en attendant il faut se repentir et accomplir ses devoirs de chrétien avec la conscience en paix. »

On prétendait voir là des attaques contre le sacrement de Pénitence et la confession auriculaire. Au contraire, la doctrine de Cousin est orthodoxe. Si l'on admet la doctrine contraire, le pécheur, après une première chute, s'il ne peut se confesser aussitôt, décou-

(1) Antoine Lulle, théologien, né à Majorque en 1510, mort à Besançon en 1582, professeur de théologie à l'Université de Dole et vicaire général de l'archevêque de Besançon.

(2) Lettre à Büllinger (Bibl. de Zurich. Epist. I, 391).

Digitized by Google

ragé, désespéré, retombera plusieurs fois de suite dans le péché, troublé qu'il sera par la vision de sa faute qui n'est point remise. C'est d'ailleurs l'opinion de tous les auteurs de théologie morale catholiques.

II. — « Qu'on régularise les fêtes dans les diocèses et qu'on supprime celles qui ne sont pas avérécs. » Ce n'est là qu'une demande tendant à la réforme du calendrier et à l'unification des livres liturgiques, ce qui fut accompli par le Concile de Trente et le Saint Pape Pie V.

III. « Qu'on supprime, dans les églises, les chœurs qui troublent le recueillement nécessaire pendant les offices ; il faut cependant du chant et des orgues ; on emploierait mieux l'argent économisé sur les musiciens en rétribuant de bons prédicateurs. » On prétendait que par là Cousin attaquait le culte extérieur. Il se plaignait seulement de cette musique ridicule, où les paroles disparaissent sous de mondaines ritournelles, et dont l'usage abusif n'a pas encore, hélas ! disparu aujourd'hui. Il admet en effet le chant et l'orgue. C'est tout simplement une régénération de la musique religieuse que demande Cousin.

IV. « Avertir le peuple qu'on ne doit point adorer les saints ni leur porter un culte déraisonnable, mais qu'il est loisible de les invoquer et vénérer ». On veut voir là une attaque du culte rendu aux saints ; c'est là de la haine aveugle. Cousin ne condamne que le culte superstitieux rendu aux saints, abus qui existe encore un peu hélas aujourd'hui, où l'on voit des gens aller prier devant une statue de saint dans une église, ce qui est très recommandable, mais absorber toute leur dévotion dans ce culte, au point de ne pas même saluer en passant le Saint Sacrement exposé, ce qui est parfaitement condamnable.

Digitized by Google

V. « Supprimer dans les églises les images imaginaires comme celles qui représentent la Vierge aux sept glaives ou les miracles plus que douteux, comme St-Christophe portant N. S., ou St-Georges tuant le dragon, en un mot tous les sujets que les peintres ont tiré de leur génie et qui ne rappellent que des légendes apocryphes ». Ce n'est point là la proscription du culte des images, mais seulement l'interdiction d'images qui peuvent donner aux croyants peu instruits des idées fausses. C'est sur ce même principe que les congrégations Romaines se basent encore aujourd'hui pour interdire certaines images, et que, en Franche-Comté, même, Mgr. de Grammont, à la fin du XVII^e^ siècle, s'appuya lors de ses visites pastorales pour faire détruire tous les types d'un groupe fréquemment représenté aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, la Sainte-Trinité, le Père en chappe avec une tiare, tenant son Fils sur la croix, entre ses bras, et ayant sur la poitrine le Saiut-Esprit en forme de colombe. De même aussi, la cour de Rome a interdit les images de la Sainte-Trinité sous la forme d'une tête à trois visages; on pourrait multiplier les exemples de ces interdictions.

VI. « Les immondes commissionnaires préposés à la vente des indulgences sont déjà tombés en discrédit ». Ce n'est point là une attaque contre le dogme des indulgences, mais bien contre le trafic simoniaque qu'en faisaient des clercs indignes (1).

Il nous a semblé bon, après cet exposé des griefs relevés contre les opinions théologiques du chanoine, de nous étendre un peu sur ce point de notre étude ; la théologie en effet est la science qui occupa la plus grande partie de sa vie, et qui eut sur lui le plus d'influence.

(1) Lettre à Büllinger du 22 juin 1554. Bibl. de Zurich. Epist., I, 408.

Digitized by Google

Pour mieux permettre au lecteur de suivre cette étude nécessairement un peu ardue, nous l'avons divisée suivant les principales erreurs des protestants.

Sur l'unité de l'Eglise et l'autorité du Pape, je ne vois guère en aucun endroit de ses œuvres Cousin exprimer nettement une opinion ; mais rien ni dans sa conduite ni dans ses écrits ne permet de lui prêter sur ce point des sentiments anticatholiques. Son « Symbole des apôtres confirmé » ne peut laisser de doute à cet égard.

Mais surtout, si nous nous rapportons à l'ouvrage de M. Febvre, voici le passage que cet auteur cite pour montrer le protestantisme de Cousin. Il s'agit du Concile de Trente ; Cousin se montra peu satisfait de la manière dont on y travailla, mais il conclut en ces termes : « Quod ad me attinet, ego curabo ut clavum rectum teneam usque ad supremum vitæ diem » (1). Il faut vraiment avoir de la bonne volonté pour trouver là une déclaration protestante ; comment les gens du libre examen connaitraient-ils un « gouvernail » ; cette expression ne peut se comprendre que de la part d'un catholique qui est conduit par le gouvernail de l'Eglise ; le mot est si fréquent en ce sens dans tous les auteurs qu'assurément, s'il avait voulu lui en donner une autre, Cousin aurait précisé.

Envers la Sainte-Eucharistie, Cousin n'est pas moins fidèle à la Foi. Nous le voyons, en effet, le 15 juin 1544, écrire à H. Bullinger (2) que les paroles de Notre-Seigneur instituant la Sainte-Eucharistie sont si claires qu'on ne peut à son avis les interpréter d'une manière autre que celle dont l'Eglise les a toujours interprétées; aussi est-il bien étonné de voir des hommes distingués

(1) Lettre à Amerbach, juillet 1547 (Bibl. cath. Bas, C. I, 2, vol. 1, f° 153).

(2) Arch. de l'église de Zurich.

Digitized by Google

par l'intelligence, en donner une autre explication. Il désirerait savoir sur quoi ils se basent pour rompre ainsi une tradition si vénérable et si raisonnable. La réponse de Büllinger ne nous est point connue ; mais la foi de Cousin n'en fut sûrement pas troublée ; car le 12 mars 1545, il remercie Büllenger de son renseignement et lui déclare qu'il est maintenant suffisamment édifié sur ces nouvelles interprétations et qu'il reste dans son opinion qu'il tient pour la bonne (1). Il serait singulier de le voir se contredire en lui attribuant le passage que M. Fèbvre relève dans les notes au XII[e] dialogue de Pontanus, si vraiment Cousin, comme l'affirme M. Fèbvre, était catholique d'aspect et protestant de cœur, comment publierait-il des pensées protestantes et réserverait-il ses affirmations orthodoxes pour les lettres privées écrites à des protestants. Vraiment c'est là le renversement de toute logique. Ne vaut-il pas mieux comprendre les choses à l'inverse ; Cousin n'a pas publié ce passage dans un des ouvrages à lui, mais bien dans un ouvrage d'autrui pour lequel il a fourni quelques notes. Ce n'est que là que l'on trouve sous son nom les idées les plus subversives.

En voici un autre exemple : « Superstitiosolus novum diminutivum pro anili superstitione imbuta, inepto et irreligioso, tales sunt papicolae ». N'oublions pas que ce texte est imprimé par le protestant Henry Pierre. En conservant ses relations amicales avec lui, Cousin s'était exposé à devenir victime de ce procédé familier alors aux imprimeurs protestants : l'interpolation. N'osèrent-ils pas, comme en font foi les archives de l'Index Espagnol, interpoler jusqu'aux œuvres de Jean d'Avila, Louis de Grenade, et, ce qui est plus incroyable encore, Thomas More et Jean Fischer, qu'ils avaient envoyés à la mort.

(3) Bibl. de Zurich. Epist. I, 289.

Digitized by Google

M. Lucien Febvre nous fournit d'ailleurs la preuve de ce que nous avançons, car il cite à la page 124, note 1, la fameuse lettre de notre chanoine au fils de Henry Pierre (1) :

« Non dubito quin tua prudentia selegerit ea tantum epigrammata quæ nihil habeant aculeorum. Nam vides ut hodie quidam ad quamlibet occasionem irretentur. Quanquam optassem tibi aliud consilium venisse in mentem (voilà bien la condescendance exprimée). Nam vereor ne hoc ipsum male habeat eos quod videam aliquid meum in hoc parari, ut in publicum exeat. EGO AEGRE IMPETRAVI (peut-être l'auteur avait-il cédé son ouvrage à l'imprimeur) ab Oporino ne rursus edeat Laconicarum ferragines. EAS RECOGNOVI, SUBLATIS NONNULLIS, QUIBUSDAM ETIAM MITIGATIS (c'est dire clairement que les termes mal interprétés ont été éclaircis) ut sic potius exeam quam ante fuerunt excussae, NON AUTORE ME, sed tamen in HOC AMICORUM AFFECTIBUS INDULGENTE ». Il semble difficile de dévoiler plus clairement les procédés des imprimeurs protestants.

Il aurait vu dans le texte complet dans les termes que nous avons soulignés et qui montrent :

1° Que Gilbert Cousin a réclamé contre l'impression d'ouvrages sous son nom et qu'il a eu de la peine à obtenir satisfaction, « *ægre impetravi* ».

2° Que pour préparer une nouvelle édition d'une de ses œuvres, il a reconnu « *recognovi* » le texte ; reconnu indique bien l'action de l'auteur qui compare une édition interpolée à son texte original.

3° Que dans ce travail il a enlevé des passages « *sublatis nonnullis* », ou corrigé d'autres « *mitigatis* », pour que l'ouvrage paraisse mieux que lorsqu'il avait paru « *non autore me* », pas par ses soins.

(1) Poemata, livre III, p. 416 du tome I du « Multifarii opera ».

Digitized by Google

4° Qu'enfin si Gilbert Cousin n'a pas protesté contre ces abus faits de son nom, c'est par indulgence pour les amis qui avaient fait cette indélicatesse « *in hoc amicorum affectibus indulgente* ».

Voilà donc la question bien nettement établie. D'ailleurs, Cousin n'a pas publié le dialogue en question dans ses œuvres complètes ; il est probable qu'il y avait trop à retrancher ; peut-être même n'était-il pas du tout de lui ; en tout cas, il l'a par le fait même répudié ; c'est un point à noter. Et, puisque dans ses livres, dit M. Fèbvre, « nous sommes fondés à dire que nous n'avons ainsi qu'une expression adoucie, atténuée à dessein, de la pensée de Cousin », reportons nous à la pensée qu'il donne franchement et sans détour dans sa lettre privée, et nous verrons incontestablement que sur le dogme de la Sainte-Eucharistie Cousin n'est pas, et ne fut jamais un hérétique. D'ailleurs, en prison, que demandera-t-il comme faveur? La faculté d'assister à la messe et aux offices qui se font dans l'église des bénédictins. Ce détail ne peut manquer lui aussi d'être d'un certain poids dans la balance.

Un des dogmes qui a été le plus attaqué par les protestants est celui de la Prédestination avec ceux qui s'y rattachent, de la Pénitence et des Indulgences. Sur ces points encore nous ne trouvons dans les œuvres de Cousin que l'affirmation de son orthodoxie.

Le traité que Cousin nous a laissé « de Pœnitentia » est bien caractéristique à cet égard, ainsi que son « Symbole confirmé ». Il montre bien qu'il croit à la rémission des péchés obtenue non par faveur arbitraire, mais par la pénitence ; il est d'accord avec l'Eglise sur la nécessité de la confession ; il faut, dit-il, aller trouver le prêtre dès qu'on en a le loisir ; mais, d'accord en cela avec la doctrine du saint Concile de Trente, il ajoute qu'en attendant qu'on le puisse, il faut demander à

Digitized by Google

Dieu pardon, et accomplir ses devoirs de chrétien la conscience tranquille (1). En un mot, il admet que l'âme est justifiée par la contrition parfaite, mais seulement si la confession est impossible; qu'autrement la confession est nécessaire. Il reconnait bien comme nécessaire la confession auriculaire qu'il appelle « misericordiæ tribunal ».

Rien dans ses écrits n'apparait contre les indulgences, qui ont été en si grande attaque par les prétendus réformés. On n'y trouve qu'une seule phrase : ceux qui vendent les indulgences sont tombés dans le discrédit. Il n'y a rien là de contraire au dogme, mais bien une attaque contre le commerce simoniaque des indulgences, que l'Eglise a toujours condamné.

Les protestants ont aussi été les adversaires acharnés du culte des saints. Ici encore Cousin n'est point avec eux : voyons, en effet, ce qu'il écrit le 1er août 1547 à Conrad Gualthérius (2). Il le consulte sur les « Maulx des saincts » ; le chanoine se refuse avec raison à admettre le culte superstitieux de nombre de gens qui disent par exemple que les malades de « Saint Witt » (3) sont bien plus agités le jour de la fête de ce saint ; il croit que les saints sont des amis bienveillants pour nous, qu'ils sont pleins de bonté, et non qu'ils s'amusent à nous faire du mal, comme ces superstitieux semblent le croire.

Il proteste avec indignation contre ceux qui l'accusent de ne point croire aux miracles survenus par la puissance des saints. « Je sais bien que Dieu se sert de ses saints pour accomplir des prodiges, et je consens que l'on m'appelle schismatique si je prétends discré-

(1) Lettre du 13 juin 1554 (Zurich. Epist. I, 404).

(2) M. Arch. Hotting. à la Bibl. Carolina, III, 189 (copie Hugon).

(3) Saint Guy.

Digitized by Google

diter leur pouvoir ». Mais tous les miracles ne sont point authentiques, et certains peuvent bien être l'effet de superstitions ou de supercherie. Mais ce qui soulève le plus l'indignation de Cousin, c'est cette superstition que les saints envoient telle ou telle maladie : ils sont bons ; cette croyance est une injure pour eux ; tout au contraire, très raisonnable est la croyance que le saint nous seconde plus puissamment lorsque nous nous trouvons dans les circonstances où il s'est trouvé durant sa vie mortelle ; mais il ne faut pas l'exagérer comme font ces mêmes superstitieux en prétendant que tel saint a telle spécialité et tel saint telle autre.

Voilà le texte que M. Lucien Fèbvre prétend conforme aux doctrines de Zwingli et empruntée à celui-ci ; il faut vraiment avoir l'imagination puissante ou ne pas connaître les deux doctrines opposées. La doctrine de cette lettre est essentiellement catholique, et il est regrettable que M. Lucien Fèbvre n'ait pas étudié ce passage en comparant les auteurs catholiques et protestants.

De même, dans une lettre à Büllinger, du 12 juin 1554 (1), il demande qu'on avertisse le peuple qu'il ne faut point adorer les saints, ni leur porter un culte superstitieux et déraisonnable, mais qu'il est bon et loisible de les invoquer et de les vénérer.

C'est le même sentiment qui anime Cousin quand il parle du culte des reliques (2). Son indignation atteint ceux qui font vénérer les reliques en faisant payer pour les voir, et non pas ceux qui les font vénérer dévotement ou qui les honorent.

Du culte des saints, nous passons tout naturellement au culte des images que la religion prétendue réformée

(1) Ms. Arch. de Zurich. Epist. I, 408.

(2) Lettre du 1er août 1547 (Arch. Hottinger. Bibl. Carolina, III, 189.

Digitized by Google

a aussi voulu proscrire. Ici encore, que relevons-nous dans les œuvres de Cousin ? Le désir d'images réelles, d'où toute imagination susceptible de donner au peuple des idées fausses soit bannie.

Qu'est-ce qu'il demande en effet dans sa lettre du 12 juin 1554, à laquelle j'ai déjà fait tant d'emprunts : simplement que l'on supprime des églises les images fantaisistes, telles que la Vierge aux sept glaives, ou les images qui représentent des miracles dont l'authenticité est très douteuse, comme Saint Georges terrassant le dragon, ou enfin, en général, celles que les peintres ont tirées de leur imagination ou qui ne rappellent que des légendes apocryphes.

Le culte de la reine des saints, la sainte Vierge, n'est point non plus attaqué par Cousin. Tout d'abord nous le voyons accepter bien volontiers le pieux usage récent alors de l'Angelus (1), et ce qui est plus caractéristique encore, Philibert Poissenot, principal du collège Saint-Jérôme de Dole, écrivant une préface pour son édition de « Guillaume de Tyr », qui parut à Bâle en 1549, parlant du fondateur de ce collège, Anthoine de Roche, grand prieur de Cluny, et racontant comment il a enrichi et embelli le sanctuaire de N. D. de Château-sur-Salins, dit que parmi les nombreux pélerins qui viennent fréquemment à ce sanctuaire vénéré de Marie, il faut citer en première ligne « Gilbertum Cognatum, canonicum Nozerenum, fide et charitate exuberantem, cujus præclaræ lucubrationes in lucem editæ satis declarant quantæ sit doctrinæ. »

M. Lucien Febvre a omis de citer tous ces détails; il se contente d'extraits d'une lettre à Curion du 13 juin 1554 (Bibl. autist. Bas, C, I, 2, vol. 1, fol. 153). Que demande-t-il donc dans cette lettre ? Que les

(1) Lettre du 13 juin 1552, Ms. aux Bibl. de Bâle et de Hambourg.

Digitized by Google

évèques veillent à choisir des curés et des prédicateurs capables, qu'ils corrigent les mœurs des collèges ou monastères dans lesquels on vit scandaleusement ; enfin, pour les cérémonies : « Hae sequebuntur : ineptæ ceremoniæ, quas usus præter auctoritatem invexit, et privati affectus induxerunt, possunt omitti, veluti prosæ, quas sequentias vocant, prœsertim indoctæ, ut sunt plerique, et cantiunculæ adversus tempestatem, pestolentiam et pro pace, quæ cum ostenditur Eucharistia decantantur, non suo tempore. »

Ainsi ce protestant ne s'élève pas contre le culte alors encore peu répandu des expositions publiques et saluts du Très Saint Sacrement ; ce prétendu protestant demande seulement une révision soigneuse et l'interdiction des morceaux absurdes que la dévotion privée et les idées personnelles, à l'encontre des ordres de l'autorité, ont introduits dans l'usage. Ce prétendu protestant demande la révision des proses ; si par le mot « prose » on entend les hymnes et les séquences, voyez que ce « prétendu » est bien orthodoxe ; depuis son temps, l'hymnaire a été corrigé par ordre des Papes et les proses si nombreuses autrefois ont été pour le rite Romain réduits à cinq « Stabat Mater, Dies Iræ, Victimæ Paschalis, Lauda Seon, Veni sancte Spiritus ». En outre, la S. C. des Rites a pris des mesures très sévères pour empêcher dans les expositions du Très Saint-Sacrement les chants en langue vulgaire et les chants non approuvés ; en dehors des morceaux de l'Office Sacré, elle n'en a laissé subsister que très peu, entre autres « Homo quidam, Inviolata, Ave Verum ». Alors ces Papes, cette Congrégation des Rites, M. Febvre les mettra parmi les protestants ?

La fin de la lettre signale la colère des « hypocrites », dont les prêtres, évidemment les auteurs ou les adoptateurs de ces pratiques ou de ces chants ne

Digitized by Google

pouvaient être bien contents de les voir attaquer. Il est donc naturel qu'ils aient « fui leur adversaire comme la peste ». Les réformes liturgiques sont les plus difficiles à faire admettre, car comme elles ne touchent pas au dogme, les mécontents gardent toujours, même en obéissant, l'idée que leur opinion est la meilleure.

Les fêtes de l'Eglise, dont les protestants ont aussi supprimé une bonne partie, ne sont point non plus l'objet de critiques de Cousin ; tout ce qu'il demande, c'est ce que le saint pape Pie V commença, et ce que ses successeurs achèvent à notre époque, la régularisation des fêtes dans chaque diocèse, et la suppression de celles qui ont leur origine fondée sur une légende reconnue fausse (1).

La liturgie et les cérémonies de l'Eglise que les réformés ont remplacées par une prédication et le chant de quelques psaumes, Cousin en prend la défense. Il demande seulement que l'on supprime dans les leçons du bréviaire les passages se rapportant à des faits reconnus faux ou fabuleux. Et puis aussi, il attaque violemment ces chœurs de chant qui encombraient alors, comme hélas aujourd'hui encore, d'une manière si pénible nos saintes cérémonies, qu'un pape songea à proscrire absolument la musique des églises. Il faut des chants, des instruments, mais point de ces musiques mondaines, où l'air fait disparaître les paroles, qui n'élèvent point l'âme et qui coûtent fort cher ; que l'argent destiné à payer ces objets de dissipation serve à payer des causes d'édification, comme de bons prédicateurs (2).

Je n'ai rien pu trouver dans les œuvres de Cousin sur le libre examen ; je ne puis sur ce point que remarquer que, toutes les fois qu'il applique l'Ecriture, ce

(1) Lettre du 12 juin 1554 (Zurich. Epist., I, 408).
(2) Ibid.

Digitized by Google

n'est que dans le sens admis par l'Eglise ; ce que j'ai rapporté sur la question de la Présence Réelle montre bien la vénération qu'il a pour la tradition et l'enseignement de l'Eglise ; son désir de savoir lui fait vouloir connaître les opinions des novateurs, mais il ne lui fait point renoncer à la tradition, pour les suivre dans le chemin dangereux où ils s'engagent.

Au point de vue du droit canon, Cousin est d'accord avec l'Eglise. Voici, dans une lettre du 13 juin 1554 (1) ce qu'il demande : la réduction des dispenses aux cas où elles sont vraiment nécessaires, l'admission dans le clergé séculier à l'âge d'homme, et la défense d'y recevoir de jeunes enfants, l'interdiction du cumul des bénéfices, l'obligation à la résidence, à moins d'utilité prouvée que le titulaire soit à Rome, ce qui montre bien ses sentiments envers le Pape, et sur la question de l'unité de l'Eglise, la suppression des commendes, la suppression d'une foule de petits ordres, et leur réunion en grands, de même que la réunion en groupes de petits monastères qui sont trop peu importants pour avoir vraiment la vie religieuse ; c'est cette dernière réforme que l'on a bien souvent réclamée et qui a été depuis longtemps dans les désirs des souverains pontifes (2). Quant au mariage des prêtres dont les protestants se servaient comme d'une amorce pour attirer à eux bien des prêtres chez lesquels la passion l'emportait sur le devoir, Cousin ne l'admet point ; il ne le veut point comme règle ; « toutefois étant donné le vice et l'état scandaleux dans lequel vivent certains ecclésiastiques, il serait peu-être à désirer, dit-il, que les évêques aient le pouvoir de leur permettre exceptionnellement de contracter mariage ».

(1) Zurich, Epist. I, 404.

(2) S. S. Léon XIII a, par exemple, réuni les enfants de Saint-François dispersés en de nombreuses branches.

Digitized by Google

La perpétuité du sacerdoce est aussi admise par Cousin ; son traité « de Jesu Christi sacerdotio » en est la preuve.

J'ai dit que Cousin admet la Communion des Saints et le Purgatoire ; cela ressort bien de son « Symbole confirmé ». Sa croyance à l'Enfer n'est pas moins orthodoxe. Il croit au diable et aux possédés. L'anecdote que nous avons rapportée en étudiant les rapports de Cousin avec ses élèves d'après le « Theatrum vitæ humanæ » de Zwinger, en est une preuve évidente (1).

Cousin entreprend la défense de la Foi dans plusieurs circonstances ; c'est dans ce but qu'il écrit son « de existentia Dei ». Chaque apostasie est pour lui cause d'une nouvelle douleur ; la tristesse éclate par exemple dans ces mots qu'il écrit à Büllinger, son ami, le 23 octobre 1553 ; on lui a dit qu'il avait versé dans l'hérésie ; il ne veut point le croire ; il cherche à le ramener (2).

Nous avons vu d'aillleurs en étudiant ses lettres à Guillaume de Poupet, quels furent ses rapports avec les protestants d'Allemagne et de Suisse.

Est-ce d'un novateur d'écrire ce que Cousin écrit à Guillaume de Poupet, évêque de Tournay (3) : qu'avec les novateurs, il faut employer des moyens extrêmes, mais qu'il faut le faire avec sagesse, pour ne point arracher le froment avec l'ivraie ; il vaut mieux guérir que punir, et les bons médecins n'emploient le scalpel et le fer rouge, qu'après avoir reconnu l'inutilité des autres remèdes.

Cousin a vécu à une époque où les abus étaient légion et servaient de prétextes à l'hérésie. Les hérétiques ont fait tous leurs efforts pour attirer dans leur

(1) In-f°. édition de 1604, V. 1526.
(2) Zurich, Epist. I, 391.
(3) Lettres de Cousin. Recueil imprimé à Bâle en 1556.

Digitized by Google

parti un homme de son importance. Critiquant les abus, il a été suspect, malgré l'énergie de ses protestations contre l'accusation d'hérésie ; ses livres pouvaient d'ailleurs être dangereux à l'époque et favoriser le développement des doctrines nouvelles. Leur condamnation s'explique donc d'elle-même ; les poursuites dont Cousin fut l'objet découlèrent tout naturellement de cette condamnation. Mais la sentence ne fut point rendue, après avoir soumis ses propositions à des théologiens compétents. Nous nous croyons donc en droit d'admettre que Cousin ne doit point être rangé au nombre des novateurs, qu'il ne fut point coupable d'hérésie et que, comme il le dit lui-même dans sa lettre à Guillaume de Poupet : « me nullis artibus posse protundi in ullam factionem ab ecclesia catholica diversam ».

Ce n'est pas non plus par des faits tirés de la vie de Cousin qu'on peut mieux le montrer protestant.

Ce n'est pas pour une « grasse prébende » qu'il quitte Erasme. Le Canonicat de Nozeroy est est à peine suffisant pour vivre, et Cousin le préfère, comme nous l'avons vu, à la pension qu'Erasme lui offre de lui faire obtenir.

Pourquoi a-t-il rompu avec Erasme ? M. Febvre croit que c'est parce que Cousin était « Evangélique ». Il se base sur une lettre d'Erasme à Ammerbach, dans laquelle il écrit, demandant un successeur à Gilbert « modo ne sit hujus religionis ; gustasse semel sat est ». Cette lettre est du 19 octobre 1533. Or, le sens que donne M. Febvre est contredit formellement par le passage qu'il cite à la même page de la lettre d'Erasme à Louis de Vers : « Poterat alibi nonnihil attrahere contagii a sectarum amatoribus. Apud me vero, etiamsi quid attraxisset, purgari poterit » ; cette lettre est du 11 décembre 1533. Le « hujus religionis »

Digitized by Google

ne s'applique donc pas à la « religion Evangélique », mais il est probable, au contraire, que Cousin était encore trop bien catholiquement formé pour le septique Erasme ; et « hujus religionis » voudrait donc dire « une doctrine telle, une doctrine aussi bien fondée aussi solide », en un mot un cerveau qui n'est pas une cire molle et qui ne se laisse pas influencer facilement. Nous avons vu, d'ailleurs, quelle bonne formation Cousin avait dû recevoir à la Faculté de Théologie de l'Université de Dole. En outre, ses parents le soutiennent. « Ils croignent je ne sais quoi », avons-nous vu écrire Erasme. Le procès dans lequel il est engagé dès son retour est un procès-civil qui n'a aucun rapport avec les matières religieuses ou intellectuelles. Rien, dans la lettre par laquelle nous avons vu Erasme le recommander pour cette affaire, ne permet d'adopter l'opinion de M. Febvre qui paraît y voir de premières persécutions, ou du moins laisser percer cette idée comme admissible.

Il ne faut rien non plus conclure, au point de vue religieux, de son désir maintes fois exprimé de retourner vivre et mourir à Bâle. Cette ville où il avait des amis, les facilités d'un commerce littéraire et de l'imprimerie, devait évidemment l'attirer ; mais l'attrait n'était pas bien fort et il est probable que, dans ces « phrases », Cousin doit être beaucoup plus « louangeur amphatique », selon l'expression de Denys Lambin, que sincèrement désireux d'aller se jeter dans le guêpier de Bâle, alors qu'il se défend toujours d'être « de la religion de Bâle », bien qu'il ait plû à M. Lucien Febvre de dire qu'il resta toute sa vie « de la religion de Bâle ». Il est malencontreux pour M. Lucien Febvre et le succès de son affirmation, que Gilbert Cousin ait tant écrit et tant de fois, pour affirmer le contraire, de donner des preuves de sa sincérité. S'il avait bien tenu

Digitized by Google

à retourner à Bâle, il y serait allé lorsque son maître Erasme l'y rappelait et ajoutait à l'attrait du séjour de Bâle, le charme de sa compagnie et la promesse de son héritage.

Nous avons vu ce qu'il faut penser du soin qu'il met à expurger ses livres. Bien mieux, nous le voyons accomplir des pélerinages, demander par deux fois que ses œuvres « soient effacées » du catalogue de l'Index (1), ce qui est évidement sa soumission, puisqu'en même temps il « s'excuse » ; et enfin, lorsqu'il est poursuivi, ce n'est pas en protestations sonores qu'il éclate ; il expose sa Foi et, confiant dans son orthodoxie, il adresse cette « Confession de Foi » au Pape.

Singulier protestant, à la vérité, que cette homme qui se soumet aux décrets des Congrégations romaines auxquels certains catholiques osent être rebelles, que cet homme qui soumet sa croyance à la vérification de ce Pape sur lequel les protestants ne savent plus qu'imaginer comme calomnies et injures à son adresse et à celle de sa cour et de ses conseillers.

Enfin, on a voulu exploiter les élèves de Cousin. Parmi ceux-ci, celui qui prête le miéux à cette interprétation est Frontin, ce triste prêtre apostat qui devint chapelain de l'amiral de Coligny. On mentionne le fait dans les interrogatoires ; mais on indique nullement qu'il y ait là une faute de la part de Cousin, ni qu'il ait conservé des relations avec lui. S'il fallait donner successivement aux maitres les opinions de leurs élèves, les plus élémentaires remarques montreraient l'absurdité de cette proposition.

Cela est d'autant plus vrai que les relations de Cousin avec Anathoile Frontin ont été occasionnées par la vieille amitié qui unissait notre chanoine avec l'oncle d'Anatoile, Claude Frontin.

(1) Voir plus loin le procès de Gilbert Cousin.

Digitized by Google

D'ailleurs, dans le procès de Cousin, nous verrons relever le fait par des témoins à charge ; ceux-ci signaleront seulement l'hérésie d'Anathoile sans indiquer que Cousin ait conservé des relations avec lui. Ce n'est pas Anathoile qui fut chapelain de Cousin (Sacillarium mens, dit-il dans une lettre) en 1546, mais bien Claude ! Anathoile, d'ailleurs, était encore trop jeune à cette époque.

Cependant les attaques s'apaisent dans le cours de l'année 1555, et le chanoine peut faire en paix un voyage d'affaires à Bâle. Il y était encore le 5 juin 1557, car c'est de Bâle qu'est datée la dédicace à Guy de Poligny, de son édition des homélies de Saint Césaire d'Arles.

C'est un de ses plus importants ouvrages et il convient de s'y arrêter un instant.

Comme éditeur de textes anciens Cousin fait preuve en effet de qualités remarquables ; sans doute il y a dans les notes dont il accompagne les nombreux textes anciens qu'il a éditées, beaucoup de longueurs et de verbiage, mais ses éditions sont loin d'être incorrectes. La publication et la traduction qu'il a faites de la grammaire alors attribuée à saint Basile, d'Aristote, Cicéron, Aulu Gelle, ne sont point sans valeur ; ses éditions d'Horace et de Lucien, sont meilleures encore, et pour certains de ces textes, et notamment pour les quarante homélies de saint Césaire d'Arles, il a le mérite d'avair été le premier à les mettre en lumière.

Ces mêmes qualités, Cousin en fait montre dans ses autres ouvrages de critique littéraire, en particulier ses études sur l'art d'imiter.

Le traité d'éloquence que Cousin nous a laissé sous le titre de « Partium oratoriæ facultatis distributiones »

(1) Ibid., I. 412, et I, 443. Lettres du 26 février 1555 et du 5 juin 1557.

Digitized by Google

est clair et précis, et les qualités qu'il réclame du bon écrivain, sont de vraies qualités, et non de ces qualités de convention, comme on en a tant inventées de son temps et au siècle suivant. Cet ouvrage mériterait d'être mieux connu.

Le « de Imitatione sententia » révèle un esprit peu ordinaire. Cousin apparaît exempt d'entraînements, admirant justement les qualités de chacun sans exclusivisme et sans parti pris. « J'admire ce que Cicéron a écrit de beau ; mais je ne pense pas que lui seul a bien écrit ».

Il faut suivre les exemples des maîtres, mais il ne faut pas marcher servilement sur leurs traces, comme certains qui imitent même les défauts. L'originalité peut avoir du bon ; il faut lui donner carrière à propos et imiter à propos.

Critique aussi, Cousin va nous apparaître dans ses œuvres historiques, qui, si elles ne sont pas les plus nombreuses, doivent être rangées parmi les plus intéressantes de ses production.

C'est évidemment dans ses vies de saints que Cousin a montré pour son temps les qualités les plus extraordinaires. Au lieu de compiler et de rédiger à l'aide des vies anciennes, des traditions et de son imagination, des vies fabuleuses comme on l'a fait hélas trop souvent, il s'est borné à publier avec des notes des textes anciens souvent inconnus avant lui et dont beaucoup constituent aujourd'hui encore de précieux documents. Précurseur de l'idée des Bollandistes, Cousin fit en petit pour quelques saints ce que ceux-ci ont entrepris dans des proportions gigantesques pour tout le calendrier. Mais le fait de recourir aux sources, de publier des textes, est une qualité assez peu commune au XVI[e] siècle pour mériter une place spéciale au chanoine parmi les historiens de son temps. Je ne cite que pour

Digitized by Google

mention ses « Chronologies des Empereurs et des Papes » qui sont des ouvrages comme on en a tant fait alors et offrent peu d'intérêt. Curieux, précieux, mais parfois à examiner de près pour la véracité, sont ses éloges de Philibert de Rye, d'Anthonia de Montmartin, sa préface à la vie de Philibert de Chalon par Melgutius, son éloge de Charles Quint. Toutes ces pièces sont déparées par ces deux défauts que nous verrons attribués à Cousin par un de ses contemporains, Denys Lambin, son verbiage désagréable, des phrases sonores, mais souvent creuses, et des louanges emphatiques.

Le « Chronicon sultanorum » offre assez d'intérêt, mais n'a pas une réelle valeur historique. Tout au contraire la « Turcicae classis expeditio anno 1558 ». Cousin était en Italie à ce moment ; il a été très bien renseigné et son travail présente l'intérêt du récit d'un témoin oculaire. Dans ses lettres il donne aussi souvent des renseignements précieux pour l'histoire, de même que dans sa « Burgundiae superioris descriptio ». Dans la « Topographia aliquot civitatum Italiæ », on trouve des détails intéressants sur les villes italiennes à cette époque. Il est bien regrettable que l'Histoire de Bourgogne et l'Histoire de son temps qu'avait préparées Cousin soient perdues. Assurément ces deux ouvrages seraient une mine précieuse pour ceux qui étudient le milieu de ce XVI^e^ siècle, sur lequel les documents abondent et qui malgré cela est encore si peu et si mal connu.

Malgré cette perte, les productions historiques de Cousin ont une valeur qu'ont peu de récits de son temps. Les auteurs du XVI^e^ siècle, s'ils sont bien précieux pour les faits qu'ils racontent de visu sont encore le plus souvent bien sujets à caution pour les récits antérieurs à leur temps. Par ces vies de saints, Cousin

Digitized by Google

a montré des tendances à des quatités spéciales, et il est regrettable qu'il ne les ait pas davantage mises en œuvre.

Si l' « Histoire de son temps » est perdue, il nous reste cependant, comme aperçu des idées du chanoine sur son époque et sur l'état d'alors des pays où il a vécu, ses ouvrages satiriques et ses études géographiques.

Comme ouvrages satiriques, Cousin nous a laissé son « Ex vulgari lingua rusticæ gentis expostulatio ad utriusque status proceres », des passages de sa « Narrationum sylva », les « Chorea ludicra », la « Censoria virgula », et les « Sorboni Theologi Ciceromanis ethnicis ».

Ce dernier ouvrage pourrait presque être considéré comme un chef d'œuvre d'ironie ; le latin de la Sorbonne s'exalte d'une manière ridicule, et sur un ton dédaigneux prend la défense du latin de Cicéron qu'il veut bien prendre sous sa protection. C'est peut-être dans cet ouvrage que Cousin s'est le plus révélé un contempteur du Moyen-Age et un admirateur de l'antiquité ; car il faut bien le reconnaître, ce défaut du XVI^e^ siècle, de n'apprécier en aucune manière l'âge précédent, ce goût exagéré de prétendus retours aux traditions antiques, ce mouvement qui tendait à faire reculer le monde de douze siècles, a eu en Cousin un adepte fervent et un zélé propagateur. Son voyage et son séjour en Italie ne pouvaient que contribuer à exagérer chez lui ce sentiment.

La « Censoria virgula » est peut être plus intéressante comme document sur les mœurs du temps, mais elle n'est point si habile comme œuvre littéraire que le « Sorboni theologi ».

C'est surtout le manque de Foi chez les ecclésiastiques et les égarements des mœurs chez les mêmes personnages que Cousin a eu en vue de censurer. Il sem-

Digitized by Google

ble plus vouloir mettre en garde contre ces défauts, qu'en proclamer l'existence, et son travail est presque une homélie.

Certains passages du « Narrationum sylva » sont intéressants aussi pour les abus que Cousin signale et relève dans ses fables.

Quant au « Chorea ludicra » c'est plus une pièce de récréation, qu'un travail de valeur. Il l'avait écrit seulement pour être lue entre amis et la publication en fut faite contre son gré. Ce travail est violent; Cousin y montre les qualités nécessaires à un polémiste, moins l'urbanité; cet ouvrage est peu d'accord avec l'esprit ordinaire de Cousin; ce n'est point l'humanise qui s'y révèle, mais bien l'écolier du Moyen-Age que ses farces rendaient l'effroi des bourgeois.

La géographie est une des sciences qui ont été le plus sacrifiées pendant le Moyen-Age et même encore à l'époque de la Renaissance. Cousin cependant, dans le programme universel qu'il s'était tracé ne pouvait la laisser de côté. Il ne s'est point, il est vrai, adonné à ces descriptions du globe dont sont coutumiers les géographes de son temps. En travailleur sérieux il n'a étudié que les pays qu'il a vus ou sur lesquels il a pu être bien renseigné. D'abord son Nozeroy, ce bourg qui est pour lui la huitième merveille du monde, et sa comté de Bourgogne à laquelle il est attaché de toute la fidélité des vieux comtois à leur sol. Ce trait du caractère de Cousin est ici essentiel à noter. Il est un patriote ardent, qualité un peu étonnante à rencontrer chez un de ces humanistes qui ont donné à leur époque un exemple de cet éclectisme qui cherche partout le vrai et ne croit pas que « la science ait une patrie ». Cousin est bien de cet avis ; ne le voit-on pas en relations avec des Italiens, des Allemands, des Suisses, des Français, des Flamands. Mais il eût pu déjà dire

Digitized by Google

ce que son illustre compatriote Pasteur devait dire trois siècles plus tard, « si la science n'a pas de patrie, les savant en ont une ». Cousin d'ailleurs appartenait à une de ces races où le service du prince et du pays sont tradition familiale. Si sa santé et ses goûts ne le portaient pas comme ses frères à courir dans le monde pour distribuer et recevoir de grands coups d'estoc et de lance, il n'en était pas moins aussi enthousiaste qu'eux, et son pays, son prince, sa Bourgogne, Charles-Quint, éveillaient en lui les sentiments les plus chaleureux. Il a pour son pays cet amour des vieux comtois, si fiers de leurs montagnes, si orgueilleux de leur indépendance et en même temps si fidèles à leur prince légitime, cet attachement à la maison d'Autriche, dont la souveraineté fut tout compte fait, malgré les guerres et les fléaux qu'elles traînent à leur suite, une ère de prospérité et de gloire pour notre pays. Mais si Cousin est un patriote ardent lorsqu'il s'agit de la Bourgogne, quel enthousiasme plus grand encore il montre lorsqu'il s'agit de sa ville natale, cette ville de Nozeroy, si superbe dans son récit, toute déchue aujourd'hui. Pour Cousin, Nozeroy est un paradis terrestre, une cité toute resplendissante d'édifices superbes, d'œuvres d'art et de science. Hélas il faut bien reconnaître que le tableau est fortement embelli ; on a pu reprocher à Cousin de traiter la Serpentine et la Furieuse (1), comme des cours d'eaux aussi importants que le Rhône ou du moins la rivière d'Ain, de traiter les villages de Mouthe (2) ou des Foncines, comme des capitales de provinces (3), et d'égaler Nozeroy (4) à Lyon ou Paris ; on a pu dire que Cousin traitait de « porphyre » la pierre

(1) Petits ruisseaux du Jura.

(2) Chef-lieu de canton du département du Doubs.

(3) Villages du département du Jura.

(4) Chereau, édition de la « Com. Burg. Descriptio » publiée en 1863.

Digitized by Google

rouge que l'on trouve aux environs de Dole et qui par le beau poli dont elle est susceptible, s'emploie avec succès dans l'ornementation des édifices. Mais malgré tous ces défauts qui se résument à un seul, la poésie grossissant tout ce qui l'entoure, Cousin nous a laissé dans sa « Burgundiæ superioris quæ Comitatus censetur descriptio » un travail de la plus haute valeur, qui nous renseigne de la manière la plus intéressante sur notre pays au milieu du XVI[e] siècle.

Mais Cousin n'a pas borné ses études à son pays natal. Il a aussi étudié ce grand royaume voisin qui devait avec le temps absorber la Comté ; sa « Totius Galliæ descriptio » si elle est moins intéressante, étant bien moins détaillée que la description de la Franche-Comté, n'est cependant point sans valeur, comme aussi l'index que Cousin a publiée dans son « Multifarii opera » pour rapprocher des noms de son temps les noms antiques et s'engager un des premiers dans cette voie qui après lui allait devenir si féconde, des dictionnaires topographiques.

L' « Aliquot Italiarum civitatum topographia » si elle ne peut pas être mise sur le même rang que la « Burgundiæ superioris descriptio » est cependant bien précieuse. Cousin nous y donne une description oculaire des principales villes de l'Italie, au moment de sa splendeur, au moment où toute l'Europe se tournait vers elle, soit pour la guetter comme une proie, soit pour y chercher des inspirations artistiques ou des exemples littéraires.

En dehors de ce voyage à Bâle, en 1555, Cousin semble avoir peu quitté Nozeroy entre 1535 et 1558. Cependant au mois de mars 1547 nous le voyons faire avec son père un voyage d'affaires à Salins (1). Il fit aussi plusieurs pélérinages au prieuré de N.-D. de

(1) Lettre à Ammerbach du 17 mars 1549, ms. bibl. de Bâle.

Digitized by Google

Château-sur-Salins, car Philibert Poissenot, parlant des pélerins qui visitent ce sanctuaire vénéré de Marie, nous (1) le dit expressément comme nous l'avons déjà rapporté.

Mais malgré son amour du calme et de la vie paisible, Cousin va maintenant se décider à entreprendre un important voyage.

Les évènements s'assombrissaient, l'empereur Charles-Quint venait enfin de donner raison à ce bruit persistant de son abdication que Cousin rapportant déjà en 1549, écrivant à Büllinger : « Le bruit court que dans deux mois l'empereur convoquera une diète à Spire et y abdiquera en faveur de son fils (2) ». La famine régnait dans le sud de l'Empire et menaçait la Comté. Joachim de Rye venait de mourir à Rahon, ce qui, suivant Cousin, pourrait causer de grosses difficultés pour le pays, et suivant l'expression élégante de notre bon chanoine :

« Monarchæ ludebant, sed interim populus plectebatur » (3). Cousin crie misère ; ses ressources sont très réduites. Il peut à peine vivre ; il ne pourra plus faire à ses amis de riches cadeaux, comme ce justeau-corps de soie qu'il en offrit en 1545 à Büllinger (4).

Mais en même temps les honneurs lui venaient de toutes parts. Après l'invitation de Guillaume de Poupet, qu'il n'avait pas cru devoir accepter, il recevait une lettre autographe du roi Philippe II, le mandant à la cour. Mais le métier de courtisan était trop peu dans son caractère pour qu'il acceptât (5).

(1) Préface du « Belli sacri historia » de Guillaume de Tyr. Bâle, Oporin, 1549.

(2) Ms. bibl. de Zurich. Epist., 44, 8.

(3) Lettre à Ammerbach, Ms. bibl, de Bâle.

(4) Lettre à Büllinger, Ms. bibl. de Bâle.

(5) Lettre du 13 juin 1554, Ms. bibl. de Bâle et de Hambourg.

Digitized by Google

Claude de la Baume, élu encore enfant archevêque de Besançon, se préparait par l'étude à prendre bientôt en mains l'administration de son vaste diocèse. On offrit à Cousin 150 écus d'or de France et sa nourriture à la table du jeune archevêque, pour qu'il l'accompagnât en Italie (1). Cousin hésitait encore. Il se demandait si « c'était assez pour changer de ciel ». Enfin sur les conseils de ses amis, il se décida à entreprendre ce grand voyage qui devait durer près de deux ans, malgré les prévisions de Cousin qui comptait être rentré avant l'hiver (2).

Il y avait vingt-trois ans que Cousin était au Chapitre de Nozeroy, et il était peu sorti de cette ville sauf, pour quelques voyages d'affaires que nous avons mentionnés, ou aussi durant les épidémies de peste lorsqu'il s'était transporté dans le village peu distant de Sirod. Cependant en 1542 il paraît avoir fait un séjour un peu important à Dole, puisque, au mois de mai, on le voit dans une lettre se féliciter d'avoir échappé à la peste qui vient de ravager cette ville (3).

A ces vingt-trois ans de calme relatif allaient succéder des années d'agitation et de difficultés qui se suiveraient presque sans interruption jusqu'à la mort de Cousin.

(1) Lettre à Ammerbach. Ms. bibl. de Bâle.

(2) Lettre à Conrad Gualtherius. Bibl. Carolina arch. Hotting., VII, 54. Copie Hugon.

(3) Ms. bibl. de Besançon, dossier non côté.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Cousin précepteur de Claude de la Baume.

A peine Cousin eut-il accepté la charge qu'on lui proposait, qu'on lui amena le jeune archevêque à Nozeroy. Tous deux en pàrtirent le mercredi 31 mars 1558.

Il nous a lui-même décrit son voyage dans la lettre à Guillaume de Poupet. qu'il intitula « Topographia aliquot Italicarum civitatum ». On coucha à Pontarlier, le lendemain on séjourna dans cette ville, et le vendredi on passa à Orbe et on arriva le soir à Lausanne. Le dimanche, nos voyageurs longèrent le bord du lac Léman et entrèrent dans la république du Valais. La semaine suivante, ils traversèrent le Grand Saint-Bernard, où la neige rendit le passage très difficile, longèrent le lac Majeur et arrivèrent à Milan. Le 24 avril, ils entraient à Venise par bateau. De multiples affaires empêchèrent Cousin de visiter comme il l'aurait voulu les savants vénitiens. Il rencontra cependant l'imprimeur Vincent Valgrisius qu'il avait déjà vu à Fribourg et qui lui montra le traité d'éloquence de Barthélémy Ricin, traité qui indigna Cousin par une admiration de commande pour Cicéron et d'injustes attaques contre Erasme. Il y vit aussi le cardinal de Tournon qui, nous dit-il, avait été envoyé, suivant le bruit qui courait, par le roy de France, pour eonclure une alliance avec les princes italiens. Le jour de Saint-Marc, nos voyageurs assistèrent à la solennité de la fête du Saint patron de Venise, et aux fian-

Digitized by Google

çailles du doge avec la mer. Le 6 mai, Cousin quitta Venise pour Padoue, où il resta avec son élève jusqu'à la fin du mois d'août. La vie y était chère ; on ne peut, nous dit-il, y vivre à moins de cent écus d'or par an. Cousin, avec l'archevêque, suivait les cours de l'Université ; c'est là qu'il se lia avec Marc Antoine Muret, Achille Stace, et qu'il retrouva Théodore Zuringer, neveu de son vieil ami l'imprimeur bâlois Jean Oporin. Il y vit aussi les fameuses collections réunies par Pierre Bembo (1).

Le 12 août, il est encore à Padoue, où le vit Denys Lambin qui en écrivit peu après à Marc Antoine Muret. « Dans la suite de l'archevêque, il y avait un certain théologien qui je ne connaissais que de nom, Gilbert Cousin. » Lambin et Cousin s'entretinrent un moment et le chanoine de Nozeroy laissa à son interlocuteur l'impression d'un homme beaucoup trop causeur dans les louanges qu'il adresse sans cesse à chacun (2).

Fin août, Cousin est revenu à Venise ; il y passe l'hiver et se lie avec Paul Manuce qui le reçoit en sa maison. Il y est encore le 31 janvier, et Manuce, lui rappelant ce séjour, lui écrira plus tard qu'il se croit « bien orné de son amitié » (3).

Nous savons qu'il composa des travaux important, et fit imprimer plusieurs ouvrages durant ce séjour à Venise qui prit fin vers le mois d'avril.

C'est, en première ligne, la « Topographie aliquot

(1) Bembo, secrétaire de Léon X, puis cardinal, poëte et historien, 1470-1547.

(2) Mureti epistolae, 1578, in-12, p. 22.

(3) Nous n'avons pu trouver dans les les archives de la police de Venise, si ombrageuse cependant, aucune trace des séjours de Cousin, ni de l'impression de ses ouvrages qui dut nécessiter des permissions. Nos recherches ayant été dirigées par M. le commandeur Malagola, directeur des archives de Venise, nous pouvons donc affirmer l'absence complète de documents.

Digitized by Google

Italicarum civitatum » que nous avons déjà signalée avec les autres œuvres géographiques de Cousin.

Ensuite, ce sont ses homélies sur la nativité et la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Plusieurs fois, dans ses divers ouvrages, Cousin laisse entrevoir le souci de l'instruction du peuple par la prédication. Il craint les prédicateurs maladroits qui, en traitant sans intelligence des sujets délicats, risquent d'implanter des idées fausses et très dangereuses dans l'esprit du vulgaire. Les dogmes qui sont d'une compréhension difficile, les mystères, il suffit que le peuple les connaisse et sache que son devoir est de les croire fermement. Il ne faut point de ces sots qui, du haut de la chaire, tentent d'expliquer par exemple le mystère de la Sainte Trinité par des comparaisons ridicules. De temps en temps, quelque habile docteur, spécialement choisi par l'Ordinaire, enseignera dans les diverses localités ces vérités et donnera au peuple les explications nécessaires pour l'excitation et l'augmentation de sa foi. Pour les sermons ordinaires, que les prédicateurs commentent l'Evangile, les Epitres, les prières de l'Eglise, qu'ils expliquent les commandements à observer ou les cérémonies que le peuple voit s'accomplir sous ses yeux et qui ne servent à l'attirer à l'Eglise et à élever son âme que lorsqu'il les comprend.

C'est, s'inspirant de ces idées, que Cousin composa les homélies qu'il adressa au peuple de Nozeroy et dans lesquelles, au dire de Philibert Poissenot et de tous ses contemporains, il acquit une véritable réputation. Quelques-uns de ces discours nous sont parvenus. Il est probable, d'ailleurs, vu le soin que Cousin mettait à publier ses moindres écrits, que ce sont à peu près les seuls qu'il ait écrits et que le plus grand nombre fut improvisé, ou simplement rédigé en canevas, et que ces notes se perdirent dans son procès.

Digitized by Google

La plus ancienne en date est une homélie sur l'oraison Dominicale, que Cousin publia en 1543 et dont des exemplaires sont conservés à Besançon, à Augsbourg, et à la bibliothèque Mazarine. On ne connait point d'exemplaires de ses homélies sur les cantiques de Zacharie, de Siméon et de la sainte Vierge, et sur quelques autres passages de l'Ecriture, qui furent imprimées en 1543 et 1556. Deux discours, sur la naissance et la mort de Notre Seigneur, nous ont été conservés. Ils furent imprimés en latin, en 1559 à Venise, et traduits la même année en français. Ils furent publiés en 1562 dans le « Multifarii » accompagnés d'un troisième, sur la résurrection. Tous trois sont bien écrits et dénotent chez leur auteur, une grande science théologique, une grande habileté à dire beaucoup de choses en peu de mots, ce qui semble étonnant, si l'on juge Cousin d'après ses autres ouvrages. C'est peut-être dans ce genre que le chanoine a le moins les défauts de son temps. Son style rappelle vraiment les homélies que l'Eglise a choisies dans les œuvres des Pères et des Docteurs, pour former les leçons de l'office divin. Voici par exemple la péroraison de l'homélie sur la Passion : « Venite ad me omnes quotquot morbis animi laboratis et qualibet gravi errorum sarcina onerati estis, et ego vos reficiam. Subite humeris jugum meæ crucis, quod non asperum, neque instar antiquæ legis, intolerabile est ; in suave ac dulce, quale filio pater, non quale servo Dominus imponere consuevit. Et invenietis vestris erroribus portum, ac laboribus requiem sempiternam. ».

Cousin du reste avait une connaissance approfondie des Pères et des Docteurs qu'il tenait en très haute vénération ; plusieurs fois nous voyons ce sentiment faire échouer les efforts des novateurs pour l'entraîner dans leur marche funeste. Ont-ils de bonnes raisons pour

Digitized by Google

abandonner l'opinion que de semblables génies ont professée invariable à travers les siècls ? C'est ce qu'il leur demande ; et comme naturellement leurs réponses sont trop faibles pour le convaincre, il n'hésite point à se séparer d'eux pour rester en communauté d'idées avec les Jérôme et les Augustin. Ce que nous avons rapporté en étudiant ses opinions théologiques sur la Présence Réelle est une preuve incontestable de l'opinion que nous avançons ici.

Cette connaissance si complète des Saintes Ecritures et de la Patrologie, jointe au sens critique que nous avons déjà signalé à propos des publications de textes anciens faites par notre chanoine, nous est bien révélée par ses ouvrages d'Exégèse.

L'Exégèse fut une des sciences à laquelle il s'adonna avec le plus de cœur, et où ses travaux demeurent comme une trace indélébile de sa patiente érudition. Le premier de cette étude fut d'abord le travail sur les allégories de la Sainte Ecriture (V. n° 8 de l'histoire des œuvres de Cousin), puis son introduction à l'épitre de saint Paul aux Romains (*Ibid.*, n° 39). Viennent ensuite des Commentaires sur les cantiques de Zacharie, la Sainte-Vierge et Siméon (*Ibid.*, n° 42) et sur certains psaumes (*Ibid.*, n° 43).

Cousin a réuni la plupart de ses travaux d'Exégèse dans son « Multifarii opera ». C'est là que se trouve aussi publiée pour la première fois la « Confirmation du symbole des Apôtres par de solides témoignages de l'Ecriture Sainte ». Ce travail est véritablement intéressant. Cousin a groupé sur chaque article du symbole des apôtres, les passages de la Sainte Ecriture qui en sont la preuve ou l'annonce.

Ainsi :

« *Qui conceptus de spiritu sancto, Natus ex Maria Virgine* ».

Digitized by Google

Isaie 7. — Ecce virgo concipiet, et pariet filium, vocabis nomen ejus Jesum. Hic erit magnus et filius altissimi vocabitur.

Math. I. — Ex qua fuit genitus Jesus Christus qui dicitur Christus.

Lucae I. — Spiritus sanctus superveniet in te et virtus altissimi obumbrabit tibi, quaproter et quod nascetur sanctum, vocabitur filius Dei.

Ibidem. — Quomodo fiet istud quoniam virum non cognosco.

Lucae 2.— Peperit filium suum primogenitum ac pannis eum involvit ».

A la suite, Cousin a publié un travail analogue sur le décalogue, réunissant en dix titres les différents passages des Ecritures qui rappellent les dix commandements de Dieu.

L'étude sur les allégories et les figures de la Sainte Ecriture n'est pas non plus sans intérêt. On y voit passer tour à tour en revue l'emploi dans les textes sacrés de l'ironie, des allégories, des fictions et autres figures de rhétorique. Voici par exemple le début du passage consacré à l'ironie :

« Jam ironia in Scripturis Spiritui Divino non infrequens, de qua minus etiam videri possit, nonne manifestissima est, et atque festiva in verbis Heliae (Reg. 18) irridentis prophetas Baal : Clamate, inquit, voce majore. Deus enim est, et forsan loquitur, aut in diversorio est, aut in itinere, aut certe dormit ut excitetur ». etc.

Plus savant et plus précieux encore est le commentaire sur l'épitre de saint Paul aux Romains. Tout d'abord vient une longue étude où Cousin examine où cette épitre fut écrite, sa suscription, puis une mise en vers latins de cette épitre, par Ægidius Delphus, enfin

Digitized by Google

une très copieuse glose sur chacun des mots de cette épitre.

Les commentaires sur certains psaumes et sur les cantiques de la Sainte Ecriture, ne sont point non plus à dédaigner.

Il y avait déjà quelque temps que Cousin avait quitté Venise et était à Rome, lorsque au mois de juin, il admira « l'histoire de Constantin » en peintures que le Pape venait de faire exécuter dans une des salles du Vatican ; mais son admiration n'étouffa pas ses regrets causés par la destruction d'un beau jardin, qui avait dû disparaître pour la construction de cette salle. Le 20 août, il assiste à un consistoire, et peu après à une bataille entre les gens de l'ambassadeur de France et don Antonio Caraffa. Celui-ci passant à cheval, les laquais de l'ambassadeur ne voulurent point ranger le carosse de leur maître pour lui faire place ; le cocher eut même la hardiesse, sautant à bas de son siége, de détourner le cheval de don Antonio, en le prenant à la bride. D'un coup de dague, don Antonio lui fit quitter et la bride et la vie. Alors les gens de l'ambassadeur l'entourèrent de toutes parts, et le menacèrent si chaudement, que l'ambassadeur dût descendre de son carosse pour le protéger et lui sauver la vie. Tel est du moins le récit de Cousin. Vers le même temps, le chanoine de Nozeroy apprit avec joie, la victoire que le Roi catholique venait de remporter à Saint-Quentin.

Le 21 août, Cousin assiste à une procession papale. Il est encore à Rome le 30 septembre, lorsque s'y répand le bruit que la paix est conclue entre les rois de France et d'Espagne. « On dit, écrit-il, que la paix se traite à Lille, et que de la part de notre roy, les ambassadeurs seraient le prince d'Orange et les évêques d'Arras et de Reinmegen, et de la part du roy de France, le conné-

(1) Clarorum virorum epistolæ ad Cognatum. *Loc. cit.*

Digitized by Google

table, l'amiral de France, et M. le maréchal de Saint-André ». Mais on ne croyait guère à ce bruit, dans l'entourage du Pape, et on craignait qu'à la faveur de ces rumeurs, les Français s'emparassent traitreusement de quelques-unes de nos villes, comme récemment encore il s'en était manqué de peu qu'ils ne fassent à Saint-Omer.

Le 31 octobre, Cousin est revenu à Padoue. Il y est encore le 6 novembre, où Paul Manuce lui écrit, et où Paulus Emilius lui promet de lui communiquer ses poëmes hébreux et son histoire politique du royaume des Francs, qu'il dit n'oser publier à cause de leurs imperfections. Après un court séjour à Venise, il est de nouveau à Padoue, d'où le 13 décembre, il écrit au bâlois, Jean Gast « qu'il quittera sans regret au mois d'avril [1560] cette Italie, qui est un pays de tyrannie, sans vraie religion, et où, sauf de rares exceptions, l'ignorance règne partout » (1).

Cette appréciation curieuse n'est point pour nous surprendre, vu le caractère de Cousin, foncièrement religieux, mais sans cette extériorisation qui est l'âme de la piété des Italiens et qu'un esprit aride comme celui du chanoine, et rendu encore plus calme par des relations suivies avec les Suisses et les Allemands ne devait point pouvoir comprendre.

Au moment où Cousin rentrait en Comté, c'est-à-dire au mois d'avril ou de mai 1560, il est intéressant de lire cette appréciation qu'il donnait de son élève :

« C'est un jeune homme ignorant, et si peu docile, que je regarde comme perdues, sans profit, les leçons que je lui donne. Je lui enseigne les arts et l'histoire » (2).

(1) Bibl. de Zurich. Epist., XXII, 53.

(2) Lettre à Conrad Gualtherius (Bibl. Carolina Arch. Hotting., III, 194. Copie Hugon).

Digitized by Google

Il était cependant des leçons que le jeune archevêque devait comprendre et qui devaient lui profiter au point d'en faire un des prélats les plus distingués de son temps ; ce furent celles des évènements. Appelé à Rome par saint Pie V, instruit par ce zèlé pontife des devoirs sans lesquels ne doit pas aller l'honneur de la Mître, Claude de la Baume se signala après son intronisation par son ardeur intelligente à appliquer les Canons du Saint Concile de Trente, à repousser les tentatives des réformés sur le troupeau confié à ses soins ; la mort seule l'empêcha d'établir dès cette époque au diocèse de Besançon les diverses œuvres prescrites par le Concile, et en particulier un Séminaire ; les statuts synodaux qu'il publia en 1573, furent en quelques sorte le modèle de ce genre de recueil, et ses efforts furent récompensés en 1579 par le chapeau cardinalice ; sa bienfaisance resta légendaire, et si dans sa prime jeunesse il avait eu peut être des légèretés de mœurs et aussi des complaisances, non pour l'erreur, mais pour certains partisans de l'erreur, tout son épiscopat, qu'il convient de faire commencer non à son élection à l'âge de sept ans, mais à son sacre, fut d'une orthodoxie au-dessus de tout soupçon.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Deuxième séjour de Cousin à Nozeroy 1559-1567.

A peine rentré d'Italie, Cousin se remet avec joie au travail, dans sa petite maison de Nozeroy, entre sa sœur Arthaude et le secrétaire, qu'il avait à son service depuis 1548, mais dont le nom ne nous est pas connu (1). En 1560, nous le voyons faire cadeau à Gesner de trois grands bois de cerf (2). Les attaques de ses ennemis, un instant suspendues reprennent plus âpres que jamais.

Au début de 1563, on le dénonce au parlement pour son « de lucubrationibus » où l'on prétend trouver des passages hérétiques ; on l'accuse de vouloir introduire en Comté « La religion de Bâle » et de prendre rang « parmi ceux qu'on appelle huguenots ». Cousin cherche des protecteurs et se défend dans plusieurs lettres de ces attaques.

Le pauvre chanoine tombe malade ; il relève à peine de maladie lorsqu'il écrit à Pierre Loriot (3), le fameux jurisconsulte qu'il avait jadis connu étudiant à l'université de Dole. A ce moment, c'est lui-même qui le dit, Cousin avait entièrement renoncé au droit et s'adonnait exclusivement à la théologie et aux belles lettres (4). Il

(1) Ms. Arch. Hoting., à la Bibl. Carolina, III, 189. Lettre à Gualthérius.

(2) Bibl. de Besançon. Ms., dossier non classé.

(3) Pierre Loriot, né à Salins vers 1500, mort à Grenoble en 1568, professa à Bourges, à Leipsick, à Valence et à Grenoble.

(4) Bibl. de Bâle. Ms.

Digitized by Google

ne quitte pas Nozeroy entre 1560 et 1563. Sa présence y est signalée en ces années par des lettres à Zwinger, Henry Pierre, Pierre Loriot. En 1562, le commentaire sur Lucien est à l'impression chez Oporin à Bâle. Cousin se plaint de la lenteur de celui-ci qui « marche comme une tortue » et le fait presser par Henry Pierre, par qui aussi il lui fait remettre des notes à intercaler (1). Aux soucis personnels se joignent pour Cousin les douleurs des calamités publiques : La Rivière, bourg voisin de Nozeroy, complètement détruit par un incendie, et Besançon aussi incendié en partie importante. La lettre par laquelle Cousin (2) annonce à Zwinger, le 21 octobre 1563, cette double catastrophe est empreinte de la plus vive tristesse ; il regrette aussi sa pauvre souris blanche apprivoisée, « qui venait manger dans sa main lorsqu'il prenait son repas », et dont il lui envoie le corps empaillé, en même temps qu'un écu au soleil, tels qu'on les frappe à Dole avec un nouveau coin ; le renseignement n'est pas sans intérêt et démontre malgré le sentiment contraire, généralement soutenu jusqu'ici que l'on frappa à Dole de la monnaie d'or, et non, comme on le prétendait, seulement de la monnaie d'argent et de la monnaie de billon. A ce moment le ménage de Cousin s'augmente de deux sangliers « tout à fait apprivoisés » qui ont pris dans le cœur du chanoine la place de la petite souris blanche.

A cette époque Cousin compose nombre d'ouvrages; mais surtout il publie une édition latine et une édition française de ses œuvres, c'est-à-dire des recueils des meilleurs de ses travaux en tous genres.

C'est aussi l'époque où il va mettre la dernière main à son recueil d'apologues, dans lequel il se distinguera tout spécialement.

(1) Bibl. de Bâle. Ms.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

Ce n'est point en vers, comme on aurait pu s'y attendre, vu le talent poétique de Cousin, mais bien en prose qu'il s'y adonna. Ses recueils de fables ont eu de son vivant plusieurs éditions. Pillé sans cesse par ses successeurs, Cousin qui lui-même avait déjà bien souvent imité ses devanciers ne tarda pas à tomber dans un certain oubli. Il faut un génie pour faire du nouveau dans l'apologie après Esope et Phèdre. Cousin n'était point ce génie. Mais il eut le mérite de servir souvent de modèle au génie qui devait le suivre et lui emprunter bien de ses « imaginations » comme l'on disait au XVII^e^ siècle. Souvent en effet Cousin avait, tout en s'inspirant des anciens fabulistes, modifié des dénouements qui ne s'accordaient point avec la charité et l'affection qui constituent le fond de sa morale à lui. Ses fables ne manquent donc point d'un cachet original. C'est ce qui probablement lui a valu une certaine affection de La Fontaine qui a puisé à pleines mains dans les œuvres de Cousin. Il serait intéressant de savoir comment l'humaniste Comtois dont les œuvres répandues surtout en Suisse et en Allemagne, n'avaient que peu pénétré en France, vint à la connaissanee du fabuliste de Château-Thierry. Une alliance entre la famille maternelle de La Fontaine et la descendance d'un frère de Cousin le fait présumer (1).

L'abbé GUILLAUME dans les « Recherches sur les auteurs dans lesquels La Fontaine a pu trouver les sujets de ses fables » (2) signale nombre de fables traitées par La Fontaine et par Cousin.

(1) Françoise Pidoux, mère de La Fontaine, était sœur de Louis Pidoux, escuyer, seigneur de Madouère, dont le fils, Anthoine, épousa le 4 mars 1632, demoiselle Barbe Cousin, petite-nièce de notre chanoine, laquelle se trouva ainsi cousine germaine par alliance, du fabuliste alors âgé de onze ans.

(2) Besançon. Vve Daclin, 1822, in-8°.

Digitized by Google

Voici une liste des sujets où La Fontaine semble s'être *inspiré* de notre chanoine :

1 La cigale et la fourmi.
2 Le corbeau et le renard.
3 La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf.
4 La besace.
5 L'hirondelle et les petits oiseaux.
6 Le renard et la cigogne.
7 L'oiseau blessé d'une flèche.
8 La colombe et la fourmi.
9 L'astrologue qui se laisse tomber dans un puits.
10 La chatte métamorphosée en femme.
11 Les membres et l'estomac.
12 Les grenouilles qui demandent un roi.
13 Le loup et la cigogne.
14 Le renard et les raisins.
15 Les loups et les brebis.
16 Le lion amoureux.
17 Le geai paré des plumes du paon.
18 La grenouille et le rat.
19 Tribut envoyé par les animaux à Alexandre.

Pour cette fable, en particulier, La Fontaine a suivi Cousin dans ses moindres détails ; il s'est contenté de mettre en quelque sorte de la chair sur le squelette dessiné par Cousin.

20 Le cheval s'étant voulu venger du cerf.
21 Le renard et le buste.
22 L'oracle et l'impie.
23 Le bucheron et Mercure.
24 L'âne portant des reliques.
25 Le lion et le chasseur.
26 Le mulet se vantant de sa généalogie.
27 Le lièvre et la tortue.
28 L'âne et ses maîtres.
29 Le villageois et le serpent.

Digitized by Google

30 Le lion malade et le renard,
31 Le cheval et l'âne.
32 Le chien qui lâche sa proie pour l'ombre.
33 Le charretier embourbé.
34 La tête et la queue du serpent.
35 Le lion, le loup et le renard.
36 Le pouvoir des fables.
37 L'homme et la puce.
38 L'horoscope.
39 Le singe et le léopard.
40 Le chat et le renard.
41 Le trésor et les deux hommes.
42 Le milan et le rossignol.
43 Les poissons et le berger qui joue de la flûte.
44 La chauve-souris, le buisson et le canard.
45 Le renard, les mouches et le hérisson.
46 Le philosophe schythe.
47 Daphnis et Alcimadure.

Pour les fables désignées en particulier sous les numéros 2, 6, 7, 8, 12, 14, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 26, 28, 31, 32, 34, 36, 37, 40, 42, 43, 44, 46 et 47, l'abbé GUILLAUME ne cite comme ayant traité le sujet avant La Fontaine que Gilbert Cousin. Il convient toutefois, ici, de réduire un peu la part trop grande faite à Cousin par l'abbé GUILLAUME, qui a systématiquement laissé de côté, dans sa recherche, tous les auteurs grecs et latins. Mais il n'en reste pas moins certain que La Fontaine a grandement utilisé le « Narrationum sylva » de Gilbert Cousin.

Il semblait, avons nous dit, que Cousin aît du écrire ses fables en vers ; c'est du moins ce qu'on eût pu attendre de son talent poétique.

Je ne veux pas dire de lui que ce soit un poète, c'est-à-dire un homme à l'imagination inventive qui est poète jusque dans la prose. Cousin est un versificateur élégant et habile ; il imite surtout les auteurs

Digitized by Google

anciens, et dans ce genre, il n'est point sans valeur. On a de lui trois églogues qu'il n'a pas craint d'insérer au milieu d'un recueil de poètes anciens et modernes. Elles supportent d'ailleurs ce dangereux voisinage, et même l'une d'elles, le « de Laudibus horti » y fait bonne figure. Un recueil de deux livres de poèmes, publié en 1552, n'est connu que par les bibliographes. Dans beaucoup, d'ailleurs, des œuvres de Cousin se trouvent insérées quelques petites pièces poétiques qui peuvent offrir certain intérêt, mais ne sauraient mériter à leur auteur la qualité de poète. Tous ces poèmes joints à nombre d'autres ont été réunis en 1562 à la fin du premier volume du « Multifarii ». Plusieurs sont intéressant. Je n'en veux citer pour exemple que cette épitaphe de Léon X :

« Antiqua historia probitas laudata duorum,
« Menenii Agrippæ, Publicolaeque fuit :
« Usque adeo pauper, quoniam decessit uterque,
« Ut funus fuerit Roma coacta dare.
« Cedat prisca fides, nostro jam tempore, tale
« Prœbuit exemplum maximus ecce Leo ».

Cousin a entremêlé dans ces poèmes beaucoup d'autres œuvres dont d'ailleurs il cite honnêtement les auteurs. Son recueil de 1552 contient en particulier de nombreuses épitaphes bien intéressantes pour l'histoire de la première moitié du XVI^e siècle.

Les odes inspirées des psaumes que Cousin a publiées dans le deuxième volume du « Multifarii » contiennent aussi quelques beaux passages.

« Ergo quid insanæ fremitant sic undique gentes, rabido tumultu [percitæ ?
« Quid populi stolidum furit in mendicia vulgus, studiisque [sœvit manibus ?
« Consurgunt hinc etiam regesque, trucesques tyranni, Fero [satellite horridi.
« Illinc pontificesque sacerdotesque voraces, diris minis fulmine [graves ».

Digitized by Google

Ces vers au soleil ne manqnent pas non plus de valeur :

« Sol qui purpurœum cœlo caput exeris alto,
« Et tenebras mundo moestitiamque fugas,
« Salve clara Dei solis melioris imago,
« Qui tenebras animis mœstitiamque fugat ».

Les louanges de la vie privée, et son élégie sur l'envie ont également des vers remarquables :

« Vicini cuperes exutam cernere messem,
« Dirutaque hostili tecta videre manu ».

Cousin avait aussi écrit plusieurs comédies en vers. Il les réunit en corps, et, bien que quatre édition en aient été publiées, entre 1545 et 1555, on ne le connaît aujourd'hui que par des citations de Simler et de Schwartz. Heureusement un extrait a survécu. Une tragédie de « l'Homme affligé » contenait probablement un passage qui dépassait la valeur moyenne du recueil, puisque Cousin jugea opportun de le publier seul, en 1556, sous le titre d' « Extrait d'une tragédie de l'homme affligé », puis, en 1561, dans ses « Auculnes œuvres », Girod de Novillars (1), qui a parfois la dent un peu dure, et parfois aussi des lunettes aux verres de couleurs, a été sévère pour notre chanoine. Cet extrait, suivant lui, ne serait pas de nature à nous faire regretter la perte du travail. Mais ce jugement est un peu hâtif. Comment, en effet, apprécier par quelques vers, fussent-ils même sublimes, une tragédie? Comment critiquer d'après un extrait l'enchaînement du sujet et la beauté des caractères ? Il est bien probable que cette tragédie, si nous l'avions en entier, ne relèverait guère la moyenne des productions du théâtre avant ses créateurs, et que la pièce de Cousin

(1) Hist. de quelques gens de lettres nés dans le Comté de Bourgogne. *Loc. cit.*

Digitized by Google

se traînerait péniblement au niveau de tous ces auteurs dramatiques du XVI[e] siècle, entre lesquels quelques noms surnagent à peine, auteurs d'œuvres si oubliées aujourd'hui sauf de quelques lettrés, Jodelle et Garnier. Enfin dans la pénurie des auteurs dramatiques de ce temps, il nous intéresse de relever un nom comtois, puisque c'est d'un comtois encore que sortira la véritable réforme artistique du théâtre, et que l'auteur de cette rénovation, Corneille, avouera lui-même avoir eu pour leçon la Sophonisbe du bisontin Mairet.

D'ailleurs, quoiqu'en dise Girod de Novillars, les vers sont corrects, les personnages expriment de beaux sentiments, et si l'ensemble répondait à ce passage, ce qui, hélas, ne peut se vérifier, son jugement au lieu d'être simplement hâtif, serait parfaitement injuste.

Dans ses œuvres complètes nous voyons aussi Gilbert Cousin, outre les divers genres où nous l'avons déjà étudié, s'intéresser à la grammaire. Cette étude, si à la mode chez les humanistes, ne pouvait le laisser indifférent. Un petit abrégé de la grammaire latine avait été un de ses premiers ouvrages.

Dès 1544, en effet, il publiait à Bâle des « Syntaxæ et prosodiæ latinæ tabulæ explicatæ » dont la bibliothèque de la ville de Vesoul possède un exemplaire. Cet opuscule reparut en 1562 dans le « Multifarii ». La dédicace datée de Bâle le 1[er] janvier 1541 est adressée aux enfants studieux. Toute la grammaire latine y est présentée en tableaux clairs et précis.

Voici un exemple de ces tableaux :

PRONOMEN.

Pronomen substantive suscriptum idem regit post se.	Genitivum : ut id oneris. Dativum vel ablativum, interveniente praepositione, idem huic, vel, cum hoc, quod usitatius est.

Digitized by Google

Cette grammaire est très pratique ; elle devrait être plus connue et pourrait rendre de vrais services pour former les enfants au début de leurs études latines.

Cousin est aussi le premier traducteur de la grammaire attribuée faussement alors à saint Basile. Il la dédia le 1er janvier 1541 à Claude de la Baume, archevêque de Besançon ; cette traduction parut en tête du « Multifarii », en 1562. Elle est correcte et contient le texte grec en regard.

Sur les années 1564, 1565 et 1566, nous manquons de renseignements détaillés ; nous savons seulement que Cousin resta à Nozeroy ; nous connaissons plusieurs ouvrages qu'il y composa.

Nous le voyons aussi figurer le 7 juillet 1564 dans un acte d'administration fait par le chapitre de Nozeroy (1). Il est certain qu'il ne vint pas alors comme on l'a dit souvent s'établir à Besançon ; le bref de St-Pie V semble le dire « in civitate », mais évidemment la « cité » a été prise par le « diocèse » tout entier, car le parlement de Dole n'avait point juridiction à Besançon, mais bien les co-gouverneurs. Le fait seul que Cousin paraît devant cette première Cour montre bien qu'il n'habitait pas Besançon.

C'est l'époque où ses ennemis redoublèrent d'acharnement contre lui. Ils allaient enfin triompher et l'année 1567 devait marquer le commencement pour Cousin de tribulations à laquelle sa mort seule mit fin. Menacé de toutes parts, craignant pour sa liberté et même pour sa vie, il crut trouver un refuge dans la famille Caffoz, à Jougne, dont était son beau-frère Jean Caffoz, capitaine du château de Jougne, et mari de Jeanne Cousin. C'est, vu le peu de distance de Jougne à la Suisse, ce qui sans doute a donné naissance à la croyance absurde

(1) Archives du Jura, G. chapitre de Nozeroy, Cartulaire.

Digitized by Google

que rapporte Girod de Novillars dans son « Essai sur quelques gens nés dans le comté de Bourgogne (1) », que Cousin se réfugia, en 1567, chez les protestants de Genève, ou à Bâle auprès de son ami Erasme, opinion bien singulière, puisque Erasme était mort depuis 31 ans. Moreri (2), Désiré Monnier (3), Lelong (4), le P. Niceron (5), C. A. Delhorme (6), le font mourir en prison en 1567, à Besançon, pendant l'instruction de son procès. M. Perennès, dans l'édition de 1848 de la biographie universelle de l'abbé de Feller, adopte aussi cette opinion ; Chereau prétend, il est vrai, que cet ouvrage, en cette même édition, le fait mourir en 1572. A la vérité, Chereau est le premier qui ait entrevu la vérité. A sa sollicitation, le savant Auguste Castan fit des recherches qui donnèrent un résultat négatif. Cependant, la date de 1572 semblait désormais la plus probable. Dans l'article, d'ailleurs d'une désespérante sécheresse et brièveté, qu'il consacre à Cousin, Alfred Dantès (7) la donne pour sûre ; mais les affirmations ne lui coûtaient guère. Pour cette fois cependant il eut raison et les documents confirment cette opinion et mettent en pleine lumière cette période jusqu'ici si obscure de la vie de Gilbert Cousin.

Chereau, en effet, était si peu sûr de son opinion, qu'il publia plus tard une note dans les « Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny » (8)

(1) Besançon, 1806, in-8.

(2) Dict. historique.

(3) Les Jurassiens recommandables. Lons-le-Saunier, 1828, in-8.

(4) Bibliotheca Sacra.

(5) Mémoires de la république des lettres.

(6) Annuaire du Jura pour l'an XIII. Lons-le-Saunier, an XIII, in-12.

(7) La Franche-Comté littéraire. Paris, Boyer, 1879, in-12.

(8) 1871, p. 207.

Digitized by Google

pour signaler un Gilbert Gousin qui, le 26 avril 1600, fut, à Saint-Claude, parrain dans l'église paroissiale Saint-Romain, et se demander si ce n'était pas Gilbert qui, libéré après des interrogatoires, aurait été encore vivant à l'âge de 94 ans.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Procès de Gilbert Cousin. — Sa mort 1567-1572.

Nous avons vu que, depuis longtemps déjà, Cousin était menacé par des ennemis de jour en jour plus puissants. Au mois d'août 1567, ils obtinrent enfin un bref du Pape ordonnant son incarcération et l'instruction de son procès. Jacques de Saint-Mauris, prieur de Bellefontaine et doyen de la collégiale insigne N. D. de Dole (1), écrit à cette époque au cardinal de Grandvelle, alors à Rome, que le haut doyen du chapitre métropolitain de Besançon (2) a reçu naguère un bref du Pape qui lui est adressé, ainsi qu'au parlement de Dole, ordonnant l'arrestation de Gilbert Cousin. Cette nouvelle ne laisse pas de le surprendre, surtout il est étonné « de ce qu'on ha telles gens à l'œil de si loin. » Il lui apprend ensuite que sur le communiqué du bref à lui fait par le haut doyen, le parlement a commis les conseillers Chaillot (3) et Fauche (4) pour faire enquête (5).

(1) Jacques de Saint-Mauris-Montbarrey, fils du président du Conseil de Flandre, Jean de Saint-Mauris, fut conseiller clerc, puis maître des requêtes au parlement de Dole.

(2) François de Grammont, abbé de Montbenoit et de Faverney, élu en septembre 1564 ; il fut archevêque élu de Besançon et conseiller clerc au parlement de Dole.

(3) Christophe Chaillot, fils de Jacques Chaillot, de Briançon venu pour professer à l'Université de Dole.

(4) Etienne Fauche, de Morteau, nommé conseiller par patente de 1556. Il avait été délégué par sa compagnie en 1559 pour faire accord de juridiction avec l'archevêque de Besançon.

(5) Correspondance de Jacques de Saint-Mauris, 18 août 1567. Bibl. de Besançon.

Digitized by Google

Le prieur de Bellefontaine termine en disant qu'il espère que cette affaire aura une bonne et prompte issue. L'amitié qu'en plusieurs circonstances il témoigna à Cousin ne permet pas d'interpréter autrement la dernière phrase de sa lettre : « Dieu veuille qu'ils y fassent bon debvoir. »

Le Haut doyen François de Grammont écrivait de son côté au cardinal de Grandvelle et était loin, au coutraire, de se montrer l'ami de Cousin. « Il sera nécessaire que le roy écrive qu'il soit chastiez, et tous aultres de ses concives, affin que nous ne tombions aux mesmes inconvéniens que nos voisins (les Suisses) (1).

Le cardinal de Grandvelle (2) n'avait pas encore reçu cette lettre, lorsque, le 14 septembre, il adressait au prieur de Bellefontaine la lettre suivante (3) :

« Mon très cher cousin,

« Le S[r] hault doyen de Besançon m'escript que Sa Sainteté luy a envoyé deux brefs pour faire prandre prisonnier Gilbert Cousin. Je me souviens bien que au cathalogue que le cardinal Borrommée (4) m'envoya quand j'estoye à Besançon, des livres prohibez (8), qui se fit en grande partie par Sa Sainteté (5), qui lors estoit cardinal et de l'Inquisition, je vis bien que les œuvres dudit Cousin y estoient condampnées, comme hérétiques, et j'entends que que quelqu'un (je ne scais si les gens de Mgr. de Besançon) avait icy présenté supplications pour estre absous, et que son

(1) Ms. bibl. de Besançon. Dossier non coté.

(2) Antoine Perrenot de Granvelle, cardinal, archevêque de Malines, puis de Besançon, ministre du roy Philippe II mort en 1586.

(3) Corresp. de Granvelle, 14 sept. 1567. Ms. bibl. de Besançon.

(4) Saint Charles Borrommée.

(5) Saint Pie V.

Digitized by Google

nom fusse cassé dudit cathalogue, s'excusant par jeunesse, et prétendant que les bénéfices qu'il tenoit luy pussent demourer. Cecy pourra bien avoir reveillé le chat qui dormoit. De Rome ce 14 de septembre 1567. Votre bon cousin,

« Antoine, cardinal de Grandvelle. »

Le cardinal de Grandvelle était un des premiers protecteurs de Cousin, qui lui avait été présenté par des amis, Pierre et Julien Sachet, frères de Jean Sachet, qui avait été précepteur du cardinal.

Chereau a inséré dans sa préface de la réédition de la description de la Franche-Comté, le texte de ce bref du Pape, d'après la *Miscellanorum liber septimus* de Baluze. Il y joint une traduction française. Ce bref est du 8 juillet 1567. Gilbert Cousin s'était, nous l'avons vu, retiré à Jougne chez son beau-frère Jean Caffoz ; il y fut bientôt arrêté (1) et conduit à Dole où il arriva le 22 août. Le 23, le parlement assemblé délibère sur les excuses proposées par le vice-président Henry Colin, comme parent de l'accusé, du 3e au 4e degré. Il les admet malgré l'avis des chevaliers d'honneur Jean d'Achey, baron de Thoraise (2) et Anthoine Mouchet, sieur de Chastelrouillard (3).

Cousin ayant été amené à Dole, avec ses papiers, ses œuvres et sa bibliothèque, la Cour Souveraine délibère sur la manière dont on doit garder un prisonnier de tel nom.

Aucun conseiller ne fut d'avis de le mettre en prison.

(1) Jantet, Histoire de Jougne. Pontarlier, 1902, in-12.

(2) Chevalier d'honneur, nommé en 1556. Beau-frère du cardinal de Granvelle ; Cousin, dans sa brevis descriptio, l'appelle : « Un grand esprit ».

(3) Chevalier d'honneur d'après Gollut, sans qu'on sache la date de sa nomination.

Digitized by Google

Les conseillers Seguin (1), Chuppin (2), Claude Boutechoux (3) et de Chastelrouillard (4) opinèrent pour qu'on le mit en une bonne chambre de la conciergerie, et qu'on l'y traitât convenablement.

L'avis du conseiller Luc Chaillot (5) prévalut par les voix des conseillers Pierre Vaulchard (6), Laurent Chifflet (7), Louis de Boisset (8), Jean Chapuis (9), Claude Sonnet (10), Leclerc (11), de Touraize (12) et Colin (13). Il fut décidé que Cousin serait remis aux mains de l'huissier Grasset, qui le soignerait bien, le logerait dans une chambre convenable de sa maison, et le surveil-

(1) Ferdinand Seguin, de St-Aubin.

(2) Chuppin, Nicolas, professeur à l'université, conseiller en 1556, mort en 1574. Cousin le mentionne avec éloge dans sa Brevis ac Dilucia.

(3) Claude Boutechoux, seigneur de Batterans, avocat général au parlement de Dole, puis conseiller au conseil privé de Flandre, président le 16 janvier 1576, mort le 13 janvier, inhumé aux Cordeliers de Gray.

(4) Le chevalier d'honneur Antoine Mouchet, sieur de Chastelrouillard ou de Chateaurouillard, suivant Dunod.

(5) Luc Chaillot, fils du conseiller Christophe Chaillot, conseiller en 1556. Cousin en parle avec éloge.

(6) Professeur à l'université de Dole, puis conseiller. Cette famille possédait une chapelle, la dernière en haut du côté de l'Epitre, dans la collégiale de Dole. Cousin en parle avec éloge.

(7) Laurent Chifflet, de Besançon, d'une famille illustrée par un grand nombre de savants.

(8) Louis de Boisset, professeur à l'université de Dole, conseiller supernuméraire en 1563.

(9) Jean Chapuis, de Salins.

(10) Claude Sonnet, d'abord lieutenant général du bailli d'Amont.

(11) Etienne Leclerc, de Besançon, conseiller en 1559. Suspendu en 1571 comme suspecte de partialité envers la réforme, bientôt rétabli. Mort en 1578.

(12) Jean d'Achey, baron de Thoraize, chevalier d'honneur, vide supra.

(13) Henri Colin, vice-président, vide supra.

Digitized by Google

lerait. Je tiens à observer ici que le parlement de Dole s'étant toujours fait remarquer par l'ardeur de son zèle contre les prétendus réformateurs, devait être, vu la douceur de ses procédés envers lui, bien convaincu de l'innocence de Consin.

Le surlendemain 24 août, le parlement délègue le sieur docteur Bartheauld (1), M. Jean Doroz (2) et le « prêtre aveugle » pour examiner la bibliothèque de Cousin. Le même jour à midi, les conseillers Vaulchard, Luc Chaillot, Chifflet et de Boisset, commencèrent l'examen de la correspondance et des papiers de Cousin. Mais M. Doroz s'étant absenté, ainsi que le « prêtre aveugle ». M. Bartheault resta seul pour accomplir la commission qui leur avait été donné conjointement.

Le 25 août, le parlement écrit à sa Sainteté que ses ordres ont été exécutés, qu'une enquête est ouverte contre Cousin qui a été emprisonné, et qu'on lui rendra telle justice qu'il conviendra.

Après trois jours d'examen, les conseillers Luc Chaillot, Vaulchard, Chifflet et de Boisset font rapport le 17 août qu'ils ont examiné tous les papiers de Cousin et n'y ont rien trouvé de repréhensible concernant la Foi. Le 30 août on remit au docteur Bartheault les œuvres de Cousin, et, en même temps, influencée vraisemblablement par le rapport du 27 août, la Cour permet à l'accusé de communiquer librement avec ses parents, procureurs et amis, mais en présence du concierge des prisons ou d'un de ses commis. On lui permet aussi, comme il l'avait demandé, d'assister aux offices dans la chapelle des bénédictins du collège Saint-Jérôme,

(1) Chanoine de l'Insigne Collégiale N. D. de Dole, docteur en théologie.

(2) Evêque de Lausanne et professeur de l'Université de Dole.

Digitized by Google

pourvu toutefois qu'il y soit accompagné de l'huissier Grasset.

Le 1er septembre, M. Bartheault remet son rapport sur les œuvres de Cousin ; malheureusement ce rapport est perdu ; il devait être assez indécis, puisqu'on demande aussitôt un second examen, commettant pour le faire, un frère prêcheur de Dijon qui est de passage à Dole et le gardien du couvent des Cordeliers de Dole. Celui-ci se récuse immédiatement et refuse d'étudier un livre qu'il est défendu de lire (1).

Cependant, après ce beau zèle et cette rapidité des premiers jours, le procès traîne en longueur. A la fin de l'année 1567, les choses sont encore en même état.

Le prieur de Bellefontaine s'en montre très mécontent ; il ne craint pas de paraître indigné de l'emprisonnement de Cousin ; voici, en effet, ce qu'il écrit de Bruxelles le 28 décembre 1567 au cardinal de Grandvelle : « L'on m'ha dit qu'à Dole on ha enserré M. Gilbert Cousin es prisons du Roy, et je me doubte que comme on voit en Bourgoigne le chemin que l'on prend pour la correction, l'on ne veuille contrefaire le bon valet. Je loue Dieu que le Roy sçait tout et qu'il veult mectre ordre, et ce ne serat jamais trop tost, car il y a jà longtemps que beaucoup d'ordures y reignent ». (2)

Cependants à Rome, on trouve que les choses vont trop lentement : le 10 mai 1568, le cardinal de Pise donne ordre à l'inquisiteur de Besançon d'aller examiner à Dole, au domicile de Cousin, un ouvrage imprimé à Bâle « vers 1558, in f° », dont il est l'auteur, et au verso de la première page duquel est son portrait. On ne peut hésiter à reconnaître là son « Multifarii opéera », qui parut à Bâle en 1562, in f°. C'est le

(1) Archives du Doubs. Parlement de Dole.
(2) Corresp. de J. de St-Mauris. B. de Besançon.

Digitized by Google

seul des ouvrages de Cousin, qui soit de format in-folio et qui en même temps renferme son portrait au revers de la première page. L'inquisiteur reçoit ordre d'examiner cet ouvrage, d'en noter les passages suspects, sur lesquels il devra interroger l'accusé ; il aura en outre à examiner les autres écrits de Cousin, ses relations et sa correspondance, principalement avec l'Allemagne, et surtout avec Erasme. Il enverra son enquête à Rome, avec un exemplaire du livre incriminé, afin d'y donner telle suite qu'il conviendra.

Le 3 juin suivant, le parlement de Dole reçoit communication par les soins de l'inquisiteur Lancel, de la lettre du cardinal de Pise ; on remet aussitôt à Lancel la personne et les papiers de Cousin. Par remettre la personne, il faut entendre évidemment seulement laisser la faculté d'interroger la personne, car Cousin reste en mains du Parlement ; c'est en effet la Cour qui délibère le 22 juin 1570 sur sa demande de se promener librement en ville. Claude Belin (1) vota « qu'il reste comme est ». Les autres, d'Arinthod (2), Colard, Sonnet et de Boisset, répondirent: oui, « mais convaincu s'il quitte la ville » (3).

Ainsi le prétendu cachot de Cousin, n'était pas, on le voit, si sévère qu'on s'est plu à le peindre ; son cachot était la ville de Dole ; il n'était point surveillé, et la seule entrave apportée à sa liberté consistait à ne pouvoir quitter le territoire de Dole. Il est même libre de correspondre avec qui il le veut et sans contrôle. Ainsi, le 1er janvier 1570, nous le voyons écrire de Dole à Jean-Thomas Friys (Freygius) à Bâle (4) ; il lui dit dans

(1) Claude Belin, d'abord avocat fiscal à Vesoul, assista comme avocat du Roy au procès du comte d'Egmont.

(2) Nicolas Chupin (vide Supra) St d'Arinthod.

(3) Archives du Doubs. Parlement de Dole.

(4) Célèbre orientaliste, professeur à Zurich (1516-1565).

Digitized by Google

une lettre autographe de l'excuser de son long silence, car il n'a pas écrit, ne voulant pas confier ses lettres à des inconnus, et d'autre part, n'ayant pas le loisir d'écrire lorsqu'il pouvait avoir un messager (1).

Mais Lancel avait dû transmettre à Rome le résultat de son enquête, enquête que nous ne connaissons point, mais qui, d'après les résultats qu'elle eut, devait être défavorable à Cousin. Le parlement de Dole tergiversait. Cousin était en prison pour la forme ; mais son procès aurait duré encore plusieurs années, peut-être jusqu'à sa mort, sans des interventions extérieures. Ce prisonnier passait si bien pour être en liberté que dans sa lettre du 29 novembre 1571, le duc d'Albe donne au Parlement de Dole l'ordre « de l'arrester ». Le vice-président du Parlement reçut cette lettre le 30 décembre, il l'envoya aussitôt au conseiller Leclerc qui convoqua en Chambre du conseil pour deux heures de l'après-midi, tous les membres de la cour présents à Dole ; c'étaient MM. d'Arinthod, de Souvans, Belin et Froissard de Broissia (2). Après délibération, ces messieurs firent venir l'huissier Pierre Dangelay, et lui donnèrent ordre d'arrêter Cousin, de le conduire à la Conciergerie et de le bien surveiller. Puis, ne voulant plus s'occuper d'une affaire qui leur paraissait aller contre leur gré, ils avertirent l'archevêque de Besançon, Claude de la Baume, de faire chercher l'accusé à Dole, ce procès étant du ressort de son officialité. Le 30 décembre, Gilbert Cousin fut remis par le Parlement aux mains de Jean Barbier, procureur de l'archevêque ; il était conduit par Marc, fils de Jean Grasset. Le procès-verbal de remise du prisonnier fut signé de Bory, concierge des prisons,

(1) Bibliothèque de Bâle, ms.

(2) Pierre Froissard, seigneur de Broissia, alors avocat général, devint président en 1575 et mourut en 1576.

Digitized by Google

Claude Guillequel, clerc, et Antoine Daguet. Le lendemain, le parlement en avertit l'archevêque et fit remise à l'inquisiteur Antoine Lancel des papiers de Cousin, duement inventoriés (1).

Quelle avait été la cause de cette reprise des poursuites ; probablement un solliciteur désireux d'obtenir un canonicat au chapitre de Nozeroy et de créer, par cette condamnation, une vacance. Une lettre de Maximilien de Morillon, que nous verrons en son temps, appuie cette hypothèse.

Le procès devant l'officialité commença aussitôt. Les registres de l'officialité de Besançon ne sont pas parvenus en entier jusqu'à nous. Quelques-uns, cependant, sont conservés aux archives départementales du Doubs (2).

Malheureusement on n'y voit rien sur le procès de Cousin et c'est à la bibliothèque de Besançon, dans une copie du temps, qu'il faut rechercher les interrogatoires (3).

D'après ces notes, l'officialité siégeait dans une salle au-dessus de la Porte-Noire. Le premier interrogatoire eut lieu le 18 janvier 1572. Comme particularité intéressante, signalons que Cousin est déclaré né en 1515. Claude de la Baume présidait lui-même le tribuual, assisté de Nicolas Guérin, évêque d'Alessio, son suffragant et vicaire-général, Claude Vechet, Antoine Lulle, et pour greffier Jean Flaigey.

Le premier témoin fut Hugues le jeune Cousin. âgé de 56 ans, frère de l'accusé. Il déclara que c'était lui qui avait fourni en 1567 la caution exigée pour la mise en liberté de son frère, lui qui avait payé les frais d'enquête de l'inquisiteur ; pendant que Cousin résida

(1) Archives du Doubs. Parlement de Dole.
(2) Série G.
(3) Dossier non classé.

Digitized by Google

à Dole, beaucoup de gens allèrent l'y voir de Nozeroy ; c'est pendant ce temps qu'il fit imprimer à Bâle, chez ses imprimeurs ordinaires, son commentaire sur Lucien et son « de incarceratione Gilberti Cognati ». Il ajouta que deux fois son frère avait présenté une supplique pour que ses œuvres fussent rayées du catalogue de l'Index.

Les seuls griefs relevés à la suite de cette séance furent que deux chanoines de la collégiale St-Antoine de Nozeroy, MM. Tournier et Roy, relevèrent dans le « de incarceratione » une phrase disant que dans l'Ecriture, il n'est point question de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Le chanoine Roy ajouta même que « ledit Gilbert se fust bien passé d'escrire cela ». On déclara aussi qu'Anathoile Frontin (1), qui jadis avait été élève de Cousin, était ministre protestant et chapelain de l'amiral de Coligny. On relève aussi à la décharge de Cousin qu'il avait envoyé à Rome par le prieur de Lanthenans (2) une profession de foi catholique, signée de sa main.

Mais bientôt le procès est suspendu. C'est vraisemblablement la maladie de Cousin qui en est cause. On pourrait croire cependant qu'il fut condamné, car le 30 mars 1572, Maximilien de Morillon, vicaire général de Malines, écrit au cardinal de Grandvelle ce billet conservé au tome VIII de la correspondance du fameux ministre : « Quant à Gilbert Cousin, l'on demande icy sa prébende de Nozeroy, pour ce qu'il y a condempnation contre luy, laquelle il ha fort bien méritée dès longtemps ».

Cependant il ne semble pas probable qu'une condamnation soit intervenue contre Cousin, et, au contraire,

(1) Ancien curé de La Rivière, puis ministre huguenot et chapelain de l'amiral de Coligny, mort le 24 août 1572.

(2) Prieuré près de l'Isle-sur-le-Doubs, au diocèse de Besançon.

Digitized by Google

que Maximilien de Morillon a été induit en erreur par des solliciteurs trop pressés. En effet, il est constant qu'il fut inhumé dans l'église de N. D. de Jussan Moutiers, en terre sainte, comme orthodoxe et non comme un hérétique ; en outre c'est dans les prisons de l'archevêque que Cousin se trouvait encore au mois de mai lorsqu'il mourut. S'il y avait eu condamnation, n'aurait-il pas été livré au bras séculier pour accomplir sa peine dans une prison du Roi ou de la Cité. De plus, il y aurait eu confiscation de ses biens ; nous verrons qu'il n'en fut rien et que ses frères furent ses héritiers sous bénéfice d'inventaire. Quoiqu'il en soit, Cousin, usé par la maladie et les soucis ne devait pas demeurer bien longtemps en prison. Le 22 mai suivant, âgé de 66 ans, après quatre ans neuf mois et dix-neuf jours d'incarcération, il mourait dans les prisons archiépiscopales et le lendemain, il était inhumé dans l'église de Jussan Moutiers. Cette dernière circonstance est la seule qu'un document ne vienne pas affirmer ; mais M. Castan l'admettait comme certaine ; cela lui donne bien de la vraisemblance. Les autres circonstances de la mort de Cousin sont rapportées dans une lettre de Hugues Cousin le jeune à Zwinger, du 25 juin 1572 (1) « Pour ce quy ha pleu au souverain Créateur prendre soy feu M. Gilbert Cousin, mon frère, qui décéda de cette vie à l'autre le XXII^e^ jour de may dernier passé, au lieu de Besançon es chartes de l'archevesque, » et comme il a laissé beaucoup de dettes faites durant sa détention, et que ses frères sont ses héritiers sous bénéfice d'inventaire, ils veulent vendre tous ses biens pour liquider sa succession. Simon Cousin, fils de Hugues le Vieux, va donc partir pour Bâle pour faire inventaire des meubles et biens que peut y avoir laissés le chanoine. « Pour autant, Monsieur, que sans vostre

(1) Bibl. de Bâle. Coll. V. Huberi, épist., vol. 39.

Digitized by Google

ayde, il se trouveroit fort estranger, cognoissant la grande amitié qne vous avez porté audict deffunct, je me suys adventuré vous escrire ces deux mots pour par iceulx vous prier humblement que suyvant vostre bonne et louable coustume il vous playse le favoriser de vostre conseil et ayder en ce qui sera nécessaire, pour l'effect de quoy il va par delà ».

Telle fut la triste fin de Gilbert Cousin, qui nauit malheureusement à une époque où les abus servaient de prétextes aux novateurs pour se séparer de l'Eglise. Il les combattit de bonne foi, sans voir qu'entraîné par son ardeur, il pouvait servir la cause des novateurs, tandis qu'une réforme prudente, ainsi que la fit le Concile de Trente, pouvait arrêter leurs progrès. Nous l'avons vu en étudiant ses œuvres, professer une doctrine, catholique, mais émettre des opinions dangereuses à son époque. La condamnation de ses livres ne s'explique donc que trop bien, dans le temps où elle fut portée. Si aujourd'hui ses propositions semblent bien orthodoxes, à cette époque elles inspiraient de justes craintes, par les conséquences que l'on pouvait en tirer, et que peut-être même certains en tirèrent comme ce Frontain, dont l'apostasie fut un des grands griefs invoqués dans le procès du pauvre Cousin. Aucune condamnation n'a été portée, sauf la mise à l'index de ses ouvrages, ce qui n'implique pas nécessairement l'hérésie. Si contre toute vraisemblance il en a été prononcé une, ce serait plutôt une pénitence ecclésiastique qu'une condamnation pour hérésie.

Nous nous sommes efforcés, le lecteur s'en souvient, d'étudier les opinions religieuses de Cousin, et nous nous croyons en droit de prétendre qu'il fut orthodoxe, mais téméraire.

Il est un des hommes à l'égard de qui la postérité montra le plus injuste oubli. Ses œuvres, depuis la fin

Digitized by Google

du XVI[e] siècle ne sont plus étudiées et ont été reléguées au rang des curiosités bibliographiques. A peine les biographes lui consacrent-ils quelques lignes. Seul J.-B. Maire en le plaçant en tête de sa galerie métallique franc-comtoise lui a rendu justice.

Il méritait d'avoir place parmi les plus estimables savants de la Renaissance

Digitized by Google

Digitized by Google

P. GUICHARD.

Encore des Vers

Digitized by Google

Digitized by Google

Encore des Vers.

La Muse impérieuse habite dans mon front.
Sans chercher à savoir si mes vers survivront,
S'ils sont coulés en bronze ou pétris dans la cire,
Je chante, mes amis, comme l'homme respire (1).

Dans ces hymnes divers et nouvellement peints,
Je chante le JURA, piedestal des sapins...
Sans m'effrayer de son soufflet problématique,
J'adresse à la COMÈTE un salut poétique...
Là, mes vers ocellés voltigent sur les FLEURS,
Comme des papillons de toutes les couleurs,
Et ma strophe bourdonne autour de la glycine...
Là, je verse des pleurs sur la triste Messine...
Enfin, la lyre en main, suppliant cadencé,
Je réclame EURYDICE à l'Erèbe glacé.

(1) Nouvelles Méditations poétiques.

Digitized by Google

Hymne au Jura.

Vastes montagnes couronnées
De perpétuels cheveux blancs,
Les Alpes et les Pyrénées,
Comme des donjons vigilants,
De deux côtés, cimes altières,
O France, garde tes frontières.
A tes pieds, paisible ou grondant,
Le golfe du Lion se couche,
Et l'Océan toujours farouche
Monte la garde à l'occident.

Au nord ton front tranquille est crénelé de vagues
Et la mer de Calais te couvre jusqu'à Brest ;
Mais le sol n'a tracé que des limites vagues
Sur ton épaule du nord-est.

Il a fallu bâtir de hautes citadelles.
Lille, Cambrai, Rocroi, sentinelles fidèles,
Toul, Montmédy, Verdun, — je voudrais dire Metz, —
Gardiennes du seuil qui ne dorment jamais,
Frontière de remparts, ceinture défensive,
Couverte de clairons prêts à crier : Qui vive !

Mais de Genève à Belfort,
O France, à ton flanc tu portes
Un immense château fort
Aux inexpugnables portes.
Le mont Jura te garnit,
D'un bouclier de granit,
Dont les pointes centenaires
Se dressent à l'horizon
Au dessus de ta maison,
Comme des paratonnerres.

Digitized by Google

Le Jura, ce superbe escalier de plateaux,
Ce mont de France, presque aussi haut que l'Athos,
Le Jura, dont César parle en ses *Commentaires*,
Le vieux mont qui, bardé de mâles caractères,
Lorsqu'un brenn insolent lui dit : « Comtois, rends-toi ! »
Blessé mais non soumis, répond : « Nenni, ma foi. »
Le Jura qui, tombant à pic sur l'Helvétie,
Offre aux grimpeurs de France une rampe adoucie.
Moins altier, ce n'est pas comme l'âpre Mont Blanc,
Un géant sourcilleux qu'on aborde en tremblant.
Son front n'est pas chargé de neiges sédentaires.
L'été les transfigure en superbes parterres,
Où le grelot d'airain tinte au cou des grands bœufs.
L'herborisateur gravit ses échelons herbeux,
Et le rhododendron, le trolle, le gnaphale
Brillent, torche de fleurs, dans sa main triomphale.
Partout quelque chalet assis sous le sapin
Offre au passant l'abri, le laitage et le pain.
Jamais ce malfaiteur, que la fièvre accompagne,
Le souffle des marais n'attaque la montagne...
Quand par la vaste neige il n'est plus argenté,
Le Jura conifère insuffle la santé,
Aidé par les enfants dont sa maison est pleine,
Les grands épicéas qui manquent à la plaine.
Sur le mont balsamique on fait des saisons d'air,
Et l'homme des vallons aime ce belvéder,
D'où l'on voit s'accomplir, aux grands jours de solstice,
De superbes levers de soleil sur la Suisse.

Qu'il est beau le Jura, quand l'été rajeunit
Ses cheveux de gazon sur un front de granit
Et recolore en vert sa chevelure blanche.
N'ayant pas l'altitude (1), il n'a pas l'avalanche,
Et jusque sur son crâne on voit fumer les toits
De ces laborieux montagnards, les Comtois.
Partout leur main s'agite et travaille avec zèle.
C'est le diamant qu'on taille et le buis qu'on cisèle.

(1) Des Alpes.

Digitized by Google

Le bois brut y prend mille aspects ornementaux.
On émaille, on martèle, on file les métaux,
Et si, quand l'heure sonne aux beffrois, j'interroge
L'instrument: « Qui t'a mise au monde, grande horloge! »
Souvent, par l'abat-son des vieux murs ajourés,
Sa grosse voix d'airain me répondra : « Morez » (1).

Troupeau de mamelons à la toison fleurie,
Quand la faux a tondu cette haute prairie,
Suave illusion, l'odorat délecté
Prend ses meules de foin pour des meules de thé.
Vaste étable aux milliers de vaches maternelles,
Un peuple de pasteurs trait leurs lourdes mamelles,
Et se coagulant, le lait de la Comté
En larges disques d'or roule de tout côté.

Vive le mont Jura qui du haut de son trône
Verse l'Ain et le Doubs (2) dans le verre du Rhône,
Outre un nombre infini de ruisseaux cristallins,
Où trépide la scie, où tournent les moulins,
Où, malgré les appâts coalisés contre elle,
Malgré ses meurtriers la truite est immortelle.

Pays des lacs, Chalin, Chambly, Clairvaux, Bonlieu
Sous leurs cils de roseaux entr'ouvrent leur œil bleu.
Lacs sans tempête et sans autres flottes que celle
Des palmipèdes blancs autour d'une nacelle...
Je pourrais nommer vingt de ces petits Lémans.

L'eau des rivières coule avec des noms charmants :
La Sirène, l'Orain, La Lemme, la Glantine,
— Ma main distraite allait écrire l'Eglantine, —
La Seille, l'Héria, la Saine, le Surand,
La Bienne et l'Angillon que l'Ain boit en courant,
La Loue au large lit, tombeau de la Cuisance,
Et le Hérisson qui, sans perdre connaissance,
Dégringole trois fois sur les rochers glissants,
La Vallière qui court sous les saules bressans,

(1) Morez, un des grands centres de l'industrie horlogère.
(2) Le Doubs par la Saône.

Digitized by Google

Et la Valouse, et la Brizotte, et la Sablonne,
Et le Lison... Leur eau sinueuse galonne
La robe du Jura de rubans bleus ou verts.
Comme dans la nature, ils chantent dans mes vers.
Courez, charmants ondins ; sautez, foule rieuse,
Et chantez, et laissez gronder la Furieuse.

Gloire au mont Jura, seuil des monuments alpins.
On entend dans ses bois de chênes, de sapins,
Fils de ceux où chassait Charles le Téméraire,
Glousser le noir tétras et le blond chevreuil raire.

Gloire au Jura ! Son sein, trésor universel,
Livre aux hommes le marbre, et le gypse et le sel.
Entouré d'une riche écharpe de vignobles,
Dans le peuple des vins beaucoup des siens sont nobles,
Et je crois, — le palais parfumé, le cœur gai, —
Dans son vieux vin de paille aspirer du tokai.

Gloire au Jura, garni d'incomparables sites,
Que n'ont point dévorés les siècles parasites.
Partout, se profilant sur le pâle horizon,
Des spectres de châteaux qui virent Lacuzon
Mêlent à leur histoire un parfum de légende.
Partout, du sud au nord, qu'on monte ou qu'on descende,
Des coins délicieux décorent son jardin :
En bas le Val d'Amour, en haut la Combe d'Ain.
Baume a ses roches, mur gigantesque, où se creuse
Un antre merveilleux ; Vaucluse a sa chartreuse,
Et, si mes vers voulaient peindre tous ses appas,
Un poème en vingt chants ne me suffirait pas (1).

Gloire au Jura, montagne inviolable et fière,
Qui nous défend à l'est, sentinelle de pierre !
Gloire à ses vignes ! Gloire à tous ceux dont les mains
Ont planté des lauriers le long de ses chemins !
Gloire à Lecourbe, tête historique et virile.
A Pasteur, à Perraud ! Gloire à Rouget de Lisle !

(1) Cette poésie n'est qu'un abrégé très incomplet des beautés et des gloires qui parent le département du Jura.

Digitized by Google

A Phébus.

O Phébus, je comprends que la terre t'adore.
Elle mourrait de froid sans tes célestes feux,
Si ta tête qui la réchauffe et qui la dore,
Oubliait un matin d'arborer ses cheveux.

Brillant Apollon, fils et père de l'Aurore,
Quand le noir Vulcain verse à boire aux autres dieux,
Tu prends ta grande lyre et l'instrument sonore
Mêle aux flots du nectar ses flots mélodieux.

Gloire au plus haut des cieux au blond fils de Latone.
Certes, Jupiter est terrible quand il tonne,
Et Neptune a souvent un orageux réveil ;

Mais ta douceur est plus divine que leur ire.
Qu'est-ce que le trident à côté de la lyre ?
Qu'est-ce que le tonnerre à côté du soleil ?

Digitized by Google

Madame de Maintenon.

J'avais cinq ans. Un jour, le long de mon chemin,
Une vieille négresse ayant lu dans ma main
Me dit : « Réjouis-toi, la fortune sereine
« Te construit un palais... enfant tu seras reine » (1).

Je pris au sérieux cet oracle moqueur
Et l'espoir insensé palpita dans mon cœur.
Mes songes résonnaient de la voix sibylline
Jusqu'au jour où, réduite à l'état d'orpheline,
Tremblant pour ma vertu, je dus, beauté sans pain,
Moi qui rêvais Astolphe, épouser Turlupin
Et me pelotonner, comme une jeune chatte,
Au foyer paternel d'un pauvre cul-de-jatte,
Et j'ai pendant huit ans filialement ri,
Epouse et vierge, avec ce jovial mari,
Bouffon d'esprit, qui sur son luth carnavalesque
Accomodait Virgile à la sauce burlesque.

Puis, de cet arbre mort, timide liseron,
Françoise d'Aubigné fut la veuve Scarron,
Et parfois s'éveillait au fond de ma mémoire
Le pronostic doré de la voyante noire.
Reine ! aurai-je ce miel sur mon pain de douleur ?
Dans mon buisson d'épine aurai-je cette fleur ?
Mais, pauvre comme moi, minable, demi-nue,
Est-ce que Cendrillon ne l'est pas devenue ?
Est-ce qu'on n'a pas vu par l'escalier d'amour
Au trône des Tudors monter Jane Seymour ?
Reine, reine, faut-il désespérer ou croire !
Un jour je fus jetée, ô prodige de gloire,

(1) La même légende a couru sur Joséphine de Beauharnais.

Digitized by Google

Par la devineresse errante pressenti,
Dans le lit encor chaud de l'altière Vasthi,
Et devant mon fauteuil, trône morganatique,
Plièrent tous les fronts de la noblesse antique,
Profanes et sacrés, mâles et féminins.
Les princes se courbaient au niveau des menins.
Bossuet me faisait sa grande révérence,
Et, sans couronne au front, je régnai sur la France.

Mais tout n'était pas rose en ce superbe rang.
Compagne aux cheveux gris d'un vieillard encombrant,
Dont il fallait charmer l'âme crépusculaire,
J'ai traîné jusqu'au bout du règne séculaire
Mon grand ennui royal sans jamais l'éclaircir,
Et j'ai bâillé trente ans de Versaille à Saint-Cyr.

Digitized by Google

La Comète.

Elle arrive, elle arrive, elle arrive. Faut-il
En l'an mil neuf cent dix trembler comme en l'an mil ?
Elle arrive du fond des cieux de Galilée.
Bientôt nous la verrons, lionne échevelée,
Hérisser dans la nuit ses mystérieux crins,
Que, pâles spectateurs, tant de siècles ont craints.
Va-t-elle d'un grand coup de sa terrible queue
Nous balayer demain dans l'immensité bleue ?
Est-ce que son noyau de roc ou de métal
Va donner à la terre un coup de poing fatal
Et, comme sur le front d'un bœuf un coup de trique,
Assommer l'Australie, ou l'Europe ou l'Afrique ?
Elle arrive avec la vitesse d'un obus,
Va-t-elle seulement raser notre omnibus
Et, tangente rapide, inoffensive, faire
Une simple écorchure au nez de notre sphère ?

Elle accourt au galop de ses immenses pas.
Certe il peut arriver, — que n'arrive-t-il pas ? —
Qu'un jour, en décrivant sa longue parabole,
Avec notre boulet sa bille carambole,
Ou que cette coureuse à l'éparse toison
Soit une Brinvilliers distillant du poison,
Qui, nous enveloppant d'un souffle délétère,
Sans la pulvériser empoisonne la terre
Et sur le lit des cieux l'endorme *in æternum*.
Prenons garde à la queue... *In cauda venenum* (1).

Question gigantesque et sensationnelle.
Hier encore le grand siècle de Fontenelle
S'émouvait de ce choc ou de ce frôlement.
Notre siècle nous dit : « Dormez tranquillement. »

(1) Opinion de Maupertuis. *Lettre sur la comète.*

Digitized by Google

Et nous pouvons en croire à sa voix magistrale.
Pourquoi nous effrayer de cette bête astrale ?
Malgré sa grande barbe aux poils rébarbatifs,
Elle n'est pas méchante... Apaisez-vous, craintifs.
Lorsque, roseaux tremblant au vent des noirs présages,
Nos octaïeuls voyaient ces étranges visages
Penchés sur leur demeure aux fenêtres des cieux,
La terreur agitait ses superstitieux.
Sibylle aux yeux hagards, pythonisse des astres,
La pâle astrologie annonçait des désastres.
« Le glaive des fléaux pend sur le genre humain.
« La peste va venir, la guerre est en chemin. »
Mais nous ne croyons plus aux comètes funèbres.
Quand leur glaive ardent sort du fourreau des ténèbres,
Ce n'est plus un éclair menaçant la maison,
C'est une arme de luxe au mur de l'horizon,
Et Damoclès, riant de sa peur dissipée,
Palpe d'un œil serein cette innocente épée.

Laissons venir à nous la comète en chemin.
Sa perruque aura bien des curieux demain :
Car, si sa vision cause encore quelque affre,
Ce n'est plus qu'au Berbère, au Samoyède, au Cafre.
Etoile aux longs cheveux, viens parer un moment,
Beau lustre, le plafond de notre firmament.
Viens, fille du soleil depuis longtemps enfuie,
Distraire en paradant la terre qui s'ennuie.
Viens rajeunir un peu le spectacle du soir.
La nuit nous fait suer avec ce vieux rasoir,
Où le Grand Chien aboie après le Capricorne,
Où le taureau donne au Bélier des coups de corne,
Où le vieil Orion chaque soir fait briller
Les clous de maillechort de son vieux baudrier.
Viens mettre au front des nuits ton panache de flamme.
Arbore tes cheveux, flamboyante oriflamme,
Et, les laissant flotter à la brise des cieux,
Eclipse, en t'allumant, ces feux prétentieux,
Ces pâles becs de gaz de la salle nocturne,
Sirius, Altaïr, Aldébaran, Saturne.

Digitized by Google

Viens, la terre t'attend et, debout sur le seuil,
Partout le télescope ouvre son immense œil...
Pourvu que le vieux ciel, sultan jaloux, ne mette
Un voile de brouillard à la jeune comète !
Viens ! Quand de temps en temps, bel astre singulier,
La nuit aux bagues d'or t'ajoute à son collier,
L'homme amoureux n'a plus que pour toi des œillades.
Tant pis pour Capella, tant pis pour les Pléiades.

O comète qui viens de plus loin qu'Uranus,
O nocturne soleil qui fais pâlir Vénus,
O gerbe à qui l'Epi virginal (1) porte envie.
Astre qu'on ne voit pas deux fois dans une vie (2),
Mes yeux, qui vont te voir, ne te reverront pas :
Car tu vas de nouveau précipiter tes pas
Et rentrer pour longtemps dans la nuit des espaces.
Tu ne t'arrêtes pas sur l'horizon, tu passes.
Tu ne construis jamais dans la forêt des cieux
Un nid pour y dormir, astre capricieux,
Et, quand tu reviendras visiter notre monde :
Car tu reviens sans cesse, ô belle vagabonde,
Depuis longtemps, longtemps, je le dis sans émoi,
Les pavots du sépulcre auront fleuri sur moi.
Ceux-là te reverront qui sont à la mamelle ;
Mais, quand tu reviendras, voyageuse éternelle,
Leurs pieds tremblants seront redevenus tremblants,
Et cette enfance blonde aura des cheveux blancs.

Envoi.

O ma petite-fille, astre qui viens d'éclore,
Quand ressuscitera ce brillant météore,
Aïeule vénérable au front chargé d'hivers,
A tes petits-enfants tu reliras ces vers,
Et passant tes longs doigts sur leur tête blondine,
Comme aujourd'hui je fais à ma chère Didine,
Tu leur diras avec tes plus tendres accents :
« Lorsque grand-père a fait ces vers, j'avais trois ans. »

(1) L'Epi de la Vierge, étoile de 1re grandeur.
(2) La comète de Halley, qui met 76 ans à faire sa révolution.

Digitized by Google

Voyage dans les fleurs.

J'ai chanté les Feuilles d'Acanthe
Et Danaé sur ma lyre a versé des pleurs.
Aujourd'hui c'est vous que je chante,
Famille royale des fleurs.

Sans vous la terre monotone,
Verte jusque dans l'horizon,
N'aurait du printemps à l'automne
Que son vêtement de gazon ;

Mais vous plantez, filles de Flore,
Dans ce canevas indigent,
Dans cette robe unicolore
Vos aiguilles d'or et d'argent.

Vous y brodez avec votre soie et vos laines,
Echeveaux embaumés de toutes les couleurs,
Des roses, des œillets, des lis, des marjolaines,
O Mesdemoiselles les Fleurs.

Et dans tous les sillons de la terre féconde,
Plus brillantes que les diamants de Golconde,
Pour admirer le jour immense et radieux,
Vous épanouissez vos cent millions d'yeux.
Coquettes du printemps, toutes jeunes et belles,
Vous dressez vos épis, vous ouvrez vos ombelles.
Déjà le perce-neige a donné le signal.
Son réveil argentin n'attend pas germinal,
Et la profusion de l'anémone est telle
Que le tapis des bois a l'air d'une dentelle.
La clématite grimpe aux bras des noisetiers.
La stellaire innombrable argente les sentiers.
Voici les seringats, voici les chèvrefeuilles :
Une écume de fleurs sur une mer de feuilles,

Digitized by Google

Et les riches calthas massivement poussés
Sèment leurs louis d'or dans le creux des fossés.
L'ombre des bois sourit aux scilles réveillées...
Aux roches, que l'hiver avait déshabillées,
La saxifrage met une blanche toison.
La violette fait son nid dans le gazon
Et sa jeune fleur joue au pied des vieux troënes ;
Et les coquelicots, fleurs messidoriennes,
Papillons cramoisis, resplendissent, mêlés
Aux bluets, oiseaux bleus, qui nichent dans les blés.
Partout les nymphéas font sur les mers d'eau douce
Des archipels de fleurs que la rame éclabousse.
Pas un petit ruisseau qui n'ait pour riverains
Les myosotis bleus, les lychnis purpurins,
Et l'édelweiss sourit au front des monts sévères,
Et les prés joyeux sont des nids de primevères...
Voulez-vous des miroirs de Vénus ? En voilà,
Et tous les liserons désirables sont là.

Le Pactole des fleurs roule à perte de vue.
L'herbe disparaît sous la floraison touffue,
Comme sous les diamants le velours d'un manteau.
Un nuage de fleurs a voilé le côteau.
La fleur forme des lacs, des golfes, des cascades.
Aubépine, elle tend ses blanches barricades.
Glycine, elle s'envole et monte sur le toit.
Pas un pauvre sentier, nu, prosaïque, étroit,
Qu'une strophe de fleurs au moins ne poétise.
Le roc chauve a repris ses cheveux de cytise.
Le mur chauve a repris ses cheveux de lilas.
Voile charmant, la fleur embellit l'échalas.
Tantôt blanche, tantôt dorée ou purpurine,
Elle met sa cocarde au front de la ruine.
Flexible, elle est partout grimpant ou se couchant...
Les fleurs sont des joyaux qui poussent en plein champ...
Pervenche, bouton d'or, pâquerette, immortelle.
Une fleur suffisait au corsage d'Estelle...
Les plus brillants seigneurs, fût-ce au Camp du drap d'or,
Etaient moins richement vêtus que Messidor ;

Digitized by Google

Et, s'il fallait qu'un jour, désastre des désastres,
La terre vît mourir ou les fleurs ou les astres,
Elle s'écrierait, prise entre ces deux malheurs :
« J'aime mieux voir mourir les astres que les fleurs. »

.....
.....

O fleurs qui peuplez les collines,
Fleurs qui remplissez les vallons
De vos prunelles corallines,
De vos yeux bleus, de vos yeux blonds,

Muguet, perle des bois, violette,
Améthyste des vieux chemins,
Mélisse où l'abeille s'allaite,
Œillets, tubéreuses, jasmins,

Fleurs vermeilles, fleurs argentines,
Fleurs du printemps ou de l'été,
Onagre, narcisse, églantines,
Ebauches de la rose thé.

Filles des monts ou de la plaine,
Hémérocalle, datura,
Vous embaumez de votre haleine
La terre qui vous engendra.

Et le papillon vous admire,
Et ce beau mirliflore à jeun
Dans vos calices pleins de myrrhe
Boit la volupté du parfum.

Le parfum, c'est par lui que vous êtes exquises.
C'est par lui que la rose est la reine des fleurs...
Gracieuses de galbe et riches de couleurs,
Les tulipes ne sont que de belles marquises.
La fleur sans le parfum n'a qu'un charme incomplet
Et sans beaucoup d'éclat l'héliotrope plaît.
On foulerait aux pieds la violette inodore.
Elle embaume : on la cherche, on la cueille, on l'adore.
Les humbles résédas par l'arome anoblis
Siègent dans le parterre à côté des grands lis.

Digitized by Google

On admire le chrysanthème,
Magnifique enfant du Japon.
Toi, giroflée, on t'aime.
Il brille, tu sens bon.

Quand la nuit vous éteint, étoiles de la terre,
Vos constellations rentrent dans le mystère.
La jonquille aux yeux d'or et l'œillet grenadin
Cessent d'illuminer le temple du jardin ;
Mais un sens plus subtil que les yeux lui révèle,
O fleurs, votre présence invisible et fidèle...
Les lis que l'on croyait défunts
Par la bouche de leurs parfums
Proclament qu'ils vivent encore.
Les berceaux fleurissants, où germe le cédrat,
En termes embaumés parlent à l'odorat,
Et l'arome des fleurs décore,
Presque autant que leur coloris,
Les jardins et les champs que l'ombre a défleuris.

O fleurs qui parfumez la terre,
Belles de jour, belles de nuit,
Fleurs de midi, fleurs de minuit,
Jacinthe, fraxinelle, angélique, œnothère,
Fleurs de l'acacia qui sentez l'oranger,
Si blanches qu'en tombant vous paraissez neiger,
Du seul éclat de votre immortelle jeunesse
Notre globe serait suffisamment orné ;
Mais le parfum vous fut donné
Pour que l'aveugle vous connaisse.

.....

Mais quand même au brillant de vos riches couleurs,
Vous ne joindriez pas la suavité, fleurs,
Quand les camélias seraient nos seules roses,
Quand les boules de neige immensément éclosès
Seraient nos seuls jasmins, notre seul lilas blanc,
Nous aimerions encor ce spectacle opulent,
Et nos yeux resteraient vos amoureux sincères,
Fleurs des bois et des monts, fleurs des champs et des serres...

Digitized by Google

Si la rose d'Hortense et la rose de Dahl (1)
N'ont pas la bonne odeur du lis pyramidal,
Elles ont la splendeur de leurs énormes globes ;
Et quand, géants vermeils, les rouges épilobes
Allument dans les bois leurs superbes flambeaux,
La violette dit tout bas : « Comme ils sont beaux ! »

Allumez-vous donc, jolies,
Pour éclairer notre sol,
Clochettes, phlox, ancolies,
Renoncules, tournesol.
O brillantes que vous êtes,
Allumez-vous sur nos têtes,
Allumez-vous sous nos pieds.
Allumez-vous pour l'abeille,
Tulipes de la corbeille,
Tulipes des tulipiers.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

(1) Hortensia, Dahlia.

Digitized by Google

Messine la Morte.

Sous son ciel de velours plus beau qu'un ciel toscan,
Naples du sud ayant son golfe et son volcan,
En ce temps-là j'ai vu, sur ma route de Grèce,
Messine dans sa gloire et dans son allégresse.
Oasis maritime, elle était là, riant
Sur la grand'route, à mi-chemin de l'Orient,
Entre l'Etna qui fume et Scylla qui déferle.
Magnifique collier de nacre, vaste perle,
Pêcheuse de corail, cueilleuse de raisins,
Elle vivait tranquille entre ses noirs voisins,
Sans que le bruit du gouffre et l'ombre du cratère
Assombrissent l'azur de son gai caractère.
La nature l'avait douée opulemment
Et le printemps était son éternel amant.
Egypte d'Occident, moissonneuse aux mains pleines,
De grands fleuves d'épis écumaient dans ses plaines,
Et, forêt d'amandiers, jardin de pommes d'or,
Tous ses mois ressemblaient à notre fructidor.
Les grenadiers formaient partout de vives haies,
Muraille ardente, autour des pâles olivaies.
Le cactus étalait partout ses larges mains,
Et dans la ville en fleurs, les rosiers, les jasmins,
Souvenir embaumé de ma jeunesse errante,
Suspendaient aux balcons leur dentelle odorante.

Colombe roucoulant dans son nid d'orangers,
Elle faisait de loin risette aux étrangers.
Elle leur envoyait sur les ailes d'Eole
Son rire, ses parfums, ses chansons... La gondole
Accourait au-devant du superbe vapeur :
Car l'hélice rapide, après un dur labeur,
S'y reposait un peu de sa course bruyante.
Halte délicieuse, hôtesse verdoyante,

Digitized by Google

Sirène aux bras ouverts, elle charmait toujours,
Et les passagers, las d'un roulis de trois jours,
S'envolaient du bateau vers sa riante escale.

Un esquif m'emporta sur sa rive amicale,
Où gazouillaient, vendant des fruits et des bouquets,
De charmantes Hébés, fauvettes de ses quais.
Je m'approchai, tenté par un fruit exotique,
Et celle qui régnait sur la fraîche boutique
M'offrit en souriant, au bout d'un poinçon, pal
Minuscule, la figue aqueuse du nopal.

J'ai vu deux fois Messine et je la vois encore.
Ma mémoire est un mur que son portrait décore,
Et les ans corrosifs ont coulé sans ronger
L'image du *pays où fleurit l'oranger.*
Astre de mon matin, Messine, avec Athènes,
Illumine mon soir de ses lueurs lointaines.
De son port gigantesque à son large *Corso*
J'ai délassé mes pieds fatigués du vaisseau.
J'ai savouré sur sa joyeuse promenade
La neige de l'Etna dans une citronnade ;
J'ai vu briller aux yeux de la molle cité
Tout ce qu'un cœur humain tient de félicité.
Ses hommes étaient forts, ses femmes étaient belles.
Les palmiers sur sa tête agitaient leurs ombrelles.
On eût dit que jamais, funèbre moissonneur,
Le malheur n'oserait faucher tant de bonheur.

O vérité qui semble un effroyable rêve !
Le sol du paradis a tremblé sous cette Eve,
Et son corps, disloqué par des spasmes soudains,
Gît, cadavre de marbre, à travers ses jardins.
Une convulsion du globe épileptique
Ou des géants couchés sous l'Etna lunatique,
— Terreur des pigeons bleus, attrait des noirs corbeaux, —
A creusé sous ses pas des milliers de tombeaux ;
Mais le jasmin rampant, la rose, la glycine,
Survivants embaumés, couvrent encor Messine,

Digitized by Google

Et la ville aux yeux noirs, sous qui le sol trembla,
Repose dans les fleurs, comme Graziella.

Passagers d'occident, qui frappiez à sa porte,
Parlez bas, elle dort... Pleurez, Messine est morte.

Février 1909.

Digitized by Google

Orphée aux Enfers.

Fable virgilienne.

Enfin voici comment parla le vieux Protée :
« Quand par le vent du Styx Eurydice emportée,
Dryade aux cheveux d'or, épouse d'un matin (1),
Eut roulé jusqu'au fond de l'Erèbe lointain,
A sa blonde mémoire éperdument fidèle,
Le tendre Orphée errait inconsolable d'elle
Et sa voix gémissante appelait constamment :
« Eurydice, Eurydice, Eurydice ! »

S'armant
D'un immense courage et d'un espoir immense,
Il rêva d'attendrir les Mânes... ô démence !
Il s'enfonça vivant dans le sombre chemin,
Par où coule aux enfers le pâle genre humain,
Et, marchant tout un jour en d'épaisses ténèbres,
Il atteignit enfin les rivages funèbres.
« Halte là ! lui cria Caron, le vieux nocher.
« *Qui que tu sois, dis-moi ce que tu viens chercher* (2).
« *C'est ici le pays des Ombres.* En arrière.
— Bon Caron, dit Orphée, écoute ma prière.
Une affaire m'appelle au delà de cette eau.
Je ne suis pas bien lourd ; prends-moi sur ton bateau.
— Es-tu fou ! Quel accès de vertige t'incite
A traverser vivant le Styx et le Cocyte ?
Certe on peut aborder notre sombre séjour,
La porte en est ouverte au large nuit et jour.
De l'Hèbre sur le Styx *la descente est aisée.*

(1) Eurydice mourut de la morsure d'un serpent, le jour même de ses noces.

(2) Les passages en italiques sont traduits presque littéralement de Virgile ou d'Ovide.

Digitized by Google

« Quant à sortir de là !!!... Souviens-toi de Thésée.
« Il est encore temps, retourne sur tes pas:
« Car l'avide Achéron ne te lâchera pas.
« Cerbère t'a senti, je l'entends qui grommèle.
— Bon Caron ! — Nenni-da, ma consigne est formelle,
« Et tu me donnerais pour traverser le Styx
« Double obole... — Nocher, je t'en donnerai dix. »
Alléché par l'appât d'un d'un décuple salaire :
« Monte donc, ronchonna le dieu crépusculaire ;
« Mais ne t'en prends qu'à toi si Cerbère te mord,
« Et sa morsure, ami, tu sais, donne la mort. »
Et sur son bac, cinglé par un peuple de lames,
Il embarqua ce corps plus lourd que cent mille âmes.

Le fleuve enveloppait la Ville des enfers
Neuf fois, comme on entoure un esclave de fers.
Ville marécageuse où coassaient les Ombres,
Phébus ne descendait jamais dans ces lieux sombres,
Qui n'avaient pour soleil que de pâles éclairs.
Les miasmes du Cocyte empoisonnaient les airs,
Et la terre fumait comme une solfatare.
C'est l'habitation des morts, c'est le Tartare.
Sur un trône d'ébéne et sous un sombre dais
De velours noir siégeait l'impitoyable Hadès.
Proserpine était là ; mais jamais, triste reine,
Un sourire n'ornait sa beauté souterraine.

Orphée arrive aux pieds de ces lugubres dieux.
En voyant approcher un vivant odieux,
Le noir Pluton fronça ses sourcils pleins d'orage,
Et la triple Euménide écumante de rage
Hérissa ses cheveux, comme un buisson d'aspics.
L'hydre et Cerbère au pied de leur maître accroupis,
Tous les monstres, depuis le géant jusqu'au gnome
Aboyaient ou sifflaient contre le beau jeune homme (1).
« Faut-il le dévorer ? demanda le python.
« C'est un morceau friand.— Pas encor, fit Pluton.

(1) Outre Cerbère et les Furies, l'hydre de Lerne, les Gorgones, les géants à triple corps, aux cents bras, et une foule d'autres monstres formaient l'entourage de Pluton. ENÉIDE, Livre VI.

Digitized by Google

« Çà, jeune audacieux, dis-moi ce qui t'amène.
« Sache, gamin, qu'il faut être le fils d'Alcmène
« Pour descendre dans mon royaume impunément.
« Parle, et tu recevras ensuite ton paiement.
« La meute des enfers guigne ta chair vivante. »

Orphée, en qui courait un frisson d'épouvante,
Balbutia longtemps sa plaintive oraison :
Celle qui conduisait, pieds nus dans le gazon,
Sœur des Dryades, leurs danses sous la feuillée,
Rose de l'Hèbre, s'est dans le Styx effeuillée.
« Dieux puissants, disait-il, ayez pitié de nous.
« Rendez-moi, ma prière embrasse vos genoux,
« Mon doux rayon de miel, ma goutte de rosée,
« Eurydice perdue aussitôt qu'épousée.
— Tu rêves ! Je ne rends personne, mon garçon.
« Quand tu me donnerais ton âme pour rançon,
« Je ne lâcherais pas celle que tu réclames.
« Vos douleurs font ma joie et vos épithalames
« M'amusent beaucoup moins que vos cris sépulcraux ;
« Et lorsque vos bûchers fument sous un héros,
« Sous une jeune fille ou sous un centenaire,
« J'aime à humer l'odeur des corps qu'on incinère.
« Et je ne me plains pas, les affaires vont fort.
« Caron est surmené par Mars, dieu de la mort,
« Et mes trois Parques sont de bonnes ouvrières. »

Le fils d'Œagre ayant épuisé ses prières
Prit sa lyre et, cessant de parler, il chanta,
Et la vaste cité souterraine écouta.
Il chanta son hymen, il chanta son veuvage,
Et, de tous les halliers du Tartare sauvage,
Du fond des trous, du fond des airs, du fond des eaux,
Des forêts de cyprès, des forêts de roseaux,
Les Mânes accouraient au miel de ses cantiques,
Comme au miel d'un rucher des essains de moustiques.
Les aveugles dragons l'écoutaient, ne sachant
Quel mortel ou quel dieu distillait un tel chant,
Et Cerbère en extase abandonnant sa niche
Vint aux pieds du chanteur ramper comme un caniche.

Digitized by Google

Tisiphone essuya ses yeux, Mégère aussi.
Pour la première fois dans son vieux cœur transi
Pluton sentit courir un frémissement tiède.
Proserpine aux yeux noirs sourit au jeune aède.
Atropos oublia de fermer ses ciseaux.
On vit se reposer les quarante-neuf *seaux* (2),
Et le bec du vautour épargna Prométhée.
Ixion respira sur sa roue arrêtée.
Sisyphe sur son roc put s'asseoir un instant,
Et le grand assoiffé Tantale, profitant
De l'inattention de son onde plongée
Dans le ravissement, put boire une gorgée.

Et Pluton : « Sois content, mortel aux chants divins.
« Hadès croyait te vaincre et c'est toi qui le vaincs.
« Au souffle de ton luth ma colère s'émousse
« Et mon cœur de granit se recouvre de mousse.
« Oh ! la lyre, la lyre ! avec de tels accents
« On apprivoiserait les lions rugissants.
« Qui donc es-tu, charmeur des monstres du Tartare,
« Toi qui domptes Méduse avec une cithare ?
« Si je ne connaissais, auditeur ébloui,
« Apollon, mon neveu, je te prendrais pour lui...
« Puisqu'on a vu Cerbère, insensible aux harangues,
« Après ton chant, lécher tes mains de ses trois langues,
« Puisque l'hydre de Lerne et Python attendris
« Ont rampé devant toi, comme des lézards gris,
« Puisque, fait inouï, les yeux des Euménides
« Eternellement secs sont devenus humides,
« Que Proserpine, au cœur de laquelle je lis,
« Consent à rallumer des yeux ensevelis,
« Apitoyé comme eux, je permets qu'Eurydice
« Aux rayons du soleil de nouveau resplendisse.
« Pars, elle te suivra. Retourne, heureux mortel,
« A la terre, à l'amour, à la lune de miel.
« Allez donc, franchissez la funèbre barrière.
« Toi d'abord, Eurydice à trois pas en arrière,

(2) Des Danaïdes.

Digitized by Google

« Et le long du chemin ne te retourne pas
« De son côté, sinon, arrachée à tes pas,
« Elle retombera morte au fond du cratère. »
Ils montaient le chemin qui ramène à la terre.
Déjà l'on voyait poindre un peu de son azur.
Eurydice suivait Orphée... est-ce bien sûr ?
Il n'entend pas le bruit de son pas sur le sable.
Un doute le saisit..... doute *bien excusable*,
Si les Mânes pouvaient excuser... Oublieux,
Il jeta follement derrière lui les yeux.
Eurydice était là. « Qu'as-tu fait, cher Orphée ?
« Dieux ! je me sens reprise à la gorge, étouffée
« Par les vapeurs du Styx auxquelles j'échappais.
« Un bras vertigineux m'emporte... Un voile épais
« M'enveloppe... *Mes yeux nagent dans les ténèbres.*
« Eurydice retombe aux mains des dieux funèbres. »
Orphée en vain s'élance après le spectre blanc.
Ce n'est plus qu'un flocon de brume s'envolant.
Il veut la retenir, éperdument avide.
Ses bras désespérés n'embrassent que le vide.
Lui-même est repoussé par un vent sulfureux,
Qui referme la porte inexorable entre eux.
Arrêté par ce mur de vapeurs suffocantes,
Il pleura sept mois... puis, haché par les Bacchantes,
Les lambeaux de son corps flottèrent sur les eaux.
On dit qu'alors sa tête, errant dans les roseaux
Et par le doux roulis du fleuve balancée,
Balbutiait encor d'une *langue glacée*,
En roulant vers les mers, en roulant chez les morts :
« *Eurydice, Eurydice, Eurydice* ! » *Et les bords*
De l'Hèbre répétaient : « *Eurydice, Eurydice !* »

Calliope a voulu que je vous le redisse,
Pâle écho de Virgile et d'Ovide, ce chant,
Tel que la Fable n'en a pas de plus touchant.

Lons-le-Saunier, avril 1910.

P. Guichard,
Auteur des *Feuilles d'Acanthe* et de *Danaé*.

Digitized by Google

LES DEUX RIVIÈRES MAITRESSES DU JURA

L'AIN — LE DOUBS

PAR

L'Abbé BOURGEAT.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES DEUX RIVIÈRES MAITRESSES DU JURA

L'AIN — LE DOUBS

Les deux rivières maîtresses du Jura sont l'*Ain* qui qui s'écoule vers le Sud-Ouest pour se jeter dans le *Rhône* un peu en aval de Lagnieu, et le *Doubs*, qui s'écoule d'abord vers le Nord-Est, puis se coude vers l'Ouest, puis s'infléchit vers le Sud, à Montbéliard, pour venir se jeter dans la *Saône*, à Verdun. Elles datent toutes deux de la poussée gigantesque qui a soulevé la chaîne à la fin du Miocène et en a ridé la surface. Leur cours reste encore en grande partie commandé par ces rides d'âge miocène.

Avant que la poussée se produisit, une grande partie du Jura était sous les eaux d'une mer, dite mer de la Mollasse, qui s'allongeait des rivages actuels de la Méditerranée jusqu'aux environs de Vienne, en contournant les Alpes et en mordant sur la région orientale du Jura. Seule la région occidentale du Jura était émergée, et les faibles cours d'eau, qui en parcouraient la surface, devaient s'échapper plutôt dans le sens de l'Est-Ouest, soit dans la mer mollassique soit dans la dépression bressanne. Peut-être est-ce à ces cours d'eau qu'il faut rapporter certains amas de sable vraiment inexplicables avec le relief actuel, que l'on trouve sur le premier plâteau, comme à Chamole à Monetay, etc.

Quoi qu'il en soit, les deux rivières qui nous occupent naissent à peu de distance l'une de l'autre : l'*Ain*

Digitized by Google

au levant de Nozeroy, à près de 800 mètres d'altitude ; le *Doubs*, à une vingtaine de kilomètres de là vers la Suisse, à plus de 900 mètres d'altitude et tout près de la petite ville de Mouthe. La région qui leur donne naissance est, à plus d'un titre, l'une des plus intéressante du Jura.

Elle est d'abord très nettement limitée par deux grandes cluses ou dépression tranversales à la chaine : celle de Morez par Saint-Laurent à Champagnole d'une part, et celle de Jougne aux Hopitaux et Pontarlier de l'autre. Elle est ensuite une des régions du Jura où les phénomènes de décrochements, c'est-à-dire de poussée en profondeur des couches sont le plus accusés. Les deux cluses qui les limitent correspondent en effet à deux grands glissements de terrains vers le Nord-Ouest, et dans sa partie moyenne, entre Mouthe et les Pontets, la carte géologique au $\frac{1}{80000}$ en signale un troisième qui n'est pas moins net.

Enfin, c'est dans cette région et dans son voisinage immédiat que les dépôts glaciaires occupent les surfaces les plus étendues. Ajoutons que, bien que n'étant pas la plus élevée du Jura, elle en forme néanmoins l'axe transverse, la ligne principale de partage des eaux. Toutes les rivières qui naissent au Sud dans l'intérieur de la chaîne, comme la *Bienne*, la *Valserine* l'*Ain* vont au *Rhône* ; toutes celles qui naissent au Nord comme le *Doubs*, l'*Areuse*, la *Suze*, la *Birse* vont à la *Saône* ou au *Rhin*. Seule l'*Orbe* traverse cette arête, mais nous savons combien elle est gênée au delà du Lieu et nous verrons à quels dangers cette position l'expose pour l'avenir.

M. l'Ingénieur Delbecq, qui a publié une série de travaux des plus intéressants sur le glaciaire du Jura, s'est occupé spécialement des dépôts morainiques qui s'étendent sur les territoires de Mouthe, de la Rivière

Digitized by Google

de Nozeroy, de Champagnole, de la Vallée de l'*Ain* et du plateau qui la domine à l'Est. Son avis est que la plus grande partie de ce glaciaire est descendue par la cluse de Jougne à Pontarlier, puis s'est écoulée par la Rivière, Nozeroy, Syam et Champagnole.

Nous ne voudrions trop le contredire ; mais il nous semble plus naturel d'admettre que le glaciaire de Champagnole et du cours supérieur de l'Ain vient plutôt de la Cluse de St-Laurent-Morez. Ce n'est qu'un glacier puissant parcourant cette cluse qui a pu, en la débordant à gauche, couvrir de ses moraines latérales les territoires de Loulle et de Mont sur-Monnet. C'est lui qui a dû accumuler au pied du Mont-Rivel la quantité considérable d'erratique que l'on y trouve encore aujourd'hui. Si la provenance de cet erratique était en effet la même que celle de l'erratique de Pontarlier, on y rencontrerait quelques-uns de ces blocs alpins qui ne sont pas rares à Pontarlier et que l'on nous montrait au dernier congrès des Sociétés Franc-Comtoises.

Pour en revenir à nos deux rivières, il est intéressant de noter d'abord que les dépôts glaciaires n'ont pas été sans influence sur leur cours. Dans une savante étude publiée en 1901 sur le cours du *Doubs*, dans les annales de géographie, M. Fournier incline à croire qu'à son origine même, cette rivière fut déviée par le glaciaire. Elle devait auparavant, au sortir de Mouthe s'engager dans la dépression que suit la route de Gelin à Remoray : les dépôts glaciaires, ayant barré ce chemin, elle n'a trouvé d'autre voie que de s'écouler sur Rochejean, pour venir par une cluse plus orientale, se jeter au lac de St-Point.

Le lac de St-Point lui-même est en grande partie d'origine glaciaire. Le *Doubs* très probablement s'écoulerait par le val d'Oye en continuité avec son tronçon supérieur si une moraine puissante ne fermait ce val

Digitized by Google

et n'obligeait les eaux à s'étendre en nappe lacustre. Peut-être quelques rochers cachés servent-ils là d'appui à la moraine ; mais il y a tout lieu de croire que s'ils existent, ils étaient incapables avant l'arrivée de celle-ci d'arrêter le cours de la rivière.

Ce lac glaciaire n'a pas été le seul. Une chose qui frappe lorsqu'on observe les dépôts glaciaires de la Chaux-d'Arlier en aval de Pontarlier, c'est leur disposition en arc de cercle autour de la ville ou du débouché de la cluse du *Doubs*. Entre Pontarlier et ces dépôts morainiques, le sol est vaseux et de tout point analogue à celui d'un ancien fond de lac. A Pontarlier même, on remarque des dépôts roulés à stratification inclinée comme le sont les deltas lacustres. Il est donc naturel de croire que tout le territoire compris entre Pontarlier et les moraines était le fond d'un lac. Celui-ci s'est vidé lorsque la rivière du *Doubs* a pu couper le barrage morainique pour s'écouler vers Montbenoît.

N'y en avait-il pas encore un troisième en amont de Pontarlier entre les Verrières et le Frambourg ? Nous ne saurions le dire, n'ayant pas étudié spécialement cette région ; mais nous ne serions pas étonnés qu'un jour on y trouvât la trace d'une nappe d'eau disparue.

De Pontarlier à St-Ursanne, le cours du *Doubs* ne présente que deux particularités intéressantes : le lac des Brenets qui est dû probablement, comme le pense M. Schardt, à un éboulement de rocher, qui n'a rien de commun avec le glaciaire, et le fameux Saut du *Doubs* sur lequel nous aurons à revenir dans un instant.

Près de St-Ursanne, le *Doubs* se dévie vers l'ouest à peu près à angle droit. Cette nouvelle direction a vraiment quelque chose d'étrange comme aussi celle qu'il prend à partir de Montbéliard vers le sud. On s'est naturellement demandé qu'elle en peut être la cause. En cherchant dans le voisinage, on la trouvé au Col de

Digitized by Google

Seigne-Dessous des dépôts fluviatiles qui ne peuvent venir que du *Doubs*. Ils montrent qu'autrefois la rivière s'écoulait par la *Birse* vers le *Rhin*. Son changement de direction est du à ce qu'une rivière traitresse affluent de la *Dessoubre* est venue miner le sol où elle coulait et a fini par la capter.

A Montbéliard, le *Doubs* atteint l'extrémité sud des formations tertiaires d'Alsace. Ce sont les dépôts d'un ancien lac qui s'étendait vers le *Rhin* sur toute la plaine alsatique et qui était limité à Montbéliard par les formations émergées du Jurassique. Il semble, qu'arrivé là, le cours d'eau devrait s'écouler encore vers le Nord et retourner au *Rhin* dont l'affluent de la *Dessoubre* l'a détourné. Il n'en n'est rien cependant. Loin de courir vers le *Rhin*, il voit, au contraire arriver à lui, du pied des Vosges, l'*Allaine* et la *Savoureuse*; et, grossi de ces deux rivières, il coupe en allant au sud l'ancien barrage du lac tertiaire. Ce fait ne peut s'expliquer qu'en admettant que le fond du lac alsatique s'est relevé au nord, pendant qu'au sud le sol s'affaisait pour supprimer le barrage qui le retenait.

Il y a bien longtemps que ce phénomène a dû se produire, car, depuis qu'il coule vers le sud, le *Doubs* a changé de trajet. Quand on parcourt la région qui se trouve entre la Citadelle de Besançon et Notre-Dame-des-Buis, on n'est pas peu surpris de trouver près du pont de Secours, des blocs roulés qui ne peuvent être rapportés qu'au *Doubs*. La rivière coulait donc autrefois à cette grande hauteur et allait directement de Moore vers Arguel. Ce n'est pas en un jour, ni même en un siècle qu'elle a pu creuser si profondément son nouveau lit pour former la boucle qui cntoure Besançon. C'est donc probablement à la fin du tertiaire ou au plus au début du quaternaire, avant l'apparition des glaciers dans le Jura, qu'il faut faire remonter le phénomène.

Digitized by Google

C'est vers cette haute antiquité que nous reporte aussi l'étude du Saut du Doubs. Lorsque la rivière fut captée par l'affluent de la *Dessoubre* elle dut se précipiter en cascade dans son lit nouveau, car la *Dessoubre* coule à une faible altitude par rapport au Col de Seigne-Dessous. La cascade a reculé depuis et est devenue le Saut actuel du *Doubs*. C'est en effet une loi d'établissement d'équilibre des fleuves, que toute chute, tout rapide, toute cascade recule vers la source en s'affaiblissant petit à petit. Or, à voir avec quelle lenteur le Saut du Doubs recule en un siècle, on peut juger des siècles qui se sont écoulés pendant son déplacement de Ste-Ursanne aux environ de Morteau.

Telles sont les principales vicissitudes du *Doubs* dans le passé; quelles ont été maintenant celles de l'*Ain*? Fut-il, comme le *Doubs*, gêné, à sa source, même par les moraines glaciaires et son lit primitif fut-il changé? Nous pouvons croire, que jusqu'à Champagnole du moins l'*Ain* suit encore maintenant son lit primitif; mais tout prouve qu'il fut gêné autrefois dans son écoulement vers Syam par les moraines des glaciers de la Laime. Il dut refluer vers le Bourg de Sirod, former un lac en amont de Syam et peut-être s'écouler par la vallée de la Londaine, dans un lit qui parait bien trop large pour la rivière actuelle. Ce n'est que plus tard qu'il put couper le barrage et retrouver son lit primitif.

Dans tous les cas, comme l'a si bien montré M. Delbecq (1), les moraines glaciaires barrèrent encore à deux endroits son cours et l'obligèrent à former deux lacs, le premier en amont de Montigny, sur le territoire de Crotenay; le second en amont de Largillay, sur les

(1) Contribution à l'étude des terrains glaciaires des vallées de l'*Ain* et de ses principaux affluents.

Digitized by Google

territoires de Pont-de-Poitte, de Charcier, de Blye, de Chatillon, etc. Le premier ne semble important que par les dépôts torrentiels formés de galets roulés en stratification inclinée, qu'il a laissés à Crotenay même et qui ont été grandement exploités pour le ballast du chemin de fer de Lons-le-Saunier à Champagnole.

Le second mérite une plus grande attention. M. Delbecq a mesuré les hauteurs auxquelles se montrent les deltas des cours d'eau qui venaient y déboucher et dont les deux principaux étaient la *Syrène* et le *Drouvenant*. Il a trouvé qu'ils étaient sensiblement tous à 520 mètres d'altitude.

C'est un niveau supérieur de quelques mètres au col qui sépare la vallée de l'*Ain* du territoire de Verges. En conséquence M. Delbecq a émis l'opinion qu'à cette date l'*Ain* s'écoulait du côté de Verges, et suivait une dépression sinueuse qui laisse Verges sur la gauche pour aller se jeter dans la vallée de Baume tout près des Echelles de Crançot. Sa manière de voir parait justifiée par des dépôts roulés et lavés qu'on trouve de l'autre côté de l'Eute et tout particulièrement près de la gare de Verges. Si le premier plateau eut été plus bas ou moins résistant et si le seuil de Verges eut été moins épais, ce serait probablement par la vallée de Baume que l'*Ain* s'écoulerait aujourd'hui. Mais son travail de creusement fut presque nul de ce côté et le barrage de Largillay fut déblayé, avant que l'arête de Verges eut été sérieusement entamée.

Plus bas l'*Ain*, ne semble rien offrir d'intéressant jusqu'à son arrivée dans la plaine à Pont-d'Ain.

En ce point, il se trouve tout près du lit d'une ancienne rivière dont le débit parait avoir été sérieux et qui s'écoulait dans la *Saône* vers Pont-de-Vaux. M. Boistel, qui a fait une étude détaillée de cette région, a été d'avis que ce grand fleuve était le *Rhône*, lequel,

Digitized by Google

se trouvant barré par le glaciaire aux environs de Lagnieu, avait dû rebrousser vers le nord pour aller rejoindre la *Saône* dans une direction par un courant presque contraire à celui de cette dernière rivière. Sans soutenir cette explication, qui est assez sérieusement discutée et qui naturellement entraînerait l'*Ain* avec le *Rhône* vers Pont-de-Vaux à l'époque glaciaire, ne serait-il pas plus naturel d'admettre que cette rivière était l'*Ain* tout seul? On comprend très bien que, barré du côté d'Ambérieux par les puissants glaciers qui descendaient le long de la vallée du *Rhône*, l'*Ain* se soit échappé vers la *Saône* par la vallée que suit maintenant la *Reyssouse*.

Ces deux déviations de l'*Ain* n'ont été, comme on le voit, que temporaires, à l'inverse de celles du *Doubs* qui ont été définitives. L'*Ain*, dans l'avenir, ne semble plus avoir à redouter un changement de cours, à moins que le glaciaire ne reparaisse ou que le relief du Jura ne soit modifié par quelque commotion. Son seul ennemi actuel est la *Furieuse* qui pousse ses sources vers Andelot et Chapois, comme pour capter l'*Anguillon*. Mais à voir la lenteur avec laquelle les sources de la *Furieuse* se reportent vers l'*Ain* et l'épaisseur du plateau qui sépare les deux cours d'eau, il est à présumer que l'*Ain* aura profondément creusé son lit au point de n'avoir rien à redouter lorsque la vallée de Salins, Pont-d'Héry s'étendra sur le territoire d'Andelot. Bien au contraire l'*Ain* pourra faire une assez sérieuse conquête par l'intermédiaire de son principal affluent, la *Bienne*. Nous avons parlé de l'*Orbe* qui parcours en travers, des Rousses au Lieu, l'arête de terrain que nous avons appelée l'axe transversal du Jura. Dans ce parcours, elle est menacée par les ruisseaux qui descendent des Rousses pour se jeter dans la *Bienne*. Ceux-ci en poussant leur tête vers le Vivier finiront par l'atteindre et par l'obliger à descendre par la *Bienne* vers l'*Ain*.

Digitized by Google

Le *Doubs* n'est malheureusement pas aussi bien garanti. L'aventure qui lui est arrivée avant le glaciaire du côté de Ste-Ursanne pourra bien se reproduire un jour au sortir de Pontarlier. On sait en effet que ce n'est qu'à 4 kilomètres de son confluent avec le *Durgeon* que se trouvent très profondément en contre-bas les sources de la *Loue*. Or le *Doubs* en prodigue imprévoyant laisse filtrer ses eaux à travers le plateau calcaire qui forme la séparation. Celles-ci vont reparaître aux sources de la *Loue*, comme en témoigna l'écoulement de l'absinthe à l'incendie des usines Pernot de Pontarlier. En descendant ainsi, elles rongent souterrainement le sol et préparent la voie à des effondrements qui feront avancer la *Loue* vers le *Doubs*. Le moment viendra où le fleuve, miné dans son lit, s'échappera en cascades vers Ornans. Aura-t-il à ce moment là creusé profondément la moraine du val d'Oyes et vidé le lac de Saint-Point ? Il est difficile de le dire ; mais assurément ce qui restera de l'ancien *Doubs* pour passer à Besançon sera bien réduit.

BOURGEAT.

Digitized by Google

Digitized by Google

CAROLINE D'AUTRICHE

ET

BÉATRIX DE CUSANCE

ESSAI BIOGRAPHIQUE

PAR

Émile LONGIN

Correspondant de la Real Academia de la Historia.

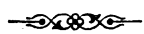

LONS-LE-SAUNIER

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME

—

1910

Digitized by Google

Digitized by Google

CAROLINE D'AUTRICHE

ET

BÉATRIX DE CUSANCE.

Dans la matinée du 20 juillet 1608, Besançon était en fête : les salves d'artillerie succédaient aux salves d'artillerie ; aux abords du palais Granvelle et dans les rues voisines stationnait une foule bruyante, du milieu de laquelle s'élevaient les cris de : « Vive l'empereur Rodolphe, notre souverain seigneur et prince ! » C'est que la cité impériale venait d'assister à l'entrée d'une fille de ce dernier, mariée depuis peu à un petit-neveu de cet Antoine Perrenot, cardinal de la sainte Église romaine, qui avait été le conseiller le plus écouté de Philippe II (1) : un événement de ce genre marquait tou-

(1) Antoine Perrenot de Granvelle, cardinal évêque d'Arras, puis archevêque de Malines, ministre d'État de Philippe II, roi d'Espagne, fils de Nicolas Perrenot de Granvelle, garde des sceaux de Charles-Quint, empereur, et de Nicole Bonvalot. Vice-roi de Naples, le cardinal de Granvelle mourut à Madrid le 21 septembre 1586 sans avoir pu prendre possession du siège archiépiscopal de Besançon. La plupart des dictionnaires historiques le font naître à Besançon le 26 août 1517, mais l'ex-libris d'un bréviaire de la bibliothèque de cette ville établit qu'il était né le 25. A. Castan, *Catalogue des incunables de la bibliothèque publique de Besançon*, p. 197.

Digitized by Google

jours dans l'existence des habitants des sept bannières (1); maint citoyen se rappelait avoir salué d'acclamations non moins enthousiastes la duchesse de Parme (2), fille du glorieux empereur Charles-Quint (3); on se disait les présents offerts par les gouverneurs, les comédies préparées par les écoliers des jésuites en l'honneur de la jeune épousée (4); hommes et femmes ne se lassaient pas de célébrer les grâces enfantines de celle-ci, et il semblait à tous que sa venue dût être le gage de faveurs nouvelles pour la ville justement fière de son antique devise : *Deo et Cæsari fidelis perpetuo.*

Née des amours de Rodolphe II avec une dame de

(1) On sait que la ville de Besançon était divisée en sept quartiers ou bannières : Saint-Pierre, Saint-Quentin, Chamars, le Bourg, Battant, Charmont et Arènes. Chaque année, à la Saint-Jean, les sept bannières élisaient, au scrutin secret, vingt-huit notables, qui, dans l'après-midi du même jour, se rendaient à l'hôtel-de-ville et, après avoir nommé leur président, élisaient à leur tour quatorze gouverneurs investis du pouvoir exécutif pour un an. Le corps des gouverneurs n'avait pas de président annuel ; chaque semaine, un des *Quatorze* prenait la présidence, tandis que les *Vingt-huit* gardaient toute l'année le président qu'ils s'étaient donné.

(2) Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fille naturelle de Charles-Quint, empereur, et de Jeanne-Marie Vander Gheynst (1522-18 janvier 1586). Veuve d'Alexandre de Médicis, duc de Florence, Marguerite d'Autriche s'était remariée, le 4 novembre 1538, à Octave Farnèse, duc de Parme. Cf. sur cette princesse, dont le rôle aux Pays-Bas a été diversement apprécié, A. Wauters, *Biographie nationale*, t. XIII, col. 650.

(3) C'était le 28 avril 1580 que la duchesse de Parme avait fait une entrée solennelle à Besançon.

(4) Pièces justificatives, III. Cf. J. Bonnet, *Ce qui s'est passé de mon temps dont j'ay heut congnoissance et advertissement*, dans les *Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. I, p. 314.

Digitized by Google

Bohème du nom d'Euphémie de Rosenthal (1), la jeune Caroline avait seulement quatorze ans, quand son père accorda sa main au comte de Cantecroix (2) ; avant son mariage, il l'avait légitimée et créée marquise du Saint-Empire par lettres données au château royal de Prague le 1er mars 1607 (3). François-Thomas Perrenot de Granvelle, dit d'Oiselay, comte de Cantecroix, était fils d'Antoine d'Oiselay, baron de la Villeneuve, seigneur de Frasne-le-Châtel, chevalier d'honneur au parlement de Dole, et de Péronne Perrenot de Granvelle (4). N'ayant pas eu d'enfants de Barbe de San Vitale (5), son oncle François Perrenot (6) l'avait, par testament

(1) D'Euphémie de Rosenthal l'empereur Rodolphe, qui ne fut jamais marié, eut encore quatre autres enfants, Jules-César, Mathias, Charles et Anne-Dorothée. J. Svátek, *Obrazy z kulturnich dejin ceskych*, p. 121 ; A. Gindely, *Rudolf II und seine Zeit (1600-1612)*, t. II, p. 337.

(2) Le mariage fut célébré à Prague le 10 février 1608. Je n'ai pu retrouver l'acte de baptême de Caroline d'Autriche, mais elle-même donne à entendre qu'elle était née en 1595 : « Mon âge, dit-elle, se peut colliger de celuy que j'avois quand j'arrivai à Besançon en l'an 1608, qu'il estoit tout apparent que j'avois treize ans. » A Jean-Jacques Chifflet, Malines, 6 février 1651. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 251. Dans une annexe de l'acte de légitimation de la fille de Rodolphe II, il est dit cependant qu'elle est « de l'eage de 14 ans, » ce qui reporte sa naissance à 1594. P. Maréchal, *Une cause célèbre au XVIIe siècle*, p. 173.

Ayant quitté la Franche-Comté en 1643, la comtesse de Cantecroix mourut à Malines le 12 janvier 1662.

(3) Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, t. IV, p. 15.

(4) A l'occasion de son mariage, le pape Paul V lui adressa un bref de félicitations. V. Pièces justificatives, II.

(5) Barbe de San Vitale, fille de Gilbert de San Vitale et de Barbe de San Severino, se remaria avec Ferrante Nonata, seigneur de Mongusco, après que la dissolution de son mariage avec François Perrenot eut été prononcée par le tribunal de la Rote.

(6) François Perrenot de Granvelle, comte de Cantecroix, sei-

Digitized by Google

en date du 2 mai 1604, institué héritier universel, à charge de prendre le nom et les armes des Granvelle : c'est ainsi qu'à ses terres de la Villeneuve et de Frasne-le-Châtel il avait joint les seigneuries de Chantonnay, de Maîche, de Scey-en-Varais, de Maizières, de Granvelle, etc. Non moins considérables étaient les richesses artistiques qu'il avait recueillies dans cette succession, attendu qu'au cours de ses voyages, aussi bien que pendant ses séjours en Allemagne, François Perrenot n'avait rien négligé pour accroître la précieuse collection de tableaux, de livres, de manuscrits, de médailles, d'antiques de marbre ou de bronze dont il avait lui-même hérité (1) ; par là, il s'était établi dans les bonnes grâces de l'empereur Rodolphe, aussi curieux que lui d'œuvres d'art ; une rivalité d'amateur, au dire d'un écrivain, n'aurait pas été étrangère à la disgrâce qui précéda de peu sa mort (2).

gneur de Chantonnay, Maîche, Oricourt, Scey-en-Varais, Maizières, Granvelle, le Perrenot, chevalier de l'ordre d'Alcantara et maréchal héréditaire de Besançon, fils de Thomas Perrenot de Granvelle, comte de Cantecroix, chambellan de Maximilien II, empereur, et d'Hélène de Brederode. Le comte de Cantecroix eut d'une dame espagnole un fils, Jean-Antoine, dit *le bâtard de Granvelle*, et d'une charbonnière un fils, Valentin, qui fut capucin sous le nom de P. Florence ; à chacun de ces deux enfants naturels il légua 15.000 écus d'or. *Armorial et descente généalogique des maisons nobles anciennes et illustres du comté de Bourgogne* (Bibl. de Dole), fol. 388.

(1) Sur les goûts éclairés de François Perrenot, cf. A. Castan, *Étude sur le Froissard de Saint-Vincent de Besançon*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e série, t. I, p. 119.

(2) Ce fut pendant l'ambassade de François Perrenot à Venise que cet incident surgit : « Sa Majesté Impériale luy demanda, estant là, un original du tableau des Onze mille vierges, qu'il avoit de la main d'un très grand peintre, et le comte ne s'en voulant défaire luy envoya une copie bien faite, ce qu'ayant esté découvert le fit passer pour fourbe, de sorte qu'il fut rappelé de son ambassade et mourut incontinent après à Prague en l'an

Digitized by Google

Les premières années de l'union du comte et de la comtesse de Cantecroix furent stériles : ce ne fut qu'en 1615 que le ciel leur accorda un fils qui reçut au baptême les prénoms d'Eugène-Léopold ; il eut pour parrain l'archiduc Léopold (1), frère de l'empereur Ferdinand II, que remplaça le marquis de Varambon (2), et pour marraine l'infante

1607. » VARIN D'AUDEUX, *Nobiliaire* (Bibl. de Besançon), p. 301.

Il me paraît difficile d'admettre qu'un fait semblable ait motivé les mesures de rigueur prises par l'empereur Rodolphe II à l'endroit du comte de Cantecroix, telles que la saisie de ses biens et l'arrestation de son secrétaire et de ses gens. Ce fut pour obtenir la mise en liberté des prisonniers et la mainlevée des biens saisis que François-Thomas Perrenot, qui se trouvait à Naples au moment du décès de son oncle, se rendit en toute hâte à Prague. F. GACHARD, *Inventaire des archives trouvées au palais de Granvelle, à Besançon, en 1607*; *histoire d'un procès célèbre à propos de ce dernier inventaire*, p. 89.

(1) Léopold d'Autriche, archiduc d'Innspruck, évêque de Passau et de Strasbourg, abbé de Murbach et de Lure, fils de Charles d'Autriche, archiduc de Styrie, et de Marie de Bavière (1584-17 septembre 1632). Quand la comtesse de Cantecroix devint veuve, l'archiduc Léopold lui envoya un gentilhomme tout habillé de noir avec un manteau de deuil traînant jusqu'à terre: « Il avoit charge, écrit Caroline d'Autriche, de m'offrir tous ses biens, maison et argent et toute assistance et aussi sçavoir comme vont mes affaires en Allemagne. C'est beaucoup d'honneur pour moy. Je suis esté extrêmement consolée. » A Jean-Jacques Chifflet, Chantonnay, 7 mai 1629. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 521.

(2) Christophe de Rye de la Palud, marquis de Varambon, comte de Varax et de la Roche, seigneur de Balançon, Villersexel, Saint-Hippolyte, Neuchâtel, Rougemont, Amance, etc., bailli de Dole, chevalier de la Toison d'or, fils de Philibert de Rye de la Palud, comte de Varax et de la Roche, seigneur de Balançon, Vuillafans, Thervay, etc., général d'artillerie et lieutenant du mestre de camp général des armées de S. M. Catholique aux Pays-Bas, bailli de Dole, et de Claude de Tournon.

Digitized by Google

Isabelle-Claire-Eugénie (1), dont la comtesse de Champlitte (2) tint la place (3).

A partir de ce moment, les honneurs s'accumulent sur la tête de François-Thomas d'Oiselay : s'il vend, le 5 mai 1616, son comté de Cantecroix (4), il s'en réserve le titre, et sa fortune politique grandit de jour en jour. Chambellan de Ferdinand II et maréchal héréditaire de Besançon, il est créé prince du Saint-Empire en 1620 (5) ; ses avis sont pris en considération ; fréquemment il est obligé de se rendre, soit à Vienne, soit à Bruxel-

(1) Isabelle-Claire-Eugénie d'Autriche, infante d'Espagne, souveraine des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fille de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Élisabeth de Valois, sa troisième femme (12 août 1566-1er décembre 1633). C'était cette princesse qui avait eu l'idée du mariage du comte de Cantecroix : « Si feu l'empereur Rodolphe m'a voulu marier, déclare Caroline d'Autriche, ç'a esté par son commandement. » A Jean-Jacques Chifflet. Besançon, 27 août 1628. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 524 vo.

(2) Magdeleine de Bauffremont, épouse de Clériadus de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur et capitaine général du comté de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, fille de Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, seigneur de Châtenois, Givry, etc., lieutenant de roi en Bourgogne, bailli et capitaine de Chalon, et de Marie de Brichanteau.

(3) Pièces justificatives, V.

(4) Acquise, le 16 octobre 1549, d'Antoinette de Vergy, veuve de Henri de Pontailler, seigneur de Flagy, la seigneurie de Cantecroix en Brabant avait été érigée en comté pour le frère aîné du cardinal de Granvelle, aïeul maternel de François-Thomas d'Oiselay.

(5) Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, t. I, p. 63, assigne à cette création la date du 3 décembre, contrairement au passage suivant du journal de Jean Garinet : « 5 décembre. — Ce jour, année 1620, a esté fait prince d'Empire monsieur le comte de Cantecroix, mon bon seigneur et maître. » J. Gauthier, *Notes sur quelques livres de raison franc-comtois*, dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1886, p. 156.

Digitized by Google

les ; il se trouve dans cette dernière ville lorsque l'archiduc Albert (1) meurt, et on le voit fait chevalier de la Toison d'or à l'automne suivant (2).

Pendant que le service de ses maîtres appelait le comte de Cantecroix, tantôt en Allemagne, tantôt aux Pays-Bas, son épouse demeurait à Besançon, qu'elle ne quittait guère que pour aller passer quelques mois à Chantonnay ou à Frasne-le-Châtel (3) ; elle s'y était fait une place à part, qui venait du soin jaloux avec lequel elle maintenait son rang (4) ; elle noua dans la cité impériale des amitiés véritables et c'est à une de celles-ci que nous sommes redevables de pouvoir pénétrer en quelque sorte dans son intimité.

(1) Albert, archiduc d'Autriche, gouverneur, puis souverain des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Maximilien II, empereur, et de Marie d'Autriche (13 novembre 1559-13 juillet 1621). Cardinal archevêque de Tolède, ce prince avait déposé la pourpre et résigné son archevêché pour épouser l'infante Isabelle-Claire-Eugénie. D'intéressants détails sur sa fin, son embaumement et ses funérailles sont donnés par une lettre du comte de Cantecroix à Jean-Jacques Chifflet du 21 août 1621. *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 110.

(2) Il reçut le collier de l'ordre à Luxembourg, le 19 novembre 1621, des mains du comte de Berlaymont. Cf. Philippe IV au comte de Cantecroix, Madrid, 15 septembre 1621. — Pièces justificatives, VI ; J.-J. Chifflet, *Insignia gentilitia equitum ordinis Velleris Aurei fecialium verbis enuntiata*, p. 204 ; Maurice, *Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or*, p. 373 ; Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne orden del Toyson de oro*, t. I, p. 320.

(3) Bien que des remaniements malheureux en aient altéré le caractère, le château de Frasne demeure un remarquable spécimen de l'architecture de la Renaissance. Cf. H. Bouchot, *La Franche-Comté*, p. 358.

(4) Les gouverneurs de Besançon ne persistèrent pas à lui donner de l'*Altesse sérénissime*, mais elle n'en fut pas moins fière des honneurs funèbres rendus à l'empereur Rodolphe, son père. Cf. Délibérations des 13 et 24 février, 11, 12, 17 et 19 mars 1612. — Arch. de Besançon.

Digitized by Google

Au nombre des hommes remarquables que l'ancienne métropole de la Séquanie comptait alors dans son sein se trouvait le docte Jean-Jacques Chifflet (1). Fils d'un médecin distingué et petit-fils d'un conseiller au parlement de Dole, il employait les loisirs de sa profession à écrire avec plus de patriotisme que de critique l'histoire de sa ville natale (2), et son élégante latinité lui devait valoir le titre de citoyen romain. La comtesse de Cantecroix (3) le vit ; elle apprécia son mérite ; elle recourut à ses conseils (4) et de son côté il lui voua un attachement qui ne se démentit pas pendant une longue suite d'années.

Lorsqu'en 1625 une mission délicate ramena Jean-Jacques Chifflet à Bruxelles (5), sans qu'il se doutât à

(1) Jean-Jacques Chifflet, docteur en médecine, fils de Jean-Chifflet, docteur en médecine, et de Marguerite Poutier, sa première femme (21 janvier 1588 - 20 avril 1673).

(2) *Joan. Jac. Chiffletii, patricii consularis et archiatri Vesontini, Vesontio civitas imperialis libera Sequanorum metropolis plurimis nec vulgaribus sacræ prophanæque historiæ monumentis illustrata et in duas partes distincta* (Lyon, 1618, in-4).

(3) C'est le nom que je donnerai constamment à la fille de Rodolphe II dans cette étude, bien que les contemporains la désignent d'ordinaire sous celui de marquise d'Autriche. Elle-même tenait beaucoup à ce que les lettres qu'on lui adressait portassent comme suscription *Madame la comtesse de Cantecroix marquise d'Autriche* : on la voit un jour fort mécontente du marquis d'Aytona, qui a simplement mis : *A Mad. Mad. la comtesse de Cantecroy.* A Jean-Jacques Chifflet, Chantonnay, 26 février 1629, Besançon, 2 avril 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 429 et 454.

(4) Jean-Jacques Chifflet n'était cependant pas le médecin du comte de Cantecroix, qui, dans ses maladies, avait recours au docteur Jean Garinet. Cf., sur ce dernier, H. Bruchon, *Un médecin cogouverneur de Besançon au XVII^e siècle : étude sur Jean Garinet (1575-1657)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1902, p. 201.

(5) Il y était déjà venu en 1621.

Digitized by Google

coup sûr que désormais il ne reverrait plus Besançon (1), Caroline d'Autriche resta en relations avec lui : ce furent d'abord des commissions dont elle le chargea, achat de gazettes ou commande de statues, d'images pieuses (2) ; peu à peu une correspondance suivie s'établit entre eux, qui finit par tenir une grande place dans la vie de l'épouse de François-Thomas d'Oiselay ; plus d'une fois il arriva à celle-ci de prendre sur ses nuits pour confier ses préoccupations ou ses peines à l'érudit bisontin (3). Par lui, elle connut son frère Philippe (4), que la charge de chapelain de l'oratoire

(1) Cette mission avait pour but d'obtenir du roi d'Espagne le transfert du parlement à Besançon ; elle obligea Jean-Jacques Chifflet à se rendre en 1626 à Madrid, où Philippe IV le nomma médecin de sa chambre ; il y fut rejoint par deux députés de Dole, dont les démarches finirent par arracher aux conseils de la monarchie la promesse qu'on n'innoverait rien. Cf. *Mss. Chifflet*, t. XXV, fol. 260 ; M. Perrod, *État de la négociation des sieurs de Byarne et de Beauchemin à la cour de Sa Majesté Philippe IV en l'an 1626*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1901, p. 51.

(2) C'est ainsi que Caroline d'Autriche prie Jean-Jacques Chifflet de faire faire pour sa sœur Anne-Dorothée une Notre-Dame avec l'enfant Jésus, une sainte Dorothée, une sainte Thérèse, une sainte Anne et un saint François : « Envoyez-moy, dit-elle dans une autre lettre, un papier imprimé *Camp de la Verrue*, qui a esté dédié à mon frère don Carlo, si on en vend déjà à Bruxelles. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 12 et 23 octobre 1625. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 525 et 533.

(3) Une lettre se termine ainsi : « Adieu, bonsoir, il est douze heures du soir », et on lit à la fin d'une autre : « Excusez si ma lettre est si mal escrite : je l'escris dans mon lit. » Au même, Besançon, 29 avril 1633 et 26 avril 1635. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 278 et 378.

(4) Philippe Chifflet, chapelain de l'oratoire de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon et prieur de Bellefontaine, fils de Jean Chifflet, docteur en médecine, et de Marguerite Poutier, sa première femme (10 mai 1597-11 janvier 1657). Cf., sur les ouvrages de cet ecclésias-

Digitized by Google

de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie avait fixé aux Pays-Bas, et elle lui écrivit aussi assez fréquemment.

Les lettres de la comtesse de Cantecroix aux deux frères forment plus du tiers du tome XXIV de la collection Chifflet (1) : reliées sans ordre, elles vont de 1625 à 1653; l'écriture en est très lisible, mais l'orthographe des plus capricieuses (2); leur mérite littéraire est nul, et elles ne peuvent guère se réclamer que de leur absolue sincérité. Il m'a paru néanmoins utile de les étudier afin de mettre au jour ce qui fut la grande, on est presque tenté de dire l'unique affaire de Caroline d'Autriche pendant près de dix ans : je veux parler du

tique et ceux de son frère aîné Jean-Jacques, LAMPINET, *Bibliothèque séquanoise* (Bibl. de Besançon), t. I, fol. 128; NICÉRON, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, t. XXV, p. 255 et 274; FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 610 et 1027; VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 275; GIROD DE NOVILLARS, *Essai historique sur quelques gens de lettres nés dans le comté de Bourgogne*, p. 56 et 67; LABBEY DE BILLY, *Histoire de l'université du comté de Bourgogne*, t. I, p. 242 et 246; C. WEISS, art. *Chifflet*, dans la *Biographie générale*, t. X, p. 300 et 302; A. CASTAN, art. *Chifflet*, dans la *Grande Encyclopédie du XIX^e siècle*, t. XI, p. 24; vicomte A. DE TRUCHIS DE VARENNES, *Les Chifflet à l'imprimerie Plantinienne*, p. 95 et 108.

Pourvu en 1639 par le roi d'Espagne de l'abbaye de Balerne, Philippe Chifflet prit à la découverte de l'enfant en qui la comtesse de Cantecroix voulut voir son petit-fils une part que M. Gachard a ignorée. Parlant de « la retreuve réelle » de cet enfant, Caroline d'Autriche dit que le bonheur en est dû à l'abbé de Balerne et que l'orphelin devra le nommer « son père conservateur et restaurateur. » A Philippe Chifflet, Besançon, 22 avril 1641. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 135.

(1) *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. XXXIII, p. 459.

(2) En citant les lettres de la comtesse de Cantecroix, je ne me crois pas tenu de m'astreindre à suivre leur orthographe fantaisiste : qui voudra se rendre compte de celle-ci n'a qu'à voir la lettre insérée aux pièces justificatives.

Digitized by Google

mariage de son fils. Puisse cet essai reposer le lecteur des récits de combats entre Franc-Comtois et Français auxquels on m'a parfois reproché de trop me complaire !

I

C'est à partir de 1628 que la correspondance en question devient vraiment régulière. Sur la fin de l'année, le comte de Cantecroix est nommé chevalier d'honneur au parlement de Dole (1) après le décès du vieux baron de Montfort (2). Son épouse a passé la trentaine ; toutes ses vues sont tournées au solide, mais c'est moins pour elle-même qu'elle est ambitieuse que pour le fils en qui elle met tout son espoir, s'efforçant d'intéresser à la cause de cet adolescent les amis qu'elle compte dans les Flandres, au premier rang desquels figurent, avec les deux Chifflet, le sieur d'Andelot (3)

(1) Le 19 décembre 1628. Dans la nomination faite par le parlement pour la place de chevalier d'honneur vacante par la mort du baron de Montfort, le comte de Cantecroix ne venait qu'en seconde ligne avec onze suffrages ; avant lui était le baron de Balançon, qui avait eu quatorze voix ; le sieur d'Andelot et le baron de Poitiers ayant obtenu huit voix chacun, il avait fallu procéder à plusieurs tours de scrutin pour que l'avantage demeurât au premier. Cf. La cour à Philippe IV, Dole, 4 mai 1628. — *Parlement.* Arch. du Doubs, B 42 ; Lampinet, *Bibliothèque séquanoise*, t. VI, fol. 85.

(2) Charles de Taillant, baron de Montfort, chevalier d'honneur au parlement de Dole, fils de Claude de Taillant, baron de Montfort, et d'Anne de Couhé. Un contemporain le dit « viellard consommé dans les affaires de Bourgongne et qui estoit de prudence incomparable. » Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 76.

(3) Ferdinand le Blanc, dit d'Andelot, seigneur d'Ollans, premier maître d'hôtel de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, gouverneur de Gray et colonel du régiment d'Amont, fils de Jean-Bap-

Digitized by Google

et, un peu plus tard, le chancelier de Brabant (1).

Tout jeune qu'il est, Eugène-Léopold d'Oiselay a déjà des détracteurs, des envieux, et il faut voir quelle est l'indignation de la comtesse de Cantecroix, quand elle apprend qu'on l'a représenté aux Pays-Bas sous les traits d'un enfant maladif : son orgueil de mère ne peut concevoir qu'il y ait des gens assez « abêtis, » c'est son mot, pour tenir de semblables propos. « Je vous asseure, écrit-elle à Jean-Jacques Chifflet, que mon fils se porte bien, Dieu merci.... Il n'a pas esté malade et est très grand pour son âge et très vif et bon enfant (2). » Afin de fermer la bouche aux malveillants, elle se décidera, l'année suivante, à faire peindre le jeune prince par un peintre de Gray (3) : le portrait achevé, elle le confiera au baron de Moncley (4) pour le remettre

tiste d'Andelot, gentilhomme de la chambre de Philippe II, roi d'Espagne, mestre de camp général des armées de S. M. Catholique aux Pays-Bas, et de Marguerite le Blanc, dame d'Ollans.

(1) Ferdinand de Boisschot, baron de Saventhem, seigneur de Nosseghem, Sarrebecque, Quarebbe, etc., chancelier de Brabant et lieutenant de la cour féodale du même duché, fils de Jean-Baptiste de Boisschot et de Catherine Vanden Tronck. Après le séjour que la comtesse de Cantecroix fit aux Pays-Bas de 1630 à 1633, on la voit souvent réclamer les bons offices du chancelier ; elle lui envoie, entre autres présents, de la toile d'orties qu'elle a fait tisser pour sa femme. A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 5 avril 1634 ; à Philippe Chifflet, Besançon, 5 septembre 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 172 et 431.

(2) A Jean-Jacques Chifflet, Chantonnay, avril 1628.— *Ibid.*, t. XXIV, fol. 509.

(3) Ce peintre ne serait-il pas Clériadus Dangin, de Gray, dit *le petit peintre*, qui fut reçu citoyen de Besançon le 15 mars 1636. Cf. J. Gauthier, *Dictionnaire des artistes franc-comtois antérieurs au XIX^e siècle*, p. 18 ; A. Castan, *Notes sur l'histoire municipale de Besançon (1290-1889)*, p. 127.

(4) Jean-Baptiste de la Tour Saint-Quentin, baron de Moncley, fils de François de la Tour Saint-Quentin, seigneur de Moncley,

Digitized by Google

de sa part au premier maître d'hôtel de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie. « Il le ressemble très bien. Il est un peu maigrelin ; c'est parce qu'il n'a mangé de la viande tout ce caresme. » Toutefois elle ne sera pas entièrement satisfaite de l'œuvre de l'artiste graylois : « Le peintre est extrêmement opiniastre; il a fait le corps tout estropié. » Aussi priera-t-elle son correspondant de la faire raccommoder par un bon peintre, » entrant à cet égard dans les indications les plus minutieuses; elle le chargera en outre de faire tirer une copie de la tête pour l'envoyer à sa sœur Anne-Dorothée (1).

En 1628, Eugène-Léopold d'Oiselay n'a que treize ans : sa mère n'en songe pas moins à le fiancer, car il importe de ne pas laisser échapper les partis avantageux qui peuvent s'offrir. Elle ne veut cependant s'engager qu'à bon escient : c'est pourquoi elle demande à Jean-Jacques Chifflet de s'informer avec toute la discrétion possible de l'âge et de la fortune de la fille du comte de Bergh (2) ; on dit qu'elle a du chef de sa mère vingt-deux mille florins (3) de rente et que son

et d'Hélène de Busy, dame de Miserey. La terre de Moncley avait été érigée en baronnie le 22 novembre 1625. Plus tard le baron de Moncley obtint de l'empereur Ferdinand II l'érection de son fief de la Tour en comté.

(1) A Jean-Jacques Chifflet, Chantonnay, avril 1628 et 7 mai 1649. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 509 et 522.

(2) Marie-Élisabeth, fille de Henri, comte de Bergh, gouverneur et capitaine général du duché de Gueldres, mestre de camp général des armées de S. M. Catholique aux Pays-Bas, et de Marguerite de Withem, sa première femme, fut plus tard mariée à Eitel-Frédéric, prince de Hohenzollern, fils de Jean-Georges, comte de Hohenzollern, et de Françoise, fille de Frédéric, rhingrave.

(3) Le florin équivalait à 5 fr. 40 de notre monnaie actuelle, bien que sa valeur fut alors fixée ainsi qu'il suit : « le florin carolus d'or de deux deniers six grains trébuchant à deux francs deux

Digitized by Google

père lui donnera encore cent ou deux cent mille écus ; est-ce que l'infante Isabelle-Claire-Eugénie ne pourrait pas faciliter ce mariage ? On signalera plus tard de Vienne une jeune fille ayant cinq cent mille florins, mais Caroline d'Autriche préférerait mademoiselle de Bergh : « Elle n'est pas si loin que l'autre et est aussi plus belle fille (1). » On apprendra d'ailleurs à quelque temps de là que cette riche héritière de Bohême est fiancée à un Palfy.

Sur ces entrefaites, le comte de Cantecroix meurt (2), après avoir fait donation à sa femme de l'usufruit de tous ses biens.

Malgré la richesse du décor extérieur, il laisse une fortune obérée, la presque totalité des revenus étant engagée d'avance. C'est l'histoire de beaucoup de budgets domestiques du temps : le jeu, la table, les voyages absorbent la plus grande partie de l'argent liquide ; les terres rapportent peu, car la plupart d'entre elles sont simplement grevées de redevances en nature qui, entretenant l'abondance dans les châteaux, ne remplissent pas l'escarcelle du maître. A cette époque une extrême simplicité de mœurs s'allie à un besoin

gros et demy », et « le florin d'or d'Allemaigne pesant deux deniers douze grains trébuchant à trois francs et deux gros. » V. *Ordonnance du Roy sur le faict et règlement des monnoyes en son pays et comté de Bourgoigne* (Anvers, 1622, in-4).

(1) A Jean-Jacques Chifflet, Chantonnay, avril 1628, 7 mai et 3 juin 1629. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 444, 513 et 521.

(2) Le 6 janvier 1629, suivant Lampinet, *Bibliothèque séquanoise*, t. VI, fol. 85, le 5, selon Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, t. I, p. 15. C'est la première date qui est exacte, comme le prouve le passage suivant du livre de raison d'un médecin bisontin : « Le jour des Roys de l'année 1629 mourut monseigneur le comte de Cantecroix, chevalier de la Toison d'or, d'une fiebvre pestilentielle, la mort duquel m'a laissé un desplaisir incomparable. » Garinet, *Journal* (Bibl. de Besançon), p. 38.

Digitized by Google

continuel de représentation : le luxe des vêtements a atteint des proportions inouïes (1) ; on ignore les plus vulgaires exigences du confortable, mais les deux sexes se chargent à l'envi de soie, de velours, de dentelles. Ajoutez chez bon nombre une véritable passion pour les diamants, les perles, les pierres précieuses, qui jouent du reste le rôle des titres, du portefeuille, dans notre société moderne (2) ; après avoir brillé sur une grande dame, mainte parure étincelante devient le gage de maisons de banque, quand elle ne prend pas le chemin du mont-de-piété (3).

Il est certain qu'une fois veuve la comtesse de Cantecroix a bien d'autres soucis en tête que de faire venir des fleurs des Pays-Bas (4). Elle habite un palais

(1) « Pour le luxe, il étoit si grand aux habits qu'on faisoit litière du satin, velours et panne, et n'y avoit si petit avocat qui ne portât le manteau doublé de panne, quelquefois deux ou trois satins l'un sur l'autre. Les femmes de marchands et bourgeois et les filles portoient les costes de soye tous les jours, les toiles et dentelles de Flandres d'un prix excessif, les esguillettes en broderie, ou avec rubans d'une demie pistole l'aulne, et plusieurs envoyoient blanchir leur linge à Dijon ; bref, on ne voyoit qu'or, argent et clinquant. » B. Prost, *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1875, p. 345.

(2) Cf. G. Bapst, *Du rôle économique des joyaux dans la politique et la vie privée pendant la seconde partie du XVI^e siècle* (Paris, 1887, in-8). Ce que M. Bapst dit de la seconde moitié du seizième siècle n'est pas moins vrai de la première moitié du dix-septième.

(3) C'est le cas d'un diamant de la comtesse de Cantecroix valant, d'après elle, plus de mille florins, qu'un capitaine franc-comtois avait engagé au mont-de-piété de Bruxelles pour cent patagons. A Philippe Chifflet, Chantonnay, 16 juillet et 16 décembre 1629 et 11 janvier 1630. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 456, 467 et 473.

(4) En 1625, Caroline d'Autriche avait fait acheter à la bourse d'Anvers 500 tulipes à 2 et 3 florins le cent ; ces fleurs ayant péri, elle en fit venir 3.000 autres en 1628. A Jean-Jacques

Digitized by Google

dans lequel s'offrent à l'admiration des trésors de tout genre, médailles, statues, tableaux, tentures de haute lisse, meubles précieux (1), et il y aura des jours où elle devra se nourrir de viandes grossières (2) ; de beaux chevaux piaffent dans son écurie (3), et elle met à la porte un cocher, un « carrossier », qui prétend vendre à son profit les vieux fers et les vieux harnais (4) ; on l'entendra se lamenter au sujet d'une

Chifflet, Besançon, 12 octobre 1625, mai, 14 juin, 27 août, 23 septembre et 3 décembre 1628. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 505 v°, 517, 524 v°, 525 et 535.

(1) L'inventaire d'une partie de ces richesses a été publié par F. Gachard, *Inventaire des archives trouvées au palais de Granvelle, à Besançon, en 1607*, p. 141, A. Castan, *Monographie du palais Granvelle*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1866, p. 109, et J. Gauthier, *Le cardinal de Granvelle et les artistes de son temps*, dans le même recueil, année 1901, p. 305.

(2) « Il fait ici si cher à vivre que nous ne mangeons que de la chair de bœuf. Priez Dieu pour nous, s'il vous plaist ; il y a bien de la pitié. » A Philippe Chifflet, Besançon, 1er janvier 1637.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 197.

Pour comprendre ce qu'écrit Caroline d'Autriche, il faut se reporter à ce que le rédacteur des annales des capucins du comté de Bourgogne dit du luxe de la table avant la guerre : « Pour l'excès des festins, il étoit venu à son dernier point. On ne servoit plus que des plats bassins regorgeans de deux ou trois douzaines de perdrix, des potages qui coûtoient dix escus, des bisques, c'est-à-dire quatorze ou quinze gigots de mouton qu'on faisoit rôtir, et puis on exprimoit le jus et y faisoit-on cuire vingt à trente perdrix, et servoit-on cela dans un plat, quand les perdrix coûtoient trente sols pièce, et laissoit-on la chair de mouton. » B. Prost, *op. cit.*, p. 346.

(3) Cette écurie, « voûtée et très vaste, » ne frappait pas moins le visiteur que les trophées de chasse dont la cour intérieure du palais était ornée. Cf. G. Perrenet, *Les députés suisses en Franche-Comté pendant les années 1557 et 1565*, dans les *Annales franc-comtoises*, 1re série, t. III, p. 175.

(4) « Champagne est sorty de chez moy ; il vouloit avoïr tous les vieux harnois et fers de carrosse ; jamais cela ne s'est dû

Digitized by Google

réparation insignifiante (1) ; à chaque instant elle aura à faire prendre patience à quelque créancier. Les dettes présumées du comte de Cantecroix s'élèvent à cent mille francs, et c'est une mince consolation de savoir que d'autres gentilshommes doivent encore plus (2). Aussi Caroline d'Autriche multiplie-t-elle les démarches pour obtenir de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie des lettres de surséance (3), afin de pouvoir continuer à tenir son rang. « Si Son Altesse me laissoit, écrit-elle, je serois la plus malheureuse du monde, car il y a tant de dettes à la maison que je ne me pourrois entretenir selon la qualité que Sa Majesté Impériale Rodolphe (que Dieu absolve) m'a donnée. S. A. assiste tant d'autres et n'a jamais délaissé mes frères... Je suis une pauvre orpheline et veuve, et je ne puis rien avoir de mon mariage ; il y a vingt-et-un ans que je le poursuis (4). » Pour comble d'infortunes, le comte de

dans ma maison. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 8 juin 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 303.

(1) « Les François qui estoient ici, ils m'ont ruiné toute ma barque à s'aller promener avec ces belles dames et me la faut tout refaire à neuf à cause de cela, qui me couste 500 francs. » Au même, Besançon, 21 août 1633.— *Ibid.*, t. XXIV, fol. 530.

(2) « Le comte de Saint-Amour doit plus de 2 cent mille francs. » Au même, Chantonnay, 26 février 1629. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 255.

(3) Les lettres de surséance fixaient un terme avant l'expiration duquel les créanciers ne pouvaient saisir les biens de leur débiteur ; nombreux étaient ceux qui avaient recours à cet expédient, quand ils se voyaient acculés à « ces dettes ignobles, ces dettes pressantes et criantes de fournisseurs qui réclament leur dû et veulent leur pain. » F. Masson, *Le marquis de Grignan, petit-fils de Madame de Sévigné*, p. 47 et 158.

(4) A Jean-Jacques Chifflet, Chantonnay, 21 mai 1629. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 512 v°. Par contrat de mariage du 5 décembre 1607, l'empereur Rodolphe II avait constitué à sa fille une dot de cent mille florins. V. Pièces justificatives, I.

Digitized by Google

Champlitte (1) a logé dans plusieurs de ses villages des soldats qui les ont ruinés, y commettant des excès de toute sorte (2). Le bruit court que la France va rompre avec l'Espagne (3) ; des troupes se massent aux environs de Dijon, et, Chantonnay étant trop près de la frontière, Caroline d'Autriche va à Frasne-le-Châtel, d'où, à l'automne, la peste la contraint de se retirer à Besançon, prête à gagner la Suisse ou la Lorraine, si la guerre vient à éclater (4).

(1) Clériadus de Vergy, comte de Champlitte, baron et seigneur d'Autrey, Flagy, la Rochelle, etc., gouverneur et capitaine général du comté de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, fils de François de Vergy, comte de Champlitte, chevalier de la Toison d'or, et de Renée de Ray, sa seconde femme. Cf., sur le dernier des Vergy, Du Chesne, *Histoire de la maison de Vergy*, p. 356 ; Brun, *Discours funèbre prononcé en l'église Nostre-Dame de Dole par ordre et commandement de messieurs du magistrat, lorsqu'ils faisoient célébrer les obsèques de messire Clériadus de Vergy, comte de Champlite, chevalier de la Toison d'or et gouverneur de Bourgongne*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1873, p. 337 ; Malpas, *Le bon destin de la Franche-Comté de Bourgongne conservé par la prudence et la valeur de messire Clériadus par la miséricorde de Dieu grand seigneur de Vergy, comte de Champelite, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, du conseil d'Estat de sa Majesté Catholique, lieutenant gouverneur et capitaine général en ses pays et comté de Bourgongne ; décédé le XXVII novembre MDCXXX. Éloge funèbre prononcé par ordre de messieurs du parlement de Dole au temps que de leur part on y célébroit ses obsèques au nom de toute la province* (Lyon, 1630, in-4).

(2) « Ils ont mesme mangé de la chair le vendredy et sambedy, rôti les pieds des femmes et hommes pour avoir de l'argent. » A Philippe Chifflet, Chantonnay, 3 juin 1629. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 444 v°.

(3) Les deux puissances étaient déjà aux prises en Italie à propos de la succession de Mantoue, mais sans que la guerre eût été déclarée entre elles.

(4) A Jean-Jacques Chifflet, Chantonnay, 29 juillet 1629, Frasne-le-Châtel, 11 et 26 août 1629, Besançon, 4 novembre 1629.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 272, 391, 448 et 460.

Digitized by Google

Au milieu des préoccupations de tout genre qui l'assiègent, une pensée s'est cependant fait jour dans l'esprit de la comtesse de Cantecroix : son époux n'a jamais voulu la conduire aux Pays-Bas, craignant de ne pas paraître à la cour de Bruxelles avec le titre qu'il ambitionnait (1), mais le moment est venu de se rappeler au souvenir de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie. Celle-ci a délivré les lettres de surséance. Toutefois cela ne suffit pas, et Caroline d'Autriche, qui a vainement espéré une aide de coste (2) sur le don gratuit (3), se flatte d'obtenir une charge ou une pension pour l'adolescent dont la princesse a daigné être marraine. Entre temps elle cherche un gouverneur. On lui a parlé au commencement de l'année d'un gentilhomme désireux de revenir en Franche-Comté (4).

(1) « Monsieur ne voudroit jamais me mener là, parce que tout le monde verroit qu'il n'est pas grand, et c'est ce qu'il désire. » Au même, Besançon, 27 août 1628.— *Ibid.*, t. XXIV, fol. 524 v°.

(2) Aide de coste est, comme abanderade, alfère, mercède, mésate, parabien, pesame, terce, etc., un mot espagnol francisé; il désigne une gratification, *ayuda de costa*.

(3) Le don gratuit est la somme que les États de la province accordaient au roi sur la proposition des commissaires chargés d'ouvrir leur session. Avant de voter, en 1629, une somme de 150.000 francs payable en trois termes, les députés eurent soin de rappeler « que l'octroy qu'aulcune fois en certaine leur assemblée ils auroient fait au souverain de quelques sommes et deniers réglés selon la portée de leurs facultés a tousjours procédé de leur pure libéralité et d'une telle liberté qu'ils ont creu s'en pouvoir excuser (ce qu'ils ont faict plusieurs fois, ainsy qu'il en conste par les recès, sans encourir l'indignation du prince) ou l'accorder sans introduire aulcune conséquence ou coustume préjudiciable à leurs franchises et immunités. » A DE TROYES, *La Franche-Comté de Bourgogne sous les princes espagnols de la maison d'Autriche : les recès des États*, t. II, p. 465.

(4) « Il y a un gentilhomme bourguignon à Bruxelles qui se nomme monsieur de Montrichard : il est gouverneur au fils au

Digitized by Google

Voici maintenant qu'on lui indique un autre Bourguignon, qui était au service du marquis d'Ogliani (1) : il a 45 ans, sait le latin, a beaucoup étudié et beaucoup voyagé ; Jean-Jacques Chifflet, à qui la comtesse de Cantecroix s'est déjà adressée pour avoir deux laquais (2), est prié de voir quel homme c'est, s'il possède l'italien et l'espagnol, s'il parle bien le français, s'il enseigne bien à monter à cheval (3). L'affaire ne se conclut pas, et Eugène-Léopold d'Oiselay est pourvu d'un gouverneur étranger (4). Elle s'inquiète aussi de

prince de Ligne ; on m'a dit qu'il estoit fort capable pour cette charge. Je vous prie de vous un peu informer de ses prix et quel langage il sçait, et s'il parle bien et s'il a de l'entregent pour bien apprendre à parler et discourir à mon fils. Si vous le trouvez bien, parlez-en à mons. d'Andelot ; je crois qu'il vous dira la vérité. On dit de ce gentilhomme qu'il sera bien ayse de revenir au pays à moindre gage. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, janvier 1629.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 496 v°.

(1) Marc-Claude de Rye, marquis d'Ogliani, baron de Dicey, grand écuyer du duc de Savoie et gouverneur du Chablais, puis membre du conseil suprême de Milan et ambassadeur extraordinaire de S. M. Catholique auprès des Treize Cantons, fils de Marc de Rye, seigneur de Dicey, Montaigu, Amance, Bourguignon, Rougemont, Bouclans, Port-Lesney, etc., gouverneur de Dole, chevalier de la Toison d'or, et de Marie Raguier, sa seconde femme. V. Varin d'Audeux, *Généalogie de l'illustre maison de Rye*, fol. 44,

(2) « Je vous prie de me trouver deux hommes Valons pour estafiers, âgés de 25 à 26 ans, qui marchent bien, comme nous en avions autrefois qui faisoient 12 lieues par jour ordinairement, qui soient grands, de bonne mine, fidèles, courageux, afin que je me puisse asseurer d'eux par les champs, ny point yvrongnes. Je leur donne la livrée et un escu de 3 francs par mois de gages. » A Jean-Jacques Chifflet, Chantonnay, 29 juillet 1629.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 460 v°.

(3) Au même, Besançon, 4 novembre 1629. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 270.

(4) « Mon fils a un gouverneur, François de nation, mais très brave homme, il parle fort bien espagnol et latin ; desjà âgé et

Digitized by Google

savoir comment le jeune prince devra paraître à la cour de Bruxelles. Il ne porte pas encore d'épée : convient-il de lui en donner une (1) ? Quant à l'habiller à l'espagnole (2), il n'y faut pas songer : les tailleurs du comté de Bourgogne ne connaissent pas la façon des habits (3).

Plusieurs mois devaient cependant s'écouler avant que Caroline d'Autriche pût réaliser son dessein de passer aux Pays-Bas. Comme les présents ne nuisent jamais, elle confia au commencement de l'année sept pièces de vin blanc d'Arbois à un marchand d'Épinal qui se rendait dans les Flandres (4) : il y avait deux pièces pour Jean-Jacques Chifflet, deux pièces pour le secrétaire d'État della Faille (5) et trois pièces pour le

fort retenu. » Au même, Besançon, 21 avril 1630. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 275 v°.

(1) Ce sera seulement en 1632 qu'on mandera de Bruxelles que le duc de Neubourg « avant que partir a donné l'épée au comte de Cantecroix, fils unique de la marquise d'Austriche, avec les cérémonies accoustumées à ceux qui sortent comme luy de la charge de menine de son Altesse. » *Gazette de France* du 12 novembre 1632.

(2) La barrière morale que la différence de domination élevait entre les deux Bourgognes n'empêchait pas la noblesse franc-comtoise de suivre les modes françaises et le temps n'était plus où Vecellio, *Degli abiti antichi e moderni di diverse parte del mondo*, pouvait donner le *nobile di Borgogna* comme différent de l'*huomo nobile francese*.

(3) A Jean-Jacques Chifflet, Chantonnay, 29 juillet 1629, Besançon, 11 février 1630. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 460 et 464.

(4) Au même, Besançon, 13, 16 et 27 janvier 1630. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 462, 477 et 485.

(5) Jean-Baptiste della Faille, seigneur d'Ecloo, Assenède, Maria-Lierde, etc., secrétaire d'État, fils de Jean della Faille, seigneur de Rymenan, et de Marie Van den Wouwère, fut nommé le 28 mai 1632 membre du conseil de Flandre et de Bourgogne, puis, en 1650, élevé à la présidence de ce même conseil. Cf.

Digitized by Google

sieur d'Andelot, bien que ce dernier ne bût que de l'eau (1). La grande préoccupation de la comtesse de Cantecroix était de savoir si elle aurait à l'église le coussin réservé aux dames du premier rang, le « carreau (2). » Elle entendait bien, en tout cas, avoir le pas sur la duchesse de Pont-de-Vaux (3), si celle-ci allait aux Pays-Bas : « Feu monsieur, écrivait-elle, estoit prince d'Empire (4). Son mari (5) estoit bien duc, mais

Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, t. I, p. 279 ; A. Vander Meersch, *Biographie nationale*, t. VI, col. 851.

(1) L'auteur de l'*Armorial et descente généalogique des maisons nobles anciennes et illustres du comté de Bourgogne* rapporte que Ferdinand d'Andelot était « ennemi juré du vin, dont jamais il n'essaya goutte. » En revanche, il faisait libéralement part à ses amis des crûs renommés de son pays, et ceux-ci ne furent pas ménagés dans une visite de Marie de Médicis à l'évêque de Gand : « Toute la compagnie, dit un des serviteurs de la reine mère, but à la santé de monsieur d'Andelot de son bon vin d'Arbois ; on en présenta à S. M. qui eust bien voulu faire le contraire de ce que fist Nostre-Seigneur, changer le bon vin en bonne eau. » Mathieu de Morgues à Philippe Chifflet, Gand, 31 mars 1633. — *Mss. Chifflet*, t. CXII, fol. 19.

(2) A Philippe Chifflet, Chantonnay, 3 juin 1629. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 444 v°.

(3) Isabelle de Bourgogne, veuve de Charles-Emmanuel de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, fille de Hermann de Bourgogne, comte de Fallais, et de Yolande de Longueval.

(4) Bien que créé prince du Saint-Empire huit ans avant sa mort, François-Thomas d'Oiselay ne prit jamais ce titre ; toutes ses lettres continuèrent à être signées : *Le comte de Cantecroy*

(5) Charles-Emmanuel de Gorrevod, marquis de Marnay, duc de Pont-de-Vaux, prince du Saint-Empire, grand chambellan de l'archiduc Albert, chevalier d'honneur au parlement de Dole et bailli d'Amont, chevalier de la Toison d'or, fils de Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, baron de Marnay et de Saint-Sorlin, et de Péronne de la Baume (13 décembre 1569-4 novembre 1625). Louis XIII avait érigé son comté de Pont-de-Vaux en duché par lettres patentes du mois de février 1623. Cf. Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, part. II, p. 131 ; le

Digitized by Google

c'est hors des États de la maison d'Autriche, et même du vivant de feu S. A. (1) l'on l'appeloit que marquis, car son titre estoit en France. Je crois que je la dois passer pour cette cause (2). » Après cela, elle désirait vivement obtenir la grandesse pour son fils, que l'infante Isabelle-Claire-Eugénie consentait à recevoir en qualité de menin : « Il n'y a plus des enfants de l'empereur Rodolphe (que Dieu ait en gloire) au monde que moy et n'ay qu'un seul fils ; il me fascheroit bien que je ne visse pas les cours et que mon fils ne fust grand (3). »

Diverses circonstances retinrent Caroline d'Autriche en Franche-Comté plus longtemps qu'elle n'aurait souhaité. Il lui fallut d'abord prendre des arrangements avec les créanciers du comte de Cantecroix, car le montant des dettes laissées par celui-ci dépassait ses pré-

P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la royale maison de France*, t. V, p. 663 et 670 ; J. Gauthier, *Les Gorrevod et leur sépulture dans l'église de Marnay*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1869, p. 347 ; Id., *La vie de château en Franche-Comté au XVII^e siècle*, dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1901, p. 169.

(1) L'archiduc Albert était mort avant l'érection de Pont-de-Vaux en duché. Le 2 juillet 1600, le marquis de Marnay avait sauvé ce prince à la journée de Nieuport; il jouit, durant sa vie, de toute sa faveur ; lors de ses obsèques solennelles, il fut un des quatre seigneurs qui tinrent les coins du poêle. *V. Pompa funebris optimi potentissimique principis Alberti Pii, archiducis Austriæ, ducis Burg., Bra., vivis imaginibus expressa a Jacobo Francquart, arch. reg.*, planche LV.

(2) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 5 mai 1630. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 276 v°. Il est assez singulier que Caroline d'Autriche ait oublié, sinon ignoré, que le duc de Pont-de-Vaux avait été créé prince du Saint-Empire par Ferdinand II, le 22 mars 1623. Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, t. I, p. 135.

(3) Au même, Besançon, 10 février 1630. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 467.

Digitized by Google

visions (1), et ce ne fut pas sans peine qu'elle vint à bout de cette tâche : « J'ay tant d'affaires, écrivait-elle, que je travaille plus qu'un notaire... J'ay desjà payé plus que feu monsieur n'a fait dans vingt-cinq ans (2). » Non contente de solliciter de nouvelles lettres de surséance, elle aurait voulu obtenir une pension de 4.000 écus, promettant de donner à la femme de Jean-Jacques Chifflet (3) une chaîne d'or de deux mille francs, si le roi d'Espagne lui accordait cette mercède (4). La peste qui sévissait à Besançon dans l'été la contraignit de gagner Chantonnay, d'où elle chargea son correspondant de lui retenir à Bruxelles un logement composé d'une chambre et d'une antichambre pour elle au premier étage d'une maison, avec un cabinet pour ses filles, de trois pièces semblables au même étage ou au rez-de-chaussée pour son fils, d'une cuisine, d'une écurie et de deux ou trois chambres à deux lits pour les gentilhommes et les valets (5) : il lui tardait, en effet, de produire le jeune prince à la cour (6). A l'automne,

(1) « Je trouve tous les jours plus de dettes à la maison : il y a plus de deux cent cinquante mille francs ; tout le monde me réclame. » Au même, Besançon, 29 décembre 1629. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 481 v°.

(2) Au même, Besançon, 21 avril et 19 mai 1630. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 273 et 275.

(3) Jeanne-Baptiste Malbouhans, épouse de Jean-Jacques Chifflet, médecin de la chambre de Philippe IV, roi d'Espagne, fille de François-Jules Malbouhans, seigneur de la Montoillote, docteur ès droits, et de Françoise Bannelier.

(4) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 10 mars 1630. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 469. La comtesse de Cantecroix s'engageait en outre à abandonner la moitié des revenus de la première année au secrétaire du conseil de Flandre et de Bourgogne Oswald Britto.

(5) Au même, Chantonnay, 13 juillet 1630. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 318.

(6) « Vous verrez encore bien plus grand mon fils qu'estoit son portrait : il ressemble en tout à feu monsieur. » Au même, Chantonnay, 29 juillet 1630. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 321.

Digitized by Google

un démêlé avec le président du parlement de Dole (1) la ramena à Besançon, plus impatiente que jamais de partir : « Mon Dieu ! écrivait-elle à Jean-Jacques Chifflet, qu'il me tarde d'être auprès de vous pour un peu vous conter tous les retardements que j'ay tousjours quand je veux sortir (2). » Enfin, dans les derniers jours du mois de septembre, elle put se mettre en chemin avec son carrosse à six chevaux, sa litière et sept chevaux de selle ; elle passa par Nancy, où elle reçut du duc de Lorraine (3) l'accueil le plus courtois, et son fils et elle arrivèrent à Bruxelles le 12 octobre (4).

II

Nous n'avons pas de détails sur le séjour de Caroline d'Autriche aux Pays-Bas. Elle comptait ne rester qu'un mois à Bruxelles : elle y demeura, en réalité, plus de

(1) D'abord lieutenant général du bailliage d'Amont, puis conseiller au parlement de Dole, Adrien Thomassin, seigneur de Mercey, fils de Nicolas Thomassin, seigneur de Villeparois et Mercey, et de Béatrice de Vaux, avait été nommé président le 29 janvier 1605, et installé en cette qualité le 7 mars suivant. Il est question du procès que la comtesse de Cantecroix lui avait intenté dans une lettre de Boyvin du 15 décembre 1630 : « Je vous supplie, monsieur, dit-il à Jean-Jacques Chifflet, s'il se présente quelque occasion d'en parler à madame la marquise, de l'asseurer que je suis très humble et très obéissant serviteur de S. E. et de monseigneur le comte, son fils, et que j'aymerois mieux avoir perdu la vie que d'avoir pensé à luy perdre le respect et beaucoup moins à luy retarder la justice. » *Mss. Chifflet*, t. CIV, fol. 278.

(2) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 7 septembre 1630.— *Ibid.*, t. XXIV, fol. 296.

(3) Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, fils de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (6 avril 1604-17 septembre 1675).

(4) A Jean-Jacques Chifflet, Marche-en-Famène, 8 octobre 1630.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 312.

Digitized by Google

deux ans, et ce ne fut qu'au printemps de 1633 qu'elle revint en Franche-Comté par la Champagne et la Bourgogne. Honoré d'une mission de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie auprès du duc de Lorraine (1), Eugène-Léopold d'Oiselay se sépara de sa mère à Châlons et arriva le 6 avril à une lieue de Nancy, où il fit son entrée le lendemain : la garnison se mit sous les armes pour le recevoir, les tambours battirent aux champs ; on le logea à l'hôtel de Salm et ordre fut donné de le défrayer de tout. Le 8, il eut audience du duc ; le 9, il vit la duchesse (2), qui n'avait pu lui donner audience la veille à cause d'une indisposition ; le 10, il prit congé du prince et le surlendemain partit pour Besançon, où il arriva le 14 (3). La comtesse de Cantecroix y était depuis l'avant-veille. Complimentée par les gouverneurs de son heureux retour (4), elle avait trouvé dans la cité impériale nombreuse compagnie, qu'y attirait l'ostension du Saint-Suaire. « Nous avons eu, écrivit-elle au prieur de Bellefontaine, beaucoup de dames

(1) Caroline d'Autriche n'omit pas de rappeler cette ambassade dans la supplique qu'elle adressa plus tard au roi d'Espagne pour obtenir la continuation de la pension de 3000 écus qui lui avait été accordée le 11 octobre 1646. — *Ibid.*, t. CLXXII, fol. 111 v°. En réalité, le prince de Cantecroix était simplement chargé de « condouloir » au duc de Lorraine la mort du comte de Vaudémont, son père, décédé à l'automne précédent. Pendant son séjour aux Pays-Bas, il avait déjà reçu de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie une mission de courtoisie auprès de la reine mère Marie de Médicis, malade à Gand. *Gazette de France* du 26 février 1633.

(2) Nicole de Lorraine, épouse de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, fille de Henri II, duc de Lorraine et de Bar, et de Marguerite de Gonzague-Clèves, sa seconde femme (5 octobre 1608-20 février 1657).

(3) Pièces justificatives, IX.

(4) Les gouverneurs lui envoyèrent deux flambeaux de cire blanche et vingt-huit livres de confitures ; quant au prince de Cantecroix, on lui fit présent de six brocs de vin. V. Pièces justificatives, VIII.

Digitized by Google

estrangères, une financière de Paris, je crois des gens du cardinal, et aussi madame de Watteville de Lorraine (1), la marquise de Listenay (2), de Montfort (3), et la baronne de Beauvois (4) et Vaugrenans (5) et aultres. Il faisoit fort beau. Seulement, je trouve tousjours un peu de l'incivilité à nostre Bourgongne, de quoy ils veulent contraindre en cette ville les dames de grimper à pied à Saint-Estienne, quand on montre le Saint-Suaire. Il est impossible que des dames, qui sont plus délicates que nos bourgeois, y puissent aller à pied. Nonobstant je n'ay pas laissé de demander une permission d'y aller en carrosse, parce que j'estois pressée (6). » Était-ce la peine, en effet, d'avoir ramené des

(1) Jeanne de Choiseul, épouse de Louis de Watteville, gouverneur de Châtel-sur-Moselle, fille d'Antoine de Choiseul, seigneur d'Isches, bailli de Bassigny et gouverneur de la Mothe, et de Jeanne de Lavaux.

(2) Marguerite de Rye de la Palud, épouse de Joachim de Vienne, dit de Bauffremont, marquis de Listenois, baron de Clairvaux, bailli et colonel d'Aval, fille de Christophe de Rye de la Palud, marquis de Varambon, comte de Varax et de la Roche, chevalier de la Toison d'or, et d'Éléonore Chabot.

(3) Louise de Bauffremont, veuve de Charles de Taillant, baron de Montfort, chevalier d'honneur au parlement de Dole, fille de Jean de Bauffremont, baron de Scey, gentilhomme de la bouche de Philippe II, roi d'Espagne, et commandeur de l'ordre d'Alcantara, bailli et colonel d'Aval, et de Béatrix de Pontailler, sa seconde femme.

(4) Ernestine de Witthem, marquise de Berghes, veuve de Claude-François de Cusance, baron de Belvoir et de Saint-Julien, fille de Jean de Witthem, marquis de Berghes, comte de Walhain, baron de Beersele, grand veneur de Brabant, et de Marguerite de Mérode.

(5) Dorothée de Poitiers, épouse de François de Pontailler, baron de Vaugrenans, fille de Guillaume de Poitiers, baron de Vadans, et de Lamorale-Sabine de Rye. Devenue veuve en 1638, la baronne de Vaugrenans épousa César du Saix, baron d'Arnans, seigneur de Virechâtel, la Villette, etc., fils de Humbert du Saix, seigneur d'Arnans, et de Claudine du Pont.

(6) A Philippe Chifflet, Besançon, 15 mai 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 157.

Digitized by Google

Pays-Bas des chevaux si bons et si beaux qu' « ils ne vont qu'à courbettes (1) » pour ne pas s'en faire honneur aux yeux des Bisontins ?

Le retour de la comtesse de Cantecroix coïncida avec une grave maladie du prélat (2) que l'infante Isabelle-Claire-Eugénie avait chargé de régir la province concurremment avec le parlement de Dole à la mort de Clériadus de Vergy (3), et de nouvelles perspectives s'ouvrirent à ses regards : dans son ambition maternelle, elle ne vit pas pourquoi, si l'archevêque de Besançon venait à mourir, son fils ne serait pas nommé gouverneur. « Je demande que S. A. nous donne le gouvernement, écrit-elle à Jean-Jacques Chifflet, je dis après la mort dudit archevesque, comme il fut donné au fut comte de Champlitte, ou, si S. A. ne le veut pas ainsy, qu'elle donne à mon fils l'administration de maintenant avec le parlement jusques il aye l'âge compétent... Mon fils a

(1) Il suffit de jeter les yeux sur quelques tableaux du temps pour saisir le sens de cette expression : aller à courbettes, pour un cheval de carrosse, c'est s'enlever sur les deux pieds de derrière à la façon des chevaux de cirque.

(2) Ferdinand de Longwy, dit de Rye, archevêque de Besançon et prince du Saint-Empire, abbé de Saint-Claude et de Cherlieu, prieur de Saint-Marcel de Chalon, d'Arbois, de Gigny et de Morteau, maître des requêtes au parlement de Dole, fils de Gérard de Rye de la Palud, seigneur de Balançon, et de Louise de Longwy, marquise de Treffort, dame de Vuillafans (1556-20 août 1636). Cf., sur ce prélat, Varin d'Audeux, *Généalogie de l'illustre maison de Rye*, fol. 31 ; Lampinet, *Bibliothèque séquanoise*, t. VI, fol. 204 ; Dunod, *Histoire de l'église de Besançon*, t. I, p. 322 ; l'abbé Richard, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. II, p. 275 ; l'abbé Suchet, *Ferdinand de Rye*, dans les *Annales franc-comtoises*, 1re série, t. IX, p. 170 ; l'abbé Loye, *Histoire de l'église de Besançon*, t. III, p. 294.

(3) L'infante Isabelle-Claire-Eugénie à l'archevêque de Besançon, Bruxelles, 10 décembre 1630 ; la même à la cour, Bruxelles, 10 décembre 1630. — *Mss. Chifflet*, t. LIV, fol. 95.

Digitized by Google

vingt ans ; il est dans sa vingt-et-unième année (1) ; devant qu'il retourne, il sera bien un cinq mois ; le comte de Champlitte n'estoit pas plus vieux (2). » Qu'on n'objecte pas que ce serait une charge bien lourde pour les frêles épaules d'Eugène-Léopold d'Oiselay ; le marquis de Conflans (3) n'est-il pas là, qui, par ses habiles manœuvres, a obligé le vieux rhingrave (4) à lever le siége de la ville de Lure au commencement de l'année (5)? « Il n'y aura point d'inconvénient, assure la comtesse de Cantecroix, de donner le gouvernement à mon fils comme il fut donné au comte de Champlitte, parce qu'ayant un maréchal et lieutenant si capable à la guerre, le Roy ne doit rien craindre (6). » Et puis, on peut compter sur la fidélité des Bourguignons : n'est-

(1) La comtesse de Cantecroix vieillit ici son fils : pour que son assertion fût vraie, il faudrait que celui-ci eût seulement été baptisé deux ans après sa naissance.

(2) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 29 avril 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 278.

(3) Guérard de Joux, dit de Watteville, marquis de Conflans, maréchal de camp général des armées de S. M. Catholique au comté de Bourgogne, fils de Nicolas III de Watteville, marquis de Versoix, et d'Anne de Joux (1576-16 octobre 1637).

(4) Othon-Louis, rhingrave, de la maison de Mœrchingen ou Morhange, fils d'Othon, rhingrave, et d'Ottilie de Nassau. Un contemporain le dit « de peu d'esprit, glorieux, yvrongne », mais « assez estimé des gens de guerre pour sa valeur et la grande despense qu'il fait, quoy que peu riche. » Relation du voyage que le sieur de Feuquières a fait en Allemagne et de l'estat auquel les affaires générales s'y trouvoient, lors qu'il en est party pour revenir trouver Sa Majesté à Nancy. — Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. I, p. 382.

(5) Sur le siège de Lure par le rhingrave, cf. Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 30 ; l'abbé Besson, *Mémoire historique sur la ville et l'abbaye de Lure*, p. 124 ; E. Longin, *Lure pendant la guerre de Trente ans*, p. 15.

(6) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 3 mai 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 286 v°.

Digitized by Google

ce pas en songeant à leur attachement invincible à leurs princes qu'autrefois elle avait écrit : « Ce gouvernement, une femme le pourroit gouverner (1) ? »

Caroline d'Autriche ne se dissimule pas d'ailleurs que la nomination qu'elle poursuit sera traversée par les propres parents du prince de Cantecroix : « Vous ne pouvez croire, dit-elle, comme les parents de feu monsieur sont envieux de mon fils ; ils en meurent de dépit. J'ay receu plus de caresses de la maison de Rye que d'eux, car ils ne sont point venus le voir (2). » Est-ce que pour ravaler le jeune prince on n'a pas fait courir le bruit qu'il s'était montré peu généreux à la cour de Lorraine ? Or, rien n'est plus faux : « Il a donné aux deux gentilshommes qui luy servoient à chacun une bague de 60 francs, et à la maison 75 francs, au carrosse 20 francs, au valet de pied 20 francs, aux deux pages à chacun des gants de 15 francs ; il me semble que monsieur Strengue (3) luy eust dit, s'il ne faisoit pas bien (4). »

(1) Au même, Chantonnay, 29 juillet 1630. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 320 v°.

(2) Au même, Besançon, 3 mai 1633. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 286 v°. Ce que Caroline d'Autriche dit ici est à noter, car la famille de Rye avait longtemps vu de mauvais œil l'élévation des Granvelle. Cf. A. Castan, *Rivalité des familles de Rye et de Granvelle au sujet de l'archevêché de Besançon (1544-1580)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1891, p. 17.

(3) Le sieur Jean Strenge avait accompagné le jeune prince de Cantecroix à Nancy. Entre autres qualités, ce digne personnage avait celle de savoir humer le piot, attendu qu'en quinze jours Eugène-Léopold d'Oiselay et lui burent avec leurs amis, au rapport de Caroline d'Autriche, trois pièces de vin blanc : « C'est pour sa bonté qu'ils l'ont si bien traité, » dit-elle plaisamment de son vin. Greffier-adjoint du conseil du Luxembourg, on le trouve mêlé, en 1642, au procès de la comtesse de Cantecroix contre le comte de Saint-Amour.

(4) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 3 mai 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 286.

Digitized by Google

Pour le moment, le rival, le concurrent que la comtesse de Cantecroix redoute le plus, c'est le propre cousin de son fils, Jacques-Nicolas de la Baume, comte de Saint-Amour (1). Marié depuis trois ans à une jeune fille aussi riche (2) que gracieuse (3), qui montrera plus tard un courage tout viril en défendant Saint-Amour contre le duc de Longueville (4), il convoite, lui aussi, le gouvernement de la province et fait jouer de puis-

(1) Jacques-Nicolas de la Baume, comte de Saint-Amour, fils d'Emmanuel-Philibert de la Baume, dit de Poupet, de Bruges et de Corgenon, comte de Saint-Amour, marquis de Saint-Genis et d'Yenne, et d'Hélène Perrenot de Granvelle, dame de Renaix, Beaujeu, Saint-Loup, Cromary et Champagney (10 octobre 1603-18 août 1658). Le comte de Saint-Amour et le prince de Cantecroix avaient pour bisaïeul commun le garde des sceaux Nicolas Perrenot de Granvelle, et, en vertu d'une substitution, les biens du second devaient passer au premier, s'il venait à mourir sans héritiers mâles. Cf. F. Gachard, *Inventaire des archives trouvées au palais de Granvelle, à Besançon, en 1607*, p. 89.

(2) Marie de Porcelets de Maillane, fille d'André de Porcelets de Maillane, sénéchal de Barrois, et d'Élisabeth de Cernay, sa seconde femme, avait apporté 500.000 livres à son époux. V. Le comte de Saint-Amour à Jean-Jacques Chifflet, Paris, 22 mars 1630. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 95.

(3) « Pour nouvelle, madame la comtesse de Saint-Amour est arrivée hier à soir ; elle est fort jolie et de très bonne mine. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 19 mai 1630. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 273.

(4) Henri II d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, prince souverain de Neuchâtel et de Valengin, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Normandie, fils de Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville, et de Catherine de Gonzague-Clèves (27 avril 1595-11 mai 1663).

Sur la courageuse conduite de la comtesse de Saint-Amour en 1637, cf. Corneille Saint-Marc, *Tablettes historiques, biographiques et statistiques de la ville de Saint-Amour*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1868, p. 275.

Digitized by Google

sants ressorts en sa faveur (1). Comme par un secret pressentiment du grave débat qui le mettra dans la suite aux prises avec elle, Caroline d'Autriche ne l'aime pas ; elle acceptera bien d'être marraine d'un de ses enfants (2) ; au fond, nul ne lui est plus antipathique : « Je hais le personnage », va-t-elle jusqu'à écrire un jour (3).

Cependant Ferdinand de Rye se rétablit et le prince de Cantecroix, que la gouvernante des Pays-Bas a chargé d'aller trouver l'empereur et l'électeur de Bavière (4), part en poste pour l'Allemagne, non sans que sa mère lui ait vivement recommandé de tâcher d'obtenir de Ferdinand II le paiement de la dot constituée par son aïeul. A Vienne, où il loge chez l'ambassadeur d'Espagne en même temps que le comte Jean de Nassau (5), Eugène-Léopold d'Oiselay reçoit l'accueil le

(1) « Le comte de Saint-Amour caresse fort la duchesse de Pont-de-Vaux pour escrire pour luy à sa mère pour avoir le gouvernement. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 28 avril 1623. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 280 v°. Plus tard le comte de Saint-Amour disputera aussi la charge de gouverneur au baron de Scey, investi du gouvernement des armes depuis la mort du marquis de Saint-Martin. V. Le baron de Scey à Jules Chifflet, Besançon, 10 décembre 1649 et 4 février 1650 ; le même à Philippe Chifflet, Besançon, 4 février 1650. — *Ibid.*, t. CVII, fol. 60, 61 et 62.

(2) « J'ay tenu hier à 11 heures du soir l'enfant de M. le comte de Saint-Amour. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 12 juin 1633. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 304 v°.

(3) Au même, Chantonnay, 7 mai 1628. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 522.

(4) Maximilien Ier, électeur de Bavière, fils de Guillaume V, duc de Bavière, et de Renée de Lorraine (17 avril 1573-27 septembre 1651).

(5) Jean III, comte de Nassau-Siegen, Catzenelbogen, Vianden et Dietz, seigneur de Renaix, mestre de camp général de la cavalerie aux Pays-Bas, chevalier de la Toison d'or, fils de Jean II, comte de Nassau-Dillenbourg, et de Magdeleine de

Digitized by Google

plus flatteur : « Il a desjà eu deux audiences de l'empereur, écrit la comtesse de Cantecroix ; la seconde, c'estoit pour mes affaires. L'empereur demandoit à mon fils s'il m'avoit laissée en bonne santé et quel âge j'avois. Je crois que mon fils me fit bien vieille, de peur que quelque Allemand ne se voulust marier avec moy (1) ; je luy en fais la guerre. Il m'a mandé qu'il me prioit de le marier aussi bien que la Catherine (2), puisqu'il y a longtemps qu'il le désire (3). » Ferdinand II arma le jeune prince chevalier, mais, par suite de la pénurie du trésor impérial, des fins de non-recevoir furent opposées à ses autres demandes, et plus que jamais Caroline d'Autriche estima qu'il n'y avait qu'un riche mariage qui pût remettre sa barque à flot.

Elle y songeait, on l'a vu, depuis longtemps, ne reculant même pas devant la pensée de marier son fils à l'étranger, après que l'infante Isabelle-Claire-Eugénie avait désapprouvé qu'il épousât mademoiselle de Bergh: « Je vois plus d'apparence que mon fils se mariera en France qu'en aultre lieu, avait-elle confié à Jean-Jacques Chifflet, car il se trouve des riches filles, mais il y a des défauts pour la race, et volontiers je ne vou-

Waldeck, sa première femme (17 septembre 1583-27 juillet 1638). Le comte de Nassau avait quitté Bruxelles le 25 avril pour aller trouver le duc de Friedland de la part de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie; il était arrivé à Besançon le 6 mai et en était reparti le lendemain même pour se rendre à Vienne, où il demeura jusqu'au 11 juin. Cf. Délibération du 6 mai 1633. — Arch. de Besançon; Froissard-Broissia à la cour, Besançon, 7 mai 1633. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 154 ; *Gazette de France* du 23 juillet 1633.

(1) Caroline d'Autriche n'avait pas encore quarante ans.

(2) Catherine était une des femmes de chambre de la comtesse de Cantecroix.

(3) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 26 août 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 308 v°.

Digitized by Google

drois mésallier mon fils. En Flandre, ils ne sont pas si riches, ou, si elles sont, elles sont incapables de longtemps d'avoir des enfants (1). »

C'est dans cette lettre que pour la première fois il avait été question de l'aînée des filles de feu le baron de Belvoir (2) : la comtesse de Cantecroix déclarait ne pas y songer parce que le procès que la mère soutenait aux Pays-Bas pour entrer en possession de l'opulent héritage d'une nièce menaçait de s'éterniser (3). Un peu plus tard, elle indiqua néanmoins à quelles conditions ce projet pourrait prendre corps : « Pour le mariage, dit-elle, il y a en France un parti qui est riche de vingt-cinq mille livres de rente : si je le pouvois avoir, je ne crois pas que S. A. me voulust empescher. Il y a encore une autre de deux cent mille livres pour dot, et tous de très bon lieu. Pour la Flandre, vous sçavez que les dames n'ont pas cela, si ce n'est de bien jeunes damoyselles. Pour mad. de Beauvois (4), elle est belle, mais

(1) Au même, Besançon, 11 juillet 1633. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 306.

(2) Claude-François de Cusance, baron de Belvoir et de Saint-Julien, mestre de camp d'un terce d'infanterie bourguignonne, fils de Vandelin-Simon de Cusance, baron de Belvoir et de Saint-Julien, et de Béatrix de Vergy.

(3) « Le 5 du présent, écrivait-on de Bruxelles le 21 janvier, est morte sans enfans au païs de Gueldres la marquise de Berghe, qui laisse par ce moyen cent mille livres de rente à la vefve du baron de Beauvoir sa tante. » *Gazette de France* du 29 janvier 1633.

La marquise de Berghes était Marie-Élisabeth de Bergh, épouse d'Albert de Bergh, fille de Hermann, comte de Bergh, gouverneur et capitaine général du duché de Gueldres, chevalier de la Toison d'or, et de Marie-Mencie de Witthem, marquise de Berghes. Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, t. I, p. 38.

(4) On écrivait alors, comme on prononçait, *Beauvoir*, *Beauvois*, pour *Belvoir*.

Digitized by Google

je ne veux donner à mon fils une qu'il n'y apporte rien. » Elle fait savoir à Jean-Jacques Chifflet que, sans sa dot, qu'elle n'a pas touchée, le prince de Cantecroix aura soixante-quinze mille francs de rente, « et des meubles de plus de cent mille, et des joyaux de plus de cent cinquante mille, et de très belles maisons (1), » puis elle ajoute : « Si madame de Beauvois désire loger sa fille, il faut qu'elle emprunte sur tous ses biens une somme de deux cent mille francs au moins (si c'est trois cent, c'estoit tant mieux) pour les donner à sa fille comptant, quand elle se mariera, et aultres cent mille qu'elle donnera après sa mort. Ainsi elle la logera, car il me faut de l'argent comptant. Il sera bien aysé à madame de Beauvois à faire comme cela ; les marchands prunteront bravement sur ce bien qu'elle a par deçà et se pourra de les acquitter tous les ans. Il n'y a aultre moyen d'estre asseuré du dot qu'on donnera à cette damoyselle. Sa mère dit qu'elle donnera un cent mille escus de mariage. Ainsi, si elle vous en parloit avec le docteur Baland (2), dites-leur le moyen qu'il faudra tenir à cette affaire, car il n'y en a aucun aultre, et, si elle le peut, je seray très ayse de donner à mon fils une si belle fille et aussi riche (3). »

(1) Outre le palais bâti par Nicolas Perrenot de Granvelle, la comtesse de Cantecroix possédait les châteaux de Frasne, de Chantonnay et de Scey en Varais ; quant à l'hôtel de Montmartin, François-Thomas d'Oiselay l'avait vendu en 1618 à la ville de Besançon pour la somme de 11.000 francs. — A. Castan et L. Pingaud, *Besançon et ses environs*, p. 240 et 252.

(2) Claude-François Baland, dont le fils Gaspard épousa dans la suite une fille du président Boyvin, était l'avocat et le conseil de la marquise de Berghes ; il mourut aux Pays-Bas en 1641. V. Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 8 octobre 1641.— *Mss. Chifflet*, t. CIII, fol. 158.

(3) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 9 août 1633. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 310.

Digitized by Google

III

L'héritière dont la comtesse de Cantecroix célébrait ainsi la beauté était née au château de Belvoir le 27 décembre 1614 (1) : elle avait, par conséquent, quelques mois de plus qu'Eugène-Léopold d'Oiselay. Fille de Claude-François de Cusance, baron de Belvoir, et d'Ernestine de Witthem, marquise de Berghes, elle avait perdu son père quatre ans auparavant ; son frère Clériadus avait hérité en 1630 des biens du comte de Champlitte, dont il avait relevé le nom et les armes ; de ses trois sœurs, la plus jeune, Desle-Françoise (2), avait pris le petit habit à la Visitation de Besançon (3), tandis que les deux autres, Marie, qui sera plus tard en Franche-Comté « madame la gouvernante (4), » et Magdeleine, qui épousera, le 17 septembre 1641, son

(1) Pièces justificatives, IV.

(2) Née au château de Belvoir le 9 septembre 1622, Desle-Françoise, qui prit plus tard en religion le nom de Claire-Marie-Françoise, avait été baptisée le 18.

(3) Sa mère l'avait vouée dès sa naissance à Notre-Dame de Gray.

(4) Chanoinesse de Mons, Marie-Henriette de Cusance fut mariée le 1er septembre 1655 à Ferdinand-François-Just de Rye de la Palud, marquis de Varambon, fils de François de Rye de la Palud, marquis de Varambon, comte de Varax et de la Roche, et de Catherine de Haraucourt, sa seconde femme. Veuve au bout de deux ans de mariage, elle épousa en secondes noces Charles-Eugène de Ligne, prince d'Arenberg, fils de Philippe-Charles de Ligne, prince d'Arenberg, duc d'Arschot, chevalier de la Toison d'or, et de Marie-Cléophée de Hohenzollern, sa troisième femme, que la régente Marie-Anne d'Autriche nomma gouverneur du comté de Bourgogne, lorsque cette province eut été rendue à l'Espagne en 1668 par le traité d'Aix-la-Chapelle. Cf. J. Chifflet, *Mémoires*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, p. 463.

Digitized by Google

cousin Albert de Bergh (1), ne montraient aucune vocation pour le cloître.

Béatrix de Cusance fut une des plus belles personnes d'un siècle qui vit les Chevreuse, les Gonzague, les Longueville (2), au point que le pape Alexandre VII déclara un jour son visage digne d'un empire, *facies vere digna imperio* (3). « Sa taille au dessus de la médiocre étoit libre et parfaitement proportionnée ; elle n'avoit de l'embonpoint que ce qu'il falloit pour lui donner une mine haute et un port majestueux ; son visage entre l'ovale et le rond étoit d'un teint vif et uni, ses cheveux d'un clair cendré, ses yeux bleus bien fendus à fleur de tête, ses dents blanches et bien rangées; la gorge, le bras et la main répondoient à la beauté de son visage (4). » Telle un historien lorrain la dépeint, telle, à la couleur des cheveux près, elle apparaît dans

(1) Albert, comte de Bergh, fils de Frédéric, comte de Bergh, baron de Boxmer et de Bilant, chevalier de la Toison d'or, et de Françoise de Ravenelles, avait épousé en premières noces sa cousine Marie-Elisabeth de Bergh.

(2) L'abbé Arnauld, qui connut Béatrix en 1641, dit d'elle : « On voit peu de plus grandes beautés que celles qui brilloient en elle en ce temps-là. » — *Mémoires* (collect. Petitot), t. XXIV, p. 204. Dans *La vie de IX religieuses de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie*, la mère Marie-Magdeleine de Chaugy dit aussi qu'elle était « considérée comme l'une des plus accomplies beautez de ce siècle. »

(3) J'ai dit à tort dans mes *Deux études sur saint Pierre Fourier*, p. 42, qu'Alexandre VII (Fabio Chigi) avait connu la princesse de Cantecroix, lorsqu'il était nonce en Allemagne : ce fut seulement en voyant un portrait de Béatrix qu'il tint le propos en question au conseiller Maillard.

(4) Le P. Hugo, *Histoire de Charles, quatrième du nom, duc de Lorraine et de Bar* (Bibl. de Nancy), p. 361. Dans ses « Maximes poétiques sur la conduite de Madame Béatrix de Cusance et son mariage avec Sérme Charles IV, duc de Lorraine et de Bar (v. 325–330) », Claude-François Pelletier a célébré, en s'adressant à sa maîtresse,

Digitized by Google

les portraits de Van Dyck (1). Sa beauté était cependant peu de chose au prix des agréments de sa conversation: un membre du parlement de Dole rapporte qu'en elle « l'esprit surpassoit le corps (2); » elle chantait bien, elle jouait de plusieurs instruments (3), elle

Ces grâces dont le ciel vous a favorisé,
Cette beauté de corps, cet esprit avisé,
Ce cœur si généreux, cette humeur libérale,
Digne de la grandeur d'une place royale,
Enfin cet abrégé du tout miraculeux
Que la nature en vous fait paraître à nos yeux.

Mss. Pelletier (Bibl. de Besançon), t. I, fol. 19.

(1) Le portrait de la princesse de Cantecroix, par Van Dyck, fait partie de la galerie royale de Hampton-Court; il a été gravé par Pierre de Jode et Moncornet. Mme de Flavigny signale une répétition de cette toile dans la collection du comte de Warwick, d'après le *Catalogue of the works of the dutsch and flemish painters*, part. III, p. 67. Un autre portrait se trouve au musée du Louvre. Cf. Vicomtesse de Flavigny, *Le bienheureux Pierre Fourier*, p. 225; F. Reiset, *Notice des tableaux légués au musée national du Louvre par M. Louis la Caze*, p. 20; J. Gauthier, *Le portrait de Béatrix de Cusance au musée du Louvre et l'inventaire de ses joyaux en 1663*, dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1897, p. 128.

Béatrix de Cusance fit aussi faire son portrait par le peintre franc-comtois Clériadus Dangin: qui nous dira ce que ce tableau est devenu ?

(2) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 168.

(3) Le goût de Béatrix de Cusance pour la musique persista jusqu'à la fin; ses lettres au secrétaire du prince d'Orange, conservées au British Museum, en sont la preuve. Elle entretient son correspondant des belles voix qu'elle entend, elle lui raconte que la princesse de Lillebonne, sa fille, a eu l'avantage d'assister à Paris aux concerts de Lambert, elle se plaint de n'avoir à Bruxelles ni symphonie, ni clavecin: « Après cela, dit-elle, le moyen d'avoir l'esprit en bonne assiette, car j'estime que la musique est la vie de l'esprit ou du moins la fortifie contre tant de bourrasques que le monde luy donne. » La princesse de Cante-

Digitized by Google

dansait à ravir. Rien n'égalait ses dons de séduction : après avoir dit « son cœur tendre capable de toutes les délicatesses de l'amour, » l'écrivain que j'ai cité plus haut ajoute : « Ses manières polies et caressantes, accompagnées d'un air libre, modeste, insinuant, étoient des charmes naturels contre lesquels les cœurs les moins sensibles avoient peine à se tenir (1). »

Tant d'attraits ne contrebalançaient cependant pas, aux yeux de la mère avisée et circonspecte qu'était Caroline d'Autriche, ce que la fortune avait encore d'incertain. Aussi s'enquérait-elle sans cesse de ce que la marquise de Berghes comptait donner à sa fille. Des terres en Flandre ? Accepter serait folie ; « les biens se ruinent estant eslongnés. » Ce qu'elle veut, c'est de l'argent, de l'argent comptant, car enfin, déclare-t-elle, « il faut bien que je loge mon fils avec le plus de bien que je puis avoir. » Et de songer de nouveau à une nièce de la comtesse de Champlitte (2) : « Il y a ce

croix à Constantin Huyghens, Bruxelles, 22 mai 1660. — J. Gauthier, *Béatrix de Cusance, duchesse de Lorraine (1614-1663), son portrait, sa correspondance inédite, sa tombe*, dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1897, p. 297.

(1) Le P. Hugo, *op. cit.*, p. 362.

(2) La nièce de la comtesse de Champlitte que Caroline d'Autriche convoitait pour son fils était Marie-Claire de Bauffremont, fille de Henri de Bauffremont, marquis de Sennecey, seigneur de Givry, Cuisery, Chatenois, etc., lieutenant de roi en Mâconnais, gouverneur d'Auxonne, et de Marie-Catherine de la Rochefoucauld, comtesse de Randan ; elle épousa en 1637 Jean-Baptiste-Gaston de Foix, comte de Fleix, lieutenant de roi en Bourgogne, fils de Frédéric de Foix, vicomte de Meilles, comte de Guron, et de Charlotte de Caumont, qui fut tué, le 13 août 1646, au siège de Mardyck. Première dame d'honneur, d'Anne d'Autriche, sa mère avait été gouvernante des enfants de France. Elle-même fut aussi première dame d'honneur de la reine mère et décéda le 29 juillet 1680. Par lettres patentes du mois de mars 1661, enregistrées au parlement de Paris le 15 décembre 1663 et

Digitized by Google

parti en France qui est très bon. La mère luy donne cinquante mille escus de son bien, sans de son père qu'elle aura pour le moins autant (1). » Elle ne croit pas que l'infante Isabelle-Claire-Eugénie puisse trouver mauvais que le prince de Cantecroix prenne femme en France. A la vérité, elle aimerait mieux le marier en Franche-Comté, et, si l'empereur lui payait sa dot, elle ne chercherait pas ailleurs, mais de Vienne Eugène-Léopold d'Oiselay n'a rapporté que de vagues promesses. Pourquoi, elle en revient toujours là, madame de Belvoir n'emprunterait-elle pas à Anvers ou à Bruxelles cent mille écus pour les donner à sa fille (2)? Qu'on veille pourtant à ce qu'elle ne s'engage envers personne: on écrit des Pays-Bas qu'elle a dessein d'accorder la main de Béatrix à un prince lorrain (3). D'autre part l'alliance française est bien tentante : on assure que mademoiselle de Sennecey aura trois cent mille francs en dot, sans compter plus de cent mille francs de meubles; à Jean-Jacques Chifflet de sonder à cet égard les dispositions de sa maîtresse. Dans tous les cas, celle-ci ne peut moins faire que de s'opposer à ce qu'un des neveux de la comtesse de Champlitte (4) épouse made-

vérifiées à la chambre des comptes le 26 juin 1664, Louis XIV avait érigé le comté de Randan en duché-pairie pour elle et ses descendants. Cf. Le P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la royale maison de France*, t. IV, p. 736.

(1) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 18 septembre 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 516 v°.

(2) Au même, Besançon, 16 octobre 1633. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 490 v°.

(3) « Il se faut bien prendre garde à la mère qu'elle ne s'engage pour personne de par delà. J'ay appris depuis que cette femme avoit envie de donner sa fille au comte d'Arcourt. » Au même, Besançon, 30 octobre 1633. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 492.

(4) Claude-Charles-Roger et Jean-Louis de Bauffremont eurent l'un après l'autre le commandement du régiment de Piémont, un des « quatre vieux » ; le premier mourut à Sennecey

Digitized by Google

moiselle de Belvoir : « Il faut que S. A. empesche cela, car c'est emporter en France nostre argent (1). »

Aux soucis que l'établissement de son fils donnait à la comtesse de Cantecroix se joignait à cette date l'incertitude sur la ligne de conduite à tracer au jeune prince. Le 24 mai, le frère du roi d'Espagne (2) était arrivé à Milan (3) ; on lui prêtait l'intention de traverser le comté de Bourgogne pour se rendre auprès de sa tante ; à Besançon, on se préparait déjà à le recevoir. « L'on tient icy, écrivait Caroline d'Autriche au milieu de l'été, que l'infant cardinal viendra bientost : je le voudrois bien. J'ay veu faire force confitures pour son arrivée. Je crois qu'il passera en cette ville (4). » En attendant, elle est très perplexe. Que doit faire son fils? Faut-il qu'il reste à Besançon jusqu'à l'arrivée du prince? Convient-il, au contraire, qu'il aille offrir à celui-ci sa maison (5) ? Elle juge d'autant plus nécessaire pour Eugène-Léopold d'Oiselay de s'insinuer aux bonnes

des fatigues éprouvées au siège d'Arras en 1640 ; le second fut tué de sang-froid par un Allemand à la bataille de la Marfée en 1641 ; ni l'un ni l'autre n'étaient mariés.

(1) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 2 novembre 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 494. On croirait entendre une feuille yankee s'élevant contre les mariages contractés en Angleterre par les filles des rois de l'or, de l'acier ou du pétrole.

(2) Ferdinand d'Autriche, infant d'Espagne, cardinal archevêque de Tolède, fils de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche (17 mai 1609-9 novembre 1641).

(3) Aedo y Gallart, *Le voyage du prince don Fernande, infant d'Espagne, cardinal, depuis le douzième d'avril de l'an 1632 qu'il partit de Madrit pour Barcelone avec le Roy Philippe IV, son frère, jusques au jour de son entrée en la ville de Bruxelles le quatrième du mois de novembre 1634* (Trad. de Jules Chifflet,) p. 41.

(4) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 8 juin 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 302 v°.

(5) Au même, Besançon, 27 octobre, 26 et 29 décembre 1633. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 475, 483 et 500.

Digitized by Google

grâces du cardinal infant que coup sur coup la mort lui enlève deux puissants appuis. Le 5 juillet, sœur Marguerite de la Croix (1) est décédée au monastère des *Descalzas* de Madrid : c'est dans ce couvent que la sœur de la comtesse de Cantecroix a fait profession en 1628 (2); le roi et la reine (3) ont tenu à ce qu'elle conduisît le deuil avec eux (4); c'est un grand honneur, mais pourquoi Anne-Dorothée d'Autriche n'écrit-elle plus ? Il importe pourtant qu'elle se souvienne des siens. Puis, le 1er décembre, la sainte infante (5) s'éteint

(1) Marguerite d'Autriche, en religion sœur Marguerite de la Croix, fille de Maximilien II, empereur, et de Marie d'Autriche (1567-5 juillet 1633).

On peut voir dans les *Mss. Chifflet*, t. CXXV, fol. 32 v° à 37 v°, plusieurs lettres du comte et de la comtesse de Cantecroix à cette sœur de l'empereur Rodolphe II et de l'archiduc Albert. Lorsqu'elle mourut chez les clarisses de Madrid, elle était aveugle ; l'infante Isabelle-Claire-Eugénie la chérissait tendrement et se rappelait fréquemment à son souvenir. Cf. E. Longin, *Contribution à l'histoire de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie*, dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1908, p. 105.

(2) A l'occasion de la profession de sa sœur, Caroline d'Autriche commanda à Gaspard de Crayer un tableau représentant saint Jean-Baptiste baptisant Notre-Seigneur dans les eaux du Jourdain; d'après une lettre du 14 juin 1628, ce tableau coûta 400 florins; ne saurait-on découvrir en Espagne ce qu'il est devenu ? V. Pièces justificatives, VII.

(3) Élisabeth de France, épouse de Philippe IV, roi d'Espagne, fille de Henri IV, roi de France, et de Marie de Médicis (22 novembre 1602-6 octobre 1644).

(4) « Le Roy voulut que l'on traitast ma sœur comme feu l'infante, et, lors qu'on enterroit cette sainte princesse, le Roy marchoit au costé de ma sœur, et de l'autre la Reyne, qui tenoit ma sœur par la main. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 5 septembre 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 403.

(5) *La santa Infanta*, c'est le nom que lui donne le grand peintre qui l'a représentée avec son époux dans le célèbre triptyque de Vienne. E. Gachet, *Lettres inédites de P.-P. Rubens*, p. 162.

Digitized by Google

à son tour et le chagrin d'avoir perdu cette bonne princesse s'avive chez Caroline d'Autriche de la déception de n'avoir pas été comprise dans ses libéralités testamentaires (1).

Autre cause d'inquiétude : le comte de Saint-Amour est parti pour l'Italie ; sait-on ce qu'il y va faire (2) ?

Voici cependant que Ferdinand II a daigné écrire en faveur des prétentions d'Eugène-Léopold d'Oiselay au gouvernement du comté de Bourgogne, et la comtesse de Cantecroix ne désespère pas de voir son fils à la tête de la province : « Mon Dieu ! monsieur, écrit-elle à Jean-Jacques Chifflet, si cette lettre vous trouvoit encore à Bruxelles (3), si vous le jugiez à propos et que vous me vouliez faire faveur, s'il ne sera pas bon de prier monsieur le marquis d'Aietone (4) de se souvenir de mon fils en l'administration du gouvernement de Bourgongne, si par cas l'archevesque de Besançon vient à mourir, et le prier de prendre la mesme résolution que feue S. A. avoit prise de laisser le parlement gouverner

(1) « Je suis tousjours bien affligée d'avoir perdu ainsi nostre bonne princesse et qu'elle ne s'est souvenue de moy. Je suis bien malheureuse. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 26 décembre 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 476.

(2) Le comte de Saint-Amour était allé trouver à Milan le cardinal infant. Aedo y Gallart, *Le voyage du prince don Fernande, infant d'Espagne, cardinal*, p. 69.

(3) Jean-Jacques Chifflet songeait à passer en Espagne.

(4) D. Francisco de Moncada, IIIe marquis d'Aytona, capitaine général des armées de S. M. Catholique aux Pays-Bas, fils de D. Gaston de Moncada, IIe marquis d'Aytona, grand sénéchal d'Aragon, vice-roi de Sardaigne, puis de Catalogne, et de Dª Catalina de Moncada (29 décembre 1586-17 août 1635). Qui ne connaît le beau portrait que Van Dyck a laissé de ce capitaine? L'infante Isabelle-Claire-Eugénie étant morte, il gouverna les Flandres par intérim jusqu'à l'arrivée du cardinal infant, en vertu d'une commission délivrée par Philippe IV le 30 décembre 1633. Cf. F. Gachard, *Biographie nationale*, t. I, col. 578.

Digitized by Google

le gouvernement jusques S. A (1) aura pourveu et ne donner à aultre l'administration, et luy dire tout ce que S. A. (2) vous dit sur ce point! Excusez moy de tant de fascheries que je vous donne : je n'ay personne que vous à qui j'aye confiance (3). »

Cette lettre était à peine partie que le retour de Jacques-Nicolas de la Baume vint alarmer Caroline d'Autriche au plus haut point. « Le comte de Saint-Amour est passé icy le premier de ce mois (4), lit-on dans une lettre du 4 janvier 1634 ; il faisoit fort l'empesché. Mon fils le fut voir ; il ne lui dit aucune nouvelle. » La comtesse de Cantecroix croyait néanmoins qu'il repassait aux Pays-Bas. Comment n'aurait-elle pas été jalouse de l'accueil que le gentilhomme franc-comtois avait reçu du cardinal infant ? Il s'était souvent entretenu avec celui-ci ; il en avait eu un collier de huit mille francs ; ses gens disaient que le prince avait beaucoup goûté son esprit et ses vues, promettant d'intercéder pour que le roi d'Espagne le nommât gentilhomme de la chambre. Est-ce que le prince de Cantecroix n'avait pas autant de titres que lui à obtenir la « clef (5)? ». La

(1) Le cardinal infant.

(2) L'infante Isabelle-Claire-Eugénie.

(3) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 26 décembre 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 475 v°.

(4) On voit qu'Aedo y Gallart se trompe, lorsqu'il dit du comte de Saint-Amour qu' « il arriva à Milan au commencement de janvier. » *Le voyage du prince don Fernande, infant d'Espagne, cardinal*, p. 69.

(5) Caroline d'Autriche continuait en même temps de nourrir la pensée d'obtenir la grandesse pour son fils : « Si S. A. nous veut faire cet honneur, écrira-t-elle plus tard, l'on pourra mettre la grandeur sur la principauté de Cantecroy, puisque nous en avons le titre, ou, s'il n'y a point moyen sur Cantecroy, que S. A. nous le donne sur Champtonnay et que S. A. nous l'érige en principauté. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 8 août 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 359.

Digitized by Google

chaîne enrichie de diamants donnait surtout à réfléchir à Caroline d'Autriche : « Je pense tousjours, écrivait-elle, ce que 49 (1) a peu faire à Milan pour avoir un si beau présent. » C'est pourquoi, si Jean-Jacques Chifflet passait en Espagne, il fallait qu'il stimulât le zèle de sa sœur Anne-Dorothée : « Pour ma sœur, ajoutait la comtesse de Cantecroix, je vous supplie de la bien instruire et remonstrer qu'il est du tout nécessaire qu'elle prenne au cœur nostre advancement et qu'elle y songe et en parle au Roy, et presse, car c'est son honneur. Elle reçoit bien, estant religieuse, des bienfaits de Sa Majesté. Qu'elle se souvienne que j'ay encore plus besoin de grâces et mercèdes qu'elle, et que le monde puisse cognoistre qu'elle a du pouvoir en nous advançant, et qu'elle demande tousjours avec grandes instances au Roy le gouvernement pour nous (2). »

Parallèlement à ces sollicitations, les projets de mariage allaient leur train. Et d'abord l'alliance avec mademoiselle de Sennecey : « Il y a des gens, écrivait Caroline d'Autriche, qui me conseillent de faire rechercher la nièce de madame la comtesse de Champlitte. Je vous supplie d'en parler à monsieur d'Andelot, ce qu'il luy en semble et si cela ne nuira pas à ma prétention d'Espagne, si je marie mon fils là (3). » Mais Marie-Claire de Bauffremont n'est pas le seul parti en vue. Pourquoi le prince de Cantecroix n'épouserait-il pas la fille aînée du duc d'Arschot (4)? On dit qu'elle

(1) 49 est le chiffre qui désigne dans les lettres le comte de Saint-Amour ; la comtesse de Cantecroix est 45 et son fils 46.

(2) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 4 janvier 1634. — *Mss, Chifflet*, t. XXIV, fol. 443.

(3) Au même, Besançon, 9 janvier 1634. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 336.

(4) Philippe-Charles de Ligne, prince d'Arenberg, duc d'Arschot, gouverneur et capitaine général du comté de Namur, grand veneur et grand fauconnier de Flandre, chevalier de la Toison

Digitized by Google

aura dix-huit mille livres de rente et que d'autre part elle a hâte de se marier: ce serait une grande alliance et il ne faudrait pas hésiter à promettre deux mille écus à la femme de chambre pour le cas où elle se réaliserait; une fois princesse de Cantecroix, la jeune femme resterait libre de faire d'aussi longs séjours en Flandre qu'elle le voudrait. « Mon Dieu! monsieur, ne me délaissez pas en cette affaire, mandait l'ambitieuse mère au médecin bisontin, car je voudrois qu'il m'en coustast dix mille escus et que mon fils fust desjà marié (1). » Et, sans attendre la réponse de son correspondant, elle avait fait pressentir les dispositions du P. Charles d'Arenberg (2), oncle de la jeune fille, quand, apprenant que la marquise de Berghes avait gagné son procès (3), elle revint au dessein de faire épouser à son fils

d'or, fils de Charles de Ligne, prince d'Arenberg, baron de Zewemberghe, seigneur de Mirewaërt et Naeltwijck, chef du conseil des finances des Pays-Bas et maréchal héréditaire de Hollande, chevalier de la Toison d'or, et d'Anne de Croy, duchesse de Chimay (18 octobre 1587-24 septembre 1640). M. Gachard a consacré à ce grand seigneur belge une longue notice dans la *Biographie nationale* de Belgique, t. I, col. 388.

(1) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 11 janvier 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 339.

(2) Antoine d'Arenberg, frère du duc d'Arschot, avait pris en religion le nom de P. Charles. Entré dans l'ordre des capucins le 4 mai 1616, il mourut le 5 juin 1669. Cf. Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 149; Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liège et de quelques contrées voisines*, t. XIII, p. 365; J.-J. Thonissen, *Biographie nationale*, t. I, col. 401.

(3) L'année précédente, son fils Clériadus avait d'autre part été mis en possession définitive de l'héritage du comte de Champlitte. « Monsieur le baron de Belvoir, écrivait Boyvin à ce sujet, a obtenu adjudication de la comté de Champlitte par les voix unanimes d'unze juges qui estoient à la résolution de l'arrest. » Boyvin à Jean-Jacques Chifflet, Dole, 12 juin 1633. — *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 145.

Digitized by Google

la « brunette (1). » « Je vous supplie de parler à madame de Beauvois, écrivit-elle à Jean-Jacques Chifflet, comme elle pensoit faire un dot à sa fille, et sera bien fait qu'elle y songeast, afin qu'on puisse voir clair en son fait, et que lors je luy feray ouverture du dessein de mon fils... Pour moy, il me faut de l'argent comptant (2). » Si la marquise de Berghes peut donner 300.000 francs de dot à Béatrix, rien ne s'opposera à ce que le mariage se fasse dès son retour au comté de Bourgogne: le prince de Cantecroix le désire extrêmement ; on est même obligé de le tenir en bride, crainte que l'amour ne l'entraîne à quelque démarche inconsidérée.

Caroline d'Autriche était d'autant plus impatiente de marier son fils que ses demandes personnelles à la cour de Madrid demeuraient sans réponse. Elle s'en plaignait amèrement dans ses lettres : « Tout ce que je désire, jamais je ne l'ay... Tout le monde a des mercèdes, sauf moy (3). » Si du moins l'empereur lui accordait une partie des biens confisqués du duc de Friedland (4) !

(1) C'est sous ce nom que la comtesse de Cantecroix désigne souvent Béatrix de Cusance dans ses lettres.

(2) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 26 janvier 1634.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 332.

(3) Au même, Besançon, 2 février 1634 ; à Philippe Chifflet, Besançon, 18 février 1634. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 225 et 388.

(4) Albert-Wenceslas-Eusèbe, comte de Wallenstein, prince de Sagan, duc de Friedland, généralissime des armées impériales, fils de Guillaume de Wallenstein et de Marguerite de Smirtitz (24 septembre 1583–25 février 1634).

Sur la fin tragique de Wallenstein, cf. *Gazette de France* du 25 mars 1634 ; *Ibid.*, extraordinaires des 16, 23 et 29 mars 1634 ; *Mercure françois*, t. XX, p. 481 ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 183 ; *Relacion verdadera de la gran traicion que avia maquinada el duque de Fritland contra la Magestad Cesarea del Emperador y destruicion de los Estados de la potentissima Casa de Austria* (Madrid, 1634, in-fol.) ; Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 540 ; Nani, *Historia della republica veneta*, t. I, p. 436 ; Was-

Digitized by Google

Elle recouvrerait ainsi les 132.883 florins qui lui sont dûs pour sa dot. Du mariage du prince de Cantecroix avec la fille du duc d'Arschot il ne pouvait plus être question : la jeune Flamande était fiancée au prince de Chimay, son cousin (1). Aussi la comtesse de Cantecroix soupirait-elle après le retour de la marquise de Berghes, sans soupçonner les conséquences qu'il aurait pour elle, pour Eugène-Léopold et pour Béatrix ; elle appréhendait seulement qu'on ne fît une dot trop considérable à la sœur cadette de celle-ci (2), qui venait de

SENBERG, *Florus Germanicus*, p. 436 ; GUALDO PRIORATO, *Historia dell guerre di Ferdinando II e Ferdinando III, imperatori, e del ré Filippo IV di Spagna contro Gostavo Adolfo, ré di Suetia, e Luigi XIII, ré di Francia*, p. 261 ; ADLZREITER, *Annales Boicæ gentis*, t. III, p. 312 ; LOTICHIUS, *Rerum Germanicarum et externarum nostri temporis historia universalis*, t. II, p. 158 ; PUFENDORF, *De rebus Suecicis*, p. 139 ; RANKE, *Geschichte Wallensteins*, p. 438 ; BARTHOLD, *Geschichte des grossen deutschen Krieges*, t. I, p. 135 ; HURTER, *Geschichte Kaiser Ferdinands II*, t. IV, p. 137 ; ID., *Wallensteins vier lezte Lebensjähre*, p. 454 ; A.-W. SCHREIBER, *Maximilian I der Katholische, Kurfürst von Bayern, und der dreissigjährige Krieg*, p. 633 ; E. CHARVÉRIAT, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. II, p. 267.

En 1636, l'empereur Ferdinand II accorda à la comtesse de Cantecroix dans le pays messin un bien confisqué qui, avant d'être ruiné par la guerre, était estimé 150.000 thalers. A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 11 avril 1636. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 326.

(1) Fille de Philippe-Charles de Ligne, prince d'Arenberg, duc d'Arschot, et de Hippolyte-Anne de Melun, sa première femme, Claire-Eugénie de Ligne épousa, en effet, Albert de Ligne, prince de Chimay, fils d'Alexandre de Ligne, prince de Chimay, duc de Croy, comte de Beaumont, et de Magdeleine d'Egmont ; elle mourut sans enfants en 1660.

(2) « L'on dit qu'elle donne à sa petite fille qui est visitandine 30 mille francs pour toutes. J'espère qu'elle ne s'engage trop ; il faut bien prendre garde. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 2 avril 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 429.

Claire-Marie-Françoise de Cusance mourut à la Visitation de Gray le 8 mars 1639 ; sa vie a été écrite par la mère Françoise-

Digitized by Google

procéder à la fondation du couvent de la Visitation de Champlitte (1).

IV

Si Caroline d'Autriche avait pu prévoir l'écueil auquel devaient se heurter ses combinaisons matrimoniales, son empressement, sa hâte de voir madame de Belvoir ramener ses filles eût à coup sûr été moindre, mais comment se serait-elle attendue à l'incendie qu'allaient allumer les beaux yeux de Béatrix ?

Depuis le 28 février, Besançon comptait un hôte illustre dans la personne de l'aventureux duc de Lorraine. On sait que, circonvenu à Charmes par le cardinal de Richelieu, puis retenu en quelque sorte prisonnier dans le quartier de Louis XIII devant Nancy, ce prince, à l'automne précédent, s'était vu dans la nécessité d'ordonner à contre-cœur à ses officiers d'ouvrir les portes de sa capitale au roi très chrétien (2). Déterminé à

Magdeleine de Chaugy. Cf. E. Longin, *Deux études sur saint Pierre Fourier*, p. 126.

(1) La marquise de Berghes donna 10.000 écus pour la fondation de ce monastère ; elle promit en outre 18.000 livres au couvent de Gray, si la fondation en était faite par la maison de Champlitte. Sur ses autres libéralités, cf. *Histoire chronologique du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Gray depuis l'année 1634 jusqu'à l'année 1709*, p. 32.

(2) Cf. *Gazette de France* des 24 septembre et 1er octobre 1633 ; *Ibid.*, extraordinaire du 3 octobre 1633 : *Relation très particulière de ce qui s'est passé depuis que le cardinal de Richelieu est arrivé à Charmes pour traiter avec le duc de Lorraine jusques à présent* ; *Mercure françois*, t. XIX, p. 153 ; *Véritable inventaire de l'histoire de France*, t. II, p. 478 ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 119 ; Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine* (Bibl. de Nancy), p. 13 ; Beauvau, *Mémoires*, p. 41 ; le P. Donat, *Responses aux injurieux*

Digitized by Google

laver tôt ou tard la honte de cette humiliation, il se retira à Mirecourt, où, le 19 janvier, il abdiqua en faveur de son frère (1) ; après cela, il alla guerroyer en Alsace contre les Suédois et vint ensuite demander aux gouverneurs de la cité impériale un asile qu'ils avaient déjà accordé à l'abbesse de Remiremont (2), sa tante, et à la princesse de Phalsbourg (3), sa sœur. On ne jugea pas prudent de tirer le canon en son honneur,

ennemis de Charles IV, duc de Lorraine (Bibl. de Nancy), fol. 33 v° ; Pontis, *Mémoires*, t. II, p. 101 ; Souvigny, *Mémoires*, t. II, p. 147 ; Molé, *Mémoires*, t. II, p. 187 et t. V, p. 96 ; Nani, *Historia della republica veneta*, t. I, p. 325 ; Bernard, *Histoire du roy Louis XIII*, t. II, p. 318 ; Siri, *Memorie recondite*, t. VII, p. 671 ; Aubery, *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, p. 202 ; Gualdo Priorato, *Historia delle guerre di Ferdinando II e Ferdinando III, imperatori, e del ré Filippo IV di Spagna contro Gostavo Adolfo, ré di Suetia, e Luigi XIII, ré di Francia*, p. 203 ; Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 487 ; Lotichius, *Rerum Germanicarum et externarum nostri temporis historia universalis*, t. II, p. 108 ; Montglat, *Mémoires*, t. I, p. 70 ; dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 241 ; Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, t. IV, p. 357 ; Le Clerc, *Vie du cardinal duc de Richelieu*, t. II, p. 317 ; le P. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. II, p. 336 ; Comte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, p. 292 et 406 ; Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu*, p. 48.

(1) Nicolas-François de Vaudémont, cardinal évêque de Toul, fils de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (6 décembre 1609. 26 janvier 1670). C'est de ce prince que la maison impériale d'Autriche descend par le mariage de son arrière petit-fils avec l'impératrice Marie-Thérèse.

(2) Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, fille de Charles III, duc de Lorraine et de Bar, et de Claude de Valois (3 novembre 1573-7 mars 1648).

(3) Henriette de Vaudémont, veuve de Louis, bâtard de Guise, prince de Phalsbourg, fille de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (5 avril 1605-16 novembre 1660). La princesse de Phalsbourg resta à Besançon jusqu'au 30 avril.

Digitized by Google

mais on lui offrit les présents d'usage (1) et une garde lui fut accordée (2). Dès lors, logé chez le comte de la Tour, Charles IV parut ne songer qu'à suivre son penchant naturel à la galanterie, tout en conjurant plus ou moins sincèrement la duchesse Nicole de venir le retrouver (3). « Nous avons icy le duc de Lorraine et madame de Remiremont, écrivait la comtesse de Cantecroix dans les premiers jours de mars ; il est tousjours joyeux et content (4). » Un autre contemporain le montre ne sachant à quel parti s'arrêter (5) ; il avait

(1) Outre deux douzaines de flambeaux de cire blanche, on lui envoya un chariot chargé de trois muids de vin blanc et six chevaux chargés d'avoine ; quatre des gouverneurs étaient allés à cheval au devant de lui, suivis d'une foule de citoyens ; cinquante hommes en armes formaient la haie à la porte et on offrit au prince de donner pendant son séjour le mot du guet. Délibération du 27 février 1634. — Arch. de Besançon. Cf. *Gazette de France* du 18 mars 1634 ; *Deux chroniques franc-comtoises (1612-1789)* dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. IX, p. 218.

(2) Un peu plus tard Charles IV obtint de la remplacer par trente-trois Suisses de ses gardes. A. Castan, *Notes sur l'histoire municipale de Besançon (1290-1789)*, p. 129.

(3) Les lettres du duc à la duchesse ont été publiées par F. des Robert, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté (1634-1638)*, p. 433.

(4) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 5 mars 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 541.

(5) « Le duc de Lorraine a quitté Besançon, ayant recogneu qu'il chargeoit les épaules à la cité et à tout le pays. Il s'en alla gister le premier soir à Chastillon-Guyotte, où je pense qu'il est encor et ne sçavons ce qu'il doit devenir. » Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 20 mars 1634. — *Ibid.*, t. CII, fol. 196. Charles IV revint à Besançon le 20 mars, puis fut à Ornans du 23 au 28. Cf. De Mandre à l'archevêque de Besançon, Besançon, 18 et 20 mars 1634 ; le duc de Lorraine à la cour, Besançon, 21 mars 1634 ; le magistrat d'Ornans à l'archevêque de Besançon et à la cour, Ornans, 28 mars 1634 ; Froissard-Broissia à la

Digitized by Google

d'ailleurs repris le titre de duc de Lorraine, quand il avait appris qu'après avoir épousé la princesse Claude (1) son frère avait été conduit avec elle sous bonne escorte à Nancy.

En attendant, la marquise de Berghes et ses filles ne se hâtaient pas de quitter Bruxelles, et Caroline d'Autriche suppliait inutilement son correspondant de presser leur départ (2).

Le 2 avril, Besançon vit arriver, « fort las (3), » le prince Nicolas-François et la princesse Claude, qui, la veille, s'étaient évadés de Nancy en habits de paysans (4) ; ils n'y séjournèrent pas longtemps et, le

cour, Besançon, 30 mars 1634. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 169, 170.

(1) Claude-Françoise de Lorraine, fille de Henri II, duc de Lorraine et de Bar, et de Marguerite de Gonzague-Clèves, sa seconde femme (6 octobre 1612-2 août 1648). C'était le 12 février 1634 que, sur les conseils de saint Pierre Fourier, cette princesse avait épousé son cousin Nicolas-François. Beauvau, *Mémoires*, p. 47 ; dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 258 ; comte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, p. 311 ; A. de Besancenet, *Le bienheureux Pierre Fourier et la Lorraine*, p. 173; l'abbé Deblaye, *Défense du vrai motif de la retraite de Pierre Fourier en la ville de Gray*, p. 28 ; vicomtesse de Flavigny, *Le bienheureux Pierre Fourier*, p. 374 ; le P. Rogie, *Histoire du B. Pierre Fourier*, t. II, p. 557.

(2) « Je vous supplie de tenir la main afin que Madame de Beauvois prenne tost le chemin de Bourgongne, car c'est une chose que je désire extrêmement et me semble qu'un jour m'est un million d'années. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 29 mars 1634.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 435.

(3) A Philippe Chifflet, Besançon, 2 avril 1634. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 169.

(4) Cf., sur cette évasion romanesque, Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 20 ; Beauvau, *op. cit.*, p. 49 ; Du Boys de Riocour, *Histoire de la ville et des deux sièges de la Mothe (1634 et 1645)*, p. 46 ; dom Calmet, *op. cit.*, t. III, p. 262 ; comte d'Haussonville, *op. cit.*, t. I, p. 316.

Digitized by Google

5, prirent le chemin de l'Italie (1). Enfin, au mois de mai, madame de Belvoir revint, mais quel ne fut pas l'étonnement de la comtesse de Cantecroix en découvrant que les choses n'étaient pas aussi avancées qu'elle le supposait, quand elle parlait de faire le mariage immédiatement (2) ! Il fallut, au surplus, qu'elle eût cette alliance bien à cœur pour y songer après les inconséquences, pour ne pas dire plus, de la jeune fille qu'elle destinait à son fils.

C'est à ce moment, en effet, que se place la naissance de la passion du duc de Lorraine pour celle qui justifiait si bien le vieux dicton : *gentillesse de Cusance.* Quoi qu'on ait écrit (3), Charles IV ne connaissait pas encore Béatrix : ayant entendu vanter sa beauté par un de ses gentilshommes (4), il voulut la voir, et, dès la première entrevue, en devint amoureux. Vif fut, on le conçoit, l'orgueil de la « brunette » en voyant à ses

(1) P. Chifflet, *Diaire des choses arrivées à la cour des Païs-Bas.— Mss. Chifflet*, t. CLXXIX, fol. 10 v°.

(2) « Les belles dames ne sont pas encore icy. Je suis seulement en peine pour l'argent, car, si cela est bien asseuré, je solliciteray de les marier incontinent.» A Jean-Jacques Chifflet, Chantonnay, 1er mai 1634. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 361 v°.

(3) F. des Robert, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté (1634-1638)*, p. 3.

(4) Le gentilhomme qui, par ses éloges, donna au duc de Lorraine le désir de connaître Béatrix de Cusance était Jacques Bernier, baron d'Agecourt ; peut-être voulut-il amener une rupture entre son maître et la duchesse Nicole, car, au rapport de plusieurs contemporains, il gardait rancune à celle-ci de mauvais traitements qu'il croyait avoir reçus par son ordre. Dépositions du P. Nicolas de Moulin, minime, de Barthélemy Dupré, de Mariot Concavet, de Jean Concavet et de Marthe de Pullenoy, première femme de chambre de la duchesse de Lorraine, neuvième, onzième, douzième, treizième et quatorzième témoins de l'enquête de 1651. — Bibl. nat., fond *Lorraine*, t. XXXIV, fol. 147, 150, 151, 151 v° et 152 v°.

Digitized by Google

pieds le prince dont tous célébraient la bravoure et l'endurance (1): quelle figure Eugène-Léopold d'Oiselay pouvait-il faire auprès d'un tel amant ?

Charles IV avait trente ans. Grand, svelte, élancé, les yeux pleins de feu, la physionomie mobile et railleuse, son visage s'encadrait de tresses blondes contrastant avec une moustache d'une teinte plus foncée. « Il excellait, dit un historien, à tous les exercices du corps, portion alors si importante de l'éducation d'un prince accompli. Son agilité était prodigieuse (2). C'était un jeu pour lui de sauter, à pleine course, d'un cheval sur un autre ; il jetait par divertissement un mouchoir à terre et le ramassait au galop ; quelquefois il en faisait autant d'un écu (3). » A l'intrépidité d'un soldat il joignait du reste de belles parties de capitaine,

(1) Le confesseur de Charles IV rapporte qu'il s'était « fait toutes les incommodités si familières que logeant quelquefois en des chaumines de forests et se chauffant à feu sans cheminées, la fumée chassant tout le monde d'auprès de luy et les sentinelles estant contraints de détourner les yeux de sa garde, il ne bougeoit de dessus son viel banc et disoit que cette fumée luy servoit de tabac... Il se plaisoit plus au milieu des rigueurs de la campagne qu'ès délices des villes, et si la nuit ou la nécessité l'obligeoit d'arrester et le sommeil de se coucher, il se faisoit luy-mesme de ses mains un matelat de son manteau sur la neige, un oreiller de sa selle, et pour tout feu se servoit du souffle de son cheval. » Le P. Donat, *Responses aux injurieux ennemis de Charles IV, duc de Lorraine*, fol. 43 v°.

(2) Elle le trahissait pourtant quelquefois, comme le prouve la lettre suivante : « Il (le duc de Lorraine) nous est venu voir à la solemnité de nostre procession du Saint Sacrement de miracle, où je l'ay veu paroistre en très bonne disposition, sauf qu'il est un peu incommodé d'une blessure qu'il s'est faite à la jambe en saultant à travers une table pour faire paroistre sa disposition aux dames. » Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 12 juin 1634. — *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 206.

(3) Comte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, p. 138.

Digitized by Google

dont il donna maintes preuves plus tard. D'humeur moqueuse, il lui arrivait souvent de bouffonner (1) ; nul ne faisait mieux un conte (2) ; sa conversation abondait en saillies inattendues, et Béatrix de Cusance, on le sait, n'était pas en reste de « pensées subtiles (3). » Bientôt le duc ne put plus se passer de la compagnie de l'aimable fille de la marquise de Berghes : « Deux des miens qui sont de retour depuis hier, écrivait au commencement de juin un officier français, l'ont vu à Besançon, où il est presque toujours aux pieds de sa maistresse (4). » Lorsque mademoiselle de Belvoir sortait de la ville, le prince se faisait un devoir de l'accompagner ; ils poussaient parfois leurs chevauchées assez loin, si bien que le même officier ne croyait pas impossible de l'enlever au cœur du pays avec vingt cavaliers (5). Les entretiens des deux amoureux étaient

(1) Ces bouffonneries lui servaient souvent à se défendre d'instances inopportunes : « Quand il ne vouloit plus répondre, il chantoit ou se mettoit à danser, en sorte que l'on étoit contraint de rire. Si l'on ne le connaissoit pour un très habile homme, à voir tout cela, l'on l'eût pris pour un fou. » Mlle de Montpensier, *Mémoires*, t. II, p. 121.

(2) On peut voir un exemple de ces contes dans Conrart, *Mémoires* (Coll. Michaud et Poujoulat), p. 559. Cf. Mlle de Montpensier, *op. cit.*, p. 201 et 208.

(3) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 168.

(4) Le vicomte d'Arpajon à Bouthillier, Saint-Dizier, 4 juin 1634.— Comte d'Haussonville, *op. cit.*, t. II, p. 4.

(5) « Ce bon personnage est amoureux et sort quelquefois de la ville où est son principal séjour pour aller là où sa maistresse se va promener. Peut-être y auroit-il moyen de l'enlever avec vingt maistres dans le milieu de ce pays. » Le même au même, Saint-Dizier, 2 juin 1634.— Id., *op. cit.*, t. II, p. 312. Le 9 mai, le duc de Lorraine fut à Besançon l'objet d'une tentative d'empoisonnement dont quelques contemporains ont douté. Cf. Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 14 mai et 12 juin 1634.— *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 204 et 206 ; P. Chifflet, *Diaire des choses arrivées à*

Digitized by Google

favorisés par une sœur du comte de la Tour (1), religieuse peu édifiante, qui trouvait, au dire de la comtesse de Cantecroix, des « stratagèmes... admirables (2) » pour écarter les importuns.

Charles IV proposa-t-il alors à la « brunette » de l'épouser ? Cela est peu probable, car il songeait à aller retrouver à Milan le cardinal infant, et ce fut vraisemblablement dans le but de couvrir son dessein qu'il demanda le château de Saint-Asne pour la sûreté de sa personne (3), mais il se peut que dès cette époque des doutes lui soient venus sur la validité de son mariage avec sa cousine Nicole. Ce qui est certain, c'est qu'il fit une telle impression sur l'esprit de Béatrix

la cour des Païs-Bas. — *Ibid.*, t. CLXXIX, fol. 19 v° ; Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 23 ; Beauvau, *Mémoires*, p. 62.

(1) Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 189, ne donne au comte de la Tour que trois sœurs, Anne, Antoinette-Éléonore et Isabeau ; en réalité, il en eut quatre, Anne, Antoinette, Éléonore et Isabeau ; l'aînée épousa le sieur d'Amandre, la seconde fut religieuse à Baume, la troisième, carmélite à Besançon, et la quatrième, visitandine dans la même ville. C'est de la seconde qu'ici il est question. *Armorial et descente généalogique des maisons nobles anciennes et illustres du comté de Bourgogne*, p. 727.

(2) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 25 juin 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 424.

(3) Cette demande fut faite dans les premiers jours du mois de mai. Cf. L'archevêque de Besançon à la cour, Ougney, 5 et 12 mai 1634 ; la cour à d'Andelot-Chevigney, Dole, 6 mai 1634 ; la cour à l'archevêque de Besançon, Salins, 10 mai 1634 ; Boyvin et Toytot à la cour, Salins, 10 mai 1634 ; l'archevêque de Besançon et la cour à d'Andelot-Chevigney, Dole, 11 mai 1634 ; la cour à Chaucouvert, Dole, 11 mai 1634 ; la cour au duc de Lorraine, Dole, 11 mai 1634 ; la cour à Boyvin et à Toytot, Dole, 11 mai 1634 ; la cour au marquis d'Aytona, Dole, 16 mai 1634. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 172 : Boyvin à Philippe Chifflet, Salins, 14 mai 1634.— *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 204.

Digitized by Google

que, lorsqu'on parlait à la fière jeune fille du prince de Cantecroix, elle répondait que toutes les richesses du monde ne pourraient modifier ses sentiments (1).

Plus difficile encore à démêler est le rôle de la marquise de Berghes dans les amours de sa fille. Nourrissait-elle la pensée de voir un jour Béatrix prendre la place de la duchesse de Lorraine ? Cédait-elle simplement à la vanité en souffrant les assiduités du duc ? Il semble bien qu'elle n'y ait pas, à cette date, attaché grande importance. Quand elle fut à Dole et que ses amis, le conseiller Lulier (2) en tête, lui remontrèrent le tort qu'elle se faisait en permettant ces entretiens, ces promenades, elle se contenta de dire : « Bast ! il faut que jeunesse se passe. » C'est aussi ce qu'elle répondit à la comtesse de Cantecroix : « Madame, répartit celle-ci, votre fille serait mariée qu'elle passerait aussi bien et même mieux son temps, et on n'aurait point de reproches à lui faire (3). »

Qui sait si, en fin de compte, Ernestine de Witthem ne fut pas uniquement guidée par l'espoir de profiter de la faveur de Charles IV pour faire épouser à sa fille un cadet de la maison de Lorraine ? Dès l'année précédente, il avait été question du mariage de Béatrix avec

(1) « La fille disoit à des personnes que ny le beau palais, ny des pierreries, ny des riches maisons n'avoient assez de puissance pour luy charmer à quitter son affection.» A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 25 juin 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 423.

(2) Claude-François Lulier, seigneur de Preigney, conseiller au parlement de Dole, fils de Guillaume Lulier, docteur ès droits, et d'Isabeau Dard, sa seconde femme, parvint à la présidence du parlement après le décès de Jean Boyvin et mourut sans enfants le 28 avril 1660. Cf., sur ce magistrat, Lampinet, *Bibliothèque séquanoise*, t. VI, fol. 56 v°.

(3) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 13 juin 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 427 v°.

Digitized by Google

le comte d'Harcourt (1): gros, court, n'ayant que peu de bien à attendre de sa mère et passant, au rapport du grand médisant de l'époque, pour avoir mené tout jeune « une vie de filou, ou peut-être de goinfre (2), » *Cadet la Perle* (3) végétait à Paris et nul ne pressentait en lui le capitaine qui, placé par la faveur inattendue de Richelieu à la tête des armées, devait reprendre les îles de Lérins aux Espagnols, secourir Casal et délivrer Turin, mais il avait pour lui sa naissance ; il était chevalier des ordres du roi, et la marquise de Berghes n'était pas insensible à ce que Caroline d'Autriche nommait « les vanités de Paris. »

On juge pourtant du dépit de l'orgueilleuse fille de Rodolphe II en voyant ses ouvertures dédaignées : si on ne l'avait leurrée d'espérances vaines, son fils serait, disait-elle, établi richement et peut-être aurait-il déjà des enfants. Elle était surtout exaspérée de ce qu'elle appelait « les grimaces » de madame de Belvoir: à qui fera-t-on croire que celle-ci puisse donner quatre cent mille écus à sa fille en la mariant au comte d'Harcourt, comme elle s'en vante publiquement ? Et Béatrix, la séduisante Béatrix ! « Si vous voyiez la fille ! écrivait Caroline d'Autriche à Jean-Jacques Chifflet. Elle fait bonne mine à tous ces Lorrains, et, si elle pouvoit faire quereller le fils avec eux, il sembleroit que cela seroit une gloire pour elle, tant elle est ambitieuse de sa beauté (4). »

(1) Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, fils de Charles Ier de Lorraine, duc d'Elbeuf, comte d'Harcourt, de Lillebonne et de Rieux, grand écuyer et grand veneur de France, et de Marguerite Chabot, dame de Pagny (20 mars 1601-25 juillet 1666).

(2) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. VI, p. 157.

(3) Ce surnom venait de l'énorme perle que le comte d'Harcourt portait à l'oreille gauche.

(4) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 13 juin 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 427 v°.

Digitized by Google

Au surplus, le 14 juin, le duc de Lorraine quitta Besançon : déjouant les embûches des Français, il traversa le lac de Genève sur une petite barque et franchit les Alpes sous un déguisement (1) pour gagner Milan, où le cardinal infant l'accueillit avec joie (2). Son départ ne laissa pas d'étonner ceux qui connaissaient sa passion pour Béatrix : « Il estoit si amoureux de mad. de Beauvois que l'on dit qu'il ne la pouvoit quitter (3). » Peu de jours après, la marquise de Berghes et ses filles sortirent à leur tour de Besançon pour se rendre au château de Belvoir (4); elles en revinrent au bout d'un mois et cherchèrent à se remettre dans les bonnes grâces de Caroline d'Autriche, mais celle-ci reçut froidement leurs avances, tant « ces diables de femmes » l'avaient troublée. Vainement Béatrix lui adressa-t-elle

(1) Au cours de ce voyage, il écrivit à la princesse Nicole : « J'ay fally d'estre attrapé par les Suisses, mais ils ne courent pas assés fort. Je suis bien près de M. de Genève, et si pourtant je n'y puis aler. J'y envoieré. » Bibl. nat., fond *Lorraine*, t. XXXIV, fol. 62. Cf. *Gazette de France* du 1er juillet 1634; Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 28; Canon, *La médaille ou expression de la vie de Charles IV, duc de Lorraine* (Bibl. de Nancy), p. 27; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 60.

(2) Le duc de Lorraine arriva à Milan le 25 juin et en repartit le 28. Aedo y Gallart, *Le voyage du prince don Fernande, infant d'Espagne, cardinal*, p. 79.

(3) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 16 juin 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 425 v°.

(4) On voit que, tant que Charles IV fut à Besançon, Béatrix de Cusance ne quitta pas la ville. Ainsi tombe tout ce qu'on a raconté des courses du duc de Lorraine à Belvoir, et il faut renoncer dorénavant à montrer « les sentiers, les ravins, les rochers qu'il franchissait avec audace pour parvenir jusqu'à la dame de ses pensées. » L. Pingaud, *Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix (1614-1663)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1875, p. 249.

Digitized by Google

en maintes circonstances ses plus gracieux sourires : la vindicative mère d'Eugène-Léopold d'Oiselay ne put prendre sur elle d'y répondre (1); elle songeait d'ailleurs à envoyer son fils à Bruxelles, depuis que le passage de la femme du premier médecin du cardinal infant l'avait portée à croire que le prince ne viendrait pas en Franche-Comté (2).

On ne renonce pourtant pas facilement à un projet longtemps caressé : la comtesse de Cantecroix en fit l'expérience ; à la réflexion, elle se convainquit que son fils ne pouvait espérer mieux comme alliance ; elle mit volontairement en oubli ce qui l'avait froissée, et, son parti pris, ne visa qu'à ne pas se laisser abuser de nouveau par des paroles en l'air.

« Pour la brunette, écrivit-elle au prieur de Bellefontaine, ce n'est pas tout : il faut voir clair en son fait et tous trouvent qu'il n'y a point d'asseurance en son fait jusques on voye clair, et, si la mère n'a que la jouissance, elle ne peut faire le dot si grand, et puis cela ira à la longue. Elle dit qu'elle vendra des coupes de bois et qu'elle a 70 mille florins de rente, mais les autres disent qu'il n'y a rien d'asseuré. Parce que je sçay un peu ses affaires, elle s'imagine que c'est m^r^ Baland qui me l'escrit. La pauvre femme se trompe, car les choses ne sont pas si cachées que l'on ne sçache tout,

(1) « Je ne leur peux faire bonne mine : la fille rit contre moy, lorsqu'elle me salue, mais je ne le puis. » A Philippe Chifflet, Besançon, 29 août 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 159 v°.

(2) « La femme du premier médecin de S. A. est arrivée en cette ville il y a deux jours : elle est assez vieille, mais honneste femme; elle mène encore une jeune femme avec elle, qui est enceinte. Il luy tarde fort d'estre à Bruxelles, encore que l'on leur avoit dit tant de choses contraires, mesme que lorsque le jour estoit en Espagne, qu'il estoit la nuit en Flandre... Cette femme du médecin sortira dans sept ou huit jours ; elle va par la Champagne ; tous les enfans courent icy après eux. » Au même, Besançon, 5 septembre 1734. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 172.

Digitized by Google

et principalement moy, qui ne désire pas se laisser prendre pour dupe (1). »

C'était, on le voit, la question de la dot qui primait tout. Les menées de la sœur du comte de la Tour n'inquiétaient pas Caroline d'Autriche : « Pour la nonne, elle est plus décriée que jamais ; son abbesse (2) s'en plaint fort. » Pas davantage elle ne se préoccupait du caractère de sa future belle-fille : « Pour l'humeur, on change assez. » La marquise de Berghes ayant de nouveau regagné Belvoir, elle fut l'y trouver dans les derniers jours du mois d'octobre (3) et en revint avec la promesse que, si dans trois mois le comte d'Harcourt ne s'était pas prononcé, on verrait à marier Béatrix au prince de Cantecroix (4). Ce fut sur cette assurance que ce dernier partit pour les Pays-Bas : les « belles dames » ne tardèrent pas à le suivre, et les Chifflet furent désormais mis à contribution pour aplanir tous les obstacles.

Ce qu'il serait intéressant de connaître, c'est la fa-

(1) Au même, Besançon, 24 septembre 1634. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 245.

(2) L'abbesse de Baume était Hélène de Rye, fille de Philibert de Rye de la Palud, comte de Varax et de la Roche, seigneur de Balançon, Vuillafans, Thervay, etc., général d'artillerie et lieutenant du mestre de camp général des armées de S. M. Catholique aux Pays-Bas, bailli de Dole, et de Claude de Tournon. V. L'abbé Besson, *Mémoire historique sur l'abbaye de Baume-les-Dames*, p. 79.

(3) « A la fin je me suis résolue d'aller pour mes affaires à Maîche, de là je verray la brunette et la mère et dans un quinze; jours au plus tard je vous manderay la résolution de tout. » A Philippe Chifflet, Besançon, 19 octobre 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 247.

(4) « Huit jours devant la Toussaint, 45 luy parla et dit comme 46 avoit tousjours le mesme dessein pour la brunette, et si 46 seroit le bien venu. Elle respondit à 45 qu'elle avoit donné trois mois au comte de Paris. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 1er janvier 1635. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 417.

Digitized by Google

çon dont mademoiselle de Belvoir envisageait l'union dont on parlait pour elle. Il est douteux qu'elle pût oublier la cour empressée que le duc de Lorraine lui avait faite : les lauriers dont ce prince s'était récemment couvert à Nordlingue (1) la rendaient à bon droit fière

(1) Le 6 septembre 1634. Le duc de Lorraine, qui commandait les troupes de la Ligue catholique, se couvrit de gloire dans cette mémorable journée et ce fut en grande partie à sa valeur que fut dû le gain de la bataille. Cf. Relacion de la batalla de Nordlingen. — *Ibid.*, t. LXIII, fol. 355; *Gazette de France*, extraordinaire du 21 septembre 1634 : *Le combat des Impériaux et Suédois devant Nortlingen* ; *Ibid.*, extraordinaire du 27 septembre 1634 : *Particularitez de la bataille des Impériaux et Suédois donnée entre Bopfinguen et Nortlingen le 6 de ce mois*; *Mercure françois*, t. XX, p. 382 et 611 : *Abrégé de la grande victoire obtenue sur les Suédois près la ville de Nortlinghen le 6e jour du mois de septembre 1634, selon le rapport qui en a esté faict au prince électeur de Mayence dans la ville de Cologne six jours après la bataille par Christophe Henry de Grieshein, son amman, qui fortuitement s'est treuvé présent pour lors en l'armée Suédoise* (Bruxelles, 1634, in-4) ; *Relation envoyée du camp devant Nordlingen de la grande et signalée victoire qu'il a pleu à Dieu de donner aux armées impériale et catholique contre celle des protestans et autres ennemis de l'Empire les cincq et sixiesme jours de septembre de la présente année M. DC. XXXIV* (Bruxelles, 1634, in-4) ; *Confirmation nouvelle de la grande victoire de Nordlingen et des circonstances et particularitez d'icelle tant par les lettres du Roy de Hongrie à l'archiduchesse de Tirol, vefve de l'archiduc Léopold, que par celles d'un aumônier du duc de Lorraine, tesmoin oculaire de ce qui s'y est passé* (Bruxelles, 1634, in-4) ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 333 ; Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 34; Grün, *Tagebuch* (Bibl. de Gotha), fol. 85 ; Canon, *La médaille ou expression de la vie de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 27 ; Sirot, *Mémoires*, t. I, p. 237 ; Montréson, *Mémoires*, t. II, p. 131 ; Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 563 ; Wassenberg, *Florus Germanicus*, p. 237 ; Beauvau, *Mémoires*, p. 52 ; Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. I, p. 429 ; Gualdo Priorato, *Historia delle guerre di Ferdinando II e Ferdinando III, imperatori, e del ré Filippo IV di Spagna contro Gostavo Adolfo, ré di Suetia, e Luigi XIII, ré*

Digitized by Google

d'avoir un instant fixé les regards et reçu les hommages de ce dieu Mars ; Antoinette de la Tour, la « nonne », avait soin d'ailleurs de lui faire tenir des lettres sans signature qui la remplissaient d'orgueil (1) ; Caroline d'Autriche ne l'ignorait pas, mais fermait volontairement les yeux. « Pour l'humeur de la fille, disait-elle à son tour, c'est de la jeunesse ; elle se changera (2). » Elle s'alarmait davantage des allées et venues du gouverneur du comte d'Harcourt (3), ainsi que des agisse-

di Francia, p, 305 ; LOTICHIUS, *Rerum Germanicarum et externarum nostri temporis historia universalis*, t. II, p. 261 ; ADLZREITER, *Annales Boicæ gentis*, t. II, p. 321 ; ENGELSUSS, *Weimarische Feldzug*, p. 235 ; PUFENDORF, *De rebus Suecicis*, p. 162 ; dom CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 288 ; le P. LAGUILLE, *Histoire de la province d'Alsace*, t. III, p. 175 ; B. RÖSE, *Herzog Bernhard der Grosse von Sachsen-Weimar*, t. I. p. 297 ; FUCHS, *Die Schlacht bei Nordlingen* (Weimar, 1868, in-8) ; A.-W. SCHREIBER, *Maximilian I der Katholische, Kurfürst von Bayern, und der dreissigjährige Krieg*, p. 651 ; O. FRAAS, *Die Nordlinger Schlacht* (Nordlingue, 1869, in-8) ; E. CHARVÉRIAT, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. II, p. 289 ; G. DROYSEN, *Bernard von Weimar*, t. I, p. 425 ; A. CÁNOVAS DEL CASTILLO, *Estudios del reinado de Felipe IV*, t. II, p. 427 ; vicomte DE NOAILLES, *Episodes de la guerre de Trente ans : Bernard de Saxe-Weimar (1604 à 1639) et la réunion de l'Alsace à la France*, p. 121.

(1) « Il est vray que la nonne envoye tousjours à la brunette des lettres du compagnon... Les lettres du compagnon sont sans signature, ny je crois qu'il n'y a point de soubscription. Ce n'est que de la jeunesse, mais la nonne est malicieuse. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 1er janvier 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 417 v°.

(2) Au même, Besançon, 2 octobre 1634. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 178.

(3) Je ne saurais dire si le sieur de Melay, que la comtesse de Cantecroix qualifie de gouverneur du comte d'Harcourt, est le même personnage que le gentilhomme qui s'efforça, en 1636, de conclure une suspension d'armes entre la France et la Franche-Comté. Cf., sur ce dernier, mon étude sur *La dernière campagne du marquis de Conflans (1636-1637)*, p. 46.

Digitized by Google

ments d'un personnage qu'elle désigne dans sa correspondance sous ce nom : « le nopceur. »

Il y a là, pour le dire en passant, une énigme dont je n'ai malheureusement pas la clef. Quel était le « nopceur, » c'est-à-dire le prétendant qui allait à cette date sur les brisées du prince de Cantecroix ? Sans pouvoir l'affirmer, j'incline à croire que le gentilhomme qui aspirait à la main de Béatrix n'était autre que l'aîné des neveux du maréchal de Bassompierre (1); ce serait alors dans un moment de dépit qu'il aurait dit de la marquise de Berghes « qu'elle estoit belle, mais qu'elle avoit l'âme noire (2). » Fait prisonnier au commencement de l'année par les Suédois (3), Anne-François de Bassompierre avait été relâché sur rançon et remplissait les fonctions de maréchal de camp dans les troupes de Charles IV ; douze ans plus tard, il fut tué en duel

(1) Anne-François de Bassompierre, marquis de Bassompierre, fils de Georges-African de Bassompierre, baron de Removille et du Châtelet, seigneur de Baudricourt, Savigny, Saulxures ; etc., grand écuyer de Lorraine et bailli des Vosges, et de Henriette de Tornielle.

(2) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 24 juillet 1634. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 372 v°.

(3) Le 12 mars 1634. Cf. *Gazette de France* des 25 mars et 1er avril 1634 ; *Ibid.*, extraordinaire du 12 avril 1634; *Mercure françois*, t. XX, p. 150; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 188; Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 18; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 54 ; Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 543; Bassompierre, *Journal de ma vie*, t. IV, p. 157 ; Adlzreiter, *Annales Boicæ gentis*, t. III, p. 315; Lotichius, *Rerum Germanicarum et externarum nostri temporis historia universalis*, t. II, p. 165 ; Pufendorf, *De rebus Suecicis*, p. 142 ; dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. II, p. 253 ; le P. Laguille, *Histoire de la province d'Alsace*, t. II, p. 120 ; H. Bardy, *Les Suédois dans le Sundgau*, dans la *Revue d'Alsace*, année 1853, p. 565; E. Longin, *Lure pendant la guerre de Trente ans*, p. 41.

Digitized by Google

sans avoir été marié. A lui me paraît s'appliquer la recommandation suivante de Caroline d'Autriche : « Faudra sçavoir de la mère comme elle est avec le nopceur pour la recherche qu'il faisoit de la brunette, afin qu'il n'y ait point de brouilleries (1). » Ce passage ne peut, dans tous les cas, concerner le marquis de Blainville (2), attendu que, depuis que Béatrix l'avait rendu témoin des protestations passionnées du duc de Lorraine, il s'était respectueusement effacé devant son maître (3).

Quoi qu'il en soit, après bien des pourparlers entre les correspondants de la comtesse de Cantecroix et l'avocat dolois chargé des intérêts de la marquise de Berghes, on finit par se mettre d'accord sur les conditions du mariage : il fut convenu que mademoiselle de Belvoir recevrait cent cinquante mille florins payables en trois termes et que les époux seraient communs en acquêts. Dans les premiers jours du mois de janvier 1635, Caroline d'Autriche signa les articles du contrat (4), qui fut passé à Bruxelles le 27 du même

(1) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 1er juillet 1634.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 417.

(2) François de Lénoncourt, marquis de Blainville, capitaine des gardes du duc de Lorraine, fils de Charles de Lénoncourt, seigneur de Serres, bailli de Saint-Mihiel, et de Léonore Madruce, comtesse de Chalant.

(3) Dans le curieux récit que je crois à propos de comprendre parmi les pièces justificatives de cette étude, l'abbé Arnauld a placé l'aventure du marquis de Blainville au commencement du séjour que celui-ci fit à Bruxelles avec Charles IV, mais ses souvenirs l'ont mal servi : elle ne peut avoir eu lieu qu'à Besançon, antérieurement au mariage de Béatrix de Cusance avec le prince de Cantecroix ; si les détails en sont exacts, le duc de Loraine aurait songé à épouser la « brunette » dès 1634 ; j'ai dit plus haut que cette hypothèse me paraissait peu vraisemblable.

(4) Pièces justificatives, XII.

Digitized by Google

mois (1), et ce ne fut bientôt plus un secret à Besançon que le prince de Cantecroix allait épouser Béatrix ; le juge de la cité impériale (2) vint tout le premier en faire compliment à la comtesse de Cantecroix. « Tout ce mariage est divulgué tout partout (3),» écrivait celle-ci. Dès lors, son principal souci fut d'empêcher son fils de faire « trop le passionné, » c'est-à-dire de trop dépenser en cadeaux de toute sorte (4), et dans chacune de ses lettres revient la recommandation de le faire partir immédiatement après la cérémonie : quel besoin y a-t-il d'attendre le carrosse commandé à Paris ? « Il les faut faire sortir incontinent, dit-elle, car ils ne font que dépenser. La mère a fait un grand tort d'avoir mené sa fille en Flandre (5) et de ne pas parachever icy le mariage... Je

(1) A peine cela fut-il fait qu'un propos colporté par la « nonne » vint encore troubler la comtesse de Cantecroix : « L'on m'a dit que la mère de la brunette a tout donné son bien à son fils, et que c'est son fils qui l'a dit : « Je fis chanter ma mère, lorsque ma sœur chantoit des chansons, » et qu'elle s'est rien réservé que l'usufruit de son bien. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 18 janvier 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 328.

(2) Jean-Simon Froissard, seigneur de Broissia, juge pour S. M. Catholique en la cité impériale de Besançon, fils de Jean Froissard, seigneur de Broissia, président du parlement de Dole, et de Claudine Blanchod (16 mai 1586-30 décembre 1670).

(3) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 1er février 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 413 v°.

(4) Le journal de Théophraste Renaudot nous apprend que le 18 février, « le soir, il y eut encor bal chez le duc de Lerme, où le prince de Cantecroix fit la dépense en faveur de la damoiselle de Beauvoir, sa maîtresse. » Le 26, Eugène-Léopold d'Oiselay courut la bague sous les yeux de Béatrix. *Gazette de France* des 3 et 10 mars 1635.

(5) Suivant Caroline d'Autriche, l'espérance de revoir aux Pays-Bas le duc de Lorraine n'avait pas été étrangère au départ de la marquise de Berghes et de ses filles : « Ils se réjouissent grandement que celuy que la nonne appelle son compagnon viendra cet hyver. » A Philippe Chifflet, Besançon, 29 août 1634. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 159.

Digitized by Google

vous asseure, dit-elle encore, que ce mariage me couste bien cher et que je me suis avieillie de vingt ans... Au nom de Dieu, dites à madame la marquise de Berghes, si elle nous ayme, qu'elle amène sa fille incontinent icy, et, si elle n'est pas encore dehors, qu'elle se mette incontinent en chemin (1)... Que mon fils s'en vienne, s'il n'est pas marié, ou, s'il l'est, qu'il amène sa femme dans son petit carrosse (2). » Elle est heureuse d'ailleurs d'apprendre que ce sera le prieur de Bellefontaine qui donnera la bénédiction nuptiale aux deux époux : « Ce mariage, lui écrit-elle, m'a donné bien de la peine et de l'affliction. J'espère que Dieu le bénira, afin que j'en reçoive de la joye (3). »

V

Ce fut, en effet, Philippe Chifflet qui, le 6 mars 1635, à une heure après minuit, reçut l'engagement réciproque d'Eugène-Léopold d'Oiselay et de Béatrix de Cusance dans une chapelle de Bruxelles, en vertu d'une dispense de bans accordée le 27 février précédent par l'archevêque de Malines (4). On était en carême et aucune pompe ne fut déployée. Les témoins du mariage étaient Jean-Baptiste de Visemal, seigneur de Fronte-

(1) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 9, 17 et 19 février 1635. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 399, 401 et 411.

(2) A Philippe Chifflet, Besançon, 26 février 1635. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 223.

(3) Au même, Besançon, 6 mars 1635. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 229.

(4) Jacques Boonen, archevêque de Malines, fils de Corneille Boonen et de Gertrude Vanden Eetvelde (11 novembre 1573-30 juin 1665). Ce sera plus tard ce prélat qui notifiera à Béatrix de Cusance l'excommunication qu'elle aura encourue par son mariage avec le duc de Lorraine,

Digitized by Google

nay (1), Joachim de Vichy, seigneur de Diombes (2), Jean-Jacques Chifflet et son fils Jules (3). Avant d'échanger leurs serments, les fiancés durent jurer qu'il n'existait entre eux aucun empêchement canonique (4).

Caroline d'Autriche était donc parvenue à ses fins : au prix de quelle persévérance et de quelles inquiétudes, les pages qui précèdent le disent amplement. Elle n'était cependant pas hors de peine et, le jour même où le mariage avait lieu, nous la voyons dans les transes pour le fils sur qui se concentrent toutes ses

(1) Jean-Baptiste de Visemal, seigneur de Frontenay, la Sauge, etc., fils de François de Visemal, seigneur de Frontenay, et de Gasparine d'Andelot.

(2) J'ignore qui était ce gentilhomme. Serait-ce, par hasard, un fils d'Antoine de Vichy, seigneur de Champrond, et de Charlotte de Simiane?

(3) Jules Chifflet, fils de Jean-Jacques Chifflet, médecin de la chambre de Philippe IV, roi d'Espagne, et de Jeanne-Baptiste Malbouhans (12 avril 1615–7 juillet 1676). Chanoine de l'église métropolitaine de Besançon et prieur de Dampierre, Jules Chifflet remplit successivement les fonctions de vicaire général du diocèse de Besançon et de chancelier de l'ordre de la Toison d'or avant d'être nommé, le 11 novembre 1658, conseiller clerc au parlement de Dole. L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon a publié dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V et VI, les précieux mémoires qu'il a laissés sur la conquête de la province par Louis XIV. Cf., sur ses autres ouvrages, *Mss. Chifflet*, t. XXIII, fol. 97 ; Lampinet, *Bibliothèque séquanoise*, t. VI, fol. 129 v° ; Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 781 ; Girod de Novillars, *Essai historique sur quelques gens de lettres nés dans le comté de Bourgogne*, p. 62 ; Labbey de Billy, *Histoire de l'université du comté de Bourgogne*, t. I, p. 248 ; C. Weiss, art. *Chifflet*, dans la *Biographie générale*, t. X, p. 303 ; A. Castan, art. *Chifflet*, dans la *Grande Encyclopédie du XIX^e siècle*, t. XI, p. 24 ; vicomte A. de Truchis de Varennes, *Les Chifflet à l'imprimerie Plantinienne*, p. 118.

(4) « De Bruxelles, le 9 mars 1635. — Le 6 de ce mois se firent les nopces du prince de Cantecroix et de la belle damoiselle de Beauvoir. » *Gazette de France* du 17 mars 1635. V. Pièces justificatives, XIII, XIV.

Digitized by Google

affections : ne vient-elle pas d'apprendre que ses jours sont menacés ? « Il y a un homme de cette ville qui a dit à un autre que le nopceur luy avoit escrit de luy mander lorsque l'amoureux sera marié, parce qu'il le vouloit faire appeler en duel (1). » En communiquant à Jean-Jacques Chifflet cette nouvelle, la comtesse de Cantecroix le conjure de faire écrire au duc de Lorraine par le prince Thomas de Savoie (2) ou la princesse de Phalsbourg pour qu'il empêche cette rencontre. Le « nopceur » est en Alsace dans les troupes de Charles IV : ce prince, qui a « fait tant de caresses à mad. » de Belvoir (3), est obligé en conscience de faire entendre raison au prétendant éconduit, car enfin une mère est bien libre de marier sa fille comme il lui plaît ; si cette fille a huit amoureux, son époux devra-t-il tirer l'épée contre tous ? Surtout que le prince de Cantecroix n'en sache rien, non plus que la « nonne », qui raconterait l'histoire partout. « J'espère, dit-elle en terminant sa lettre, que Dieu nous aydera à sortir dehors si mauvais pas. Faites prier Dieu pour nous vers les bonnes Carmelines (4). »

(1) Béatrix de Cusance avait déjà failli amener un duel entre « le nepveur de 33 », qui me paraît être un des neveux de la comtesse de Champlitte, et le marquis de Bassompierre. A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 1er janvier 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 417.

(2) Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, fils de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, et de Catherine d'Autriche (21 décembre 1596-22 janvier 1656). Cousin germain de Philippe IV, ce prince avait passé dans les Flandres au printemps de l'année précédente et le cardinal infant venait de lui donner le commandement en chef des troupes.

(3) On remarquera la légèreté avec laquelle la comtesse de Cantecroix passe condamnation sur la complaisance de sa belle-fille à recevoir les hommages du duc de Lorraine.

(4) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 6 mars 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 385.

Digitized by Google

Ce danger conjuré, la comtesse de Cantecroix n'eut plus qu'une pensée, ce fut de voir le jeune ménage quitter Bruxelles : elle avait appris avec dépit que sa belle-fille n'y avait pas obtenu le tabouret ; il lui revenait de tous côtés que les deux époux faisaient des dépenses excessives, et elle était en outre mécontente de la conduite de son fils à la suite du duel qui avait coûté la vie au jeune baron d'Oiselay (1). Ne mettant pas en doute que le prince de Cantecroix arrivât pour Pâques, elle avait fait force préparatifs, et voici qu'il s'attardait au sein de fêtes ruineuses, tandis qu'à Besançon les créanciers montraient les dents. Il n'était pourtant plus un enfant pour se laisser de la sorte enjôler par Béatrix : « J'ay tousjours craint, écrivait-elle, la juvénilité de cette femme et qu'elle nous ruinera, car elle ne songe qu'à faire la grande et à bien dépenser (2). » Le comte de Saint-Amour, lui, n'avait pas été si simple : il avait ramené sa femme de Paris le lendemain même de son mariage. Si madame de Belvoir tenait tant à garder ses enfants, elle n'avait qu'à se charger de leur entretien: le mieux serait toutefois qu'ils revinssent en Franche-Comté le plus tôt possible. En attendant, Caroline d'Autriche n'osait pas remettre aux gouverneurs de la cité impériale la lettre que son fils leur avait écrite, parce qu'elle la trouvait trop « crue. »

(1) Ermanfroi-François II, baron d'Oiselay, fils d'Ermanfroi-François Ier, baron d'Oiselay, chevalier d'honneur au parlement de Dole, et d'Anne d'Orsans (5 janvier 1602-12 mars 1635). Cf., sur la mort du jeune baron d'Oiselay, *Gazette de France* du 24 mars 1635 ; *Ibid.*, extraordinaire du 27 mars 1635 ; *La mort du baron d'Oiselay*. Sous ce titre : *Un duel au XVIIe siècle (1635)* j'ai réimprimé l'extraordinaire du 27 mars dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1891, p. 79.

(2) A Philippe Chifflet, Besançon, 3 avril 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 300.

Digitized by Google

Enfin, le 22 avril, le prince et la princesse de Cantecroix arrivèrent à Besançon avec la seconde fille de la marquise de Berghes (1). On leur fit une réception solennelle : quatre gouverneurs allèrent à cheval au-devant d'eux ; les bannières de Saint-Pierre, de Saint-Quentin, du Bourg et de Battant sortirent de la ville à leur rencontre ; la garde ordinaire avait été doublée sur les fausses brayes du ravelin récemment construit à la porte de Battant. On envoya à la jeune femme douze boîtes de dragées et de confitures sèches et deux douzaines de flambeaux de cire blanche ; on lui montra le Saint-Suaire (2) et l'orgueil de la comtesse de Cantecroix trouva son compte aux honneurs rendus à sa belle-fille (3).

Les voyageurs étaient à peine remis de leurs fatigues que, se dérobant à ses troupes (4), le duc de Lorraine survint à l'improviste à Besançon : son arrivée ne laissa

(1) Ils avaient mis dix-huit jours à faire le voyage, comme le prouve l'avis suivant : « De Bruxelles, le 7 avril 1635. — Le 4, le prince de Cantecroix partit de cette ville avec la damoiselle de Beauvoir, sa nouvelle espouse. » *Gazette de France* du 14 avril 1635.

(2) « Tous nos gens sont icy arrivés, tous en bonne santé, Dieu merci, et leur a-t-on fait une très belle entrée et montré le Saint-Suaire. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 28 avril 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 378 v°. Un auteur qui déclare l'entrée du prince et de la princesse de Cantecroix « la plus magnifique et la plus solemnelle qui se fust jamais veue », ajoute que ces honneurs leur furent rendus « à raison principalement de l'affection que l'on avoit pour la marquise d'Austriche, leur mère et belle-mère. » Varin d'Audeux, *Nobiliaire*, p. 305.

(3) Pièces justificatives, XV ; *Deux chroniques franc-comtoises (1612-1789)*, p. 219.

(4) Les troupes de Charles IV bloquaient à cette date la ville de Montbéliard. Bois de Chesne, *Recueil mémorable*, p. 89 ; Duvernoy, *Éphémérides du comté de Montbéliard*, p. 110 ; P.-E. Tuefferd, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard*, p. 515.

Digitized by Google

pas d'inquiéter Caroline d'Autriche et elle respira plus librement après qu'il fut reparti, ainsi qu'en font foi les lignes suivantes : « S. A. de Lorraine a esté icy trois jours (1) ; le tout s'est passé, Dieu merci, tout bravement avec toute paix. Ce prince est bien défait ; il a tousjours ce battement de cœur ; je ne sçay comme ses médecins le traitent ; ils le baignent le matin et le soir ils le laissent aller aux champs et à l'air (2). »

Avec ses maisons d'aspect rigide, ses rues étroites, son cirque de montagnes arrêtant à chaque instant le regard, Besançon n'est pas une ville gaie : vive, enjouée, amie du plaisir, j'imagine que, quelques égards que les habitants de la cité impériale lui témoignassent, Béatrix ne fut pas longtemps sans regretter le séjour de Bruxelles (3). D'abord, peu après leur arrivée, son mari et sa sœur prirent la rougeole ; elle-même eut des débuts de grossesse pénibles (4) ; toute-

(1) Arrivé à Besançon le 4 mai, le duc de Lorraine en repartit le 7. Délibérations des 4 et 7 mai 1635. — Arch. de Besançon.

(2) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 7 mai 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 380 v°. Il est bon de rappeler que Charles IV n'était pas un malade des plus obéissants : « Quand ses médecins vouloient l'obliger à tenir le lict ou la chambre, il leur monstroit ses vieilles bottes et leur disoit qu'elles guérissoient de tous maux ; il les prenoit et montoit à cheval, et voilà comme il flattoit son mal. » Le P. Donat, *Responses aux injurieux ennemis de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 43.

(3) Tant que vécut son époux, Béatrix de Cusance ne quitta la Franche-Comté que pour se réfugier à Fribourg pendant le siège de Dole ; il n'y a, par conséquent, rien de vrai dans ce qu'a dit du duc de Lorraine allant la retrouver à Bruxelles après son mariage L. Pingaud, *Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix (1614-1663)*, p. 253.

(4) « Ma fille est tousjours incommodée de sa grossesse ; elle vomit tous les jours, et les jours qu'elle ne vomit pas, elle a mal à la teste. Elle m'a martyrisée pour aller en carrosse, mais je suis esté maistresse. » A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 20 juillet 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 350.

Digitized by Google

fois ses pires épreuves vinrent de l'humeur autoritaire de sa belle-mère. En mariant son fils, Caroline d'Autriche ne s'était pas souciée, comme elle l'avouera plus tard, de « se déshabiller devant que se coucher (1) ; » elle n'avait pas non plus entendu abdiquer le gouvernement de sa maison ; de là, des froissements, des heurts rendant l'existence sous le même toit difficile.

Dès les premiers jours, Béatrix a maille à partir avec l'impérieuse fille de Rodolphe II : c'est un page français que celle-ci ne veut pas souffrir à Besançon une demi-heure (2) ; c'est une domestique qu'elle ne permet pas à sa belle-fille de prendre, parce qu'on la dit querelleuse ; ce sont des promenades, des divertissements qu'elle juge déplacés. La princesse de Cantecroix voudrait sortir en carrosse, et sa belle-mère s'y oppose, car il ne faut pas qu'elle gâte son fruit ; on espère bien que ce sera « un beau garçon (3) ; » on songe de bonne heure au baptême, et Jean-Jacques Chifflet est chargé de s'informer si le cardinal infant a coutume de faire un présent aux enfants dont il consent à être parrain. Caroline d'Autriche reproche à sa bru d'être dépensière : « Elle voudroit, écrit-elle, tout acheter ce qu'elle voit et faire un lit pour ses couches. En ce pays nous ne faisons point ces dépenses (4). » Elle lui a défendu de fréquenter Antoinette de la Tour, et la « nonne » est néanmoins,

(1) A Philippe Chifflet, Fribourg, 18 juin 1636. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 204.

(2) Quels étaient les motifs du renvoi de ce page, la comtesse de Cantecroix ne le dit pas, mais il faut croire qu'ils étaient graves : « Je vous supplie, écrivait-elle à Jean-Jacques Chifflet cinq jours après l'arrivée de ses enfants à Besançon, qu'il n'y arrive rien du page, vous m'entendez bien ; je vous en auray mille obligations. » *Ibid.*, t. XXIV, fol. 378.

(3) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 12 juin 1635. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 357.

(4) Au même, Besançon, 7 septembre 1635. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 347 v°.

Digitized by Google

avec la veuve du comte de Rossillon (1), sa compagnie ordinaire.

Bref, au bout de peu de temps, nous voyons la belle-mère et la belle-fille continuellement aux prises, sans qu'Eugène-Léopold d'Oiselay ose intervenir. Mademoiselle de Cusance est d'ailleurs là pour exciter sa sœur à s'affranchir d'une tutelle qu'elle juge intolérable, et la comtesse de Cantecroix de récriminer contre l'éducation que la marquise de Berghes a donnée à ses filles : « Pour la mère, déclare-t-elle, elle a nourri ses filles bien à leurs volontés (2). » Ne font-elles pas tout ce qui leur passe par la tête ? C'est ainsi qu'elles ont été souper toutes seules chez l'abbé de Bellevaux (3) ; elles vont « courir par la ville tous les soirs sans dire : Je m'en vas, ny donner bonjour ny bonsoir. » Au surplus, leurs « feintises et finesses » ne leur serviront de rien : « Je vois un peu clair, dit Caroline d'Autriche, et ne veux rien souffrir où il y ira de la bienséance (4). » Cela n'empêchera pas Béatrix et sa sœur d'aller, un beau soir d'août, souper « en Chamars » avec la comtesse de Rossillon, sa fille (5), un Lorrain et trois Fla-

(1) Jean-Baptiste Malarmey, comte de Rossillon, fils de Jean Malarmey, seigneur de Loray et de Pelousey, et de Philiberte d'Emskerque, était mort en Alsace, où il commandait un régiment d'infanterie au service de l'archiduc Léopold. C'était pour lui faire épouser la belle Hélène Ferrand de Maillard, dame de la duchesse de Savoie, que son père lui avait acheté en Bresse le comté de Rossillon. Varin d'Audeux, *Nobiliaire*, p. 341.

(2) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 20 juillet 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 349 v°.

(3) Louis-Étienne de la Tour Saint-Quentin, abbé de Bellevaux, fils de François de la Tour Saint-Quentin, seigneur de Moncley, et d'Hélène de Busy, dame de Miserey.

(4) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 20 juillet 1635.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 350.

(5) Catherine Malarmey, fille de Jean-Baptiste Malarmey, comte de Rossillon, et d'Hélène Ferrand de Maillard. Est-ce d'elle, est-ce de sa mère qu'en 1634 il était question dans le post-scriptum

Digitized by Google

mands ; le souper est suivi d'un bal auquel prend part un gentilhomme français qui arrive d'Angleterre. On devine la scène que la comtesse de Cantecroix fit à sa belle-fille, quand celle-ci ramena la compagnie au logis: « Je luy fis une mine que cela ne m'agréoit pas, manda-t-elle à Jean-Jacques Chifflet, et dis tout haut que cela n'estoit point beau d'aller souper avec des hommes sans son mari. J'espère qu'elle changera, et, si sa sœur n'y estoit pas, j'en jouirois bien plus tost... Elle tient autant de compte de moy comme si elle estoit avec une paysanne ; elle fait tout ce qui luy plaist sans demander si l'on le trouve à propos (1). » Elle n'ignore pas du reste que Béatrix se plaint d'elle en Flandre (2). « Je sçay bien, dit-elle, que l'on a fait des contes à Bruxelles que j'estois rude à ma fille... Il me semble qu'il ne faut pas se laisser maistriser par elle et que ce n'est pas la raison qu'une belle-fille apporte un purgatoire dans une maison (3). »

Ce qui contribuait à rendre Caroline d'Autriche plus acariâtre, c'est que la marquise de Berghes ne se pressait pas d'effectuer le paiement des cinquante mille florins qu'elle avait promis de délivrer dans les huit mois: qu'attendait-elle, si elle n'avait pas de fonds disponibles, pour vendre la terre et les coupes de bois dont elle avait parlé ? En différant ainsi l'accomplissement de ses promesses, elle causait un grave préjudice au

suivant d'une lettre de Charles IV à la duchesse Nicole : « La bonne compagnie de mademoiselle de Roussillon nous fait passer les heures et les jours fort doucement; elle est parfaitement belle et honneste ; Choiseux s'en meurt. » Bibl. nat., fond *Lorraine*, t. XXXIV, fol. 72.

(1) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 7 septembre 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 346 v°.

(2) La marquise de Berghes était encore à Bruxelles.

(3) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 7 septembre 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 347.

Digitized by Google

prince de Cantecroix ; on ne lui avait pas caché que celui ci avait des dettes ; ces dettes, il fallait les payer, car c'était le seul moyen de vivre en repos ; les créanciers avaient bien consenti à patienter jusqu'au mariage, mais à présent les réclamations affluaient (1). D'autre part, accablé par une perte cruelle, Jean-Jacques Chifflet ne donnait pour ainsi dire plus signe de vie : « Je suis triste, lui écrivait la comtesse de Cantecroix, de quoy je ne reçois plus de vos lettres et crois que vous ne me vouliez plus de bien depuis que le malheur vous a ainsi affligé de vous ravir madame vostre femme (2). Je vous puis assurer que j'ay grandement ressenty cette perte, mais il vous faut mettre à la volonté de Dieu (3). » En outre l'horizon politique se chargeait de nuages : la guerre ayant éclaté entre la France et l'Espagne (4),

(1) Le créancier des Flandres dont le nom revient le plus souvent dans les lettres de la comtesse de Cantecroix est le banquier Michel Verchoven, qui avait avancé à Eugène-Léopold d'Oiselay 6.000 florins.

(2) Jeanne-Baptiste Malbouhans était morte le 27 mai. A. Castan, *Les origines et la date du Saint-Ildefonse de Rubens*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1884, p. 87.

(3) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 7 septembre 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 346.

(4) La rupture entre les deux couronnes avait été amenée par l'arrestation de l'archevêque de Trèves. Dès le 30 avril, Louis XIII avait interdit à ses sujets tout trafic avec les Espagnols ; le 16 mai, il enjoignit de saisir dans le royaume les effets et les marchandises des sujets de Philippe IV, puis envoya un héraut d'armes à Bruxelles déclarer la guerre le 19 ; le manifeste du cardinal infant qui répond à cette déclaration est du 24 juin. Cf. *Gazette de France* des 7, 14 et 28 avril, 12 et 19 mai 1635 ; *Ibid.*, extraordinaire du 9 mai 1635 : *La défense du Roy à tous ses sujets d'aller trafiquer en Espagne, ni mesmes d'aller en mer, s'ils ne sont armez en guerre* ; *Ibid.*, extraordinaire du 25 mai 1635 : *La sommation envoyée au cardinal infant par un héraut de la part du Roy ; la lettre de Sa Majesté au parlement pour arres-*

Digitized by Google

le moment approchait où la neutralité des deux Bourgognes ne serait plus, suivant le mot de Boyvin (1), qu'une faible toile d'araignée (2) ; au mois de mai, le maréchal de la Force (3) est entré à Luxeuil ; l'éminent péril a été proclamé ; comme l'expérience a fait voir que la levée de l'arrière-ban rendait peu de services, on a laissé les possesseurs de fiefs libres de s'en rédimer, moyennant trente-cinq écus par cheval léger (4), et la comtesse de Cantecroix a dû payer de ce chef 3.000 francs, sans que les gouverneurs du pays fissent à son fils l'honneur de lui écrire (5).

A l'automne, le jeune comte de Champlitte vint à mourir, comme on songeait à lui faire épouser l'unique héritière de la maison de Ray (1) ; trois semaines aupa-

ter les biens des Espagnols et l'arrest sur ce intervenu; *Ibid.*, extraordinaire du 28 mai 1635 : *Procès-verbal du héraut envoyé par le Roy au cardinal infant lui dénoncer la guerre ; Declaracion de Su Alteza el Serenissimo Infante Cardenal tocante à la guerra contra la corona de Francia* (Madrid, 1635, in-4).

(1) Jean Boyvin, président du parlement de Dole, fils de Jean Boyvin, procureur postulant au bailliage de Dole, et de Véronique Fabry (5 août 1575-13 septembre 1650).

(2) Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 8 février 1632 et 2 avril 1635.— *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 39 et 240.

(3) Jacques Nompar de Caumont, marquis, puis duc de la Force, maréchal de France, fils de François de Caumont, seigneur de Castelmoron, et de Philippe de Beaupoil, dame de la Force (30 décembre 1558-10 mai 1652).

(4) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 62. Sur le nombre de chevau-légers que le prince de Cantecroix devait fournir à raison de ses terres, cf. Labbey de Billy, *Histoire de l'université du comté de Bourgogne*, t. II, p. 149 ; A. de Troyes, *La Franche-Comté de Bourgogne sous les princes espagnols de la maison d'Autriche : les recès des États*, t. II, p. 134.

(5) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 20 juillet et 16 août 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 350 v° et 355 v°.

(6) Marie-Célestine de Ray, fille de Claude-François, baron de Ray, et de Béatrix de Grammont, dame de Conflandey, était

Digitized by Google

ravant il avait eu une attaque qui l'avait laissé à demi paralysé (1). Autour de lui s'agitaient des convoitises que révèle la lettre suivante : « Il n'a point fait de testament, encore qu'il n'a pas tenu à la comtesse de Champlitte, car elle luy en a porté un à son profit, lorsque personne étoit auprès de luy. Luy luy dit : « Madame, pensez-vous que je veux mourir (2) ? Je ne le crois pas ; avec l'ayde de Dieu et de la Vierge, je ne mourray pas, et, s'il m'en falloit faire un, n'ay-je pas ma mère et mes sœurs et mon frère (3) ? » C'est une pitié comme ces femmes (4) l'ont gouverné, car il demeuroit des quatre heures dans ce tour des Annonciades à Gray (5) et au soleil ; il s'est ainsi gasté (6). » On ne voulut pourtant pas croire à une mort naturelle, et un annaliste s'est fait sur ce point l'écho des contempo-

une des plus riche héritières de la province ; son père mort, sa mère était entrée chez les Annonciades de Dole, et il avait alors été question de la conduire auprès de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie. Après le décès du jeune comte de Champlitte, mademoiselle de Ray fut recherchée en mariage par le baron de Scey, le sieur de Cressia et le sieur de Gâtey pour leurs fils, mais sa mère l'emmena en Suisse, où elle la maria, le 28 juillet 1636, à Albert de Mérode, marquis de Trelon, grand veneur de Flandre, fils d'Hermann-Philippe de Mérode et d'Albertine d'Arenberg. Cf. Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 69, 70, 74, 75 et 84.

(1) On n'en persistait pas moins à vouloir lui faire épouser Marie-Célestine de Ray : « Les deux dames, écrivait Caroline d'Autriche, le pressent de se marier, mais je dis qu'il en mourra, si l'on n'attend qu'il soit guéri.» A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 7 septembre 1635.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 347.

(2) Notons au passage ce germanisme d'un usage si courant en Franche-Comté que personne n'y prend plus garde.

(3) Le prince de Cantecroix.

(4) La comtesse de Champlitte et la baronne de Ray.

(5) C'était au couvent de Gray que sœur Maria-Victoria s'était retirée avec sa fille en 1633.

(6) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 16 septembre 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 351 v°.

Digitized by Google

rains (1). La comtesse de Cantecroix ne partageait pas cette opinion : « L'on veut dire qu'il est mort de poison, écrivait-elle à Jean-Jacques Chifflet, mais je ne le puis croire. Les deux dames qui avoient tant de pouvoir sur luy veulent mettre cet indice sur son gouverneur, parce qu'il tenoit pour ma sœur la marquise de Bergues, que ces deux femmes-là vouloient tromper en tout (2). »

Le croirait-on ? La fin prématurée du frère de Béatrix fut pour Caroline d'Autriche la source de nouveaux ennuis : on lui reprocha de se désintéresser de la recherche des conditions dans lesquelles il s'était éteint à la fleur de l'âge. « L'on a mis en prison ces jours passés le sieur de Lusy (3), manda-t-elle deux mois plus tard au prieur de Bellefontaine ; ceux qui parlent de nous nous font aussi grand tort comme s'ils nous tuoient tous. Madame la comtesse de Champlitte et de Ray (4) disent que mon fils ne poursuit pas assez et font courir ce bruit partout. Nous avons mis l'affaire entre les mains de M. le procureur général (5) ; c'est tout ce que nous pouvons faire (6).» Aurait-on voulu que,pour

(1) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*. p. 70.

(2) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 16 septembre 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 351.

(3) Le sieur de Luzy était le gouverneur français du jeune comte de Champlitte ; incarcéré dans les prisons de Dole, il parvint à s'en échapper.

(4) Béatrix de Grammont, dame de Conflandey, en religion sœur Maria-Victoria, veuve de Claude-François, baron de Ray, fille de Claude-Gabriel de Grammont, seigneur de Conflandey, et de Claude de Laubespin.

(5) Antoine Brun, procureur général au parlement de Dole, fils de Claude Brun, conseiller au même parlement, et de Marie Dard (29 juin 1599-11 janvier 1654).

(6) A Philippe Chifflet, Besançon, 30 novembre 1635. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 210.

Digitized by Google

se laver de soupçons injurieux, son fils et elle allassent prendre les gens au collet sans preuves ?

A la même date, on vit revenir Charles IV, plus épris que jamais de la princesse de Cantecroix (1). « S. A. de Lorraine est icy avec le duc d'Elbeuf (2) ; ils font danser tous les jours malgré nous. Il est tousjours le mesme (3). » Le prince demeura à Besançon du 14 novembre au 18 décembre (4) ; il eût prolongé davantage son séjour sans l'ombrage qu'en prenait Caroline d'Autriche (5), mais, vrai cerbère, celle-ci s'efforçait de ne plus quitter sa belle-fille d'un pas : « Jamais, assurait-elle plus tard, n'a esté céans ny François ny Lor-

(1) Étant tombé malade au château de Richecourt, le duc de Lorraine avait dû, sur le conseil de son médecin, laisser le commandement de ses troupes à Gallas. FORGET, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 119 ; dom CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 326 ; F. DES ROBERT, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté (1634-1638)*, p. 237.

(2) Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, fils de Charles Ier de Lorraine, duc d'Elbeuf, comte d'Harcourt, de Lillebonne et de Rieux, grand écuyer et grand veneur de France, et de Marguerite Chabot, dame de Pagny (1596-5 novembre 1657). Le sieur de Saint-Germain le dira plus tard « de trop amoureuse complexion pour estre contraire aux amours du chef de sa famille.» Mathieu de Morgues à Philippe Chifflet, Haerlebeke, 17 octobre 1639.— *Mss. Chifflet*, t. CXII, fol. 392.

(3) A Philippe Chifflet, Besançon, 30 novembre 1635.— *Ibid.*, t. XXIV, fol. 210 v°.

(4) Délibération du 14 novembre 1635. — Arch. de Besançon ; Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 21 décembre 1635. — *Ibid.*, t. CII, fol. 251.

(5) « Il (l'abbé de Bellevaux) me dit, lorsqu'il fut arrivé, que S. A. de Lorraine eust bien désiré de passer le reste de l'hiver à Besançon, mais qu'il croyoit qu'il eust donné trop d'ombrage à des personnes. » A Philippe Chifflet, Besançon, 29 mars 1636. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 202.

Digitized by Google

rains que je ne suis esté en présence (1). » Béatrix vit partir le duc de Lorraine avec regret et les attentions marquées qu'il avait eues pour elle, la joie avec laquelle elle-même accueillait ses visites quotidiennes ne contribuèrent certainement pas à rétablir la bonne harmonie entre les habitants du palais Granvelle.

VI

La naissance d'une fille, le 15 janvier 1636 (2), fut une déception pour la comtesse de Cantecroix, qui espérait, on l'a vu, que sa bru lui donnerait un petit-fils. Elle s'attacha néanmoins bien vite à cette enfant, et, lorsque celle-ci mourut à quelques mois de là, elle ressentit de sa perte un réel chagrin. « Je suis bien affligée de la mort de ma petite, écrivit-elle au prieur de Bellefontaine ; c'estoit toute ma consolation (3). » L'incompatibilité d'humeur s'accusait, en effet, de plus en plus entre la belle-mère et la belle-fille, qui se voyait reprocher les « bombances » qu'elle avait faites à Bruxelles, ainsi que les présents qu'elle avait reçus de son époux. La marquise de Berghes était toujours aux Pays-Bas : on avait songé à marier sa seconde fille à un Choiseul (4). Besançon ne comptait plus en fait de réfugiés français que le président le Coigneux (5) ; il

(1) A Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 12 janvier 1636.— *Ibid.*, t. XXIV, fol. 437 v°.

(2) « Lad. princesse a accouché de son premier enfant le 15 janvier 1636, sur les huit heures et demie du matin, moy estant présent. » Garinet, *Journal*, p. 58.

(3) A Philippe Chifflet, Besançon, 25 avril 1636.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 208.

(4) Au même, Besançon, 2 janvier 1636. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 199.

(5) Jacques le Coigneux, seigneur de Bachaumont et de Lieuville, président au parlement de Paris et chancelier du duc

Digitized by Google

ne s'y donnait point de fêtes ; la vie y était morose et Béatrix dut souvent songer avec mélancolie aux jours où le duc de Lorraine cavalcadait à ses côtés.

Bientôt toute l'attention des Franc-Comtois fut tenue en éveil par les préparatifs militaires de la France. On disait, il est vrai, les troupes qui s'assemblaient au duché de Bourgogne et au Bassigny destinées à passer en Italie ; à Dijon, Monsieur le Prince (1) amusait les envoyés du parlement de Dole par de bonnes paroles, mais ses protestations ne donnaient pas complètement le change à l'archevêque de Besançon et à la cour. Quand on ne put plus douter que Louis XIII n'eût dessein d'attaquer la Franche-Comté, on convoqua à Dole les députés des villes pour avoir de l'argent (2) ; dès le 14 mai, les commis au gouvernement du comté de Bourgogne proclamèrent l'éminent péril ; ils délivrèrent en même temps aux principaux seigneurs des commissions pour lever des troupes, et cette fois le prince de Cantecroix ne fut pas oublié (3). A Besançon,

d'Orléans, fils d'Antoine le Coigneux, maître ordinaire à la chambre des comptes de Paris, et de Marie de Longueil. Ce fut à cette époque, suivant un contemporain, que le cardinal de Richelieu tenta de se faire livrer ce conseiller de Monsieur : « Je sçay homme de Bourgongne, dit-il, à qui lors furent offerts cent mille escus, s'il faisoit tomber le Coigneux (qui estoit retiré à Besançon) entre les mains des François. » Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 79.

(1) Henri II de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Berry, de Bourgogne et de Bresse, fils de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte de la Trémouille (1er septembre 1588-26 décembre 1646).

(2) Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 65 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 84 ; A. de Troyes, *La Franche-Comté de Bourgogne sous les princes espagnols de la maison d'Autriche : les recès des États*, t. III, p. 73.

(3) Il fut chargé de la levée d'un régiment d'infanterie.

Digitized by Google

les gouverneurs mirent sur pied 600 hommes aux frais de la cité (1).

Malgré cela, Caroline d'Autriche ne croyait pas à la guerre : suivant elle, les Français étaient ébahis de la frayeur qu'ils causaient à leurs voisins ; ceux qui disaient tout perdu avaient simplement envie de faire des levées. Et de railler les appréhensions que la marquise de Berghes montrait dans ses lettres : « La mère est bien estonnée, disait-elle, car je ne me donne guère de peine de tout cela, ny de ses discours. La pauvre femme, elle dit tout à travers (2). »

C'était le 23 mai que la comtesse de Cantecroix manifestait cette belle assurance. Quatre jours après, le prince de Condé investissait Dole avec une armée de quatorze à quinze mille hommes commandée par des chefs éprouvés et abondamment pourvue de tout ce qui était nécessaire pour un siège. A la nouvelle de l'invasion, Caroline d'Autriche se hâta de passer en Suisse avec sa belle-fille. Son fils acheva de s'acquitter de la commission qu'il avait reçue, mais quoique, selon le témoignage du conseiller de Beauchemin (3), « chacun se

(1) A. Castan, *Notes sur l'histoire municipale de Besançon (1290-1789)*, p. 133 ; J. Meynier, *Besançon pendant la guerre de dix ans*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1901, p. 207.

(2) A Philippe Chifflet, Besançon, 23 mai 1636. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 212.

(3) Jean Girardot de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, conseiller au parlement de Dole, fils de Louis Girardot, lieutenant général au bailliage de Salins, et de Marguerite de Nozeroy (1584-8 février 1651). Cf., sur le courageux magistrat que l'archevêque de Besançon et la cour avaient chargé d'assister le marquis de Conflans, Lampinet, *Bibliothèque séquanoise*, t. IV, fol. 144 ; Girod de Novillars, *Essai historique sur quelques gens de lettres nés dans le comté de Bourgogne*, p. 92; E. Clerc, *Jean Boyvin, président du parlement de Dole, sa vie, ses écrits, sa correspondance politique*, p. 140 ; E. Longin, *Girardot de*

Digitized by Google

rendit prompt avec fidélité et courage bien grand, sans se faire presser ni espérer autre chose que le pain simple de munition (1) », le régiment qu'il commandait ne comptait encore que trois à quatre cents hommes, lorsqu'il l'amena au quartier général d'Ornans : pour le compléter, le marquis de Conflans y fit entrer une partie des soldats levés dans le val de Morteau. Eugène-Léopold d'Oiselay fit plus tard venir du château de Sceyen-Varais quatre petits canons, ce qui porta à quatorze le nombre des pièces de campagne dont on disposa. Un noyau d'armée se formait ainsi, mais, quelques appels pressants que le procureur général lui adressât au nom des assiégés (2), les forces du maréchal étaient encore trop peu considérables pour marcher immédiatement au secours de Dole : apprenant que les Français avaient paru devant Besançon et brûlé à la vue des habitants le village de Saint-Ferjeux (3), Guérard de Watteville jeta

Nozeroy et la « Bourgongne délivrée », dans les *Annales franc-comtoises*, 2e série, t. VII, p. 402; P. Perraud et M. Perrod, *Étude sur Girardot de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, conseiller en la cour souveraine de parlement à Dole, intendant des armées de la province*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1900, p. 133.

(1) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 97.

(2) Pour donner une idée de l'impatience de Brun, il est bon de faire connaître que, dès le 8 juin, il s'étonnait de ne pas voir *Persée* (le marquis de Conflans) enlever un des quartiers de l'ennemi. V. L'archevêque de Besançon et la cour à Petrey-Champvans, Dole, 8 juin 1636. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. VII, fol. 147.

(3) « Le 12 juin, 800 cavaliers s'approchèrent de grand matin de Besançon, tâchant de le surprendre; ayant tiré quelques coups sur la sentinelle d'Arènes, ils furent obligés de se retirer, parce que le canon qui estoit sur la montagne de Saint-Estienne les incommodoit, bruslèrent l'église et le village de Saint-Ferjeux, à réserve de 4 maisons. » *Deux chroniques franc-comtoises (1612-1789)*, p. 219.

Digitized by Google

dans la ville le régiment du prince de Cantecroix, puis, peu après, le rappela à Cessey (1).

Dès le début de la campagne, Eugène-Léopold d'Oiselay se montra « jeune seigneur plein de générosité (2) » ; c'était la première fois qu'il voyait la guerre et ardent était son désir de se signaler. Au milieu du mois de juillet, il fit une courte apparition à Fribourg pour revoir sa femme, infligeant de la sorte un démenti aux bruits qui avaient couru aux Pays-Bas. Ces bruits, la comtesse de Cantecroix s'en indignait : « Pour ce que vous mandez des discours que l'on fait de mon fils et de sa femme, écrivait-elle au prieur de Bellefontaine, je suis estonnée de quoy il y a des gens qui trouvent ces inventions. Pour moy, je n'en vois point d'apparence devant moy. Mon fils s'est desrobé dès hier de l'armée, parce que nos gens attendent le secours dans cinq ou six jours (3) ; il a pris ce peu de temps pour voir sa femme (4). » En dépit de cette assertion, je suis porté à croire qu'avant de se séparer de Béatrix le prince de Cantecroix avait adressé à cette dernière des observations sur sa conduite, attendu que la marquise de Ber-

(1) Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 103 ; Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 159 ; Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 558.

(2) Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 97.

(3) Ce secours, composé de 800 cuirassiers commandés par le baron de Mercy et de 500 Croates commandés par le palatin Forgacz, était, en réalité, arrivé depuis plusieurs jours. Cf. Le marquis de Conflans et Girardot de Nozeroy au cardinal infant, Salins, 2 juillet 1636 ; les mêmes à l'archevêque de Besançon et à la cour, Salins, 4 juillet, Besançon, 8 juillet, et Beaupré, 12 juillet 1636 ; les mêmes à Gallas, Besançon, 9 juillet 1636 ; Sordet à Brun, Salins, 4 juillet, Besançon, 8 juillet, et Beaupré, 12 juillet 1636. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. VII, fol. 28, 29, 34, 39, 41, 48, 49 et 51.

(4) A Philippe Chifflet, Fribourg, 15 juillet 1636.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 206.

Digitized by Google

ghes s'était plainte de ce qu'on donnait à son gendre des conseils brutaux. « C'estoit me dire que j'estois brutale aussi, s'était écriée Caroline d'Autriche. Plust à Dieu qu'elle fust si brutale que moy. Elle espargneroit son bien (1). »

A son retour de Suisse, Eugène-Léopold d'Oiselay trouva les troupes campées autour de Besançon : assaillie depuis son départ de Salins par des pluies torrentielles, l'infanterie bourguignonne s'était débandée et il fallait laisser aux hommes le temps de rejoindre leurs drapeaux (2). A Dole, l'intrépide la Verne (3) continuait, suivant le mot de la comtesse de Cantecroix, à bien faire la barbe aux Français (4), mais les munitions s'épuisaient ; les pertes en hommes, en officiers surtout (5), étaient grandes ; on savait que l'ennemi mi-

(1) Au même, Fribourg, 18 mai 1636. — *Ibid.*, t. XXIV, fol. 205.

(2) Sordet à Brun, Besançon, 8 et 20 juillet 1636. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. VII, fol. 41 et 62 ; Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 218 ; Girardot de Nozeroy, *La Franche-Comté protégée de la main de Dieu contre les efforts des François en l'an 1636*, p. 29 ; Id., *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 117.

(3) Louis de la Verne, seigneur de Saulnot, mestre de camp d'un terce d'infanterie bourguignonne, fils de François de la Verne, seigneur de Saulnot, et d'Adrienne Thomassin. Cf., sur l'héroïque défenseur de Dole, E. Longin, *Lettres de chevalerie de Louis de la Verne* dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1884, p. 73 ; Id., *Notes sur le régiment de la Verne (XVII^e siècle)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1908, p. 289.

(4) « Il faut advouer que m^r de la Verne mérite beaucoup, car il fait bien la barbe à ces François, et c'est un miracle de quoy ils n'ont pas attaqué Besançon premier, car asseurément il se fust rendu dans peu de jours. » A Philippe Chifflet, Fribourg, 15 juillet 1636. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 206.

(5) « Je finis, écrivait un peu plus tard le procureur général, pour aller donner de l'eau béniste à l'alfère Corcod, tué ce matin d'une mousquetade ; c'est dommage ; je pense que c'est

Digitized by Google

nait sans relâche le boulevard du Vieux-Château, et tous de murmurer contre les lenteurs du marquis de Conflans (1).

Voyant qu'à l'encontre des suppositions de l'archevêque de Besançon et du parlement, il n'avait que 2.400 chevaux et 6.000 fantassins, y compris les deux régiments allemands que le comte Gallas (2) lui avait envoyés à la fin du mois précédent (3), le maréchal s'était établi au prieuré de Beaupré avec le conseiller de Beauchemin. Ce fut là qu'eut lieu, le 20 juillet, une réunion de tous les chefs de corps : on y examina ce qu'il fallait faire : devait-on marcher au secours de Dole, ou convenait-il d'attendre, pour assaillir le camp ennemi, le renfort de cavalerie promis par le roi de Hongrie (4)? Le premier parti prévalut, et, sur les instances du conseiller de Champvans (5), une résolution dans ce sens fut souscrite par les membres du conseil de guerre, le

le trente-quatrième officier mort. » Brun à Sordet, Dole, 26 juillet 1636. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. VII, fol. 70.

(1) Le populaire se déchaînait aussi contre le conseiller de Beauchemin, à qui l'on imputait de diriger à son gré le maréchal. Cf. A. Brun, *Response à un certain libel et escrit injurieux distribué depuis un an en la cour de Bruxelles contre l'honneur et réputation du procureur général Brun*, fol. 9.

(2) Mathias, comte Gallazzo, lieutenant général des armées impériales, fils de Pancrazio Gallazzo et d'Annunziata Mercati (16 septembre 1584-26 avril 1647).

(3) Ces deux régiments étaient ceux de Beck et de Grana, commandés par les lieutenants-colonels Mora et Varadiso.

(4) Ferdinand d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, fils de Ferdinand II, empereur, et de Marie-Anne de Bavière, sa seconde femme (13 juillet 1608-2 avril 1657). Élu roi des Romains le 22 décembre 1636, ce prince succéda à son père le 15 février 1637 sous le nom de Ferdinand III.

(5) Louis Petrey, seigneur de Champvans, conseiller au parlement de Dole, fils de Charles Petrey, auditeur à la chambre des comptes de Dole, et de Claudine Millet.

Digitized by Google

marquis de Conflans se réservant intérieurement de plus s'inspirer des circonstances que des plans téméraires que « le mésaise non accoustumé (1) » dictait au procureur général. « Ce papier signé consola les assiégés, dit ironiquement Girardot de Nozeroy, et Champvans qui avoit gaigné sa cause fut appelé *le père de la patrie* (2). »

Comme les Allemands avaient demandé à mettre au préalable leurs drapeaux en sûreté dans Gray, on se dirigea par Marnay sur cette ville, d'où, le 28 juillet, on fut attaquer Pontailler, que la soif de représailles de quelques miliciens de Quingey (3) livra aux

(1) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 115.

(2) Id., *op. cit.*, p. 119. Cf. Le marquis de Conflans et Girardot de Nozeroy à l'archevêque de Besançon et à la cour, du camp proche de Besançon, 20 juillet 1636; Sordet à Brun, du camp proche de Besançon, 20 juillet 1636. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. VII, fol. 62 et 162 : Petrey-Champvans, *Lettre à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin*, p. 64.

(3) Le 24 juin précédent, les Français, commandés par le marquis de Villeroi, avaient brûlé la petite ville de Quingey, vaillamment défendue par le sieur de Gonsans. Cf. Le marquis de Conflans et Girardot de Nozeroy à l'archevêque de Besançon et à la cour, Cessey, 24 juin 1636. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. VII, fol. 18; *Gazette de France* du 5 juillet 1636; *Ibid.*, extraordinaire du 3 juillet 1636 : *La défaite de cinq cens cinquante Franc-Comtois par le marquis de Villeroy*; *Mercure françois*, t. XXI, p. 138; *Véritable inventaire de l'histoire de France*, t. II, p. 189; Girardot de Nozeroy, *La Franche-Comté protégée de la main de Dieu contre les efforts des François en l'an 1636*, p. 25; Id., *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p 104; Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 163; Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 63; Montglat, *Mémoires*, t. I, p. 132; Béguillet, *Histoire des guerres des deux Bourgognes sous les régnes de Louis XIII et de Louis XIV*, t. I, p. 128; E. Longin, *Relations françaises du siège de Dole (1636)*, p. 53.

Digitized by Google

flammes (1), pendant que, sous le couvert de la forêt de Chaux, le sieur de Raincourt (2) s'apprêtait à jeter dans Dole cinq cents mousquetaires porteurs de deux livres de poudre chacun : tentative hasardeuse, qui échoua par suite de la terreur panique d'un soldat (3).

Le 2 août, 2.000 chevaux commandés par le baron de Lamboy (4) vinrent grossir la petite armée du mar-

(1) D'après un procès-verbal du 15 février 1637, il ne resta entières que cinq maisons. Cf. *Gazette de France* du 9 août 1636 ; *Mercure françois*, t. XXI, p. 145 ; PETREY-CHAMPVANS, *Lettre à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin*, p. 69 ; BOYVIN, *op. cit.*, p. 223 ; GIRARDOT DE NOZEROY, *La Franche-Comté protégée de la main de Dieu contre les efforts des François en l'an 1636*, p. 33 ; ID., *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 122 ; RICHELIEU, *op. cit.*, t. III, p. 64 ; BOYVIN, *op. cit.*, p. 223 ; COURTÉPÉE, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne*, t. III, p. 296 ; BÉGUILLET, *op. cit.*, t. I, p. 137 ; J. GAUTHIER, *Documents pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, dans l'*Annuaire du Doubs* de 1895, p. 59.

(2) Christophe-Louis de Raincourt, seigneur de Bremondans, Fallon, etc., mestre de camp d'un terce d'infanterie bourguignonne, fils d'Étienne de Raincourt, seigneur de Fallon, et de Jeanne-Baptiste Tanchard.

(3) Dans mes *Éphémérides du siège de Dole*, p. 53, j'ai placé à tort la tentative de Christophe de Raincourt au milieu du mois de juillet ; elle eut lieu, en réalité, à la fin du mois. Cf. Sordet à Brun, Gray, 30 juillet 1636. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. VII, fol. 82 ; GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 120 ; BOYVIN, *op. cit.*, p. 224 ; E. LONGIN, *Un capitaine franc-comtois : Christophe de Raincourt*, p. 13.

(4) Guillaume, baron de Lamboy, seigneur de Dessener, Wintershofen, Cordeshem, etc., sergent général de bataille des armées impériales, avait fait ses premières armes en France comme capitaine, puis comme lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie. « Ce n'étoit pas un homme d'un fort grand esprit, mais d'assés bon sens et résolution, fort bon homme de cavalerie. » MERCY, *Histoire des principales actions de quelques grands hommes qui ont fleuri dans l'Europe en ce dernier siècle* (Bibl. Mazarine), p. 19.

Digitized by Google

quis de Conflans (1). Le 6, les Croates (2) logés à Valay n'eurent garde de se laisser surprendre par une forte reconnaissance de cavalerie que le grand-maître de l'artillerie (3) commandait en personne : après avoir feint de prendre la fuite, ils se rallièrent au coup de sifflet de leur chef, firent volte-face et poursuivirent les Français jusqu'à l'Ognon, leur montrant qu'ils « n'estoient pas des mouches importunes comme ils les appeloient, et que, si c'en estoit, l'on les devoit du moins plustost qualifier de fières guespes qui donnant vifvement jusques au sang rendoient leurs picqueures mortelles (4). » Enfin, le 11, le duc de Lorraine arriva lui-même à Gray : il ne fit que traverser la ville et alla giter au village de Champvans, où Guérard de Watteville vint lui annoncer la reprise du château de Balançon, qui s'était rendu sans grande résistance ; le médecin de Charles IV nous

(1) Le marquis de Conflans, Girardot de Nozeroy et Petrey-Champvans à l'archevêque de Besançon et à la cour, Gray, 2 août 1636. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. VII, fol. 84.

(2) Les Croates formaient la cavalerie lègère des armées impériales.

(3) Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, gouverneur de Nantes et de Fort-Louis, fils de Charles de la Porte, seigneur de la Lunardière et de la Meilleraie, et de Claude de Champlais (1602-8 février 1664).

(4) Petrey-Champvans, *Lettre à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin*, p. 71. Cf. *Gazette de France* du 16 août 1636 ; *Mercure françois*, t. XXI, p. 144 ; Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 225 ; Girardot de Nozeroy, *La Franche-Comté protégée de la main de Dieu contre les efforts des François en l'an 1636*, p. 35 ; Id., *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 124 ; Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. 1, p. 680 ; Béguillet, *Histoire des guerres des deux Bourgognes sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, t. I, p. 137 ; J. Gauthier, *Documents pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, p. 59 ; E. Longin, *Éphémérides du siège de Dole*, p. 74 ; Id., *Relations françaises du siège de Dole (1636)*, p. 85.

Digitized by Google

apprend que le prince de Cantecroix fut des premiers à féliciter Son Altesse de son empressement à acquitter la dette de reconnaissance qu'elle avait naguère contractée envers la province (1).

Forte dès lors de 8.000 chevaux et 6.000 fantassins, l'armée de secours vint camper le surlendemain à une lieue des lignes des assiégeants, après avoir, le 12 au soir, donné avis aux assiégés de son approche par trente-deux volées de canon. Ayant inutilement tenté une dernière fois d'ébranler la résolution des défenseurs de Dole (2), le prince de Condé n'avait plus d'espoir que dans le jeu des mines creusées sous le boulevard du Vieux-Château : on y mit le feu le 13, entre cinq et six heures du soir, mais l'angle saillant du bastion fut seul dépouillé de sa chemise ; les parapets demeurèrent entiers ; de l'aveu de tous, la brèche était impraticable (3). Devant l'insuccès de leur dernier effort, les Français prirent le parti de lever le siège : aussi bien les progrès du prince Thomas de Savoie en Picardie (4) obligeaient-

(1) Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 140.

(2) Le prince de Condé à l'archevêque de Besançon et à la cour, du camp devant Dole, 11 août 1636. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 203.

(3) Cf. Richelieu à Louis XIII, Paris, 16 août 1636. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. V, p. 547 ; Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 23 août 1636. — *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 271 ; Boyvin, *op. cit.*, p. 282 ; Petrey-Champvans, *op. cit.*, p. 84 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 128.

(4) Le prince était entré en Picardie dans les premiers jours du mois de juillet ; la Capelle et le Catelet ne lui avaient opposé qu'une faible résistance ; le 4 août, son armée franchit la Somme et le 14 Corbie tomba en son pouvoir. Cf. *Escrivense los progressos y entrada de Su Alteza el Señor Infante Cardenal en Francia por Picardia en nueve de julio deste año : y la retirada del exercito de Francia y sus coligados del Estado de Milan, y la valerosa y fuerte resistencia que hizo la ciudad de*

Digitized by Google

ils Louis XIII à rappeler sous Paris la majeure partie de ses troupes.

Le 14 août, avant le lever du soleil, le quartier du sieur de Lambert (1) est évacué ; on se contente de laisser de forts détachements d'infanterie et quelques pièces de campagne dans les redoutes élevées vers Brevans. Sur la rive gauche du Doubs, les assiégeants mettent le feu à leurs baraques ; l'un après l'autre, les régiments repassent en hâte le pont de bateaux de Crissey, abandonnant dans leurs tranchées des caisses de biscuit, des sacs de blé, des tonneaux de vin et une grande quantité de boulets et de bombes. Il est un peu plus de six heures du soir quand l'armée de secours se déploie en bataille sur les hauteurs voisines d'Archelange. Le duc de Lorraine met pied à terre et fait tirer le canon sur un point de la circonvallation qu'il désigne. Remontant ensuite à cheval, il prend la tête d'un régiment lorrain et, l'épée à la main, s'avance vers la redoute la plus rapprochée ; sur ses pas se pressent les Bourguignons du prince de Cantecroix et des autres mestres de camp « avec d'autant plus d'ardeur et de passion qu'ils ont plus d'intérest à la cause et plus de désir de venger l'injure faite à leur patrie (2) » ; mais les officiers impériaux accourent et représentent le danger des combats de nuit ; mieux vaut, suivant eux, faire un pont d'or à l'ennemi qui se retire. Charles IV insiste. Le baron de Lamboy se retranche derrière l'ordre de ne pas hasarder les troupes que le roi de Hongrie lui a confiées, et

Dola en Borgoña al principe de Conde general de Francia en su assedio, con la respuesta de una carta que aquel parlamento y corte escrivio al referido principe (Madrid, 1636, in-4) ; F. Gachard, *Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 174.

(1) Jean de Lambert, baron de Chitry, maréchal de camp des armées du roi, fils de Jean de Lambert, seigneur de la Filolie, et de Marguerite Robinet de la Serve.

(2) Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 292.

Digitized by Google

le duc de Lorraine ne peut même pas obtenir de lui cinq cents mousquetaires pour appuyer l'infanterie bourguignonne et lorraine.

Pendant ce temps les Français précipitent leur retraite : à la nuit tombante, les redoutes de Brevans sont évacuées sans bruit ; toutes les troupes du prince de Condé se concentrent à Saint-Ylie, abandonnant à la montée une pièce de siège, dont l'essieu s'est rompu (1). L'occasion de les défaire entièrement ne se retrouvera plus : quand, le lendemain matin, fête de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, on se met à leur poursuite, le gros de l'armée chemine dans les bois ; un régiment d'infanterie et deux régiments de cavalerie couvrent sa marche, et il faut que le duc de Lorraine paye de sa personne pour dégager les cavaliers impériaux malmenés par cette arrière-garde (2).

(1) Cette pièce, baptisée du nom de *la Louyse*, demeura à Dole jusqu'à l'évacuation de la province par les Français en 1668. On crut aussi que les assiégeants avaient jeté plusieurs de leurs canons dans une des mortes du Doubs, mais les fouilles pratiquées dans le but de les retrouver ne donnèrent aucun résultat. Cf. Délibérations des 24 et 27 novembre 1649 et 2 avril 1651. — Arch. de Dole.

(2) Sur la levée du siège de Dole, cf. La Meilleraie à Richelieu, Saint-Jean-de-Losne, 16 août 1636. — Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. I, p. 180 ; l'archevêque de Besançon et la cour au cardinal infant, Dole, 19 août 1636. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 203 ; Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 23 août 1636. — *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 271 v° ; *Gazette de France* du 23 août 1636 ; *Déclaration des commis au gouvernement de la Franche-Comté de Bourgongne sur l'entrée hostile de l'armée françoise audict pays*, p. 71 ; *Mercure françois*, t. XXI, p. 146 ; *Notes escrites par le capitaine Dusillet* (Bibl. de Dole), p. 63 ; *Véritable inventaire de l'histoire de France*, t. II, p. 495 ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 673 ; Vincart, *Relacion y comentario de los successos de las armas de Su Magestad mandadas por el serenissimo don Fer-*

Digitized by Google

A deux heures seulement de l'après-midi, le prince entre dans Dole aux acclamations du peuple et ne cache pas son admiration pour la courageuse défense de la Verne. Le siège avait duré quatre-vingts jours ; il coûtait aux Français plus de cinq mille hommes ; les pertes des assiégés s'élevaient à peine au cinquième de ce chiffre (1).

nando, infante d'España, lugarteniente, gobernador y capitan general de los Estados de Flandes y de Borgoña, desta campaña de 1636 (Bibl. de Madrid), fol. 48; FORGET, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 143; BOYVIN, *Le siège de la ville de Dole*, p. 295; GIRARDOT DE NOZEROY, *La Franche-Comté protégée de la main de Dieu contre les efforts des François en l'an 1636*, p. 38; ID., *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 129; PETREY-CHAMPVANS, *Lettre à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin*, p. 96; le P. HUGO, *Histoire de Charles, quatrième du nom, duc de Lorraine et de Bar*, p. 353; AUBERY, *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, p. 254; BUSSY-RABUTIN, *Mémoires*, t. I, p. 12; GUALDO PRIORATO, *Historia delle guerre di Ferdinando II e Ferdinando III, imperatori, e del ré Filippo IV di Spagna contro Gostavo Adolfo, ré di Suetia, e Luigi XIII, ré di Francia*, p. 421; MONTGLAT, *Mémoires*, t. I, p. 134; DE LA MARE, *De bello Burgundico*, p. 11; LOTICHIUS, *Rerum Germanicarum et externarum nostri temporis historia universalis*, t. II, p. 395; ADLZREITER, *Annales Boicæ gentis*, t. III, p. 345; dom CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 334; LE VASSOR, *Histoire de Louis XIII*, t. V, p. 165; le P. GRIFFET, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. II, p. 750; BÉGUILLET, *Histoire des guerres des deux Bourgognes sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, t. I, p. 154; F. DES ROBERT, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté (1634-1638)*, p. 279; J. GAUTHIER, *Documents pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, p. 60; E. LONGIN, *Éphémérides du siège de Dole*, p. 90; ID., *Documents inédits sur le siège de Dole (1636)*, p. 28; ID., *Relations françaises du siège de Dole (1636)*, p. 90; ID., *Un capitaine franc-comtois : Christophe de Raincourt*, p. 18; ID., *Un document inédit sur le siège de Dole*, dans les *Annales franc-comtoises*, 2e série, t. XVI, p. 184.

(1) BOYVIN, *op. cit.*, p. 302. Cf. *Mémoire de ceux et celles qui*

Digitized by Google

On sait le reste et comment, faute d'ordres, les régiments levés dans la province se dissipèrent après la délivrance de Dole, au point qu'il ne demeura auprès du marquis de Conflans que cent cinquante hommes d'infanterie bourguignonne, de la compagnie du sieur de Reculot (1) pour la plupart, et quatre à cinq cents cavaliers maintenus sous leurs cornettes par le sieur d'Andelot-Chevigney (2), le commandeur de Saint-Mauris (3) et le comte de Salenove (4). La responsabilité de cette dispersion incombe au parlement, qui, non content de retirer au maréchal le commandement des troupes, laissa celles-ci sans vivres et sans chef (5). En outre, lorsque l'investissement d'une place se prolonge pendant plusieurs mois, ses défenseurs échappent difficilement aux vertiges de ce qu'on a nommé la folie obsidionale : les Dolois se plaignaient unanimement d'avoir été secourus d'une façon trop tardive, et leurs récriminations piquèrent au vif ceux qui avaient pris

sont morts, dois le 26 mai 1636, de canon, bombes, esclats, arquebuse, mines, maladie, peste ou autrement pendant le siège de Dole en ladite année, dans l'*Annuaire du Jura* de 1863, p. 44.

(1) Louis-Bernard de Reculot, seigneur de Colonne, fils de Pierre de Reculot et de Guillemette de Montmoret.

(2) Nicolas-Louis de Guierche, seigneur de Chevigney, Andelot, Chenevrey, etc., fils de Melchior de Guierche, seigneur d'Andelot, et d'Anne de Scey.

(3) Jean-Baptiste de Saint-Mauris, commandeur de Malte, fils d'Alexandre de Saint-Mauris, seigneur de Lemuy, et de Dorothée Bouton, dame de Bosjean et du Fay.

(4) Charles-Emmanuel de Marmier, comte de Salenove, fils de Simon de Marmier, comte de Salenove, seigneur de Moissey, et d'Anne de Montafier.

(5) Cf. Le baron de Scey à la cour, au camp impérial proche Champlitte, 2 octobre 1636 ; la cour au baron de Scey, Dole, 7 octobre 1636. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 207 ; E. Clerc, *Jean Boyvin, président du parlement de Dole*, p. 80 ; C. Baille, *Le comté de Bourgogne de 1595 à 1674*, p. 111.

Digitized by Google

les armes pour les délivrer. « Quelques personnes indiscrettes, dit le conseiller de Beauchemin, au lieu de remerciements et bon accueil à la noblesse, l'offencèrent griefvement de paroles, et encor en mesme temps furent données récompenses aux Allemans, Croates et Lorrains, dont le seul Lamboy emporta quinze mille escus, sans rien donner aux Bourguignons, qui avoient plus fait que les autres et bien plus longtemps, et n'avoient eu solde ny argent aucun, et pour la levée de leurs compagnies n'avoient rien eu que des quartiers. Les marquis de Varambon (1) et baron de Scey (2) et prince de Cantecroy et le reste de la noblesse se retirèrent en leurs maisons et à leur départ leurs régimens se desfilèrent (3). »

Ainsi se termina pour Eugène-Léopold d'Oiselay cette campagne qui devait être la première et la dernière : il y avait rendu les services qu'on attendait d'un jeune seigneur de sa naissance ; sa hâte d'aller chercher en Suisse sa femme et sa mère était extrême, et il ne faut pas être surpris qu'il ne se soit pas montré plus soucieux que Claude de Bauffremont et François de Rye de continuer à donner des preuves d'un dévouement qu'on payait d'ingratitude.

(1) Claude-François de Rye de la Palud, marquis de Varambon, comte de Varax et de la Roche, seigneur de Balançon, Villersexel, Saint-Hippolyte, Rougemont, Amance, etc., bailli de Dole, fils de Christophe de Rye de la Palud, marquis de Varambon, comte de Varax et de la Roche, bailli de Dole, chevalier de la Toison d'or, et d'Éléonore Chabot.

(2) Claude de Bauffremont, baron de Scey et de Clairvaux, seigneur de Chariez, Pusey, Rans, Aumont, Commenailles, etc., bailli d'Amont, fils de Guillaume de Bauffremont, baron de Scey et de Sombernon, et de Claudine de Villelume.

(3) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 135.

Digitized by Google

VII

Lorsque le prince de Cantecroix fut revenu à Besançon avec Béatrix, la vie commune reprit comme auparavant. Il se peut qu'au début quelques nuages aient traversé le ciel conjugal : Eugène-Léopold d'Oiselay fut certainement mécontent d'apprendre que, tandis qu'il lui arrivait parfois de coucher à la haie avec ses soldats, son épouse ne pensait qu'à se divertir avec la petite cour qui s'était formée autour d'elle (1), mais son mécontentement ne tint pas contre les marques d'affection qu'elle lui donna. Qui sait si, à cette époque, Béatrix, la légère Béatrix, ne s'éprit pas réellement de l'époux qui lui revenait après avoir fait preuve de résolution et de courage à la tête des hommes enrôlés par ses soins ? L'heure n'était plus du reste des fêtes, des plaisirs : la peste qui décimait la population de Dole (2) apparaissait également à Besançon (3) et il ne

(1) Caroline d'Autriche rapporte qu'à Fribourg sa belle-fille « voudroit tout jeter par la fenestre... Elle court à cheval et se promène avec ces dames et ces messieurs lorrains. » A Philippe Chifflet, Fribourg, 18 juin 1636. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 206 v°.

(2) Sur les ravages de l'épidémie à Dole, cf. Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 14 et 28 septembre, 12 et 21 octobre 1636.— *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 275, 276, 278 et 279 ; le même à Brun, Dole, 7 octobre 1636.— Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. VIII, fol. 54 ; la cour à Matherot et à Brun, Dole, 1er, 3 et 7 octobre 1636.— E. Clerc, *Jean Boyvin, président du parlement de Dole*, p. 67, 71 et 78. La peste avait éclaté pendant le siège et sur la fin de l'investissement il ne mourait pas moins de cinquante personnes par jour. B. Prost, *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté*, p. 337.

(3) Pour obtenir du ciel la cessation du fléau, les membres du chapitre métropolitain se vouèrent à Notre-Dame de Gray et à saint Claude et prirent l'engagement de célébrer tous les ans

Digitized by Google

fallait pas songer à fuir le fléau comme autrefois, Chantonnay et Frasne-le-Châtel étant trop près du théâtre de la guerre ; ajoutez à cela que le bailliage d'Amont était ruiné par les armées impériales, qui y commettaient des excès pires que ceux qu'on eût pu attendre d'ennemis déclarés (1).

Le prince et la princesse de Cantecroix restèrent donc à Besançon, suivant de là les événements qui se déroulaient à la frontière. Après la levée du siège de Dole, le duc de Lorraine avait été d'avis qu'on écoutât le prince de Condé, qui offrait de conclure une suspension d'armes, mais, enivrés par leur triomphe, les membres du parlement s'étaient prononcés pour la continuation de la lutte (2). La prise de Chaussin et de Cuiseaux, bientôt suivie de celle de Verdun-sur-le-Doubs (3), sembla d'abord leur donner raison, mais le

l'office du Saint-Suaire et celui de saint Charles Borromée. Cf. *Votum emissum a reverendis ac illustribus dominis d. decano et canonicis ecclesiæ metropolitanæ Bisuntinæ, die 28 mensis septembris anno 1636* (Besançon, 1636, in-fol.) ; A. Castan, *Notes sur l'histoire municipale de Besançon (1290-1789)*, p. 138; J. Meynier, *Besançon pendant la guerre de dix ans*, p. 210.

(1) Les terres du prince de Cantecroix furent cependant épargnées ; on obtint aussi plus tard que la baronnie de Belvoir serait exempte de loger des gens de guerre. La cour au marquis de Varambon, Dole, 31 décembre 1636 ; la cour à la marquise de Berghes, Dole, 31 décembre 1636. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 209 ; le marquis de Conflans à la cour, la Charité, 5 novembre 1636.— E. Longin, *La dernière campagne du marquis de Conflans (1636-1637)*, p. 123.

(2) Deux conseillers se déclarèrent seuls en faveur de l'acceptation d'un armistice. Le P. Hugo, *Histoire de Charles, quatrième du nom, duc de Lorraine et de Bar*, p. 354.

(3) Le duc de Lorraine prit Chaussin le 17 août et Verdun fut emporté le 18 par le baron de Lamboy ; quant à Cuiseaux, ce fut le baron de Clinchamp qui s'en rendit maître ; on l'évacua au bout de trois jours. Cf. *Gazette de France* du 30 août 1636 ; Mémoire à Monseigneur de ce qui se passe en ces quartiers

Digitized by Google

baron de Lamboy renonça soudain à poursuivre ses conquêtes ; sur l'ordre de Gallas, il ramena ses troupes entre Gray et Vesoul, où il ne tarda pas à être rejoint par le généralissime. L'armée que celui-ci commandait comptait, après avoir reçu les régiments conduits par le marquis de Saint-Martin (1), plus de 30.000 combattants ; elle traînait avec elle un parc d'artillerie considérable (2) et l'épouvante saisit les populations du duché à la vue de l'invasion qui allait fondre sur elles. Personne n'ignore que, contenu par le duc de Weimar (3) et le cardinal de la Valette (4), Gallas laissa passer

(1636).— Affaires étrangères, *Bourgogne*, t. MCCCXCI, fol. 24 ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres* (Bibl. de Vesoul), fol. 66 v° ; Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 149 ; Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 298 ; Petrey-Champvans, *Lettre à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin*, p. 97 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 137 ; De la Mare, *De bello Burgundico*, p. 12 ; Wassenberg, *Florus Germanicus*, p. 425 ; Courtépée, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne*, t. III, p. 287.

(1) Jean-Baptiste de la Baume, marquis de Saint-Martin, baron et seigneur de Montmartin, Vaudrey, etc., capitaine des gardes du cardinal infant, colonel d'un régiment de cuirassiers et général d'artillerie pour S. M. Catholique en Allemagne, fils d'Antoine de la Baume, comte de Montrevel, et de Nicole de Montmartin (1592-21 décembre 1641).

(2) Une partie des canons de Gallas resta dans la suite à Gray. Cf. J. Gauthier, *L'artillerie de la place de Gray pendant les guerres du XVII^e siècle*, dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1892, p. 7.

(3) Bernard, duc de Saxe-Weimar, fils de Jean, duc de Saxe-Weimar, et de Dorothée-Marie d'Anhalt (16 août 1604-18 juillet 1639).

(4) Louis de Nogaret de la Valette, cardinal, fils de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie française et gouverneur de Guyenne, et de Marguerite de Foix, comtesse de Candale (8 février 1593-28 septembre 1639).

Digitized by Google

l'occasion d'accabler la France pendant que le cardinal infant jetait la terreur dans la vallée de l'Oise (1) ; ce ne fut qu'à la fin du mois d'octobre qu'il se mit en marche, brûlant sans pitié les villages qu'il rencontrait; il se contenta cependant de menacer Dijon ; des pluies diluviennes lui firent craindre de ne pouvoir repasser avec son canon les rivières qu'il avait traversées, s'il tardait davantage (2), et le désordre, la confusion de sa retraite justifia une fois de plus sa réputation de s'entendre à merveille à perdre une armée (3).

Qu'il eût été à souhaiter pour le prince de Cantecroix que l'expédition tournât autrement ! Sur les pas de Gallas rentra, en effet, le duc de Lorraine : profondément irrité de l'évanouissement de ses espoirs de revanche, ce prince songea tout d'abord à refaire ses troupes, car c'était seulement au milieu de son armée et à la tête de sa généreuse noblesse qu'il se sentait encore souverain ; il mit les régiments en quartiers d'hiver au bailliage d'Amont, à l'exception de 500 chevaux et de 500 fantassins qui tenaient garnison à

(1) En réalité, Gallas ne se préoccupait que d'assurer par sa démonstration l'élection de Ferdinand d'Autriche comme roi des Romains ; son dessein a été clairement exposé par un homme d'État espagnol dans les remarques suivantes : « Los Alemanes, que solamente miran á lo presente, se contentan con defender y pacificar el Imperio, y, si pasaron las armas á Borgoña, mas fue por sustentallas alli que por ofender á Francia. » Saavedra, *Discurso sobre el estado presente de Europa escrito en Ratisbona a 20 de Enero 1637*, p. 183. Cf. Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 138.

(2) Je ne mentionne pas ici l'échec du siège de Saint-Jean-de-Losne, car, toute digne d'admiration qu'est la courageuse résistance des habitants et de la garnison de cette petite ville, ce n'est pas elle qui détermina le général impérial à battre en retraite, contrairement à ce qu'avancent tous les historiens français.

(3) Un auteur le dit « tantum exercituum perdendorum artificem. » Pufendorf, *De rebus Suecicis*, p. 535.

Digitized by Google

Chaussin (1), puis, après avoir résidé quelque temps aux environs de Vesoul (2), vint à Besançon, où il retrouva Béatrix (3). Ce ne fut pas sans émotion, sans trouble que celle-ci vit de nouveau à ses pieds le héros en qui toute la province saluait le libérateur de Dole : pour accueillir froidement ses hommages, il aurait fallu plus de raison qu'elle n'en avait ; les procédés de sa belle-mère l'ulcéraient, et elle n'était pas fâchée de la mortifier à son tour ; qu'on songe qu'elle n'avait que vingt-deux ans, qu'on se rappelle aussi que l'inclination avait eu peu de part à son mariage avec Eugène-Léopold d'Oiselay, on comprendra sans peine qu'elle ne se soit pas tenue en garde contre les entreprises de celui dont les regards embrasaient moins innocemment les cœurs que son confesseur ne l'a prétendu (4).

Charles IV, au surplus, était passé maître dans l'art de pousser un siége en amour. Ce qui faisait sa force, c'est qu'il apportait dans ses passions une tout autre sincérité que dans ses engagements politiques : dominé par l'entraînement du moment, il appartenait tout entier à la beauté qui avait su le séduire ; en outre, chose singulière, avant comme après la mort de la duchesse

(1) Petrey-Champvans, *Lettre à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin*, p. 97.

(2) Jusqu'au 8 février 1637, la ville de Vesoul paya 200 francs par jour pour l'entretien des troupes du duc de Lorraine. Dumontet-la-Terrade, *Analyse de titres et quelques documents sur la ville de Vesoul, capitale du bailliage d'Amont et du département de la Haute-Saône*, p. 46.

(3) « Le duc de Lorraine est icy il y a desjà douze jours. » A Philippe Chifflet, Besançon, 1er janvier 1637.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 197.

(4) « Il faut avouer, dit ingénument le P. Donat, qu'il (le duc de Lorraine) avoit des grâces qui enchantoient, que ses yeux avoient des rayons d'attraits et qu'ils jettoient des feux qui embrasoient innocemment les cœurs. » *Responses aux injurieux ennemis de Charles IV, duc de Lorraine*, fol. 42 vo.

Digitized by Google

Nicole, ses vues tendirent d'ordinaire au sacrement et ce n'est pas sans raison que Béatrix l'appellera plus tard *l'épouseur universel* (1). Quelque étrange que cela puisse paraître, il se considérait comme libre en courtisant la princesse de Cantecroix : des théologiens s'étaient rencontrés, qui estimaient son mariage entaché de nullité ; un jésuite qui suivait ses troupes (2) était de cet avis ; on se fondait sur la contrainte imposée au jeune prince par son oncle (3) pour lui faire épouser sa cousine Nicole (4) ; la raison d'État avait seule présidé

(1) « Hélas ! je ne vois plus de clavecin ; je n'entends plus rien icy que de bizarres nouvelles de Paris de l'épouseur universel, de qui j'espère, de qui je crains et de qui j'ai grand pitié. » La princesse de Cantecroix à Constantin Huyghens, Besançon, 8 septembre 1662. — J. Gauthier, *Béatrix de Cusance, duchesse de Lorraine (1614-1663)*, p. 300.

(2) Ce jésuite était le P. Didier Cheminot, de Pont-à-Mousson, que ses supérieurs avaient attaché à la personne du duc de Lorraine en qualité de religieux *castrensis*. On lui enjoignit plus tard de quitter la cour du prince ; il refusa de le faire, se retranchant derrière une lettre que Charles IV lui avait écrite de Worms le 24 mars 1642, lettre qui se terminait ainsi : « L'on apprendra à ne pas désobéir en chose que je commande. » Rome l'excommunia pour ce refus d'obéissance, et, la sentence lui ayant été notifiée le 28 avril 1643, il fit sa soumission le 14 septembre suivant entre les mains du général de la Compagnie Mutius Vitelleschi ; à partir de ce moment, on perd sa trace. J. Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, t. III, p. 455.

(3) Henri II, duc de Lorraine et de Bar, fils de Charles III, duc de Lorraine et de Bar, et de Claude de Valois (8 novembre 1563-31 juillet 1624).

(4) Cette contrainte pouvait, à certains égards, s'induire de la précipitation avec laquelle le mariage avait été conclu : arrivé le 8 mai 1621 de Paris, où il avait vécu à la cour de France depuis le mois de novembre 1618, le jeune Charles fut, en effet, fiancé le surlendemain ; le 22, on dressa le contrat, qui réservait les droits de la princesse Claude aux duchés de Lorraine et de Bar en cas de prédécès de la princesse Nicole, et le P. Dominique de

Digitized by Google

à cette union, contre laquelle le comte de Vaudémont (1) avait à l'avance élevé une protestation en forme devant l'évêque de Toul (2), et ce n'était un mystère pour aucune des personnes de l'entourage du duc que celui-ci avait toujours témoigné la plus grande froideur à la fille de Henri II (3). Le souvenir de la princesse qui ne ten-

Jesus Maria, carme déchaussé, unit les deux cousins : les cérémonies du mariage furent renouvelées le 28, après l'arrivée de de la dispense de consanguinité demandée en cour de Rome. Cf. Dépositions d'Adrien de la Mothe, maître d'hôtel de la duchesse Lorraine, de Claude Gigoult, de Marthe de Pullenoy, première femme de chambre de la duchesse de Lorraine, de Charles de Tornielle, comte de Brionne, de Jean Midot, vicaire général du diocèse de Toul, de Jean de Mousson, protonotaire apostolique, de Charles Ravene, chanoine de l'église Saint-Gengoul de Toul, et d'Olivier Bressin, premier chambellan du duc de Lorraine, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième, neuvième, dixième et vingt-cinquième témoins de l'enquête de 1651. — Bibl. nat., fond *Lorraine*, t. XXXIV, fol. 153, 154 v°, 156 v°, 158, 159 v°, 164, 165 et 166 ; GUILLERME, *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine depuis 1580 jusques en 1623* (Bibl. de Nancy), p. 19.

La princesse Nicole aurait voulu épouser son cousin Louis de Guise, prince de Phalsbourg, fils naturel de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, et d'Aymerie de Lescherenne, dame de Grimaucourt.

(1) François de Lorraine, comte de Vaudémont, marquis de Hattonchâtel, fils de Charles III, duc de Lorraine et de Bar, et de Claude de Valois (27 février 1572-15 octobre 1632).

(2) Jean de Porcelets de Maillane, évêque et comte de Toul, prince du Saint-Empire, fils d'André de Porcelets de Maillane, sénéchal de Barrois, et d'Esther d'Apremont, sa première femme. La protestation du comte de Vaudémont, en date du 17 mai 1621, portait moins, à vrai dire, sur le mariage lui-même que sur les articles du contrat relatifs à la succession féminine des duchés.

(3) Dans un mémoire « pour faire entendre la nullité du prétendu mariage entre Son Altesse et madame Nicolle de Lorraine, » qui porte sa signature, Charles IV avance que « la première année dudit prétendu mariage s'est passée quasi sans que maditte dame eust voulu permettre aucune approche conjugale

Digitized by Google

tait rien pour se soustraire à la demi-captivité dans laquelle les Français la retenaient pouvait-il, par suite, lutter contre l'enjouement, la vivacité d'esprit, les attraits enchanteurs de la « brunette ? »

On aimerait savoir comment Caroline d'Autriche prit la cour déclarée que le « compagnon » fit alors à sa belle-fille ; malheureusement nous n'avons qu'une lettre d'elle pour cette époque. Le duc de Lorraine n'était pas d'ailleurs un amoureux qu'on pût aussi facilement renvoyer qu'un page et force fut bien de souffrir ses visites au palais Granvelle. Ce qu'il était aisé de prévoir arriva : si jusqu'ici on n'avait eu à reprocher à Béatrix que des imprudences, il n'en fut plus de même, lorsqu'au milieu des fougueuses protestations de son adorateur elle eut entrevu la possibilité de porter un jour la couronne ducale ; éblouie par cette perspective, elle oublia ses devoirs (1) ; c'était dans la dernière quinzaine de décembre que le prince était revenu à Besançon ; à Noël, sa maîtresse n'avait plus rien à lui refuser (2).

ny tesmoingner aucun signe d'amitié, si bien que mondit seigneur le duc Henry se faschant de veoir leur froideur les admonesta et pressa de coucher ensemble en menassant d'aller luy mesme les obliger à faire les choses qui se doibvent à un vray et légitime mariage, s'ils ne s'y portoient d'eux mesmes. » Bibl. nat., fond *Lorraine*, t. XXXIV, fol. 50. « Il n'y avoit point de domestiques, dit le médecin du duc, qui ne cogneussent le peu de satisfaction que Son Altesse et madame la princesse Nicole ont tousjours eu de s'approcher ensemble en qualité de joints par mariage, si que, privés des grâces de ce sacrement et particulièrement de la bonne intelligence qui l'accompagne, ils ont vécu en une aliénation congneue d'un chacun. » Forget. *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 173.

(1) Ceci résulte de la déclaration faite plus tard par Béatrix de Cusance qu'il n'y avait aucun enfant né ou à naître du prince de Cantecroix, alors que, moins de sept mois après la mort de celui-ci, elle venait de mettre au monde un fils.

(2) Plusieurs témoins entendus à la requête de Caroline d'Autriche dans l'enquête à laquelle donna lieu le procès soutenu par

Digitized by Google

A moins que, par un audacieux défi, ils ne bravent en face l'opinion publique et la morale, c'est le propre des amours adultères de s'entourer d'une atmosphère de mensonges ; c'est aussi leur châtiment. La princesse de Cantecroix n'échappa pas à cette loi, et elle dut se sentir diminuée à ses propres yeux, quand elle se vit dans la nécessité d'endormir par ses caresses les soupçons de son époux. Pour Charles IV, il puisa dans l'ivresse de sa conquête un redoublement d'ardeur à s'affranchir des liens qui l'unissaient à sa cousine Nicole : plus que jamais, il prêta l'oreille à ceux qui allaient jusqu'à lui représenter que cette princesse n'était pas sa femme aux yeux de l'Église, puisqu'un chrétien ne pouvait valablement épouser une infidèle (1) ; le P. Cheminot et le chancelier le Moleur (2) n'eurent pas de peine à combattre ses faibles scrupules ; le premier produisit même une consultation signée de treize théologiens de la Compagnie de Jésus pour d'imaginaires conjoints, *Titius* et *Berta* : « Nous attestons, disaient ceux-ci, que si la crainte et l'ignorance ont persévéré, comme on l'affirme, le premier mariage a été

celle-ci contre le comte de Saint-Amour déposèrent que la princesse de Cantecroix se croyait enceinte « dès les festes de Noël. » P. Maréchal, *Une cause célèbre au XVII^e siècle*, p. 351.

(1) Nicole de Lorraine avait été baptisée par le grand-chantre de la collégiale de Saint-Georges de Nancy Melchior de la Vallée, condamné au feu en 1631 pour crime de magie et de sortilège ; c'est sur cette condamnation que les adversaires de la validité de son mariage s'appuyaient, prétendant que le baptême était entaché de nullité.

(2) Jacques le Moleur, chancelier du duc de Lorraine et chanoine de la cathédrale de Nancy, fils de Barthélemy le Moleur, gruyer au bailliage de Clermont, et de Claude Bourget, encourut dans la suite la disgrâce de son maître pour avoir soutenu dans divers écrits le contraire de ce qu'il avait d'abord avancé à l'égard de la duchesse Nicole. Cf. Beauvau, *Mémoires*, p. 60 ; dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, p. 665.

Digitized by Google

nul et que le suivant est valide dans le for de la conscience et devant Dieu (1). »

Si grandes furent cependant les précautions prises par les deux amants pour couvrir leur commerce que le prince de Cantecroix ne se douta de rien ; il accueillit cordialement la marquise de Berghes à son retour des Pays-Bas ; les symptômes d'une nouvelle grossesse s'étant manifestés chez Béatrix, il s'abandonna à l'espoir d'avoir enfin un fils, un héritier de son nom, et on le plaint sincèrement, quand on se souvient qu'étranger aux calculs intéressés de sa mère il avait été subjugué de prime abord par les charmes et la beauté de celle qui lui était infidèle. La mort épargna à l'infortuné une révélation qui l'eût atterré : atteint de la peste au commencement du mois de février, il fit, le 5, un testament dans lequel il demandait à être enterré auprès de son père dans la chapelle des Carmes attenante au palais Granvelle (2) et priait sa femme bien-aimée de continuer à habiter avec Caroline d'Autriche ; par cet acte, il institua celle-ci héritière universelle de ses biens, au

(1) Pièces justificatives, XVIII. Qu'on n'aille pas, à ce propos, parler une fois de plus de la morale relâchée des jésuites : la consultation dont il s'agit est donnée pour un cas dont ses auteurs n'ont pas à rechercher la réalité, et les réserves mêmes apportées à leur jugement prouvent qu'ils n'ont pas entendu faire leurs les assertions du P. Cheminot. J'en dis autant de l'avis émis plus tard par quatre autres membres de la Compagnie de Jésus « supposé ce que s'ensuyt, » à savoir la vérité des déclarations de *Titius*. En tout cas, il n'y a pas de rapprochement à faire entre ces théologiens et les pères de la Réforme protestante autorisant un landgrave de Hesse à avoir deux femmes à la fois.

(2) Cette chapelle était reliée au palais Granvelle par un passage couvert ; commencée en 1549 et achevée en 1555, elle sert aujourd'hui de logement à un boulanger ; l'autel avait pour retable la *Déposition de la Croix*, du Bronzino, qu'on admire actuellement au musée de Besançon. A. Castan et L. Pingaud, *Besançon et ses environs*, p. 91.

Digitized by Google

cas où Béatrix ne serait pas enceinte ou n'accoucherait pas heureusement (1), et, le lendemain, il rendit le dernier soupir, abusé jusqu'au bout sur le compte de l'ingrate créature à qui l'avenir gardait de dures et pourtant justes expiations.

VIII

Quelle ne fut pas la douleur de la comtesse de Cantecroix en perdant inopinément ce fils adoré! Depuis plus de dix ans elle ne vivait en quelque sorte que pour lui; ses rêves ambitieux le lui avaient montré gouverneur de la province, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, et voici qu'à peine âgé de vingt-et-un ans il descendait au tombeau sans avoir eu d'autre charge que celle de grand gruyer du comté de Bourgogne (2) ni exercé d'autre commandement que celui d'un régiment de nouvelle levée ; en outre, si aucun enfant mâle ne naissait de sa veuve, tous ses biens allaient revenir au comte de Saint-Amour en vertu du fidéicommis de l'acte de partage que Nicolas Perrenot et Nicole Bonvalot, son trisaïeul et sa trisaïeule, avaient fait de leur héritage le 5 janvier 1549 (3).

(1) Pièces justificatives, XVII.

(2) J'ignore la date de l'octroi de cette charge au prince de Cantecroix ; après lui elle fut donnée, le 9 mars 1638, au mestre de camp de la Verne. De la faveur de l'empereur Ferdinand II, Eugène-Léopold d'Oiselay n'avait obtenu, avec le titre de chambellan, qu'une patente pour présider, en qualité de commissaire impérial, aux élections municipales de Besançon. V. Pièces justificatives, X.

(3) Cet acte de partage avait été confirmé par une transaction intervenue, le 9 décembre 1608, entre le père de Jacques-Nicolas de la Baume et le père d'Eugène-Léopold d'Oiselay. F. Gachard, *Inventaire des archives trouvées au palais de Granvelle, à Besançon, en 1607*, p. 89.

Digitized by Google

D'après ce que nous connaissons de la tension des rapports de Caroline d'Autriche avec sa belle-fille, il serait surprenant que la malheureuse mère n'ait pas jusqu'à un certain point rendu celle-ci responsable de l'évènement. Des soupçons iniques se firent-ils jour comme à la mort du jeune comte de Champlitte? Je ne sais : un écrivain avance qu'il courut des bruits d'empoisonnement, mais il n'en rapporte aucune preuve (1). En tout cas, des paroles violentes durent être échangées entre Béatrix et sa belle-mère, car, loin de se conformer aux recommandations suprêmes de son époux, la première ne revint plus au palais Granvelle, qu'elle avait quitté pour aller demeurer dans une maison voisine de l'hôtel-de-ville (2). Ce qui est certain, c'est que le prince de Cantecroix fut vite oublié : dix jours, en effet, ne s'étaient pas écoulés depuis sa mort qu'un con-

(1) L. Pingaud, *Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix (1614-1663)*, p. 254. Je me permets de révoquer en doute ce que le distingué professeur de la Faculté des lettres de Besançon dit de trois mille messes demandées par le duc de Lorraine, suivant son confesseur, pour obtenir du ciel la mort d'Eugène-Léopold d'Oiselay, car je n'ai rien trouvé de semblable dans les cahiers du P. Donat; il n'en est pas fait mention par J. Favier, *Documents inédits sur la vie privée de Charles IV, duc de Lorraine, tirés des papiers de son confesseur*, dans la *Revue historique*, t. XXXI, p. 73.

(2) Cette maison, qui appartenait au sieur Daniel Biétrix, était située dans la Grande Rue (n° 50) ; on n'y avait accès que par la rue de l'Arbalète, « viculum qui domui civicæ vicinus est » ; un de ses gentilhommes ayant pris la peste, la princesse de Cantecroix la quitta au mois de mai pour se retirer dans l'hôtel du feu comte de la Tour, près du Rondot Saint-Quentin (Grande Rue, n° 130) ; plus tard elle alla demeurer chez le sieur Pierre Petremand, ancien co-gouverneur de Besançon (Grande Rue, n° 6). Le duc de Lorraine, lui, logeait un peu plus bas, à l'hôtel Chevanney. Il est donc faux que le mariage secret de Béatrix de Cusance ait eu lieu au n° 41 de la Grande Rue, comme le dit G. Coindre, *Mon vieux Besançon*, t. I, p. 48.

Digitized by Google

trat de mariage était passé entre sa veuve et le duc de Lorraine (1). Par ce contrat, Charles IV donnait à Béatrix cent mille écus en monnaie de Lorraine et cent mille écus en pierreries ; il lui assignait en outre un douaire de soixante mille francs sur les terres de Sierck et de Longwy ; Ernestine de Witthem abandonnait en retour à sa fille le marquisat de Berghes, la seigneurie de Cusance et diverses autres terres, stipulant que, moyennant cela, elle serait quitte du paiement des cinquante mille florins qui étaient encore dûs pour le premier mariage; la princesse de Cantecroix s'engageait conjointement avec le duc à faire une dot de cent mille francs à chacune de ses sœurs.

L'intention de Charles IV, en passant cet acte, était de prouver à sa maîtresse qu'il entendait tenir sa promesse de l'épouser aussitôt qu'elle serait libre, et déjà la marquise de Berghes se coiffait de l'idée de devenir mère d'une princesse souveraine (2). Cela ne suffisait

(1) Le 15 février 1637. Ce contrat de mariage a été publié par F. DES ROBERT, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté (1634-1638)*, p. 531, mais avec tant de fautes que je n'hésite pas à le donner de nouveau dans les pièces justificatives de cet essai.

(2) C'est ce que déclara plus tard l'archevêque Claude d'Achey, qui, à l'époque du mariage de Béatrix de Cusance, n'était encore que haut doyen du chapitre métropolitain : « Un jour, dit-il, elle (la marquise de Berghes) entra chez moy tout effarée et, la larme à l'œil, me demanda ce qu'il me sembloit de ce mariage dont tant de gens parloient si désavantageusement, et, sans attendre ma response, elle adjousta assez brusquement si je me persuadois que S. A. eût voulu tromper sa fille. Cette question me sembla un peu extraordinaire et, pour m'en désembarrasser avec bienséance, je fis ce que la charité ordonne: j'excusay l'intention, ne pouvant pas justifier les actions. Je réplicquay doncques que je n'avois si mauvaise intention d'un prince dont la bonté généreuse estoit connue à tout le monde ; qu'il estoit trop conscientieux pour vouloir tromper ; que, s'il s'estoit marié, il avoit creu pouvoir le faire, puisque huict ou dix théologiens luy

Digitized by Google

pas cependant à rassurer Béatrix et on la voit à cette date prendre conseil de ses amis. C'est ainsi que, rencontrant au couvent des Minimes un jeune avocat bisontin réservé à un rôle politique des plus importants, elle lui fait part des propositions du duc de Lorraine : François de Lisola (1) la dissuade de les écouter et l'en-

avoient tesmoigné, mesme par escrit, qu'il en avoit la liberté; que, si elle m'eust demandé mon advis avant que la chose eust esté faite, je sçavois bien ce que je luy eusse respondu, mais que n'estant plus en son entier les conseils estoient superflus. Toute autre que madame de Berg eût bien entendu ce que je voulois dire, mais elle ne l'a pas voulu entendre ; aussi est-elle, à ce que j'apprens, si fort coiffée de cette créance qu'elle est mère d'une princesse souveraine qu'on luy fera un mauvais office, quand on la voudra guarir d'une si aggréable maladie. » L'archevêque de Besançon à Philippe Chifflet, Besançon, 28 septembre 1639. Cf. Le même au même, Besançon, 3 septembre 1639. — *Mss. Chifflet*, t. XCVIII, fol. 143 et 144.

(1) François de Lisola, docteur ès droits, fils de Jérôme de Lisola, seigneur de Thize, et de Suzanne Récy (22 août 1613-19 décembre 1674). Cf., sur l'éminent publiciste, Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, t. II, p. 1730; Girod de Novillars, *Essai historique sur quelques gens de lettres nés dans le comté de Bourgogne*, p. 112; J. Grossmann, *Der kaiserliche Gesandte Franz von Lisola im Haag (1672-1673)*, dans l'*Archiv für österreichische Geschichte*, t. LI (Vienne, 1873, in-8); H. Reynald, *Le baron de Lisola, sa jeunesse et sa première ambassade en Angleterre (1643-1645)*, dans la *Revue historique*, t. XXVII, p. 300; A,-F. Pribram, *Die Berichte des kaiserlichen Gesandten Franz von Lisola aus den Jahren 1655-1660*, dans l'*Archiv für österreichische Geschichte*, t. LXX (Vienne, 1887, in-8); F. Hirsch, *Der österreichische Diplomat Franziv. Lisola und seine Thätigkeit während des nordischen Krieges in den Jahren 1655-1660*, dans l'*Historische Zeitschrift*, t. XXIV (Munich,1888, in-8); J. Haller, *Franz von Lisola*, dans les *Preussische Jahrbücher*, t. LXIX (Berlin, 1892, in-8); A.-F. Pribram, *Franz Paul Freiherr von Lisola (1613-1674) und die Politik seiner Zeit* (Leipzig, 1894, in-8) ; E. Longin, *Un diplomate franc-comtois : François de Lisola, sa vie, ses écrits, son testament* (Dole, 1892, in-8); A. Rodriguez Villa, *Francisco de Lisola*, dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia*, t. XLI (Madrid, 1902, in-8).

Digitized by Google

tretien se prolonge au point d'intriguer vivement ceux qui en attendent la fin (1). Quant à la jeune visitandine de Gray, ses sentiments sont connus ; par son opposition à une alliance dont sa mère et ses sœurs ne veulent voir que le côté brillant, elle s'attirera cette réponse : « Vous n'êtes qu'une enfant (2). »

D'autre part, Charles IV n'était pas tellement sûr de la nullité de son mariage avec la duchesse Nicole qu'il ne souhaitât d'en être plus pleinement convaincu. Ce prince était, en effet, sincèrement religieux ; il ne bronchait pas, quand, au parloir de la Visitation de Besançon, une fille de la grande Mère de Chantal (3) lui disait ses vérités (4), et ce serait une grossière erreur de se le figurer disposé à se faire un jeu des lois de l'Église. Or, à une journée de Besançon, vivait dans la prière et

(1) Déposition de Jérôme de Lisola, chanoine de l'église métropolitaine et prieur de Fontenay, cinquième témoin de l'enquête du 12 septembre 1639. — *Mss. Chifflet*, t. III, fol. 104.

(2) L. Pingaud, *Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix (1614-1663)*, p. 260.

(3) Jeanne-Françoise Frémyot, veuve de Christophe de Rabutin, baron de Chantal, fille de Bénigne Frémyot, seigneur de Thôtes, président au parlement de Dijon, et de Marguerite de Berbisey (23 janvier 1572-13 décembre 1641). Béatifiée par Benoît XIV, le 21 novembre 1751, l'illustre fondatrice de la Visitation fut canonisée par Clément XIII le 16 juillet 1767.

(4) « Le duc de Lorraine, qui avoit alors sa cour à Besançon, disoit souvent qu'il n'avoit guères connu de personnes qui lui eussent si bien dit ses véritez que la Mère Michel, et comme quelques-uns de ses amis parurent estre surpris de ce qu'il l'aloit voir régulièrement tous les huit jours : « Je cherche et je trouve tout ensemble, leur dit-il, la sainteté dans les entretiens de la Mère Marie-Marguerite. Mes assiduitez, ajouta-t-il, ne sçauroient estre suspectes à qui connoîtra son mérite et sa vertu. » *Les vies de plusieurs supérieures de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie*, p. 162. Cf., sur la Mère Marie-Marguerite Michel (11 août 1594-29 août 1663), l'abbé Bougaud, *Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation*, t. I, p. 532.

Digitized by Google

la retraite un saint prêtre dont le duc s'était souvent bien trouvé de suivre les conseils : chargé d'ans et d'infirmités, Pierre Fourier (1) avait dû fuir la Lorraine pour ne pas prêter serment aux Français (2) ; tous connaissaient la profondeur de son attachement à ses princes ; de quel poids ne serait pas l'adhésion d'un aussi saint personnage à la thèse soutenue par le P. Cheminot ? Ce fut cette pensée qui détermina ce dernier à se rendre à Gray en compagnie du P. Abram (3) : il se flattait d'avoir aisément gain de cause ; l'événement lui fit voir à quel point il se trompait.

Introduits auprès de Pierre Fourier, les deux jésuites lui exposèrent en présence du P. Terrel (4) ce qui les

(1) Pierre Fourier, chanoine régulier de Saint-Augustin, curé de Mattaincourt, fondateur de la Congrégation de Notre-Dame, réformateur et supérieur général de la Congrégation de Notre-Sauveur, fils de Dominique Fourier, marchand, et d'Anne Nacquart, sa première femme (30 novembre 1565-9 novembre 1640). Béatifié par Benoît XIV, le 10 janvier 1730, le vénérable serviteur de Dieu a été canonisé par Léon XIII, le 27 mai 1897.

(2) Il n'est pas douteux que telle fut la vraie raison de la retraite de saint Pierre Fourier en Franche-Comté. Cf. E. Longin, *Contribution à l'histoire de Jonvelle*, p. 5.

(3) Ce ne fut pas sans motif que le P. Cheminot s'adjoignit ce religieux. Le P. Nicolas Abram était du même pays que le père de saint Pierre Fourier; il avait travaillé avec le saint curé de Mattaincourt à la conversion des hérétiques du comté de Salm et était neveu d'un bienfaiteur de la Congrégation de Notre-Sauveur. Sur ses ouvrages, cf. dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, p. 3 ; les PP. de Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. II, p. 4.

(4) Le P. Jean Terrel appartenait à la Congrégation de Notre-Sauveur depuis 1623. Disciple préféré et compagnon d'exil du vénérable serviteur de Dieu, ce fut lui qui, devenu général des chanoines réguliers de Saint-Augustin, prit l'initiative des démarches en vue de sa béatification ; il partageait à Gray avec saint Pierre Fourier un modeste logement composé de deux chambres au second étage de la maison d'un procureur. E. Longin, *Deux études sur saint Pierre Fourier*, p. 15.

Digitized by Google

amenait. Stupéfait d'une ouverture qui, en justifiant ses craintes, dépassait néanmoins toutes ses prévisions (1), le vénérable serviteur de Dieu demanda si le duc de Lorraine avait recouru au pape : « Cela n'est point nécessaire, répondit le P. Cheminot, l'état présent des choses ne souffre pas une voie aussi longue ; les théologiens les plus éprouvés consentent d'ailleurs à ce mariage. » Comment peindre le douloureux étonnement que cette affirmation causa au saint exilé ? Pour toute réponse, il haussa les épaules et dit en soupirant : « Mon Dieu ! que le prince est à plaindre ! » Le P. Abram s'étant mis à vanter les qualités de la princesse de Cantecroix : « Voilà de belles perfections, s'écria Pierre Fourier, si Son Altesse n'avait pas une autre épouse ! — Mais, dit le P. Cheminot, ne tenez-vous pas le duc pour un homme de bien ? — Oui, certes. — Écrivez donc sur ce papier que vous le tenez pour tel. » Le saint Père démêla sans peine le piège tendu à sa bonne foi : « J'écrirai qu'il devrait être tel, déclara-t-il, mais qu'il l'est, je ne l'écrirai point. » Sur ces mots, il rompit la conférence et les deux jésuites durent reprendre le chemin de Besançon sans avoir pu lui arracher une parole de plus (2).

(1) Comme, en 1625, les chanoines réguliers appelés au prieuré de Viviers par le comte de Vaudémont souhaitaient au fils de leur bienfaiteur, les uns la force et le courage, les autres la prudence et la sagesse, saint Pierre Fourier, qui connaissait mieux le prince Charles, s'était contenté de dire : « Moi, je lui souhaite une fidélité inviolable à sa chère épouse. » Le P. Bedel, *La vie du très révérend Père Pierre Fourier, dit vulgairement le Père de Mataincour*, p. 269.

(2) *Ex processu Tullensi*, fol. 311 et 1198 : Dépositions du P. Jean Étienne, supérieur général de la Congrégation de Notre-Sauveur, et de Nicolas Demandre, adjuteur dans la même Congrégation, premier et dix-septième témoins de l'enquête canonique de 1682-1886. — *Acta beatificationis V. Servi Dei Petri Forerii*, t. I, fasc. 18, p. 66 et 225. Serviteur de saint Pierre

Digitized by Google

Si le P. Cheminot rapporta fidèlement le résultat de sa démarche, la désapprobation de Pierre Fourier dut faire réfléchir Charles IV. Par malheur il ne manqua pas de complaisants pour détruire l'impression produite par les avertissements du saint vieillard (1) ; c'était à qui, dans l'entourage du prince, prônerait « les rares et belles qualités que madame Béatrix de Cuisance avoit receues de Dieu et de la nature (2) ; » plus séduisante que jamais sous ses voiles de deuil, la jeune veuve rappelait à tout instant au duc ses promesses ; elle le suppliait de tenir sa parole au nom de l'enfant qu'elle portait dans son sein ; voulait-il, oui ou non, avouer ce fruit de leurs amours ? Confidente des espoirs de sa sœur, mademoiselle de Cusance était impatiente de voir se réaliser une union qui, dans sa pensée, déterminerait le marquis de Saint-Martin, gouverneur de la province, à demander sa main (3). Le P. Cheminot affir-

Fourier, Nicolas Demandre avait été présent à l'entrevue des PP. Abram et Cheminot avec son maître, et le P. Étienne en tenait les détails du P. Terrel. Cf. Le P. Bedel, *op. cit.*, p. 315.

(1) Saint Pierre Fourier ne s'en tint pas à la réponse donnée au P. Abram et au P. Cheminot ; il fit partir le P. Terrel, qu'il chargea de conjurer Charles IV de se mettre en règle avec la cour de Rome, mais le religieux lorrain ne put rien obtenir. Bon nombre d'historiens disent que le vénérable serviteur de Dieu fit lui-même le voyage de Besançon pour tenter un suprême effort. C'est une erreur : aucun des témoins du procès de béatification ne parle de ce voyage, et il serait de la dernière invraisemblance qu'une démarche pareille eût passé inaperçue. Ce fut antérieurement au mariage du duc de Lorraine avec la princesse de Cantecroix que le P. Terrel se rendit à Besançon, bien que dans sa déposition le P. Étienne semble dire le contraire.

(2) Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 173.

(3) Le duc de Lorraine avait, en effet, proposé au marquis de Saint-Martin d'épouser la seconde fille de la marquise de Berghes, « et la princesse faisoit dire que, si elle estoit duchesse

Digitized by Google

mait toujours que Charles IV était libre de suivre l'impulsion de son cœur. Enfin des ecclésiastiques de Besançon, des religieux concluaient aussi à la nullité du premier mariage (1). Il n'en fallait pas tant pour décider un prince follement épris : rassuré par ceux qui gouvernaient sa conscience (2), Charles IV consentit à épouser sans plus tarder la princesse de Cantecroix, et tous deux convinrent de ne pas attendre qu'un éclat de Caroline d'Autriche vînt les mettre dans l'impossibilité de demander à l'Église la consécration de leur union. De toutes façons d'ailleurs le temps pressait : après avoir remporté plusieurs avantages marqués en Bresse et en Bugey, les Franc-Comtois venaient de subir un grave échec à Cornod (3) et d'un moment à l'autre le duc de

de Lorraine, il seroit avantageux au marquis d'estre beau-frère d'un grand prince. » GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 177.

(1) Pièces justificatives, XX, XXI.

(2) Le confesseur du duc de Lorraine était à cette date le P. Charles de Bildstein, de la compagnie de Jésus, qui, de 1631 à 1635, avait été recteur du collège de l'Arc, à Dole ; ce religieux signa avec trois autres jésuites un avis concluant à la nullité du premier mariage de Charles IV ; un contemporain le dit « nourry partie en Italie et partie en France, et au reste gentilhomme de bon lieu, accord et courtois, ... et qui sçait plus que dire son bréviaire. » Boyvin à Jean-Jacques Chifflet, Dole, 13 janvier 1631 ; le même à Philippe Chifflet, Dole, 8 août 1633. — *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 281, et t. CIII, fol. 151.

(3) Le 13 mars 1637. Cf. Le marquis de Conflans à la cour, Orgelet, 13 mars 1637 ; Brun à la cour, Orgelet, 13 mars 1637, et Bletterans, 21 mars 1637 ; la cour au cardinal infant, Dole, 15 mars 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 205, 206 ; Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 3 avril 1637. — *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 306 ; Mémoire de ceux qui défaillent de l'occasion de Cornod. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. IX, fol. 129 ; *Gazette de France* du 28 mars 1637 ; *Ibid.*, extraordinaire du 26 mars 1637 ; *La signalée victoire obtenue sur les Comtois par les troupes du Roy, où il est demeuré plus de douze cens des ennemis morts et quatre cens prisonniers* ; *Mercure françois*,

Digitized by Google

Lorraine pouvait être appelé à entrer en campagne, car, à la nouvelle de la défaite du marquis de Conflans par le marquis de Thianges (1), il avait offert au parlement de Dole de se porter avec ses troupes sur le point de la frontière le plus menacé ; quatre régiments de cavalerie et deux régiments d'infanterie étaient déjà descendus au bailliage d'Aval (2).

Dans l'après-midi du 2 avril, messire Antoine Guyot, vicaire de l'église Saint-Pierre, vit entrer chez lui le médecin du prince, Jean Forget (3), qui lui présenta un

t. XXII, part. I, p. 95; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres* (Bibl. de Vesoul), fol. 71 v°; Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 166; Brun, *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 19 ; Id., *Responce à un certain libel et escrit injurieux distribué depuis un an en la cour de Bruxelles contre l'honneur et réputation du procureur général Brun*, fol. 13; Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 131 ; Bernard, *Histoire du roy Louis XIII*, t. II, p. 375 ; Montglat, *Mémoires*, t. I, p. 375 ; Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, part. II, p. 46 ; E. Longin, *La dernière campagne du marquis de Conflans (1636-1637)*, p. 96; Id., *Un capitaine franc-comtois : Christophe de Raincourt*, p. 40.

(1) Charles Damas, marquis de Thianges, seigneur de Dyo, Estours, etc., lieutenant de roi en Bresse, fils de François Damas, seigneur de Thianges, Fleury, etc., et de Françoise de Dyo.

(2) Le duc de Lorraine à la cour, Besançon, 27 mars 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 216; E. Longin, *Journal d'un bourgeois de Dole (1637)*, p. 15.

(3) Sur Jean Forget, médecin du duc de Lorraine, fils d'Éloi Forget et de Marie Fourier, cf. dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, p. 375. Béatrix de Cusance n'oublia pas les services que ce cousin de saint Pierre Fourier lui avait rendus et par son testament elle légua à chacun des trois enfants qu'il avait laissés, deux fils et une fille, la somme de mille écus. Bibl. nat., fond *Lorraine*, t. XXXIV, fol. 248. En rémunérant ainsi ceux qui l'avaient servie, la princesse de Cantecroix s'inspirait des sentiments du duc de Lorraine, qui, de sa prison de Tolède, avait

Digitized by Google

papier signé du curé de la paroisse (1), par lequel il était autorisé à conférer les sacrements aux personnes qui résidaient chez Daniel Biétrix. Ayant invité l'ecclésiastique bisontin à collationner avec lui dans la demeure en question, Jean Forget revint le prendre à la tombée de la nuit. Une fois à table : « On vous a fait venir, lui dit-il, pour marier le Sérénissime duc de Lorraine. » L'humble prêtre n'avait pas eu le temps de se remettre de sa surprise, quand Charles IV entra dans la salle : « Eh bien ! demanda-t-il, faisons-nous la chose ? » Puis il sortit, sans s'arrêter à l'objection qu'il fallait une permission expresse de l'archevêque de Besançon (2) ou de son vicaire général. Le repas terminé, Jean Forget conduisit Antoine Guyot dans une chambre haute où se trouvaient le prince, la princesse de Cantecroix, le sieur de Romécourt (3), le sieur de Man-

écrit à sa fille Anne le 22 septembre 1654 : « Surtout aiez soing de tous mes vieux domesticques ; vendez plustost vostre robe que de les laisser dans leur misère. » *Mss. Pelletier*, t. III, fol. 13 v°.

(1) Le curé de Saint-Pierre était Jean-Pierre Alviset, sur qui quelques détails sont donnés par Lampinet, *Bibliothèque séquanoise*, t. I, fol. 126 v°.

(2) François de Rye de la Palud, archevêque de Besançon et prince du Saint-Empire, abbé d'Acey et de Persine, fils de Philibert de Rye de la Palud, comte de Varax et de la Roche, seigneur de Balançon, Vuillafans, Thervay, etc., général d'artillerie et lieutenant du mestre de camp général des armées de S. M. Catholique aux Pays-Bas, bailli de Dole, et de Claude de Tournon. François de Rye mourut quinze jours plus tard à Bruxelles, comme il s'apprêtait à venir prendre possession de son siège archiépiscopal de Besançon.

(3) François de Romécourt, grand veneur de Lorraine, fils de François de Romécourt et de Marie Jobart, est l'auteur d'une relation de la bataille de Poligny (19 juin 1638), que j'ai réimprimée dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1908, p. 273.

Digitized by Google

dre (1) et l'intendant Jobart (2). Comme les fenêtres de cette pièce donnaient sur la Grande Rue : « Tirez les rideaux, dit un des assistants, qu'on ne puisse voir du dehors ce qu'on va faire. »

S'approchant alors du vicaire de Saint-Pierre, le duc de Lorraine lui dit : « Nous voulons, la princesse de Cantecroix et moi, être unis par les liens du mariage ; c'est pour cela qu'on vous a fait venir. » Interdit, Antoine Guyot se prêta sans résistance à ce qu'on attendait de lui : il tint la main du prince et celle de la princesse pendant qu'ils échangeaient leurs serments. « Je vous prends pour femme, » dit Charles IV en s'adressant à Béatrix, et celle-ci se tournant vers le duc : « Je vous reçois pour époux. » Antoine Guyot prit ensuite les anneaux que lui présentait le prince et guida la main de celui-ci pour passer au doigt de Béatrix la bague qu'elle devait léguer plus tard à son « cher, cher mari » comme un suprême témoignage de son amour (3),

(1) Hermann-François de Mandre, capitaine de cavalerie, fils d'Antoine de Mandre, seigneur de Montureux, et de Jeanne-Baptiste de Cicon.

(2) Dominique Jobart, substitut de la chambre des comptes de Nancy, greffier du conseil du duc de Lorraine, avait été anobli par Charles IV le 8 janvier 1628. C'était lui qui avait reçu le contrat de mariage de son maître le 15 février précédent. Il fut entendu le 6 août 1644 dans l'enquête relative à la prétendue découverte d'un posthume du prince de Cantecroix.

(3) « Je prend encor la liberté de présenter à Son Altesse Monseigneur le duc de Lorraine, mon cher, cher mary, avec respect et soubmission une petite marque de mon souvenir pour sa chère personne, la suppliant de l'aggréer et accepter l'offre que je luy fais de mes huicts pyes de carosse et de la bague de diamant dont j'eu l'honeur d'estre espousée de luy en l'année mil six cens trente sept, espérant qu'il la gardera volontier, puisqu'elle sort d'une sincérité bien entière pour retourner d'où elle a pris son cours. » Testament de Béatrix de Cusance, Besançon, 23 mai 1663. — Bibl. nat., fond *Lorraine*, t. XXXIV, fol. 250 v°.

Digitized by Google

en disant : « De cet anneau je vous épouse, de mon corps je vous honore, de mes biens je vous doue. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il (1). » Pour mettre sa conscience à l'abri, l'ecclésiastique bisontin jugea néanmoins nécessaire la déclaration suivante : « Je reçois vos engagements, comme prêtre ayant pouvoir à cet effet, et vous enjoins de faire le plus tôt que vous pourrez solenniser votre mariage à la face de notre mère la sainte Église. » Cela fait, les deux époux s'embrassèrent ; ils burent à la même coupe et mangèrent ensemble un morceau de pain trempé dans du vin, suivant l'usage du diocèse de Besançon. Un procès-verbal fut dressé, que les parties, le prêtre et les témoins signèrent (2) ; on remit cet acte à Béatrix et on fit jurer à Antoine Guyot de ne révéler à personne ce qui venait d'avoir lieu. En le reconduisant, un des domestiques du duc lui remit vingt doubles ducats d'Espagne ; il ne voulait pas les accepter, mais on l'obligea à les recevoir en lui disant : « Il est incivil de refuser les présents des princes. Vous méritez bien plus et la récompense est au-dessous du service (3). »

(1) Cette formule sacramentelle est restée assez longtemps en usage en Franche-Comté. Ayant lu : *Hocce annulo dessunto*... où il y a : *Hoc te annulo desponso*... un auteur fait dire au duc de Lorraine : « Par cet anneau je t'honore de mon corps. » P. Maréchal, *Une cause célèbre au XVII^e siècle*, p. 347.

(2) Le 6 septembre 1647, l'ancien vicaire de Saint-Pierre délivra un certificat attestant la célébration du mariage. V. Pièces justificatives, XXV.

(3) Tout ce récit est textuellement tiré de la déposition qu'Antoine Guyot fit, le 12 septembre 1639, dans l'enquête à laquelle l'archevêque Claude d'Achey procéda à la suite d'un bref du pape Urbain VIII du 15 juin de la même année. Saint-Simon a raconté le mariage de Charles IV de la façon la plus inexacte ; sa haine des princes lorrains lui a fait accueillir sans contrôle les propos recueillis en Franche-Comté par l'intendant le Guerchois ; il place la cérémonie tantôt dans un lieu, tantôt dans un

Digitized by Google

A partir de ce moment, la princesse de Cantecroix est regardée par les serviteurs de Charles IV comme la véritable épouse de celui-ci ; on la traite dans l'intérieur de sa maison d'*Altesse* (1) et l'orgueil qu'elle éprouve de son élévation à ce rang est à peine troublé par la nouvelle que, la veille même de son mariage, deux des meilleurs officiers de son époux ont trouvé la mort dans une rencontre avec les Français (2). Toutefois au dehors

autre ; suivant lui, ce serait un valet déguisé en prêtre qui aurait donné aux deux époux la bénédiction nuptiale, après que le duc de Lorraine aurait fait courir le bruit de la mort de la princesse Nicole.

(1) Dépositions de Claude Petremand, docteur ès droits, de Jérôme de Lisola, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, prieur de Frontenay, et de Jean-Baptiste Buson, official du diocèse de Besançon, prieur de Sechin, quatrième, cinquième et sixième témoins de l'enquête du 12 septembre 1639. — *Mss. Chifflet*, t. III, fol. 103 v°.

(2) Ces deux officiers étaient le chevalier de Clinchamp et le colonel Gomez. Cf., sur le combat du 1er avril 1637, Pautheret à Garnier, Château-Chalon, 2 avril 1637 ; le marquis de Conflans à la cour, Château-Chalon, 3 avril 1637 ; Garnier à la cour, Poligny, 3 avril 1637 ; le marquis de Saint-Martin à la cour, Besançon, 3 avril 1637 ; la cour au cardinal infant, Dole, 4 avril 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 216 ; Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 3 avril 1647. — *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 306 v° ; le duc de Longueville à Richelieu, Saint-Amour, 5 avril 1637.— Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 156 ; *Gazette de France* du 11 avril 1637 ; *Ibid.*, extraordinaire du 14 avril 1637 : *La prise de la ville et chasteau de St-Amour et de celuy de Laubespin, avec la défaite de quatre régimens et enlévement d'un quartier de cavalerie par le duc de Longueville* ; *Sumario de otra estampada relacion mas por extenso de los servicios de don Francisco Foissotte en Borgoña, Inglaterra, Francia, y en ocho años y medio en Irlanda al real servicio de V.M.*, fol. 1 v° ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres*, fol. 72 v° ; *Mercure françois*, t. XXII, part. I, p. 100 ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 769 ; Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 168 ; Girardot de Nozeroy, *His-*

Digitized by Google

rien n'est ébruité et, l'année suivante, un homme d'État espagnol ignorera encore l'existence du mariage (1).

Au reste, le duc de Lorraine ne put guère s'attarder auprès de Béatrix : dès la fin du mois d'avril, il lui fallut se porter au secours du château de Rye (2) ; il revint ensuite à Besançon, où il ne demeura que quatre jours (3), ayant à cœur de mériter par de nouveaux faits d'armes le titre de capitaine général que le roi d'Espagne lui avait donné avec le commandement en chef de toutes les troupes de la province. L'invasion du bailliage d'Amont par le duc de Weimar ramena le prince dans la cité impériale : ses régiments défaits sur les bords de la Saône (4), le marquis de Saint-Martin et

toire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne, p. 163 ; le P. Hugo, *Histoire de Charles, quatrième du nom, duc de Lorraine et de Bar*, p. 369; dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 343 ; F. des Robert, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté (1634-1638)*, p. 357.

(1) Voici, en effet, ce que Sarmiento écrivait de Salins, le 21 juillet 1638, au cardinal infant : « Il (le duc de Lorraine) a trouvé plus convenable de se retirer à Besançon, où il croit gagner quelque chose plus de son goût. » C. Baille, *Le comté de Bourgogne de 1595 à 1674*, p. 120.

(2) La cour au marquis de Saint-Martin, Dole, 29 avril 1637 ; le duc de Lorraine à la cour, Santans, 29 avril, et Vaudrey, 30 avril 1637.— *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs. B 217.

(3) Du 6 au 10 mai. E. Longin, *Journal d'un bourgeois de Dole (1637)*, p. 55 et 57.

(4) Le 22 juin 1637. Cf. De Ronchaud à la Verne, Gray, 23 juin 1637 ; Petrey-Champvans et Brun à la cour, Besançon, 24 juin 1637 ; la cour au cardinal infant, Dole, 28 juin 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 219 ; Grotius à Oxenstiern, Paris, 3 juillet 1637.— *Epistolæ*, p. 338 ; Briefve relation de la rencontre des armées du duc Charles et du duc de Weimar au passage de la rivière de la Saône, le 22 de juin 1637.— Affaires étrangères, *Lorraine*, t. XXX, fol. 71 ; *Gazette de France* du 4 juillet 1637 ; *Ibid.*, extraordinaire du 7 juillet 1637 : *La défaite de 17*

Digitized by Google

lui jugèrent qu'il importait avant tout de couvrir Besançon, et cette ville dut certainement son salut à la position avantageuse qu'ils occupèrent entre Chaudanne et Velotte avec les forces qui leur restaient ; la présence du duc rassura les habitants, qui, chaque jour, le voyaient parcourir les rues, à pied ou monté sur un petit bidet, en adressant la parole aux personnes qu'il rencontrait ; maître de Baume et de Clerval, Bernard de Weimar se borna à reconnaître la place des hauteurs qui la dominent (1), et, satisfait d'avoir culbuté dans un

régimens de cavalerie du duc Charles, avec la prise de la ville de Gys, par le duc de Weimar, ensemble la liste de la cavalerie du duc Charles, dont la plus part a esté défaite ; *Mercure françois*, t. XXII, part. II, p. 105 ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres*, fol. 74 v° ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 800 ; Sublet de Noyers au cardinal de la Valette, Rueil, 3 juillet 1637. — Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. II, p. 53 ; le duc de Lorraine à la cour, Besançon, 31 juillet 1637. — L. Philpin de Piépape, *Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France*, t. II, p. 480 ; Grün, *Tagebuch*, fol. 165 ; Forget, *op. cit.*, p. 182 ; Mercy, *Histoire des principales actions de quelques grands hommes qui ont fleuri dans l'Europe en ce dernier siècle*, p. 66 ; le P. Hugo, *op. cit.*, p. 73 ; Richelieu, *Mémoires*, t III, p. 142 ; Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 175 ; Wassenberg, *Florus Germanicus*, p. 439 ; Siri, *Memorie recondite*, t. VIII, p. 516 ; Adlzreiter, *Annales Boicæ gentis*, t. III, p. 354 ; Lotichius, *Rerum Germanicarum et externarum nostri temporis historia universalis*, t. II, p. 455 ; Pufendorf, *De rebus Suecicis*, p. 290 ; dom Calmet, *op. cit.*, t. III, p. 345 ; dom Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. IV, p. 654 ; B. Röse, *Herzog Bernhard der Grosse von Sachsen-Weimar*, t. II, p. 145 ; E. Clerc, *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, t. II, p. 378 ; G. Droysen, *Bernhard von Weimar*, t. II, p. 282 ; F. des Robert, *op. cit.*, p. 393 ; vicomte de Noailles, *Épisodes de la guerre de Trente ans : Bernard de Saxe-Weimar (1604 à 1639) et la réunion de l'Alsace à la France*, p. 216.

(1) Dans cette reconnaissance le duc de Weimar s'arrêta sous un arbre qui retint de là son nom, « auf einem Baum auf einen

Digitized by Google

rapide engagement les mousquetaires et les chevau-légers du prince (1), se dirigea peu après vers le Rhin.

Cependant, le 26 août, la princesse de Cantecroix quitta Besançon, sous prétexte de changer d'air, et se rendit au château de Scey-en-Varais, que le comte de Saint-Amour avait mis à la disposition du duc de Lorraine sur la demande de celui-ci (2). Ce fut là qu'à la fin du mois de septembre elle donna le jour à un fils, qui reçut au baptême le nom de François (3). A peine

Berg gehalten, so heissen die Bysantier denselben nach heutiges Tag der Herzog Bernhardts von Sachsen-Weymar Baum. » GRÜN, *op. cit.*, fol. 168 ; Cf. GIRARDOT DE NOZEROY, *op. cit.*, p. 184.

(1) Le 11 juillet 1637. *Gazette de France*, extraordinaire du 24 juillet 1637 : *La défaite de six compagnies de chevaux-légers et des gardes du duc Charles, ensemble d'un régiment de la milice de Besançon* ; GRÜN, *op. cit.*, fol. 167 ; FORGET, *op. cit.*, p. 188 ; E. LONGIN, *Journal d'un bourgeois de Dole* (*1637*), p. 116.

(2) Le duc de Lorraine au comte de Saint-Amour, Chevroz, 14 août 1637.— F. GACHARD, *Inventaire des archives trouvées au palais de Granvelle, à Besançon, en 1607*, p. 94.

(3) Dans les derniers jours du mois de janvier suivant, Dominique Jobart alla prendre cet enfant par ordre du duc ; la nourrice l'apporta au village de Naisey entre deux oreillers, cachée elle-même sous un manteau et un chapeau de soldat ; à Naisey, il fut confié au sieur Louis Hanson, lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie, qui l'emmena au village de Belleherbe et le remit à sa femme ; quinze jours après son arrivée à Belleherbe, il expirait. L. PINGAUD, *Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix* (*1614-1663*), p. 258.

Béatrix eut dans la suite deux autres enfants de Charles IV, une fille, Anne, le 23 août 1639, et un fils, Charles-Henri, le 15 juin 1649. On sait quelle brillante figure Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, fit au service de l'Espagne, puis de la France. Sa sœur épousa, le 7 octobre 1660, François-Marie de Lorraine, prince de Lillebonne, damoiseau de Commercy, fils de Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, et de Catherine-Henriette, légitimée de France. Sur le rôle que Mme de Lillebonne et ses filles jouèrent à la cour de Louis XIV, cf. SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. I, p. 375, t. II, p. 191, et t. IX, p. 39.

Digitized by Google

relevait-elle de couches que, le 14 octobre, un fondé de pouvoir de Jacques-Nicolas de la Baume vint la sommer de déclarer devant témoins si elle était enceinte : « Il n'y a, répondit-elle hardiment, aucun posthume né ou à naître du prince de Cantecroix, » et elle envoya à son homme d'affaires de Besançon (1) une procuration pour faire la même déclaration, s'il venait à être interpellé sur ce point en justice (2). On la retrouve, deux mois plus tard, au château de Belvoir, où une grave maladie met le duc de Lorraine « au dernier point que l'homme se peut voir sans mourir (3) ; » elle y appelle Pierre Fourier ; elle prodigue au vénérable religieux les marques de respect et de confiance ; elle s'empare même de son chapelet, mais il se le fait rendre par le duc en disant : « C'est Madame qui me l'a donné », pour attester qu'à ses yeux la duchesse Nicole demeure la seule épouse légitime (4).

(1) Cet homme d'affaires, que la princesse de Cantecroix n'oubliera pas dans son testament, était l'avocat Jean-François Dorival, docteur ès-droits, et de Guyonne de Valimber (2 juillet 1594-24 novembre 1672). Nommé par le prince et la princesse de Lillebonne, le 12 juin 1663, intendant et directeur général de leurs affaires, son fils Nicolas prit part en cette qualité, le surlendemain, à l'inventaire des pierreries et des meubles de Béatrix de Cusance. — J. Gauthier, *Le portrait de Béatrix de Cusance au musée du Louvre et l'inventaire de ses joyaux en 1663*, p. 134.

(2) La princesse de Cantecroix à Dorival. Scey-en-Varais, 18 octobre 1637.— F. Gachard, *op. cit.*, p. 96.

(3) Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 195. Ce fut pendant cette maladie que Charles IV déclara le fils procréé de son mariage avec Béatrix de Cusance légitime héritier de sa couronne et de ses biens, voulant qu'après sa mort il fût reconnu comme tel par ses sujets et par ses troupes. V. Pièces justificatives, XXIV.

(4) A Philippe Chifflet, Gand, 24 novembre 1649. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 140 ; le P. Bedel, *La vie du très révérend Père Pierre Fourier, dit vulgairement le Père de Mataincour*,

Digitized by Google

Quant à Caroline d'Autriche, on devine avec quel dépit, ce n'est pas assez dire : avec quelle colère elle vit les terres et les maisons des Granvelle passer à un collatéral détesté, après que, par un arrêt du 22 mai 1637, le parlement de Dole eut autorisé le comte de Saint-Amour à appréhender, par provision et sous caution, la possession réelle de l'héritage du prince de Cantecroix (1). Que de fois ne dut-elle pas se repentir d'avoir opiniâtrement poursuivi l'union de son fils avec Béatrix ! Sans connaître dès le début le mariage secret de celle-ci, elle cessa dorénavant de la considérer comme sa belle-fille ; lorsqu'elle en parlera plus tard dans ses lettres, ce ne sera que la de B... (2), et elle n'aura pas assez d'invectives à l'adresse d' « une femme qui, soubs couleur d'un sacrement, aveuglée de sa passion, se joinct avec un homme qui est desjà marié ou présumé de l'estre, sans aucune mémoire des cendres encore toutes chaudes de son premier mary (3). » Bien que le docteur Jannet (4) ait consacré un long rapport

p. 408 et 448 ; le P. Rogie, *Histoire du B. Pierre Fourier*, t. III, p. 216 ; E. Longin, *Deux études sur saint Pierre Fourier*, p. 57.

(1) Ce ne fut que le 12 mars 1641 que le parlement de Dole adjugea définitivement cette succession à Jacques-Nicolas de la Baume, à charge par lui de rembourser à la comtesse de Cantecroix les 70.000 francs consignés par son époux pour le rachat de la terre et seigneurie de Chantonnay. Caroline d'Autriche ayant interjeté appel de cet arrêt, le conseil aulique de Vienne l'autorisa à conserver provisoirement la jouissance du palais Granvelle et des biens situés sur le territoire de Besançon. F. Gachard, *Inventaire des archives trouvées au palais de Granvelle, à Besançon, en 1607*, p. 145.

(2) A Philippe Chifflet, Malines, 20 août 1653.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 186.

(3) C'est ainsi qu'elle s'exprime dans un factum de 108 pages in-folio qui paraît être de 1645.

(4) Luc Jannet, docteur en médecine, fils de Jean Jannet et de Jeannette de Casenat, jouissait à cette époque d'une grande réputation dans la province.

Digitized by Google

à établir qu'après la mort de son époux Béatrix n'était pas enceinte (1), cela n'empêchera pas la mère d'Eugène Léopold d'Oiselay d'épier les manifestations de la grossesse à laquelle tout le monde croyait (2). Quel triomphe, quand, tardivement, elle apprend l'accouchement clandestin de Scey-en-Varais ! « Il y a un enfant de feu mon fils, écrit-elle au prieur de Bellefontaine ; ainsi le comte de Saint-Amour n'a rien de tout cela. Baste ! il faut qu'il trouve l'enfant mort ou vif, puisqu'il emmena sa veuve dans un chasteau, lorsqu'elle estoit preste de son accouchement (3). » Elle ne comptera pas d'ailleurs sur Jacques-Nicolas de la Baume pour retrouver cet enfant : vainement lui objectera-t-on qu'il est mort, que le duc de Lorraine, qui l'a reconnu (4), a

(1) Commis par le parlement de Dole pour vérifier l'état de Béatrix de Cusance, le médecin bisontin déposa son rapport le 23 août 1637.

(2) Dans le procès dont il sera parlé plus loin, Louise Gigouley, veuve de Guillaume Chamarande, déposa « qu'après la mort du feu sieur prince de Cantecroy l'on tenoit pour tout asseuré par Besançon que la dame princesse sa compaigne estoit enceinte de ses œuvres. » Sur la requête présentée au parlement de Dole, le 30 avril, par le comte de Saint-Amour, la princesse de Cantecroix avait déclaré, le 5 mai, « qu'elle se contentoit pour le présent de dire que, le seigneur son mary estant décédé il y avoit environ trois mois seulement elle estoit en doubte si elle estoit grosse, à raison des signes et accidens de grossesse qui luy estoient arrivés ; de quoi néantmoins elle ne pouvoit rien dire avec certitude. » Elle ne faisait cependant pas mystère de sa grossesse aux personnes qui l'approchaient ; c'est ainsi qu'elle l'avoua, sur la fin de mai, à la baronne de Scey, Marguerite de Poligny, et à la sœur de celle-ci, religieuse à Château-Châlon.

(3) A Philippe Chifflet, Besançon, 17 août 1638.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 169.

(4) Dans l'*Inventaire des archives trouvées au palais de Granvelle, à Besançon, en 1607*, p. 99, M. Gachard a donné le texte de cette reconnaissance et je le reproduis plus loin d'après lui. Le 16 décembre 1639, à Sierck, Charles VI déclara de nouveau

Digitized by Google

fait procéder à son autopsie et à son embaumement par un chirurgien (1) avant qu'on l'inhumât dans la chapelle Saint-Nicolas du chasteau de Belvoir (2) ; elle le fera chercher aux Pays-Bas (3) ; elle croira l'avoir

« que monseigneur François de Lorraine, son fils et de madame Béatrix de Cuisance, duchesse de Lorraine, nacquit au mois de septembre de l'année mil six cent trente-sept, dans le château de Scey-en-Varey, au comté de Bourgongne, » et rapporta les circonstances de sa mort.

(1) Déposition de Jean du Mesnil, ancien chirurgien du duc de Lorraine, troisième témoin de l'enquête du 12 septembre 1639. — *Mss. Chifflet*, t. III, fol. 102 v°. Fils de Michel du Mesnil et de Claude Laurent, ce Lorrain avait déjà déposé des mêmes faits, le 19 août 1639, devant le conseiller Nicolas Briot. V. la déclaration faite à Bruxelles, le 18 février 1645, par la princesse de Cantecroix. F. GACHARD, *op. cit.*, p. 127.

Béatrix de Cusance n'oublia pas Jean du Mesnil dans son testament : elle lui légua la somme de mille francs pour ses « bons et aggréables services ; » elle laissa en outre à Huguette Durand, sa femme, une bague de douze pistoles, et à Charlotte-Béatrix du Mesnil, sa fille, dont elle avait été marraine, une somme de 500 francs. Bibl. nat., fond *Lorraine*, t. XXXIV, fol. 250 v°. Cf., sur Jean du Mesnil, dom PELLETIER, *Nobiliaire et armorial général de la Lorraine et du Barrois*, p. 570.

(2) Je cherche en vain sur quoi ont pu se baser les membres du grand conseil de Malines pour déclarer dans leur arrêt du 14 août 1660 que l' « enfant mort à Belleherbe et enterré en la chappelle de Saint-Nicolas » était « un supposé. » Quelque opinion qu'on puisse avoir sur Béatrix de Cusance, personne n'ira jamais jusqu'à faire d'elle une mère dénaturée.

(3) L'individu qu'elle chargea de ce soin fut Pierre Mareschal, de Valay, dont on a pu dire sans rien exagérer qu'il fut la cheville ouvrière du procès intenté dans la suite au comte de Saint-Amour. Un de ses descendants a consacré récemment à sa mémoire un volume enrichi de nombreuses reproductions de tableaux, de statues, de gravures, de monuments, de sites. J'avoue que la lecture de cet ouvrage ne m'a pas convaincu du désintéressement du procureur général de la gruerie du comté de Bourgogne ; sans ne voir en lui avec M. Gachard qu'un intrigant, il est permis de trouver étrange mainte assertion des factums qu'il publia sous l'inspiration de Caroline d'Autriche, et,

Digitized by Google

découvert dans le fils illégitime d'une humble femme d'Anvers, et ses dernières années se consumeront en démarches de tout genre pour faire reconnaître les droits de celui qu'elle nomme tendrement « mon petit (1). »

Ici se doit clore cette étude. Je ne suivrai pas la comtesse de Cantecroix dans le procès qu'elle engagea devant le grand conseil de Malines (2) contre le comte

pour ma part, je ne saurais reconnaître un posthume du prince de Cantecroix dans le fils d'Élisabeth Van Wetten ; tel semble être aussi le sentiment de la compagnie à qui le livre en question a été soumis. Cf. L. Picot, *Rapport sur le concours pour le prix Marmier en 1910*, dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1910, p. 91.

(1) A Philippe Chifflet, Gand, 18 novembre 1644 et 24 novembre 1649; Malines, 26 mai et 3 juillet 1653 ; à Jules Chifflet, Malines, 15 juin, 1er juillet et 7 septembre 1653.— *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 86, 88, 106, 140, 185, 189 et 191.

S'il avait lu quelques-unes de ces lettres, peut-être M. Gachard aurait-il été moins sévère pour Caroline d'Autriche : il est certain que son principal dessein était, comme les conseils de Béatrix de Cusance le faisaient observer dans un mémoire de 1659, « de s'attribuer la jouissance des biens de la maison de Cantecroy et d'en exclure le comte de Saint-Amour, » mais sa correspondance prouve pourtant qu'elle s'était sincèrement attachée à l'enfant en qui elle s'imaginait retrouver les traits du fils qu'elle avait perdu.

(2) C'était devant le grand conseil de Malines qu'étaient portés les appels des arrêts du parlement de Dole. Cf. *Droict de filiation et identité du posthume de feu messire Eugène-Léopold Perrenot de Grandvelle, dict d'Oiselay, vivant prince de Cantecroy, avéré en la personne de l'enfant retreuvé entre les mains d'Élisabeth Van Wetten, en la ville de Gand, au mois de mars 1641, par un contrepois des preuves administrées de part et d'autre, au procès pendant indécis au grand conseil de Sa Majesté sur ledit subject entre dame Caroline d'Austriche, princesse du Saint-Empire et de Cantecroy, marquise d'Austriche, etc., en la qualité qu'elle est présentement en cause, appelante de ceux du conseil en Flandres, et messire Jacques-Nicolas de la Baume, comte de Saint-Amour, et Élisabeth Van Wetten, inthimez*. S. l. n. d., in-folio de 421 pages.

Digitized by Google

de Saint-Amour : un érudit belge en a retracé les péripéties et son récit n'était pas à refaire (1). Encore moins songé-je à écrire la vie de Béatrix à partir du jour où, avouée par Charles IV pour épouse, elle partage l'existence errante de ce prince, le suivant dans ses continuels déplacements, si bien qu'elle s'attire des gazetiers à la solde du cardinal de Richelieu le surnom de « femme de campagne » du duc (2) ; peut-

(1) La seule excuse de l'auteur du livre dont il a été parlé plus haut, c'est que, de son propre aveu, il a connu tard l'existence du travail de M. Gachard. Remarquable au point de vue de l'illustration, son ouvrage a les allures d'un pamphlet : ce n'est pas assez pour l'héritier des rancunes de Pierre Mareschal d'accuser Béatrix de Cusance d'avoir trafiqué de ses charmes sous le coup de dettes qu'elle ne pouvait payer ; il insinue qu'elle se débarrassa par le poison de deux témoins gênants ; quant à Charles IV, il le dit prêt à toutes les violences, à toutes les exactions, presque à tous les crimes. Ajoutez à cela des erreurs curieuses : pour n'en donner qu'un exemple, un tableau généalogique fait fils de Philippe II le cardinal infant, frère de Philippe IV. P. Maréchal, *Une cause célèbre au XVII^e siècle*, p. 107, 147, 175 et 204.

(2) « De Maestric, le 28 avril 1639. — Le duc Charles, venant de Lorraine par Luxembourg vers Bruxelles, une partie de la garnison de cette ville en ayant eu avis lui dressa une embuscade, où l'abbé Merci, plus avancé que les autres paya pour eux et fut amené ici prisonnier. Ce duc a laissé sa femme de campagne à Cirque pour y faire ses couches. » *Gazette de France* du 14 mai 1639. Le sieur de Saint-Germain ne nommait pas autrement Béatrix de Cusance, quand il ne lui appliquait pas un terme plus injurieux ; la duchesse Nicole se plaignait aussi, en 1639, de ce que son infidèle époux avait « pour cette femme de campagne plus de complaisance que jamais ; » dans l'entourage même de la princesse de Cantecroix il arriva qu'à Épinal un nommé la Fontaine se servit de cette expression, insolence que l'altière fille des Cusance punit avec la dernière rigueur. Cf. Mathieu de Morgues à Philippe Chifflet, Haerlebeke, 13 et 24 juillet 1639.— *Mss. Chifflet*, t. CXII, fol. 35 v° et 335 v° ; Déposition du P. Nicolas de Moulin, minime, neuvième témoin de l'enquête de 1651. — Bibl. nat., fond *Lorraine*,

Digitized by Google

être y reviendrai-je plus tard (1) ; pour le moment il suffit d'avoir montré que de misères étaient au fond de bien des fortunes enviées. La recherche d'une riche dot par Caroline d'Autriche pour éteindre les dettes que son mari avait laissées, la mésintelligence que l'âge, les goûts et les humeurs établirent entre elle et sa belle-fille, le mariage de celle-ci avec le duc de Lorraine m'ont paru matière aussi piquante qu'instructive à approfondir ; il ne faut pas aller plus loin, et toute ma crainte est de m'être exposé par les proportions de cet essai à ce que le lecteur m'applique le vers du satirique :

Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.

Je ne me dissimule pas, au surplus, les risques que courent ceux qui, comme moi, restreignent le champ de leur vision. Lorsque, de propos délibéré, on s'est exclusivement consacré à l'histoire d'une province et, dans celle-ci, à l'histoire d'un siècle, les moindres personnages, les moindres épisodes semblent intéressants ; on s'efforce de faire partager à autrui cette manière de voir ; l'amour-propre aidant, on se figure parfois y avoir réussi, jusqu'à ce qu'on prenne garde que l'attention polie des auditeurs ne les empêche pas de dissimuler maints baillements derrière leur mouchoir. Que celui à qui n'est pas arrivée pareille mésaventure se sache et se dise aimé des dieux.

t. XXXIV, fol. 146 v° ; Beauvau, *Mémoires*, p. 74; L. Pingaud, *Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix (1614-1663)*, p. 267.

(1) La notice que M. Pingaud a jadis consacrée à la princesse de Cantecroix se lit avec un extrême intérêt ; elle est pleine de mouvement, de vie, mais ce n'est qu'une esquisse. L'existence romanesque de Béatrix de Cusance aurait dû tenter la plume élégante et fine d'une Arvède Barine.

Digitized by Google

LISTE

DES

Membres de la Société d'Émulation du Jura

POUR 1910.

Membres du bureau.

M. le Préfet du département, *Président d'honneur.*
Président annuel : M. Monot, Emile, professeur au Lycée.
Vice-Président : M. P. Guichard, homme de lettres.
Secrétaire-archiviste et Trésorier : M. H. Carrez, directeur d'école.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.

Baille, Pierre.
Barrand, ingénieur en chef.
Bertrand, libraire.
Bidot, Augustin, architecte.
Billet, docteur en médecine.
Billot, Achille, artiste peintre.
Bonnotte, Edmond.
Chapuis, Edmond, docteur en médecine, député, maire de Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

MM.

Clémençot, professeur au Lycée.
Declume, Lucien, imprimeur.
Girardot, conservateur du Musée.
Jeanperrin, inspecteur d'académie.
Lachiche, professeur au Lycée.
Laurent-Vibert, professeur au Lycée.
Lebrun, Jules, avocat.
Lebrun, professeur-adjoint au Lycée.
Libois, H., archiviste du département.
Lombard, professeur au Lycée.
Mathey, ingénieur.
Mias, ancien président de la Société.
Michel, Eugène, ancien avocat.
Millot, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.
L'abbé Perrod, aumônier des Lycées.
L'Abbé Poulain, curé de St-Désiré.
Prost, Henri, banquier.
Prost, Maurice, banquier.
Rubat du Mérac, imprimeur.
Sire, André, architecte du département.
Sirot, Salines de Montaigu.
Mlle Taviot, professeur au Lycée de Jeunes Filles.
Vaucher, photograveur.
Vernier, directeur d'école primaire.
Victor, professeur à l'école normale d'instituteur.
Vuillermoz, pharmacien.

Membres résidant dans le département.

MM.

Berlier, à Chatillon-sur-l'Ain.
Blondeau, Claude, au château de Montchauvier.
Bourguignon, greffier de la justice de paix, à Moirans.
L'Abbé Brune, à Mont-sous-Vaudrey.

Digitized by Google

MM.

Chevaux, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Dole.
Chevrot, docteur en médecine, à Bletterans.
Vicomte Urbain de Chivré, à Arlay.
Cloz, Louis, peintre, à Salins.
Compagnon, docteur en médecine, à Salins.
Cousança, à Saint-Amour.
L'Abbé Ducey, à la Marre.
Dufay, notaire honoraire à Salins.
L'abbé Favre, directeur de la maîtrise à St-Claude.
Feuvrier, professeur au collège de Dole.
Fevret, professeur au collège de Dole.
L'Abbé Fromont, à Crissey.
Gagneur, Désiré, avoué à Dole.
Girod, secrétaire de la mairie, à Moirans.
Grosjean, à Clairvaux.
Le chanoine Guichard, à Dole.
Guyon, instituteur à Vevy.
Hétier, François, à Arbois.
Hugon, instituteur à Savigna.
Jacques. Joseph, imprimeur à Dole.
Larger, docteur en médecine, à Dole.
Lautrey, Louis, à Cousance.
Légerot, docteur en médecine, à Beaufort.
Le Mire, Paul-Noël, à Pont-de-Poitte.
Longin, Emile, ancien magistrat, à Dole.
Miodon, Louis, conservateur du Musée à Champagnole.
Pidoux, André, avocat, à Dole.
Piroutet, géologue, à Salins.
Potard, instituteur, à Doucier.
Dr Romand, à Champagnole.
Robert, ancien magistrat, à Domblans.
Rosset, pharmacien à Orgelet.
Vuillermet, directeur de la *Revue viticole*, à Poligny.

Digitized by Google

Membres correspondants.

MM.

Albert, Joseph, peintre, à Cuiseaux.
Arène, rédacteur en chef de l'*Abeille du Bugey*, à Nantua.
Arnoux, juge, à Lure.
Le capitaine Paul Azan, à Autun.
Le capitaine Baille, Alfred, à Paris.
Baudot, Ernest, officier d'artillerie en retraite.
Bérard, Victor, ancien membre de l'école d'Athènes.
Berthod, chef de comptabilité à la Banque de France.
Bertrand, conseiller à Lyon.
Besançon, instituteur et compositeur de musique, Bois-de-Colombes (Seine).
Blondeau, procureur de la République, à Vesoul.
Dr Bourdon, à Etrepagney (Eure).
L'Abbé Bourgeat, professeur à la Faculté libre des sciences à Lille.
Dr E.-L. Bouvier, membre de l'Institut, professeur au Muséum.
Brun, professeur à Sieldce (Pologne russe).
Choffat, géologue, à Zurich.
L'Abbé Clément, directeur à l'école Gerson, à Paris.
Cortet, Eugène, homme de lettres, rue Royer-Collard, 12, à Paris.
Cour, conseiller à la Cour d'appel, à Besançon.
Cuinet, à Besançon.
Daille, pharmacien, à Auxerre.
David-Sauvageot, professeur agrégé au lycée de Laval.
Delacroix, Norbert, professeur à Varsovie.
Delatour, Léon, homme de lettres, à Lorris.
Durand, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.
Fondet, Eugène, professeur à Moscou.

Digitized by Google

MM.

GASCON, Louis, professeur au Lycée de Lyon.
GAUTHIER, Henry, procureur de la République, à Gray.
GAUTHIER, Léon, Archives nationales, 1, Quai aux Fleurs, Paris.
GAUTHIER-VILLARS, ✻, Albert, imprimeur, à Paris.
GERMAIN, Léon, juge à Vesoul.
GUIGAUT, Hippolyte, docteur en droit, juge au tribunal civil, à Louhans.
GUYARD, Auguste, à Paris.
HANS SCHARDT, professeur à l'Université de Neufchâtel.
HUE, Edmond, vice-président de la Soéiété préhistorique de France.
LABLOTIER, professeur au collège de Marseille.
LEMOISNE, Paul, attaché au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.
LEPAGE, archiviste, à Nancy.
LOBRICHON, Timoléon, peintre, à Paris.
Dr MAGNIN, Antoine, doyen de la Faculté des Sciences, à Besançon.
L'Abbé MARAUX, Collège St-Aspais, à Melun.
MAZAROZ, Désiré, peintre, à Paris.
MONNIER, Eugène, architecte, à Paris.
MONNIER, Marcel, publiciste.
MOURAUX, Joseph, professeur au collège de Dunkerque.
PARROD, Armand, secrétaire de la Société académique de Maine et-Loire, à Angers.
PERCEVAL DE LORIOL, paléontologiste, à Genève.
PERRENOT, professeur au collège de Marseille.
PINAULT, capitaine en retraite, à Belfort.
PIOLTI, professeur de minéralogie, à Turin.
PLANTET E., ✻, attaché au Ministère des Affaires étrangères.
PROST, Henri, archiviste paléographe, à Paris.

Digitized by Google

MM.

Rattier de Susvallon, Ernest, homme de lettres, à Bordeaux.

Dr Rollier, professeur au Polytechnicum de Zurich.

Tbibolet (de), professeur à l'Université de Neuchâtel.

Vallot, secrétaire de l'Académie de Dijon.

Vingtrinier, avocat, à Lyon.

Viré, Jules, à Paris.

Vernerey, Charles, professeur au Lycée de Besançon.

Yssel, Arthur, professeur à l'Université de Gênes.

Zuccarelli, juge au tribunal civil de Lure.

Digitized by Google

LISTE

DES

Sociétés Savantes Correspondantes.

1. Comité des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique.
2. Société d'Émulation d'Abbeville.
3. Académie d'Aix, en Provence.
4. Bibliothèque de l'Université d'Aix-en-Provence.
5. Société Florimontane, à Annecy.
6. Académie d'Arras.
7. Société éduenne, à Autun.
8. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
9. Société belfortaine d'Emulation (Belfort).
10. Société historique, archéologique, scientifique et littéraire « Le Bugey », à Belley.
11. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
12. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
13. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
14. Société d'Émulation de l'Ain, à Bourg.
15. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
16. Société d'Émulation de Cambrai.
17. Société d'agriculture de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
18. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Digitized by Google

19. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
20. Société académique de Cherbourg.
21. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace (Colmar).
22. Académie de Dijon.
23. Bibliothèque municipale de Dole.
24. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
25. Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
26. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
27. Société Grayloise d'émulation, à Gray.
28. Société de sciences naturelles de la Creuse, à Guéret.
29. Société havraise d'études diverses, au Havre.
30. Association des naturalistes de Levallois-Perret.
31. Société des sciences, agriculture et arts de Lille.
32. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
33. Société littéraire et archéologique de Lyon.
34. Notes d'Art et d'Archéologie, à Lyon.
35. Archives de la France Monastique. Revue Mabillon.
36. Académie de Mâcon.
37. Société d'agriculture de la Sarthe, au Mans.
38. Société archéologique du Maine, au Mans.
39. Académie de Metz.
40. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
41. Société d'Émulation de Montbéliard.
42. Académie de la Val d'Isère, à Moutiers (Savoie).
43. Académie de Stanislas (Nancy).
44. Société archéologique de Nantes, et de la Loire-Inférieure.
45. Société Neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel (Suisse).
46. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Digitized by Google

47. Académie de Nîmes.
48. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
49. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres d'Orléans.
50. Musée Guimet, à Paris.
51. Société nationale des antiquaires de France, à Paris.
52. Société philomatique de Paris.
53. Revue bibliographique « Polybiblion », de Paris.
54. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
55. Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
56. Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
57 Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
58. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
59. Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.
60. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
61. Bibiothèque municipale de Salins.
62. Société des sciences de Semur (Côte-d'Or).
63. Société archéologique de Soissons.
64. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
65. Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse.
66. Université de Toulouse.
67. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
68. Commission de météorologie de la Haute-Saône, à Vesoul.
69. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

des ouvrages offerts à la Société ou acquis par souscription en 1910.

Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par ROBERT DE LASTEYRIE.— 2 volumes : 1904-1905, 1905-1906. — Ministère de l'Instruction publique.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par ROBERT DE LASTEYRIE.— T. V., 3e livraison. — Ministère de l'Instruction publique.

Testaments de l'Officialité de Besançou, par ULYSSE ROBERT.— T. II (1402-1498). — Ministère de l'Instruction publique.

L'Elevage et l'Agriculture en 1908 dans la République Argentine, par le Dr JOSÉ FIGUEROA ALCORTA.— 3 volumes, T. I, II et III.— Buenos-Ayres, 1909.

Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon.— T. VIII, 1908.

Xavier Marmier bibliophile, par ROGER ROUX.— Besançon, 1910.— Don de l'auteur.

A travers l'Alsace, la Franche-Comté et la Suisse, par ROGER ROUX.— Paris, 1906.— Don de l'auteur.

Digitized by Google

Contes et propos d'un Arboisien, par ERNEST GIRARD, préface par FIRMIN JAVEL. — Arbois, 1909. (Souscription).

Echos des Monts-Jura, par ALPHONSE GAILLARD, préface de CHARLES GRANDMOUGIN. — Paris. Plon-Nourrit et C^ie^, 1910. (Souscription).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Procès-verbaux des Séances..... I-XXII

Emile Longin.— Un abbé d'Acey à la bataille de la Marfée (6 juillet 1641).— Relation inédite de la mort du comte de Soissons..... 1

P.-A. Pidoux. — Un Humaniste comtois : Gilbert Cousin, chanoine de Nozeroy, secrétaire d'Erasme (1506-1572). 35

P. Guichard. — Encore des vers..... 149

Abbé Bourgeat. — Les deux rivières maîtresses du Jura : L'Ain, Le Doubs..... 175

Emile Longin.— Caroline d'Autriche et Béatrix de Cuisance: Essai biographique..... 187

Liste des Membres de la Société d'Emulation du Jura pour 1910..... 319

Liste des Sociétés Savantes correspondantes..... 325

Liste des Ouvrages offerts à la Société ou acquis par souscription en 1910..... 329

Digitized by Google

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE L. DECLUME, LONS-LE-SAUNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google